This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

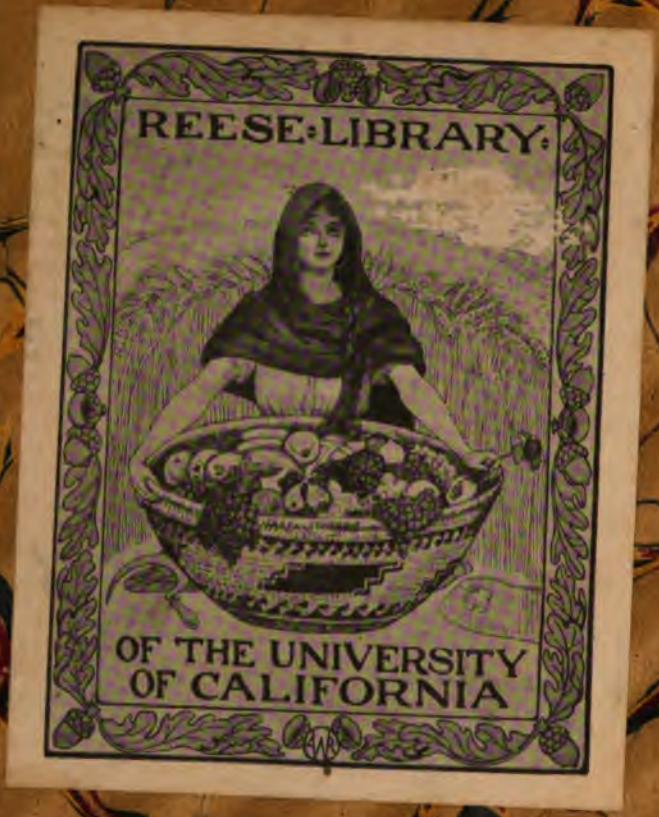
REESE·LIBRARY·
OF THE UNIVERSITY
OF CALIFORNIA

P. COQUELLE

L'ALLIANCE
FRANCO-HOLLANDAISE
CONTRE L'ANGLETERRE
1735-1788

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS
DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avec une Préface de M. Henri WELSCHINGER

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1902
Tous droits réservés

L'ALLIANCE FRANCO-HOLLANDAISE

CONTRE L'ANGLETERRE

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de reproduction et de traduction en France et dans tous les pays étrangers, y compris la Suède et la Norvège.

Ce volume a été déposé au ministère de l'intérieur (section de la librairie) en décembre 1901.

DU MÊME AUTEUR

Histoire du Portugal, 1 vol. in-18, chez P. Ollendorff, 1887.

Histoire de Serbie, 1 vol. in-18, chez E. Leroux, 1893.

Histoire du Monténégro et de la Bosnie, depuis les origines, d'après les auteurs slaves. 1 vol. in-8°, chez E. Leroux, 1895.

Le Royaume de Serbie. 1 vol. in-18, à la *Revue diplomatique*, 1901.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET C^ie^, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2645.

P. COQUELLE

L'ALLIANCE
FRANCO-HOLLANDAISE
CONTRE L'ANGLETERRE
1735-1788

D'APRÈS LES DOCUMENTS INÉDITS
DES ARCHIVES DU MINISTÈRE DES AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Avec une Préface de M. Henri WELSCHINGER

PARIS
LIBRAIRIE PLON
PLON-NOURRIT ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
8, RUE GARANCIÈRE — 6e

1902
Tous droits réservés

DC131
.5
C1

REESE LIBRARY OF THE UNIVERSITY OF CALIFORNIA

PRÉFACE

Comment, et à la suite de quels événements, la Hollande, qui, depuis 1672, obéissait à la direction politique de l'Angleterre et se mouvait dans son sillage comme une chaloupe attachée à un vaisseau de guerre, s'est-elle écartée peu à peu du cabinet de Londres; comment lui a-t-elle refusé son concours contre la France en 1758; rompu en 1780 les liens qui l'attachaient à l'Angleterre par le traité de 1678; déclaré la guerre à cette puissance, à l'instigation du cabinet de Versailles, et conclu en 1785 une alliance offensive et défensive avec la France contre son ancienne alliée, telle est la thèse historique importante que M. P. Coquelle, honorablement connu par de sérieuses études diplomatiques, a voulu étudier et traiter d'après les dépêches inédites des Archives du Ministère des Affaires étrangères. Cet ouvrage, qui est le résultat d'un long et consciencieux travail, me paraît combler une lacune historique regrettable, et mettre en lumière une page tout à l'honneur de la diplomatie de l'ancienne monarchie française.

Le travail de M. P. Coquelle rappelle l'attention sur Louis XV et sur sa politique à l'extérieur. Nul n'a perdu

177891

le souvenir d'un livre admirable du duc de Broglie, *le Secret du Roi*, qui nous démontra, en utilisant les découvertes de M. Boutaric, que, par une bizarrerie sans exemple, Louis XV avait pris soin de déguiser, pendant vingt années, à ses sujets comme à ses ministres ce qu'il y avait de meilleur en lui-même, c'est-à-dire au point de vue des intérêts essentiels de la France, des sentiments dignes du trône. Le même monarque, qui avait paru se désintéresser du pouvoir et l'abandonner à des courtisans et à des favorites, s'était plu à demander mystérieusement à d'habiles politiques des conseils sûrs et loyaux pour la bonne conduite de nos affaires extérieures.

S'il est vrai que l'histoire doive reprocher à ce roi faible et versatile d'avoir laissé s'accomplir le démembrement de la Pologne, sacrifié une antique alliée et fait assister la France impuissante « à l'un des plus criminels attentats qui aient jamais outragé le droit de la nature et des gens » contre un pays qui, quoi qu'on pense, n'est pas mort et dont les convulsions troublent encore à l'heure actuelle l'esprit de ses oppresseurs; s'il est vrai qu'averti par des conseillers intimes des moindres incidents survenus en Pologne, en Prusse, en Autriche et en Russie, sachant leur gravité et leur portée, capable de prévoir les périls et les malheurs qui allaient suivre, Louis XV aurait pu, en utilisant le courage et le dévouement de ses sujets, épargner à lui-même et à l'Europe un scandale et une tache ineffaçables, l'histoire impartiale a le devoir aussi de constater qu'il a essayé de faire autre chose, puisqu'il est l'auteur de l'alliance avec l'Autriche et qu'il a entrepris, avec l'aide des Provinces-Unies, de réduire l'or-

gueil et les prétentions intolérables de l'Angleterre. Louis XV, dont on ne connaît guère que les débauches et les orgies et qu'on ne se figure généralement que comme un roi sans courage, sans dignité et sans énergie, avait cependant quelques qualités sur lesquelles il convient ici d'insister. Il savait, à l'occasion, agir non en marchand, mais en roi. Il avait le courage et le sang-froid de sa race, comme il le prouva à Fontenoy, où, se montrant à l'ennemi avec le Dauphin, il dit que depuis la bataille de Poitiers aucun roi de France n'avait combattu avec son fils; qu'aucun depuis saint Louis n'avait gagné de victoire sur les Anglais, et qu'il espérait bien être le premier. Il avait une certaine science du gouvernement, une connaissance peu commune des cabinets européens, un sentiment parfois exact des besoins et de la grandeur de la France, et même un raisonnement judicieux, toutes choses dont il était surtout redevable aux leçons du cardinal Fleury. Mais une froideur et une timidité invincibles, une crainte outrée des oppositions et des résistances, une facilité déplorable à abandonner, dès le premier choc de la discussion, des résolutions importantes, l'influence déprimante des favorites et des hommes de plaisirs, l'amour de toutes les fêtes et de toutes les jouissances effaçaient des qualités dont lui-même et la France auraient pu tirer le plus noble profit. Sans vouloir diminuer en rien les justes reproches que méritent ses criminelles faiblesses, il importe en passant de relever une erreur singulière et qui persiste encore. Qui n'a répété l'historiette, si connue et presque sordide, de la Du Barry disant avec une insolente familiarité au Roi : « La France, ton café f... le camp! »

Eh bien, je l'ai déjà prouvé ailleurs (1) et je le répète encore ici, ce mot grossier s'adressait à l'un des valets de la favorite, surnommé La France, et non pas au Roi.

Louis XV avait de l'esprit et il en fit preuve plus d'une fois. Ainsi — et ceci montrera comment il unissait dans sa haine les philosophes et les Anglais — il dit un jour au comte de Lauraguais qui revenait de Londres : « Eh bien, d'où venez-vous, monsieur de Lauraguais? — D'Angleterre, Sire. — Eh! quoi faire? — Sire, apprendre à penser. — Les chevaux sans doute?... » Il lui arriva souvent de caractériser un homme, un politique, une situation par un trait mordant, mais sa force d'esprit n'allait guère au delà. Cependant, tout en relevant ses légèretés et ses fautes, il n'est pas juste de dire que sa diplomatie secrète ait été réduite à une fantaisie royale, moitié enfantine, moitié sénile. A mon sens, Michelet n'a pas compris la correspondance secrète de Louis XV éditée par M. Boutaric, ou il l'a lue superficiellement, puisqu'il en a dit : « Dans ses petits billets furtifs, le roi ne veut et ne cherche qu'un certain plaisir de police. C'est la jouissance peureuse du mauvais écolier qui croit faire un tour à ses maîtres. Nulle part, il n'est plus misérable. »

Il convient de prouver que cette opinion est très exagérée, et je vais essayer de le faire par un résumé rapide des événements et négociations qui amenèrent l'alliance franco-hollandaise, et cela en utilisant les découvertes de M. P. Coquelle.

(1) *Les Bijoux de Mme Du Barry*, Charavay, 1881, p. 30. — Le nom du valet La France se trouve dans un mémoire du tailleur Carlier pour l'habillement des gens de Madame Du Barry.

Depuis le seizième siècle, un puissant parti, favorable à la France, s'était formé dans les Provinces-Unies, ce qui n'empêchait pas de nombreux Hollandais de craindre l'établissement éventuel des Français en Flandre. Si les Hollandais étaient disposés à accepter notre appui contre les empiétements de l'Autriche et les prétentions de l'Angleterre, ils ne se résignaient point à ouvrir le chemin des Pays-Bas à notre armée et l'Escaut à notre flotte. Ils redoutaient notre amour passionné des conquêtes et n'avaient pas oublié les entreprises de Louis XIV, les exigences incroyables du roi de France, son absence de tout scrupule et de toute modération, le mépris des offres faites par eux pour apaiser le ressentiment royal, enfin le soulèvement de leur patrie et les mesures hardies et tutélaires que leur avait inspirées le désespoir. Après les traités d'Utrecht, ils avaient accepté de veiller à la garde des Pays-Bas devenus Autrichiens et s'étaient résignés à être les protégés de l'Angleterre. Le parti aristocratique nous était foncièrement hostile et, malgré la suppression du stathoudérat en 1702, malgré le rapprochement de l'Angleterre en 1716, malgré l'adhésion des Provinces-Unies à la triple alliance de 1717 et à la quadruple alliance de 1718, les Hollandais n'étaient que nos amis occasionnels.

Nos ministres à la Haye, le marquis de Fénelon et l'abbé de Laville, obéissant aux instructions de Louis XV, ménagent alors les deux partis, aristocratique et patriote, qui se disputent le pouvoir, tout en montrant que si la France veut la paix, elle ne redoute pas la guerre. Ils ferment les yeux sur les menées et les intrigues des royalistes. En 1747, le stathoudérat

reparaît avec Guillaume IV, prince d'Orange-Nassau. Notre représentant, le marquis de Saint-Contest, a l'art de traiter favorablement ce prince, sans froisser les patriotes ou républicains dont la France pourra se servir quelque jour. Deux ans après la paix d'Aix-la-Chapelle, Louis XV comprend combien est grand notre intérêt à nous allier avec les Provinces-Unies contre la Grande-Bretagne, et pendant vingt ans ce monarque si frivole va méditer cette heureuse pensée et essayer de la réaliser par des faits. La Hollande sera avec l'Espagne le pivot de la politique française dans la seconde moitié du dix-huitième siècle.

Le marquis de Bonnac, qui a succédé au marquis de Saint-Contest, essaye de conclure, sans plus de retard, un traité de paix perpétuelle entre la France et les Provinces-Unies. Il savait que beaucoup de Hollandais étaient froissés par la morgue et l'insolence de la cour de Vienne et regrettaient amèrement de ne pouvoir tirer aucun profit pratique de l'alliance anglaise. Sans l'opposition de la Pompadour, que les caricatures et les pamphlets parus en Hollande avaient blessée et irritée, les efforts de Bonnac eussent certainement abouti en 1753. Un envoyé extraordinaire de France, l'habile comte d'Affry, vint à bout de l'indécision des États ainsi que de l'opposition de George II et de ses ministres, et, grâce à d'adroites concessions, obtint la neutralité hollandaise pendant la guerre de Sept ans. L'abaissement des droits d'importation de la morue en France, puis l'entrée en franchise des harengs salés décidèrent les Hollandais, commerçants avant tout, à rejeter les propositions captieuses de l'Angleterre qui voulait les détourner de nous.

En 1751, le jeune prince d'Orange-Nassau est proclamé stathouder sous le nom de Guillaume V, mais avec la régence de sa mère, Caroline d'Angleterre. Il n'exercera le pouvoir qu'à sa majorité en 1766. L'Angleterre et la Prusse se déclarent prêtes à traiter de la paix dans un congrès, en 1760. D'Affry et Yorke conférent secrètement à la Haye, mais d'Affry, mal renseigné, hésite et, voulant traiter sans la Prusse, finit par ajourner la signature d'une paix qui eût été meilleure que la paix de 1763.

Le 24 octobre 1760, George III succède à George II, sans que son avènement modifie la politique de Louis XV. La mort frappe en 1762 Élisabeth de Russie, et son successeur Paul III s'allie avec Frédéric II. Malgré le regrettable départ du comte d'Affry, les Hollandais demeurent neutres et la situation paraît encore favorable à la France, lorsque Guillaume V épouse la princesse Wilhelmine de Prusse, union qui fait naturellement redouter de graves complications pour l'avenir. Le baron de Breteuil, qui a reçu du Roi les mêmes instructions que celles données à son prédécesseur, s'applique à ruiner l'influence anglaise et à nous conserver la neutralité des Provinces-Unies. Louis XV continue la mystérieuse correspondance de son cabinet secret avec ses ministres ou agents à la Haye, d'Havrincourt, Des Rivaux, Breteuil, Duprat. Après Breteuil, le marquis de Noailles, puis l'abbé Desnoyers, son secrétaire, sont chargés d'observer soigneusement les dispositions des esprits et de se tenir dans les meilleurs termes avec les membres du parti stathoudérien, tout en faisant comprendre aux républicains que le Roi ne les néglige pas. Les documents des

Affaires étrangères montrent que, de 1750 à 1774, Louis XV a tenu énergiquement à assurer à la France la neutralité de la Hollande, à arracher ce pays à la tutelle anglaise et à préparer une solide et fructueuse alliance avec lui. Louis XVI va suivre la même politique ; c'est le meilleur éloge que l'histoire puisse faire de son prédécesseur.

Le soulèvement des colonies anglaises d'Amérique est favorablement accueilli dans les Provinces-Unies, parce que de nombreux colons sont d'origine hollandaise et que le commerce espère tirer un grand profit de la contrebande de guerre. Malgré le stathouder, inféodé à la politique des Anglais, les insurgés américains sont reconnus belligérants. Le duc de La Vauguyon, comme son prédécesseur à la Haye, s'efforce de garder le juste milieu entre les deux partis, mais en secret il favorise les patriotes. Le traité d'amitié et de commerce conclu par la France avec les États-Unis, la rupture entre la France et la Grande-Bretagne, produisent une impression profonde dans les Provinces-Unies. La France ne leur demande pour le moment que de garder une loyale neutralité. L'affaire du corsaire Paul Jones, que les Hollandais refusent de livrer aux Anglais avec ses prises, tend les relations entre les deux pays. Le drapeau fleurdelysé, arboré tout à coup sur les prises anglaises du Texel, fait de la Hollande l'alliée de la France, et l'Angleterre se venge en capturant nombre de vaisseaux hollandais. La scission habile de 1780 constitue certainement l'un des plus beaux succès de notre vieille diplomatie.

Déçus par la Russie qui leur offre une médiation hypocrite, exaspérés par le pillage de leurs colonies de

Saint-Eustache et des Indes orientales, les Hollandais signent en 1781 avec la France une convention qui semble être le présage d'une alliance définitive. Lors de la paix de Paris en 1783, les Hollandais voudront obtenir la reddition de leurs colonies et la liberté des mers. Mais la Grande-Bretagne exigera la colonie de Negapatam, que les Provinces-Unies seront forcées, à leur grand regret, de céder pour ne point rester isolées en Europe. En revanche, elles obtiendront l'annulation des anciens traités qui faisaient de leur pays une sorte de satellite anglais. Enfin, Louis XVI aboutit au but poursuivi par le cabinet de Versailles depuis près d'un demi-siècle.

Sur les offres formelles du parti républicain qui avait alors la majorité, le roi de France se déclare prêt à accepter de la Hollande des propositions pour une alliance définitive générale, et, le 10 novembre 1785, le traité est signé à Fontainebleau par les plénipotentiaires. Mais, avant la ratification solennelle, le cabinet anglais tente un dernier effort contre nous. Il fait par son ambassadeur Harris les offres les plus tentantes : remboursement de toutes les dépenses opérées par les Provinces-Unies pour les préparatifs de la guerre contre l'Autriche, payement de l'indemnité de guerre consentie à Joseph II pour le règlement de l'affaire des bouches de l'Escaut, restitution de la colonie de Negapatam, entente absolue avec les patriotes, bref, tout ce qu'on voudra. Seulement, il est trop tard. Les États-Généraux, le 12 décembre, et Louis XVI, le 15, ratifient le traité qui stipule amitié et union sincère entre les deux pays, maintien et conservation mutuelle de la paix et de la neutralité; possession paisible de

tous leurs États, domaines, franchises et libertés; préservation l'un par l'autre de toute agression hostile dans quelque partie du monde que ce pût être, garantie réciproque de la liberté des mers; enfin établissement de traités de commerce avec la clause du traitement de la nation la plus favorisée. La conclusion de l'alliance franco-hollandaise produisit dans l'Europe entière une impression considérable. Par les alarmes qu'elle causa aux cabinets de Londres et de Pétersbourg, par les jalousies qu'en ressentirent les autres puissances, il est facile de se rendre compte de sa valeur et il est permis de la considérer comme un des actes les plus importants de l'histoire diplomatique de la fin du dix-huitième siècle.

Malheureusement, l'avenir ne justifia pas les espérances qu'un tel acte avait fait naître. Quinze mois après la signature d'un traité qui devait permettre au cabinet de Versailles de recueillir les fruits d'une sage politique, la Prusse intervint brutalement dans les affaires de la Hollande. Elle se prononça pour le stathouder contre les patriotes, qui, se vengeant de sa conduite louche pendant la guerre avec la Grande-Bretagne et de ses accointances avec le bas peuple contre leur parti, l'avaient suspendu de ses fonctions de capitaine général et privé de tous ses privilèges et prérogatives. Frédéric-Guillaume II, saisissant le prétexte d'une prétendue insulte faite à sa sœur la princesse Wilhelmine par les corps francs de Nimègue, se déclara personnellement offensé et demanda réparation aux États généraux. Le 24 juillet 1787, les États justifièrent les mesures prises par eux contre Guillaume V et répondirent que le roi de Prusse n'avait pas à confondre sa

personnalité avec celle de sa sœur; qu'il n'était pas d'ailleurs question en cette affaire du droit des gens, mais d'une mesure d'ordre intérieur. Toutefois, ils proposèrent d'envoyer une lettre d'excuses à la princesse Wilhelmine.

A cette résolution Frédéric-Guillaume II répondit par la mobilisation de vingt mille hommes et par leur concentration à Wesel sur les frontières de la République des Provinces-Unies. Le 12 septembre, le duc de Brunswick pénétrait à leur tête sur le territoire de la province de Gueldre, et le 20 septembre Guillaume V rentrait triomphalement à la Haye. Le 25, de nouveaux États, favorables à sa politique, le rétablissaient dans toutes ses charges et prérogatives. Tel était le résultat de l'invasion prussienne, devant laquelle battaient en retraite les descendants de ceux qui, cent ans auparavant, avaient tenu tête à Louis XIV. Pourquoi? « Parce que, remarque judicieusement M. P. Coquelle, la majorité de la noblesse et la populace soutenaient le stathouder et que la bourgeoisie qui, presque seule, formait le parti républicain, trop commerçante pour être militaire, ne put résister en même temps à l'ennemi du dehors. Possédant la majorité dans les États de Hollande et dans ceux de quelques provinces, elle avait pu imposer ses volontés, tant que les rouages de la constitution fonctionnaient régulièrement, mais du moment où ils furent faussés par la scission entre les provinces, la bourgeoisie républicaine resta impuissante et fut vaincue par la force brutale des partis opposés. Cette profonde et incurable division se révéla d'une manière complète à Louis XVI en septembre 1787 et fut peut-être la cause de son indifférence inat-

tendue pour la Hollande. » A dire le vrai, notre situation, si troublée à l'intérieur, et la faiblesse de nos forces expliquent suffisamment notre silence et notre abstention. Quelle était alors la consolation offerte aux Français qui déploraient l'humiliation de leur patrie? Si l'on en croit Voltaire, la seule était la littérature, quoique souvent corrompue, à son propre avis. « Elle console même, disait-il, des calamités publiques, en arrêtant sur des objets agréables l'esprit qui serait trop accablé de la contemplation des misères humaines. » Ainsi les petits vers écrits par l'ancien chambellan du roi de Prusse pour célébrer la défaite de Rosbach et railler la terreur des Welches, des poèmes licencieux ou cyniques devaient suffire à distraire les Français de leurs déboires et de leurs tristesses!... Tous, heureusement, ne pensaient pas de la sorte.

Lorsque j'étudiais, il y a deux ans, les papiers de Mirabeau aux Archives des Affaires étrangères pour en extraire les lettres destinées à éclairer le public sur la portée réelle de sa mission à Berlin en 1786-1787, je fus frappé de l'importance que cette correspondance secrète attribuait entre autres aux affaires de Hollande. On sait d'ailleurs, et cela explique ses graves soucis à cet égard, que Mirabeau s'était déjà occupé des Provinces-Unies. Son livre, publié à Londres en 1785 sur les *Doutes de la liberté de l'Escaut réclamée par l'empereur Joseph II*, montrait qu'il attachait le plus grand et le plus intelligent intérêt à tout ce qui avait trait aux questions hollandaises. Il ne craignait pas de reprocher aux Anglais le cri odieux dont retentissaient tous les jours les rues de Londres : « *I hate the Dutch* : je hais le Hollandais, » et il les suppliait de suivre plutôt sa devise :

« Aimer tous les hommes sans distinction de peuples. » Il faisait observer que les Anglais détestaient les Hollandais, parce qu'ils étaient marchands comme eux et parce qu'ils avaient voulu rester neutres dans la guerre entre la Grande-Bretagne et la France. Il attaquait déjà à ce moment le stathoudérat comme une institution néfaste et déclarait que les Provinces-Unies pouvaient demeurer États fédératifs, sans subir le joug d'un maître et sans s'assujettir aux volontés et aux caprices des autres puissances.

Le lecteur qui voudra se rendre exactement compte de l'intelligence pratique de Mirabeau en fait de politique extérieure, et spécialement en ce qui a trait aux affaires de Hollande et à leur répercussion sur la politique française, n'aura qu'à se reporter, entre autres, à son Mémoire de juin 1786 et à ses lettres des 5 et 8 septembre, 3, 21 et 31 octobre et 24 novembre 1786, 2, 4 et 13 janvier 1787, ainsi qu'à son Mémoire relatif au système des puissances étrangères avec la République des Provinces-Unies (1). L'illustre homme d'État y fait preuve d'une entente pratique des événements et d'une connaissance remarquable des hommes et des choses, ce qui donne un démenti formel à ceux qui n'ont vu en lui qu'un brouillon et un aventurier.

Au lendemain de la défaite des patriotes et du retour du stathouder à la Haye, Mirabeau recevait une lettre très importante d'un Hollandais qui le suppliait de ne pas abandonner un pays asservi par des tyrans subalternes. Il lui rappelait qu'il était déjà intervenu une fois

(1) *La Mission secrète de Mirabeau à Berlin* (Plon, 1899, 1 vol. in-8°). — Le même ouvrage traduit en allemand par M. Oscar Marschall von Bieberstein, Leipzig, 1900.

en sa faveur. « La révolution que vient d'éprouver ma patrie, disait le Hollandais, est un vrai malheur pour tous les amis de la liberté. Sans l'intervention du despote de Berlin, il est certain que les vrais républicains hollandais auraient triomphé du stathouder et des aristocrates, et auraient établi un gouvernement de représentation, le meilleur de tous... La France, par une conduite inconcevable, après avoir annoncé qu'elle armait pour soutenir son parti, n'a pas fait de mouvement, lorsqu'on est venu attaquer et proscrire ce même parti... Jamais elle ne se couvrit d'un plus grand opprobre. Je dirai même que la France ne perdit jamais un allié plus utile; en conservant son influence en Hollande, elle réduisait l'Angleterre à l'impossibilité de faire la guerre... » Et s'adressant au défenseur généreux des causes opprimées, il ajoutait : « Le génie seul a le privilège de faire triompher la vérité, dès qu'il a parlé. S'il se tait, lorsqu'il peut élever la voix, il est coupable... »

Le 1er novembre 1787, Mirabeau répondit par une lettre presque oubliée aujourd'hui et qui lui fait le plus grand honneur. Il commence par manifester son indignation contre l'outrage adressé à un peuple libre. « Je ne sais pas, dit-il, composer avec la violence et l'iniquité. La haine des tyrans comme l'amour de la liberté sont en moi des passions si véhémentes, si involontaires, que je n'ai pas même le droit de m'en estimer davantage. Je professe, j'ai professé votre cause. Je ne la déserterai jamais. Au milieu de vos ennemis, et dans un moment où j'étais loin de prévoir toute l'étendue de l'inconsidération du cabinet de Berlin, de l'inconcevable stupeur du gouvernement

français et surtout des excès auxquels on assure que s'est portée chez vous l'armée prussienne, j'ai soutenu vos droits et vos intérêts chez le duc de Brunswick, qui paraissait sentir la justice de vos prétentions et de vos plaintes plus qu'il n'appartient à un prince. » Et après avoir blâmé le duc et sa conduite tyrannique en Hollande, après avoir reproché au roi de Prusse un attentat inouï contre le droit des gens qui aurait mérité de devenir l'objet d'une croisade contre l'oppresseur; après avoir regretté enfin que la France n'eût pas su jouer à fond sa partie dans la dernière guerre, ce qui lui eût permis d'affranchir à la fois l'Amérique et la Hollande, il disait, — et je prie le lecteur de faire attention à ce passage de sa réponse — : « Je crois que les Anglais viennent de frapper un coup de maître qui peut retarder d'un demi-siècle leur décadence. Je suis persuadé que rien ne serait plus facile et plus juste que de rendre infiniment odieuse cette nation, tyran de la terre, tyran des mers, qui poursuit partout le bonheur et la liberté, comme si les Anglais seuls eussent droit à des succès; comme si nul autre peuple n'était digne d'une constitution; comme si le reste de l'espèce humaine était fait pour se ranger sous le sceptre de la Grande-Bretagne! » Il marquait au fer rouge l'égoïsme et les mauvais desseins de cette nation ambitieuse et frénétique d'orgueil. « Il est impossible aux Anglais, déclarait-il, d'être modérés et, indépendamment des outrages qu'ils viennent de vous faire prodiguer, on peut s'en rapporter à eux pour lasser votre nation, lente à s'irriter, mais longue à se refroidir. » Les braves descendants de ces mêmes Hollandais n'ont-ils pas aujourd'hui dans l'Afrique du Sud à subir les

mêmes affronts, et après une patience mise à toute épreuve, n'opposent-ils pas à leurs cruels et impitoyables ennemis une résistance que rien ne peut, que rien ne pourra vaincre, et qui déjà, comme l'a prédit un vieillard héroïque, étonne et confond le monde!

« Que vous reste-t-il à faire, continuait Mirabeau, sinon dissimuler, endormir la défiance des tyrans, laisser retirer leurs satellites, préparer, attendre et saisir les circonstances. Je ne dis pas que si, dans ce moment même, où par un coup de force auquel nous étions plus prêts qu'on ne le croit (1), le fer et la flamme eussent été portés sur les côtes anglaises et peut-être jusque dans Londres, vous n'eussiez pu, avec de très légers secours, noyer vos hyènes enrégimentées. Mais la paix est faite et notre impuissance, quoique exagérée, sera trop réelle quelque temps encore. Du chaos tranquille, ce pays-ci a passé dans le chaos agité. Il peut, il doit en sortir une création. Sera-ce un embryon? Sera-ce un homme? Je ne sais. Mais il est impossible que nous soyons stationnaires, et nous ne pouvons plus descendre! »

D'un coup d'œil d'aigle, Mirabeau apercevait la Révolution et son action immédiate sur les peuples; il prédisait la mort de l'Électeur de Bavière, les difficultés de la Prusse en proie à d'autres ennemis, le système européen bouleversé et les adversaires de la Hollande occupés à guerroyer du Weser au Danube. « Dans ces terribles conflits le jour des patriotes hollandais ne peut-il pas revenir? Pourquoi se croiraient-ils

(1) Mirabeau fait allusion aux projets de descente en Angleterre, étudiés depuis longtemps, et qui n'avaient pas été complètement abandonnés.

anéantis? Leur parti porte sur la nature éternelle des choses. Vos provinces redeviendront libres ou seront restituées à la mer. Toujours mal constitués, vous ne fûtes jamais esclaves, vous ne le serez pas... Laissez donc vos tyrans user, abuser même de leurs avantages, proscrire vos bons citoyens, augmenter les troupes de terre, hérisser vos villes et vos villages de bayonnettes! *Le paysan hollandais amasse dans son cœur la vengeance et jamais un peuple ne fut conquis malgré lui.* Toujours surpris et bouleversés par une première invasion, toujours ranimés par la honte et la colère, voilà votre histoire, voilà votre horoscope! »

Six mois après cette lettre admirable, éclatait le livre vengeur *Aux Bataves sur le Stathoudérat*, qui résumait fidèlement les divers événements de la Hollande. Mirabeau y suivait pas à pas l'histoire des Bataves et rappelait l'édit d'indépendance du 24 juillet 1581, qui commençait par ces fières paroles : « Les peuples ne sont pas faits pour le prince, mais le prince est fait pour les peuples. Ils ont le droit de le chasser quand, au lieu de les défendre, il est devenu leur ennemi par ses vexations. » Mirabeau dénonçait les aggressions violentes de l'Angleterre qui, depuis 1651, avait fait quatre guerres injustes aux Hollandais, leur avait porté un coup funeste en 1652 par l'Acte de navigation, avait en 1726 protégé contre eux les Algériens, troublé en 1739 leurs spéculations avec l'Espagne, capturé sous de vains prétextes leurs vaisseaux en 1751, accablé de vexations leur commerce en 1756, renouvelé les mêmes déprédations en 1779 et oublié l'appui que leur avaient prêté les Provinces-Unies contre la tyrannie des Stuarts. Il s'élevait avec

force contre cette nation anglaise « où la soif de dominer et celle des richesses ont produit pour la ruine de toutes les parties du globe des systèmes d'oppression et de crimes qui auraient révolté les Romains, ces héros du brigandage ». Il signalait à l'exécration publique « une nation qui, poursuivant partout la liberté comme une rivale, mériterait que tous les peuples conspirassent contre elle, si tous les peuples étaient libres! » Il affirmait que c'était pour abaisser, pour ruiner les Bataves, pour les tenir sous sa dépendance, pour en faire les « Indiens de l'Europe », que l'Angleterre voulait maintenir à la République des stathouders.

Puis Mirabeau, publiant le tableau des droits qui appartenaient aux Hollandais comme à tous les citoyens, traçait une esquisse magistrale où l'on retrouve les idées principales de la Déclaration des droits de l'Homme, votée un an après à la Constituante. Enfin, il jetait un vibrant appel aux armes pour inviter les Hollandais à devenir les libérateurs de leur pays et à laisser ainsi à leurs enfants l'héritage de leurs vertus. Cet appel, si enflammé, si éloquent qu'il fût, resta pour le moment sans écho. Mais la politique de haine et de vengeance pratiquée par Guillaume V, l'émigration d'une foule de patriotes firent naître et régner dans les Provinces-Unies les plus graves ressentiments.

A la Révolution de 1789, de nombreuses sociétés démocratiques propagèrent les idées nouvelles et les firent triompher. Lorsque la Convention eut déclaré la guerre à l'Angleterre, les généraux français qui pénétrèrent en Hollande furent reçus comme des libérateurs. Le stathouder, malgré le secours des troupes anglaises, ne put empêcher Pichegru de s'emparer de

toutes les places fortes du Brabant. Puis les soldats français entrèrent à Amsterdam, au milieu de l'enthousiasme universel et Guillaume V s'enfuit en Angleterre. En 1794, le stathoudérat avait fait place à la République batave, mise sous le protectorat de la France. Deux ans auparavant, l'orgueilleux Brunswick avait reculé devant les troupes de Valmy et il avait dû solliciter un armistice pour permettre à son armée de rentrer en Franconie. Ce sera la Prusse encore qui, la première de toutes les puissances, sera heureuse de faire à Bâle la paix avec nous. La Révolution française avait amplement vengé la défaite de Rosbach et les humiliations de 1787.

Le traité franco-hollandais de 1785, malgré les événements qui, presque deux ans après, l'anéantirent, n'en demeurera pas moins un des meilleurs services que nous ait rendus la prudente diplomatie des Bourbons. Il ne lui manquait pour être justement apprécié que d'être mis en relief, ce qui n'avait point encore été fait jusqu'à présent. La genèse de l'évolution de la Hollande, les vicissitudes de la lutte d'influence à la Haye entre les ambassadeurs de France et d'Angleterre, les détails et les divers incidents de la formation et de la constitution de l'alliance ont été consciencieusement exposés dans le livre de M. P. Coquelle. L'auteur n'a point visé à des effets oratoires. Il s'est appliqué à décrire les faits en un style ferme et sobre. Quelques épisodes comme les relations de Mme de Pompadour avec les Hollandais, les aventures légères du colonel marquis de Lède, l'espionnage en Angleterre pendant la guerre de Sept ans et le cabinet secret de Louis XV en Hollande atténuent la gravité

inhérente à un ouvrage d'histoire diplomatique et y mettent une note agréable.

M. Coquelle se demande, dans sa conclusion, si une guerre contre la Prusse et l'Angleterre au printemps de 1788, en détournant les esprits de l'opposition et en ramenant toutes les forces de la nation autour du drapeau en face de l'ennemi héréditaire, n'aurait pas retardé d'un demi-siècle la chute de l'ancienne monarchie. A cette question il est permis de répondre par des faits indiscutables. La pénurie de nos finances, le marasme du commerce et de l'industrie, les graves défectuosités de notre marine et de notre armée, l'ignorance des desseins ourdis au dehors contre nous, le fléau de l'agiotage, la crainte des embarras et des complications de toute nature, le manque d'alliances solides et sincères, la méfiance générale et les divisions entre les différents ordres, les troubles de Paris et des provinces, les attaques furieuses dirigées contre le Roi, la famille royale et les institutions monarchiques, tout cela ne permettait pas au gouvernement de Louis XVI de se risquer dans une si audacieuse aventure.

Chose triste à avouer, mais malheureusement vraie, on arrivait à conclure, comme Mirabeau dans le rapport mis en juin 1786 sous les yeux du Roi, que nous n'étions alors ni propres à maintenir la paix ni prêts à soutenir la guerre.

Henri WELSCHINGER.

L'ALLIANCE

FRANCO-HOLLANDAISE

CHAPITRE PREMIER

LA MÉDIATION HOLLANDAISE DE 1735

Les trois premiers stathouders de Hollande : Guillaume le Taciturne, Maurice et Henry-Frédéric, avaient été de grands amis de la France. Ils trouvèrent auprès de Henri IV et de Louis XIII un appui matériel et moral dans leurs longues luttes contre l'Espagne. Cette nation était alors l'adversaire irréconciliable de notre politique, et nous profitions des entreprises des Hollandais contre l'ennemi commun. Les relations diplomatiques furent, à cette époque, fréquentes et cordiales entre Paris et la Haye (1).

Guillaume II, fils de Henry-Frédéric, régna trop peu de temps (1647-1650) pour modifier sérieusement la ligne de conduite suivie par ses prédécesseurs. Toutefois, on constata en Hollande une tendance à préférer alors l'amitié de l'Espagne affaiblie à celle de la France de jour en jour plus puissante. Ainsi s'expliquent la conduite des plénipotentiaires hollandais au congrès de Munster et leur paix hâtive et séparée avec l'Espagne, le 30 janvier 1648.

(1) Parmi nos premiers ambassadeurs en Hollande, on distingue : de Mourlay, 1593 ; le duc de Bouillon, maréchal de France, 1596-1607 ; le président Pierre Jeannin, de Refuge, de la Noue, de Boyssire, d'Espess, de Châteauneuf, de Blangy, le maréchal Brézé, enfin le comte d'Estrades en 1637.

Cela n'empêcha point Jean de Witt, grand pensionnaire de Hollande après la suppression du stathoudérat, en 1651, de s'allier à la France, dix ans plus tard, par le traité de Paris, et de pousser activement la guerre maritime contre l'Angleterre de concert avec nous. La paix de Bréda termina la querelle anglo-hollandaise, au mois de juillet 1667 (1).

Les succès de Louis XIV dans la guerre de Dévolution, son orgueil excessif, lui aliénèrent bientôt les sympathies hollandaises, et l'on vit trois États protestants : la Hollande, la Suède et l'Angleterre, s'unir pour défendre l'Espagne contre le Roi Très-Chrétien (2). Abandonnées par leurs alliés, écrasées par les armées françaises, les Provinces-Unies cherchèrent leur salut dans le rétablissement du stathoudérat, et des plaines inondées de la Hollande s'éleva le prince qui devait tenir Louis XIV en échec pendant trente ans. Le mariage du nouveau stathouder, Guillaume III, avec la fille de Jacques II d'Angleterre eut pour résultat la conclusion d'une alliance offensive et défensive entre les deux pays. Les deux traités de Westminster en 1674 (3), confirmés quatre ans plus tard, établirent les bases de cette entente.

Lorsque Guillaume monta sur le trône d'Angleterre en 1688, les sympathies hollandaises le suivirent au delà des mers, l'alliance devint plus étroite encore. Les guerres de la fin du règne de Louis XIV fortifièrent tellement ces sentiments que, malgré une nouvelle suppression du stathoudérat en 1702, à la mort de Guillaume III, la Hollande persévéra dans cette politique.

(1) Conf. le remarquable ouvrage de M. Lefebvre-Pontalis : *Vingt ans de politique hollandaise : Jean de Witt*, 2 vol., 1882.

(2) Triple alliance conclue à Aix-la-Chapelle en 1668.

(3) Nous aurons l'occasion, dans la suite, d'examiner en détail ces deux traités : le premier était un traité d'amitié et de commerce, le second établissait les secours que les deux nations devaient se prêter en cas de guerre.

Elle semblait inféodée pour toujours à la cour de Londres.

Le rapprochement de la France et de l'Angleterre en 1716 et l'accession des Provinces-Unies au traité connu sous le nom de triple alliance de 1717 (1) ne modifièrent nullement les préférences des Hollandais. S'ils s'allièrent à la France, c'est uniquement parce que les Anglais les poussaient à le faire; ils redevinrent nos amis occasionnels, sans cesser d'être fidèles à l'Angleterre.

Ici se place l'ambassade si connue du marquis de Fénelon à la Haye. Ce diplomate sut se faire bien venir des États généraux et, pendant les dix-huit ans de son séjour, les maintint dans d'excellents termes avec la France (2).

L'événement le plus important de cette époque, au point de vue diplomatique, fut la tentative de médiation des Hollandais pendant la guerre de succession de Pologne (1733-1735). Le souvenir de leurs hauts faits du siècle précédent, le besoin de s'immiscer dans les affaires générales d'Europe, bien plus que le désir de rétablir la concorde, les poussaient à cette démarche.

Affaiblis financièrement, ruinés militairement par leurs guerres contre Louis XIV, les Hollandais comprirent, après la paix d'Utrecht, qu'ils étaient descendus au rang de puissance de second ordre, que désormais ils ne joueraient plus un rôle prépondérant dans les affaires européennes. Ils s'efforcèrent de contre-balancer par l'extension de leur commerce la perte de leur influence politique.

Cela ne les empêcha nullement de s'occuper activement des autres nations, car leurs relations commerciales les

(1) L'Autriche accéda à cette alliance l'année suivante. Au sujet de cette triple alliance, conf. *le Régent, l'abbé Dubois et les Anglais*, par M. Wiesener, 2 vol., Paris, 1894, et négociations entre la France, l'Angleterre et la Hollande pendant les deux premières années du règne de Louis XV. Arch. Aff. étrang. Mémoires et documents, Hollande, vol. 61.

(2) De 1725 à 1743.

mettaient à même d'être renseignés rapidement sur tout ce qui se passait en Europe. Placée à distance presque égale de Londres, de Paris et de Berlin, la Haye devint un centre d'informations de premier ordre; les courriers allant d'Angleterre dans l'Europe centrale et orientale et inversement y passaient; les gazetiers hollandais, qui savaient tirer des conclusions des moindres indices, commentaient ces passages, se hâtaient de répandre des nouvelles, le plus souvent fausses, quelquefois véridiques.

Au point de vue diplomatique, le poste de la Haye était de la plus haute importance, et la France y envoya toujours des agents choisis.

Cette cour, unie à l'Espagne et à la Sardaigne, soutenait le roi de Pologne Stanislas Leczinski contre son compétiteur Auguste de Saxe, appuyé par les Russes et les Autrichiens.

A la fin de 1734, plusieurs membres influents de la République hollandaise firent part à sir Horace Walpole, ministre d'Angleterre à la Haye, de leur désir d'offrir leur médiation pour arranger les affaires de Pologne. Ils sollicitaient l'Angleterre de joindre ses bons offices aux leurs. La neutralité que ces deux puissances avaient observée dans cette guerre leur permettait de se poser en arbitres

Le cardinal de Fleury accepta avec empressement cette offre, et ses alliés firent une déclaration dans le même sens.

L'empereur Charles VI, qui savait combien le cabinet anglais était favorable secrètement à son candidat Auguste de Saxe, se rangea sans difficulté à l'avis de ses adversaires.

Dans les derniers jours de décembre 1734, des pourparlers s'engagèrent à la Haye pour rechercher ensemble les moyens les plus convenables à l'exécution des bons offices des médiateurs.

Un comité, choisi dans le sein des États généraux, se mit à l'œuvre, de concert avec le grand pensionnaire de

Hollande Slingerland et avec Horace Walpole; le sieur Jeannel, envoyé spécial du cardinal de Fleury, prenait part à ses travaux, qui se poursuivirent dans le plus grand mystère jusqu'au commencement de février 1735. Fleury correspondait directement avec Walpole, lui soumettant ses idées et celles de ses alliés pour l'élaboration d'un plan de pacification (1).

Le cardinal, chaud partisan de l'intervention des puissances maritimes, c'est ainsi que s'intitulaient la Hollande et l'Angleterre, avait la plus entière confiance dans Horace Walpole et dans Slingerland. Cette confiance n'était pas justifiée.

Notre ambassadeur à la Haye, le marquis de Fénelon, était tenu au courant de la marche des travaux, mais n'y prenait aucune part.

Après bien des tâtonnements et des discussions, le plan d'accommodement fut enfin mis sur pied; Walpole le porta en Angleterre pour le soumettre à Georges II, qui l'approuva entièrement. Le 26 février, les États généraux en reçurent communication (2), et par leur résolution du même jour décidèrent que les ministres de France, d'Autriche, d'Espagne et de Sardaigne seraient chargés d'en envoyer une copie à leurs cours respectives. Ces diplomates étaient sollicités de seconder les efforts des puissances maritimes pour le rétablissement de la paix.

Lorsque Fleury prit connaissance du projet d'accommodement, il eut une profonde désillusion. Il ne correspondait nullement à ses désirs; de plus, il ne jugeait pas une telle paix honorable pour la France.

En effet, Stanislas Leczinski devait renoncer à la couronne de Pologne, tout en gardant le titre de roi purement honoraire; don Carlos recevrait Naples et la Sicile; l'empereur aurait Parme, la Toscane et Milan, mais une

(1) Aff. étrang. de Paris, manuscrits, Hollande, Corresp., t. 407 et 408.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 408, p. 147 et 149.

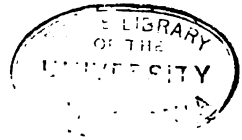
LIBRARY
OF THE
UNIVERSITY

partie du Milanais serait cédée au roi de Sardaigne. La France restituerait toutes les places fortes qu'elle avait conquises; toutes les puissances garantiraient la pragmatique sanction. Enfin un armistice serait conclu pour durer pendant les négociations.

L'Angleterre et la Hollande faisaient, en proposant ce plan, preuve d'une partialité flagrante en faveur de l'Autriche. L'empereur n'en aurait pas demandé davantage s'il avait imposé la paix à la France après plusieurs campagnes victorieuses. Or il avait eu le dessous dans presque toutes les batailles, et perdu plusieurs forteresses.

Fleury se décida pourtant à se concerter avec ses alliés avant de refuser le projet.

Bien que les négociateurs eussent recommandé le plus grand secret, le plan ne tarda pas à être connu en Hollande et devint le sujet des spéculations de tout le monde. Fleury adressa des plaintes et des critiques à Walpole et à Slingerland et insista particulièrement sur les différences existant entre le projet remis par les médiateurs et les propositions que lui, Fleury, leur avait faites au cours des négociations (1).

Pour corriger le mauvais effet du plan, Walpole vint à Paris dans les derniers jours de mars et eut avec le cardinal deux entrevues à Issy. Il lui soumit un nouveau plan, mais qui s'éloignait trop peu du premier pour pouvoir être accepté par la France. Le marquis de Fénelon, alors en congé d'un mois, s'occupa également de ces pourparlers. On ne put s'entendre et Walpole repassa en Hollande.

La réponse commune de la France et de ses alliés tardait, la distance entre les cours intéressées rendait difficile une prompte solution. Enfin, le 1er mai, Fleury l'envoya à Fénelon, qui avait rejoint son poste.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 409, p. 52. Fleury à Walpole, 14 mars 1735.

En voici la teneur : « Les couronnes alliées, toujours disposées à concourir à une paix prompte, honorable et solide, auraient désiré trouver dans le plan qui leur a été communiqué des propositions plus propices à y parvenir... La manière dont le plan a été présenté et communiqué en a rendu juge l'Europe entière. Elle n'y voit aucune satisfaction pour la France, sur l'entreprise que l'Empereur a formée de mettre la couronne de Pologne sur la tête du Prince, que ses négociations ou les armes de ses alliés y ont voulu introduire, ni rien qui ne contribue à augmenter l'excessif pouvoir de la maison d'Autriche, bien loin d'apporter quelques bornes à son agrandissement. »

Les puissances rendent ensuite le public juge de leurs sentiments pacifiques.

Conformément à ses instructions, le marquis de Fénelon remit cette réponse au président de semaine sans entrer dans aucun détail et sans aucune explication; il en donna ensuite copie à Walpole (1).

Le surlendemain, 9 mai, d'Ulefeldt, ministre d'Autriche, présenta une note de Charles VI par laquelle ce monarque acceptait les bases du plan, de concert avec son alliée la tzarine. Le ministre avait pleins pouvoirs pour signer les conditions de l'armistice.

La facilité avec laquelle l'empereur se soumettait aux arbitres prouve surabondamment que les cours d'Autriche et d'Angleterre s'étaient mises d'accord dès le début.

Chacun des partis rejeta sur l'autre la responsabilité de l'échec de la médiation.

Les députés hollandais de la commission secrète se plaignirent à Fénelon d'avoir été joués par le sieur Jeannel. Fleury écrivit le 30 avril à Walpole une longue lettre dans laquelle on lit notamment :

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 409, f° 197. Fleury à Fénelon, 1er mai 1735.

« Je vous reproche, ainsi qu'à Slingerland, d'avoir dit presque ouvertement que le plan avait été concerté avec moi et que vous n'avez agi qu'en conséquence de ce que nous avions réglé ensemble, et que je vous ai trompé et qu'on ne peut douter après le témoignage des principaux membres de la République.

« Je ne me suis embarqué dans cette affaire que sur la parole solennelle que vous m'avez donnée tous deux, par écrit, de ne jamais rien laisser transpirer dans le public de ce qui se passerait entre nous, soit qu'il réussît ou non (1). »

Le cardinal déplore ensuite la partialité de l'Angleterre pour Charles VI et exprime le regret de s'être confié à des hommes tels que Walpole et Slingerland.

Bien que les négociations fussent virtuellement rompues par la réponse négative de la France et de ses alliés, on continua à discuter pendant les mois de mai et de juin sur la possibilité de conclure une suspension d'armes.

Finalement la parole resta aux généraux et la campagne recommença en Italie.

Toutefois, l'ouvrage pacifique entrepris par les Hollandais ne fut pas entièrement stérile. Au cours de l'été, il y eut fréquent échange de lettres entre Versailles et la Haye, et on aboutit enfin à la conclusion de la paix de Vienne le 3 octobre.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 410, f° 137.

CHAPITRE II

LA MÉDIATION DE 1745 ET LA RUPTURE AVEC LA FRANCE

L'abbé Delaville succéda au marquis de Fénelon comme représentant de la France en Hollande. Avant d'exposer son activité diplomatique, traçons rapidement sa biographie.

Il naquit en 1690 et, après de brillantes études chez les Jésuites, se consacra au professorat. Quelques années plus tard, il entra chez le marquis de Fénelon, ambassadeur de France en Hollande, en qualité de précepteur de ses enfants. Esprit étendu, caractère souple, l'abbé Delaville gagna rapidement les bonnes grâces du marquis, et de précepteur devint secrétaire, puis adjoint à l'ambassade.

Il suppléa, en cette qualité, le marquis pendant ses fréquentes absences et géra très convenablement les affaires. Diplomate né, il ne lui fallut pas longtemps pour posséder tous les secrets de la carrière; aussi, lorsque, vers la fin de 1743, le marquis de Fénelon sollicita son rappel, le cabinet de Versailles ne crut pas pouvoir mieux faire que de lui choisir l'abbé Delaville comme sucesseur. Résidant à la Haye depuis douze ans, ayant de nombreuses relations, connaissant enfin la situation politique mieux que tout autre, Delaville pouvait conduire cette ambassade pour le plus grand bien des intérêts de la France.

De Fénelon n'obtint d'abord qu'un congé, et le 14 décembre 1743 vint présenter ses hommages aux États

généraux et leur recommanda l'abbé Delaville, « à qui ils ont déjà accordé leur confiance dans plusieurs missions pareilles à celles-ci. »

Il ne s'agissait alors que d'une absence temporaire du marquis, et il n'était pas entendu qu'il quittât définitivement son poste, car le roi de France craignait, par le rappel de ce diplomate, d'inquiéter l'opinion publique dans les deux pays. Mais comme lors des précédents congés de son maître Delaville n'avait jamais reçu de lettres de créance pour exercer son intérim, personne ne fut dupe en Hollande. « On croit généralement à la Haye que M. de Fénelon ne reviendra plus, mais qu'il commandera à l'armée (1). »

Fénelon quitta la Haye le 15 décembre et prit la mer à bord de son yacht, qui devait le conduire jusqu'à Anvers, d'où il se proposait de continuer son voyage en chaise de poste. Delaville annonce, quelques jours plus tard, que la traversée du marquis fut pénible et qu'il n'atteignit Anvers que le 19.

En homme modeste, l'abbé avait demandé à être reçu par les États généraux sans aucun cérémonial.

« Néanmoins, les principaux membres de la République et les ministres étrangers qui résident auprès d'elle se sont empressés à me chercher les premiers et à me témoigner toutes sortes d'égards et d'attentions. »

Lorsque Delaville prit officiellement la direction de la légation de la Haye, la situation était des plus délicates, il lui fallut beaucoup de tact, de souplesse et de discrétion.

La guerre de succession d'Autriche durait depuis trois ans et demi, et Marie-Thérèse venait de conclure avec le

(1) Lettre sans signature adressée de la Haye, le 17 décembre 1743, à M. de Tilly, ministre de France à Mannheim. De Fénelon fit la campagne en qualité de lieutenant général dans l'armée du maréchal de Noailles et y trouva une mort glorieuse.

roi de Prusse le traité de Breslau (1743). Débarrassée de cet ennemi, cette souveraine tournait contre la France, alliée à l'Espagne et à l'Electeur de Bavière, couronné empereur d'Allemagne sous le nom de Charles VII, toutes les forces de la monarchie, réunies à celles du roi d'Angleterre.

Louis XV se trouvait donc, à la fin de 1743, en face d'une coalition redoutable.

Quelle était la situation de la Hollande au milieu de ce conflit? Son traité du 3 mai 1678 avec l'Angleterre la forçait de lui prêter l'appui de ses forces de terre; de plus la quadruple alliance de 1718 l'obligeait à défendre l'Autriche. Elle était donc tenue à se déclarer contre la France; mais cette même quadruple alliance l'unissait à nous, et la Hollande n'avait point rompu ce pacte. En conséquence, elle louvoya pendant les trois premières années de la guerre, restant officiellement en bons rapports avec Louis XV, mais envoyant des subsides à Marie-Thérèse; de plus, un corps de vingt mille Hollandais contribuait à défendre le patrimoine de Charles VI et les États héréditaires d'Autriche. Mais cette troupe, sous le commandement de Maurice de Nassau, s'arrangeait toujours de manière à ne pas joindre en temps utile celles des alliés et à éloigner la guerre des frontières de la République. Ainsi les Hollandais ne prirent pas part à la bataille de Dettingen.

La Hollande prêtait ouvertement à nos ennemis son or et ses soldats, et cependant elle ne nous avait point déclaré la guerre.

Georges II et Marie-Thérèse, par le canal de leurs ambassadeurs à la Haye, sollicitaient les États généraux d'entrer franchement dans la lutte et de les appuyer avec l'armée néerlandaise tout entière.

L'opinion publique était partagée; la masse de la nation préférait la paix, la noblesse désirait la guerre.

Les États généraux (1) « professent un dévouement absolu aux faveurs de la cour de Vienne et aux manèges intéressés du ministère anglais ». Toutefois, ils hésitent et n'osent s'engager, craignant une invasion immédiate des Français s'ils prennent ouvertement parti contre Louis XV.

Vis-à-vis de Delaville, ils affirment en toute occasion leurs sentiments pacifiques (2).

Il y avait encore un autre facteur influent, c'était le parti qui poursuivait le rétablissement du stathoudérat, supprimé depuis la mort de Guillaume III, en 1702. Pour rétablir cette dignité, un péril national était indispensable, et une guerre sérieuse avec Louis XV, en faisant naître ce péril, rendait nécessaire la remise du pouvoir souverain au prince d'Orange. Mais ce parti était alors encore en minorité, et les vrais républicains restaient les maîtres de la situation.

On comprend que Louis XV, ayant déjà deux ennemis sur les bras, et privé du concours du roi de Prusse, ne se souciait nullement de voir les Hollandais prendre une part active à la campagne qu'il se proposait d'ouvrir en personne au printemps de 1744. En effet, d'après un état fourni par Delaville le 9 avril, la Hollande avait sur pied 9,825 hommes et 484 officiers de cavalerie, 57,024 hommes et 2,067 officiers d'infanterie, plus 8 compagnies d'artillerie ; dans ces chiffres étaient compris les 20,000 auxiliaires fournis à Marie-Thérèse.

Le cabinet de Versailles désirait donc, pour gagner du temps, ménager les Hollandais, afin de pouvoir frapper un grand coup sur les alliés, et Delaville reçut des instructions

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 448, f° 336. Delaville à Amelot, 20 décembre 1743. Amelot occupa le poste de sous-secrétaire d'Etat aux affaires étrangères de 1737 à 1744.

(2) On ne parle ici que de paix, et on espère qu'un projet d'accommodement viendra soit de la Prusse, soit de la France. Delaville à Amelot, 24 décembre 1743, t. 448, f° 374.

pour la conduite à tenir dans cette conjoncture difficile.

« Le roi de France, lui écrit Amelot, n'ignore pas que les vrais républicains ne veulent pas la guerre, mais que les partisans du stathoudérat feront le possible pour amener le Roy à entreprendre quelque chose contre les troupes hollandaises, hivernant dans le sud du pays, en des lieux où leur présence est inutile. Mais le Roy ne fera rien contre ces troupes, bien qu'un corps de vingt mille hollandais suivent le roi d'Angleterre. La République a fait plus de la moitié du chemin vers la guerre.

« Vous êtes en face de gens qui dissimulent leurs vrais sentiments; je ne puis que vous exhorter à continuer ainsi ce que vous faites, de vous renfermer dans des assurances générales de la bonne volonté du Roy pour le rétablissement de la tranquillité publique à des conditions honorables pour Sa Majesté et convenables pour ses alliés. Sa Majesté désire la paix, mais ne craint pas la guerre (1) ! »

Toute la politique de Louis XV à cette époque se résume en cette dernière phrase.

Notre ministre à la Haye devait donc s'efforcer de maintenir les États généraux dans la crainte d'une invasion subite des Français s'ils nous déclaraient la guerre. Il s'acquittait fort bien de sa mission, s'il faut en croire l'auteur des lettres adressées à Tilly, ministre à Mannheim.

« La fermeté que M. Delaville fait voir dans ses discours et dans ses insinuations, en y mêlant la modération et les égards qu'il doit observer envers le souverain auprès duquel on réside, est très propre à faire concevoir aux Provinces-Unies le danger où elles se mettront en se laissant entraîner dans la guerre générale (2). »

Quoique, depuis plusieurs années, nous nous battions

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 448, f° 381. Amelot à Delaville, 30 décembre 1743.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 449, f° 137. Lettre sans signature, de la Haye, 24 janvier 1744.

contre les Anglais, Louis XV n'avait pas encore, dans les premiers jours de 1744, déclaré la guerre officiellement au roi d'Angleterre. Il hésitait à le faire, de peur que la Hollande ne se joignît de suite aux alliés. Delaville soutenait qu'il n'y avait pas de danger à le faire.

« Je crois que notre pis-aller par rapport à cette République est de lui voir continuer le sacrifice des vingt mille hommes qu'elle a fournis aux Anglais, sous prétexte de secourir la reine de Hongrie; je suis persuadé que si le Roy se déterminait à déclarer la guerre à l'Angleterre, Sa Majesté pourrait accompagner cette démarche de tels ménagements pour les États-généraux, qu'ils se croiraient dispensés d'épouser la querelle des Anglais (1). »

Les États généraux se réunirent le 8 janvier, et leurs délibérations portèrent l'empreinte d'un grand désir de paix. Diverses provinces ne payaient pas régulièrement leur quote-part des subsides pour l'Autriche, et la mise au complet des vingt mille auxiliaires n'avançait pas, malgré les sollicitations pressantes de M. de Reichach, ambassadeur de Marie-Thérèse à la Haye.

Ces atermoiements de la Hollande ne pouvaient satisfaire le cabinet de Versailles, qui ne partageait pas l'optimisme de Delaville. Il le priait de demander des explications aux États généraux, au sujet du jour de jeûne prescrit pour écarter les malheurs qui menaçaient la patrie (2). Le voyage en Angleterre de Maurice de Nassau, partisan avéré du stathoudérat et chef des vingt mille auxiliaires hollandais (3), excitait aussi ses soupçons.

Delaville répondit que ce personnage allait à Londres uniquement solliciter le concours d'officiers anglais pour

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 449, f° 12. Delaville à Amelot, 3 janvier 1744.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 449, f° 144. Amelot à Delaville, 1er février 1744.

(3) Ce général fut remis à la tête de ces troupes le 2 avril, malgré sa conduite pusillanime pendant la campagne de 1743.

commander les auxiliaires hollandais pendant la prochaine campagne.

« Le parti de la paix est plus puissant que jamais, écrit Delaville, on espère que Louis XV n'attaquera pas les Pays-Bas autrichiens. » Cette illusion était entretenue par M. Van Hoey, ministre de Hollande à Paris et ami intime du marquis d'Argenson. Il essayait de savoir si, oui ou non, le roi allait attaquer ces pays au printemps, et envoyait à la Haye les avis les plus contradictoires (1). Personnellement, il était chaud partisan de la paix avec la France.

Les États généraux suspendirent leurs séances le 31 janvier, les reprirent le 14 février, mais ne parvinrent pas à se mettre d'accord pour le payement des subsides à l'Autriche et la mise en état des vingt mille auxiliaires. Ils ne répondirent pas catégoriquement aux sommations du 23 janvier par M. de Reichach. Toutefois, ils résolurent de rester sur une stricte défensive et d'employer ces troupes à garder les places du Rhin.

C'était tout ce que désirait Delaville, et nous avons lieu de croire que ses actives démarches et son habile diplomatie ne furent pas étrangères à cette résolution de la Hollande.

Dans sa lettre à Amelot, du 18 février il fait part de ses bonnes nouvelles et ajoute :

« Je n'en suis pas moins persuadé que les Hollandais, qui pour la plupart nous haïssent par principe et ne nous ménagent que par nécessité, régleront leurs demandes sur les événements de la prochaine campagne, et qu'il n'y aura que la prospérité des armées du Roy qui puisse solidement fixer la République dans les maximes de sagesse et de modération. »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 449, f^os^ 64 et 72. Deux dépêches adressées, les 17 et 20 janvier 1744, par Van Hoey à Fagel, greffier des Etats généraux.

On sait que Voltaire avait passé deux mois de l'été de 1743 en Hollande avant de se rendre à Berlin. Il continua à s'occuper des affaires de ce pays, car par ses rapports avec de nombreux Hollandais à Paris et à Bruxelles il était en état de renseigner le cabinet de Versailles. Les billets qu'il adressait étaient plutôt familiers, très courts et signés d'un V.

« Je suis même sûr, dit-il dans l'un d'eux, que M. de la Ville vous donne des avis plus importants, et que les miens sont souvent bien peu de chose (1). »

Les uns et les autres étaient très utiles.

Plus le printemps s'approchait, plus les plans du roi pour la campagne apparaissaient avec netteté et précision. On sut bientôt que son objectif était la frontière des Pays-Bas autrichiens (2). L'émotion fut vive en Hollande; elle devint presque une panique lorsque Louis XV se décida à déclarer officiellement la guerre à Georges II. « Elle sera déclarée lundi prochain, » dit Amelot dans sa dépêche du 28 mars, et il ajoute :

« Le Roy ne doute point que la Hollande ne soit dans les mêmes dispositions, et que, malgré les liens qui l'attachent à l'Angleterre, elle n'entrera jamais dans les vues d'une couronne qui s'est portée ouvertement pour ennemie déclarée de la France. »

Les États généraux ne savaient que faire, et leur trouble était profond; Delaville leur prodigua des assurances formelles sur les bonnes intentions du roi à leur égard; ils décidèrent alors d'attendre les événements et de garder une stricte neutralité.

Pour renforcer l'action de notre ministre à la Haye et

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 449, f° 24. Voltaire à Amelot, 13 janvier 1744. — Conf. duc DE BROGLIE : *Frédéric II et Louis XV*, t. 2, f°s 60 et suiv., et l'appendice.

(2) Les lettres adressées par Van Hoey au greffier Fagel, en mars 1744, ne laissaient plus de doute à cet égard, ainsi que celles de Delaville des 17 et 20 mars.

s'assurer encore davantage de cette neutralité si utile à nos intérêts, le cabinet de Versailles renvoya le marquis de Fénelon en Hollande en qualité d'envoyé extraordinaire ; cet événement contraria le parti de la guerre, rassura celui de la paix et fut considéré par Delaville comme un bienfait dans les circonstances actuelles.

Arrivé à la Haye le 22 avril, après un voyage rapide et fatigant, le marquis sollicita de suite une audience des États généraux.

« Le lendemain on vint le prendre à son hôtel dans le carrosse de l'État. M. de Fénelon avait deux de ses carrosses attelés de six chevaux et une livrée nombreuse. On a compté jusqu'à quatre-vingts carrosses à six et quatre ou deux chevaux qui ont marché à la suite des siens (1). »

Le discours qu'il prononça dans cette audience solennelle était un exposé des griefs du roi de France contre l'Autriche et la Grande-Bretagne et des motifs qui le poussaient à faire la guerre dans les Pays-Bas autrichiens. Il terminait par l'assurance de son bon vouloir envers la République, dont il sollicitait la neutralité.

Le jour suivant, Fénelon, considérant sa mission comme terminée, demandait ses passeports et refusait d'entrer en discussion avec les États généraux sur les termes de son message (2) et sur les intentions de la France concernant les Pays-Bas autrichiens. Le 27 avril il quittait la Haye.

L'effet de l'ambassade éclatante de Fénelon fut très grand en Hollande, et le 8 mai les États généraux, en réponse à cette démarche, envoyaient le comte Wassenaer de Tuickel auprès de Louis XV comme ambassadeur extraordinaire. Il devait non seulement assurer le roi de la bonne volonté des Provinces-Unies à son égard, mais

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 450, f° 121. Delaville à Amelot, 23 avril 1744.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 450, f°s 142 et 156. Fénelon au roi et à Amelot, 24 et 26 avril 1744.

encore tâcher de savoir à quelles conditions Sa Majesté consentirait à un accommodement général, devant aboutir à la paix; il exposerait enfin les idées de la République sur ce point.

Tel fut le premier pas de la Hollande en vue d'une pacification générale.

Wassenaer rencontra Louis XV au camp de Cysoing (1). L'entrevue eut lieu le 16 mai au matin, et le discours de l'ambassadeur fut conforme à ce que nous venons de dire. La réponse du roi est courte; il l'assure de son bon vouloir envers la Hollande et ajoute :

« J'ai fait connaître assez longtemps mon inclination pour la paix; mais plus j'ai différé de déclarer la guerre, moins j'en suspendrai les effets. »

C'était poli, mais aussi menaçant. La démarche de Wassenaer ne modifia en rien la conduite du roi; les opérations commencèrent par la prise de Menin, d'Ypres et de Courtray.

Personnellement, le comte de Wassenaer n'eut qu'à se louer du roi de France. Il obtint encore plusieurs autres audiences, entre autres celles qu'il raconte dans une dépêche aux États généraux et datée de Lille (2).

« Peu de temps après, la porte de la chambre du Roy ayant été ouverte, j'entrai, conduit par M. de Verneuil. Le Roy était assis, en robe de chambre et la tête découverte, devant une table sur laquelle était une toilette et un fort petit miroir. Sa Majesté était occupée à se laver les mains. Elle me parla avant tous les autres, etc., etc. Sa Majesté me parla ensuite avec beaucoup de bonté, pendant qu'elle s'habillait, ce qui se fit en fort peu de temps et sans beaucoup de cérémonie. »

Bien que le but de sa mission n'eût pas été atteint, de

(1) Village à trois lieues de Lille, vers Tournay.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 450, f° 270, 20 mai 1744, et Mémoires et documents, t. 69. Mission de Wassenaer en France.

Wassenaer fut enchanté de son voyage; à son retour en Hollande, il fit des rapports enthousiastes sur la réception du roi et de tout son entourage, et il ajouta qu'il n'avait « point trouvé en France un seul petit-maître ni entendu une seule gasconnade ».

Louis XV lui témoigna son estime en lui envoyant plus tard un présent « quasi royal qui excita l'admiration des Hollandais (1) ».

Fidèles à leur politique de bascule, les États généraux, en même temps qu'ils envoyaient de Wassenaer auprès de Louis XV, adressaient M. de Botzelaer à Georges II, afin de le supplier de ne point forcer la Hollande à déclarer la guerre à la France et lui permettre de garder la neutralité. On ménageait les deux adversaires, et il faut avouer que la situation politique des Provinces-Unies n'était pas facile à cette époque.

Les succès de Louis XV en Flandre facilitèrent la tâche de Delaville pendant le printemps de 1744. La Hollande résista aux sollicitations des alliés, et même, chose rare, le langage inconvenant des gazettes envers la France fut réprimé dans une certaine mesure, grâce aux efforts de notre ministre à la Haye (2).

Cet incident des gazettes prouve quel était l'ascendant de Delaville sur les principaux membres de la République; tous les partis l'estimaient et le considéraient. Et cependant sa situation n'était pas toujours exempte d'ennuis; il s'en plaint et ajoute : « Mais votre approbation me dédommage amplement de tous les dégoûts de ma situation actuelle dans ce pays. » A ces désagréments inséparables de la carrière diplomatique, s'en joignaient d'autres d'un caractère intime très douloureux.

(1) L'envoi de ce présent fit l'objet d'un échange de notes entre Delaville et Versailles, mais il n'est pas dit en quoi il consistait.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 451, f° 100. Delaville à Amelot, 16 juin 1744.

Une lettre confidentielle à Amelot, en date du 2 juin 1744, nous les fait connaître :

« Ce n'est que dans l'extrême nécessité où je me trouve que je prends la liberté de réclamer votre protection et votre bienveillance relativement à mes intérêts personnels. Le Roy m'ayant honoré, au mois de décembre dernier, de la qualité de son ministre auprès de cette République, j'aurais été obligé, dès ce temps-là, de former ici un établissement convenable, si M. le marquis de Fénelon n'avait point eu la bonté de m'épargner pendant les quatre premiers mois cet embarras et cette dépense.

« Mais son déménagement presque total m'a mis depuis le mois d'avril dans le cas d'établir mon ménage et d'entrer à ce sujet dans un détail d'autant plus étendu et plus coûteux que je n'ai absolument aucune avance pour un semblable établissement et que tout est excessivement cher dans ce pays-ci.

« Lorsque le Roy daigne employer quelqu'un en pays étranger, en qualité de ministre de Sa Majesté, Elle a ordinairement la bonté de lui accorder une gratification pour son premier ameublement. J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien m'obtenir de la générosité du Roy la même faveur. Elle m'est d'autant plus nécessaire qu'elle est mon unique ressource et que je me suis endetté pour fournir aux dépenses indispensables auxquelles j'ai été obligé de me livrer. »

Cet aveu de pauvreté, loin de rabaisser le caractère de Delaville, nous semble plutôt parler en sa faveur. Si ce personnage n'avait pas été très capable, on ne lui aurait certes pas confié le poste si important de la Haye, car il n'avait aucune fortune et n'était même pas noble.

Mais que dire du gouvernement de Louis XV, si prodigue en dépenses inutiles, et qui oubliait pendant six mois d'envoyer les fonds indispensables à un ministre plénipotentiaire. Le 14 juin, le ministre répondit :

« Le Roi a bien voulu vous accorder une gratification de 4,000 livres en considération des frais que vous avez été obligé de faire pour votre ameublement à la Haye depuis que M. de Fénelon en est revenu. Sa Majesté estime, au reste, que les appointements de 12,000 livres qu'elle vous a accordés depuis le 1er décembre vous suffisent pour vous mettre en état de vivre aussi décemment qu'il convient pour le bien de son service dans les circonstances présentes. »

Delaville reçut encore 2,000 livres de gratification à l'occasion du mariage du Dauphin avec l'Infante Marie-Thérèse (1) ; nous verrons plus tard l'emploi qu'il en fit.

Revenons aux affaires de Hollande.

Le passage du Rhin par les Autrichiens, dans les derniers jours de juin 1744, vint malheureusement contrebalancer l'effet produit par les succès de Louis XV dans les Pays-Bas. Nos troupes s'arrêtèrent et le roi, quittant la frontière septentrionale, rentra en France. La situation de Delaville devint alors plus difficile ; l'arrogance de M. de Reichach, ministre d'Autriche, fut portée à son comble (2). Il sollicita de nouveau une déclaration de guerre à la France ; les États généraux résistèrent à cette pression et prirent seulement la résolution d'envoyer dans les places des Pays-Bas autrichiens 20,000 hommes, qui devraient se joindre aux 20,000 que Maurice de Nassau y commandait déjà. Ces troupes réunies ne devaient que servir éventuellement à défendre la barrière hollandaise établie par le traité d'Utrecht contre la France.

Pour pallier l'effet déplorable que cette mesure ne pouvait manquer de produire sur Louis XV, les États généraux renvoyèrent auprès de lui M. de Wassenaer. Il expri-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 434, f° 7. D'Argenson à Delaville, 3 janvier 1745.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 451, f° 214. Delaville à Amelot, 10 juillet 1744.

merait les bonnes intentions de la Hollande et tenterait de nouvelles démarches en vue de la pacification générale. Ce diplomate joignit le roi à Arras le 21 juillet et eut plusieurs conférences avec les ministres. Le surlendemain il prit congé du roi, qui partait pour la frontière du Rhin. Pas plus que celle de Lille en mai précédent, la nouvelle tentative des États généraux en vue de la paix n'eut de succès.

Une dépêche de quelques lignes, adressée à Delaville le 12 août, l'informe de la maladie du roi à Metz; une autre du 16 lui fait part de sa guérison (1).

Voici l'effet que cet événement produisit en Hollande.

« Je puis vous assurer que tout ce pays-ci, qui avait vivement partagé mes justes frayeurs, partage aujourd'hui avec la même sincérité les transports de ma joie. Les préjugés assez généralement répandus ici contre notre nation avaient toujours respecté notre maître; mais c'est surtout en cette occasion que nos ennemis même ont payé aux vertus et aux qualités éminentes de Sa Majesté le tribut légitime qu'elles méritent à tous égards (2). »

Delaville est-il sincère lorsqu'il dit que personnellement Louis XV était aimé dans les Provinces-Unies, ou bien fait-il purement ici acte de bon courtisan?

Mais les événements se pressaient; le roi de Prusse rompait la paix de Breslau et envahissait inopinément la Bohême. Amelot écrit à Delaville, le 24 août :

« Dans des circonstances aussi intéressantes, vous devez redoubler, s'il est possible, votre attention sur ce qui deviendra le sujet des délibérations des États généraux, par rapport aux partis auxquels ils croiraient devoir se porter. »

(1) A ces deux dépêches sont joints des bulletins journaliers de la maladie. Comme ils ne disent rien qui ne soit déjà connu, il est inutile de les rapporter ici.

(2) Ces lettres de Delaville sont généralement en clair; seuls les passages importants sont en chiffres. Il se défie aussi de la poste et se plaint souvent des lenteurs des courriers ordinaires français.

Point n'était nécessaire de stimuler son zèle; ses lettres presque quotidiennes, qui sont des modèles de clarté, de netteté et de bon sens, sous une forme impeccable, nous font connaître jusqu'à quel point il poussait la conscience diplomatique.

Rien ne lui échappe; il informe son gouvernement au jour le jour et avec détail de tout ce qui se dit et se fait à la Haye; il envoie copie des délibérations des États généraux et de toutes pièces utiles.

Il dépensa ainsi jusqu'à 10 guinées pour « avoir une copie d'un rescrit du prince Guillaume de Hesse sur la négociation qu'il lia l'an dernier avec lord Carteret, premier ministre d'Angleterre, pour moyenner un accommodement entre l'Empereur et la reine de Hongrie (1) ».

S'il est bien vu et estimé par les membres influents de la République, il ne semble pas les tenir en haute estime.

« D'ailleurs ce gouvernement n'est guère composé que de gens bornés et timides, qui, presque uniquement occupés de leurs intérêts personnels et de leurs cabales domestiques, ne craignent rien tant que d'être obligés de sortir de la léthargie où ils ont toujours vécu par rapport à tout le reste (2). »

Et dans une autre occasion il ajoute :

« Quatorze ans de séjour en Hollande et mes réflexions sur l'histoire des Provinces-Unies m'ont appris que l'esprit qui règne dans les brochures et pamphlets est presque toujours une indication certaine de l'inclinaison de ceux qui ont en mains l'administration. »

Le cabinet de Versailles savait d'ailleurs apprécier les services de son ministre.

« Je crois par vos dépêches que vous servez si bien le

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 452, f° 100. Delaville à Amelot, 6 octobre 1744.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 452, f° 189. Delaville à Amelot, 30 octobre 1744.

Roy et que vous êtes si attentif à veiller sur tout ce qui peut avoir rapport aux intérêts de la Couronne, que j'ai jugé ne pas pouvoir mieux faire pour l'établissement d'une correspondance à Londres, que de proposer à Sa Majesté de vous charger de faire, dans le pays où vous êtes, le choix d'un sujet qui soit propre à cette commission et qui puisse passer et demeurer en Angleterre sans donner aucun soupçon contre sa personne. Vous pouvez l'assurer qu'on le paiera bien et qu'on le récompensera suivant ses services. »

Ce n'était pas Amelot qui écrivait en ces termes, mais le marquis d'Argenson, nommé depuis deux jours (1) ministre d'État. Il continua la confiance que son prédécesseur avait en Delaville. Un nommé Richard Destouches, habitant Londres depuis quelques années, se présenta à notre ministre pour remplir les fonctions d'agent secret et fut accepté à l'essai. Comme il espionnait déjà pour le compte de Charles VII, on jugea qu'il serait moins onéreux que tout autre (2).

L'année 1744 se termina sans que la position des belligérants eût subi de sensibles modifications, sauf que Louis XV porta, par la prise de Fribourg, une certaine atteinte à Marie-Thérèse. Quant aux Provinces-Unies, elles persistèrent dans leur neutralité. Mais deux événements importants marquèrent le début de l'année suivante et firent espérer que la face des choses allait se modifier.

Le ministère Carteret tomba et Charles VII, le compétiteur de Marie-Thérèse, mourut. Dès lors, la guerre ne semblait plus avoir d'objet pour la France, puisque le souverain pour lequel nous l'avions entreprise avait

(1) Le marquis d'Argenson remplaça comme secrétaire aux affaires étrangères Amelot de Chaillou, le 1er décembre 1744.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 452, f° 292. D'Argenson à Delaville, 3 décembre 1744. Cette tentative d'espionnage en Angleterre n'aboutit pas; nous la verrons reprise avec plus de succès par les successeurs de Delaville.

cessé de vivre. Ainsi pensa-t-on en Allemagne et surtout en Hollande.

Ce qu'il y a de plus singulier dans la situation des belligérants au début de l'année 1745, c'est que tous désirent la paix, ou du moins disent la désirer; mais, par un sentiment d'amour-propre exagéré, aucun ne veut prendre sur soi d'en faire la proposition formelle et sincère.

La cour de Vienne ne paraissait pas bien fixée sur la ligne de conduite à suivre; d'ailleurs l'élection prochaine de l'empereur absorbait toutes ses pensées. Naturellement elle considérait l'accession au trône impérial du grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse, comme la première chose à obtenir. L'Angleterre, au fond, ne voulait pas la paix, bien que Georges II fît à tout instant des déclarations pacifiques. La Prusse n'attendait pour se prononcer que de voir ses alliés, la France et l'Espagne, entrer résolument dans cette voie.

Louis XV seul affirmait bien haut son désir de terminer cette guerre sans objet. D'Argenson considérait la cessation des hostilités comme possible (1); néanmoins il soutenait la candidature du nouvel Électeur de Bavière (2) au trône allemand et s'opposait vigoureusement à celle du grand-duc de Toscane, époux de Marie-Thérèse. Il écrivait au marquis de Fénelon, ancien ambassadeur à la Haye et alors gouverneur du Quesnoy :

« Je vous suplie de vouloir bien continuer de me faire part de vos réflexions sur les voies que l'on pouroit prendre et les moyens qu'on pouroit employer pour parvenir à une bonne paix (3). »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 454, f° 152. Delaville à d'Argenson, 29 janvier 1745.

(2) Fils de Charles VII, le compétiteur de Marie-Thérèse, mort depuis peu.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 454, f° 232. D'Argenson à Fénelon, 10 février 1745.

Sur quelques observations de Delaville, le ministre lui mandait ceci :

« Le Roy est toujours fort content de vos lettres, Sa Majesté les trouve remplies de faits utiles et curieux, et de réflexions neuves. »

Dès ce moment, Delaville gagne en importance; il va être l'instrument de graves négociations entre la France et la Hollande. Les dépêches de d'Argenson deviennent plus fréquentes et plus longues; l'élection de l'empereur en forme le thème principal; elles trahissent l'anxiété du cabinet de Versailles.

« A défaut du fils de Charles VII, l'Électeur de Saxe, élu empereur, serait le pacificateur universel, mais jamais Sa Majesté ne consentirait à voir nommer le grand-duc de Toscane; le reste lui est indifférent (1). Si on nomme le grand-duc de Toscane, la guerre peut durer vingt ans. »

On changea cependant bientôt d'avis à ce sujet dans l'entourage de Louis XV, car la paix conclue fin avril entre l'Électeur de Bavière et Marie-Thérèse assura l'élection du grand-duc de Toscane. « Cette réconciliation met fin au différend qui a été la principale cause de la guerre (2). » D'Argenson répondit :

« La France ne tentera point de s'opposer à l'élection du grand-duc, quelque irrégulière et tyrannique qu'elle puisse être. Le moment est donc venu d'en finir pour les Hollandais; ils ont gain de cause, puisque la reine de Hongrie triomphe; qu'ils proposent donc la paix. *Poussez-les donc à prendre cette initiative* (3). »

D'Argenson faisait allusion aux pourparlers que notre

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 454, f° 300. D'Argenson à Delaville, 22 février 1745.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 455, f° 155. Delaville à d'Argenson, 30 avril 1745.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 455, f° 199. D'Argenson à Delaville, 7 mai 1745.

ministre entretenait depuis un certain temps avec les principaux membres de la République en vue d'une médiation de la Hollande (1), car les États généraux, par suite de leur position politique, se croyaient alors tout indiqués pour jouer de nouveau ce rôle, et avec plus de succès qu'en 1735.

« Nos opérations militaires une fois commencées (elles l'étaient en Flandre depuis la mi-mars), nous agirons de toutes parts efficacement. Mais quelque grands que soient les succès que nous attendons, le Roi n'en sera que plus disposé à écouter les propositions de paix. Il s'agit de faire la paix. Le Roi désire ardemment la paix, mais, à cause de ses alliés, il n'ose en prendre l'initiative.

« Que les Hollandais prennent la résolution d'une démarche de ce genre, que le Roi accepterait, s'ils le désirent réellement. »

Telles étaient les idées de d'Argenson exprimées dans les longues dépêches adressées continuellement en Hollande. Partout la tendance était nettement pacifique en avril 1745, et jamais la paix ne fut plus près d'être conclue. Seule l'Angleterre semblait devoir y mettre obstacle. « La conduite de cette puissance est une énigme inexplicable (2), » disait Delaville.

Pendant ce temps on se battait; les armées des alliés étaient commandées en Flandre par le prince de Waldeck, que Delaville considérait comme un général médiocre, vif, présomptueux et indiscret. Et un ami de lord Chesterfield ajoutait, à l'occasion des généraux de différentes nations qui avaient part au commandement des alliés, « qu'il

(1) Van de Poll, bourgmestre d'Amsterdam, s'en était franchement ouvert à Delaville dans les premiers jours d'avril.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 455, f° 60. Delaville à d'Argenson, 15 avril 1745. La tsarine fit aussi son projet de pacification; il n'est pas jusqu'au sultan qui n'offrit sa médiation à Georges II. Il avait intérêt à voir la guerre se terminer, parce qu'elle faisait monter le prix des marchandises anglaises. D'Argenson à Delaville, 31 mars et 18 avril.

n'était pas facile de faire marcher une voiture attelée en même temps d'un vieux cheval, d'un âne, d'un cochon et d'un singe. »

Un événement vint jeter la consternation et le deuil sur la Hollande. Parmi les troupes qui combattirent contre nous à Fontenoy se trouvaient 43 escadrons et 21 bataillons de Hollandais. C'était une étrange façon de conserver la neutralité, et par un singulier hasard, le jour même de la bataille, 11 mai, Delaville écrivait à d'Argenson que les États généraux ne désiraient que la paix.

Ils reçurent une juste punition, car 565 Hollandais tués et 900 blessés restèrent sur place (1).

La vengeance du roi va-t-elle frapper les Provinces-Unies? Heureusement. « Dans la chaleur d'un aussi grand succès, l'esprit de paix et d'équité qui a toujours animé le Roy ne l'a pas quitté un moment, et le premier soin de Sa Majesté, en revenant du champ de bataille, a été d'ordonner de faire dire à Messieurs les États généraux qu'il les rendrait avec plaisir les dépositaires de ses sentiments pour la paix (2). »

« On espère, en France, que les événements de Fontenoy rendront les Hollandais plus pressés de s'entremettre pour la paix. » C'était assez naturel.

En conséquence, des instructions nouvelles furent envoyées de suite à Delaville.

Qu'il agisse vigoureusement auprès des États généraux pour les décider; le roi de France sera facile à accommoder, à la condition que le roi de Prusse se voie confirmer la Silésie et que l'Infant don Philippe ait un établissement en Italie.

Delaville eut dans le courant de mai et de juin plusieurs entretiens avec les membres les plus importants du parti

(1) États joints par Delaville à ses dépêches des 21 mai et 3 juin 1745.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 455, f° 251. D'Argenson à Delaville, 13 mai 1745.

républicain et s'efforça de combattre l'influence néfaste que le cabinet de Londres exerçait encore, malgré les défaites de Fontenoy et Friedberg (1), sur les États généraux. Toute son habileté ne parvenait pas à la contrebalancer. Il sortit cependant de cette situation à son avantage, car d'Argenson le félicite en ces termes :

« Vous avez paru ferme dans le temps où les événements ne nous étaient pas favorables, vous êtes modeste dans nos prospérités. Si la République n'était pas aussi livrée à l'Angleterre qu'elle l'est effectivement, nous ne devons pas douter qu'elle ne se fît gloire de quitter le mauvais parti où elle est pour entrer dans le nôtre. *Nous proposons un congrès de paix* (2). »

Cette importante et nouvelle proposition d'un congrès fut renouvelée par le cabinet de Versailles le 4 juin, et dès le 10, Delaville proposait au grand pensionnaire Vanderheim les quatre points suivants, qui devaient former la base des négociations préliminaires du congrès :

« 1° Un arrangement pour les Pays-Bas autrichiens ;

« 2° Un accord entre les Anglais et les Espagnols, relativement à leur navigation ;

« 3° L'établissement de l'Infant don Philippe ;

« 4° La sûreté des alliés du Roy en Allemagne. »

C'était net, clair, et surtout désintéressé de la part de la France.

Notre ministre revit le grand pensionnaire et M. D'halluin les 16 et 17 juin. Le pensionnaire lui dit qu'il avait beaucoup réfléchi à ses paroles et qu'il en avait parlé dans l'assemblée des États de Hollande et dans le comité secret des États généraux, et que ce comité demandait que le roi lui confiât d'une manière plus précise les conditions

(1) Le 4 juin 1745, le roi de Prusse battit les Autrichiens et les Saxons à Friedberg.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 455, f° 331. D'Argenson à Delaville, 28 mai 1745.

exigées pour un accommodement général; le roi de France pouvait sans crainte prendre le comité secret pour confident de ses pensées et de ses projets; ni l'Angleterre ni l'Autriche n'en sauraient rien (1).

« Les États généraux, répondit Delaville, sont maîtres de pacifier l'univers. »

Le pensionnaire lui dit qu'ils agiraient fortement sur le roi d'Angleterre, que la Hollande travaillait pour la paix, mais qu'il fallait savoir, dès maintenant, les idées précises et surtout *détaillées* du roi de France, les quatre termes proposés pour le congrès semblant trop vagues.

Vanderheim était sincère; en effet, les États généraux sollicitèrent M. Trevor, ministre d'Angleterre à la Haye, de supplier le roi Georges d'accepter la paix.

La perspective de faire du comité secret le confident de tous ses projets déplut à Louis XV. Il fit répondre le 28 juin, par d'Argenson, qu'il n'avait aucune confiance dans la discrétion des Hollandais et ne voulait pas se brouiller avec ses alliés, ce qui ne pourrait manquer d'arriver s'ils apprenaient que le roi de France communiquait tous ses projets à la Hollande. Il ne dira rien de plus que les quatre points déjà connus; ils sont bien suffisants pour former les bases des négociations d'un congrès de paix. Que le pensionnaire présente un projet de Congrès et le discute avec Delaville. Et la dépêche se terminait par cette douloureuse réflexion : « Il est bien triste que nous ne puissions espérer la paix qu'après avoir répandu de nouveau beaucoup de sang. »

Delaville s'empressa de transmettre cette réponse à Vanderheim, qui lui demanda quelques jours pour réfléchir et communiquer avec ses amis (2).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 455, f° 461. Delaville à d'Argenson, 18 juin 1745.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 456, f° 21. Delaville à d'Argenson, 6 juillet 1745.

Sans se lasser, notre ministre continuait ses démarches, bien que sa santé fût assez mauvaise en ce moment. Il vit les membres influents de la République; tous lui parurent favorables à l'idée d'un congrès, et il espérait réussir dans l'œuvre de pacification. Il y déploya toutes ses forces, toute son énergie, toutes les ressources de l'éloquence et du raisonnement.

Le combat de Melle, la prise d'Ostende, de Tournay, de Gand par les Français favorisaient les efforts de Delaville; il fut question de couper les digues en Flandre, mais sur ses instances on ne le fit pas (1).

Le 6 août, il avise d'Argenson que les États généraux sont pleins de bonnes intentions et font passer à Georges II un projet d'accommodement. Cependant le temps s'écoulait; on atteignit la fin d'août sans que Vanderheim eût présenté le projet de congrès demandé par la dépêche de d'Argenson du 28 juin. Louis XV perdait patience; il savait par la voie de Londres que ses propositions de congrès étaient interprétées comme une preuve de faiblesse. Au lendemain de Fontenoy!

Il en fut indigné, et le 30 août ordonna à Delaville de brusquer les choses. « Faites la demande formelle d'un congrès par un mémoire lu en pleine assemblée des États généraux. Bornez et réduisez à ce point votre négociation. Telle est la volonté du Roy. »

Le même jour d'Argenson écrivait à Delaville une lettre de félicitations au sujet d'une abbaye dont le roi venait de lui faire don pour récompenser ses bons et loyaux services.

Malheureusement pour la cause de la paix, lord Harrington passa par la Haye à cette époque et eut deux conférences avec Vanderheim, qui ne présagèrent rien de bon pour le congrès projeté. Georges II lui-même, se rendant

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 456, f° 85. Delaville à d'Argenson, 23 juillet 1745.

de Hanovre à Londres en traversant la Hollande, ne voulut pas s'arrêter pour discuter cette question : c'étaient là de fâcheux pronostics.

Malgré cela, Delaville, après s'être mis d'accord avec les ambassadeurs d'Espagne et de Prusse, présenta, le 9 septembre 1745, aux États généraux le mémoire prescrit par le roi. Dans la même séance les États déclarèrent ne pas pouvoir répondre à la proposition d'un congrès général en vue de la paix avant d'avoir été au préalable informés des sentiments de Georges II et de Marie-Thérèse. Ils remirent effectivement sans tarder des notes à MM. de Reichach et Trevor. Force était donc d'attendre la réponse de ces deux cours (1).

Conjointement et pour faciliter l'œuvre pacificatrice, Louis XV disait à Delaville de faire naître l'idée d'un armistice, mais cette proposition ne trouva pas d'écho chez lui, et il répondit franchement au roi le 23 septembre que ce serait donner aux ennemis une idée fausse de sa position. Ils croiront qu'il ne peut plus lutter.

Le meilleur moyen serait, au contraire, de prendre Bruxelles de suite, chose très facile, attendu que les Anglais retiraient leurs troupes des Pays-Bas pour les envoyer en Écosse contre Charles-Édouard, qui venait d'y recommencer la guerre civile.

La réponse des cours de Vienne et de Londres relativement à l'ouverture d'un congrès n'était pas encore arrivée à la Haye, que déjà on savait à Paris qu'elle serait évasive : elles demandent que la France s'explique avant le congrès sur les conditions de la paix ; « cela se réduit à la vieille chanson de guerre (2). »

Delaville n'en savait encore rien officiellement, lorsqu'il

(1) Le mémoire présenté par Delaville fut approuvé par le roi. D'Argenson à Delaville, 16 septembre 1745, t. 456, f° 382.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 457, f° 102. Van Hoey, ambassadeur de Hollande à Paris, au greffier Fagel, 10 octobre 1745.

fut brusquement rappelé en France dans les premiers jours d'octobre 1745.

Il le désirait à cause du mauvais état de sa santé ; mais voici le motif qui hâta son rappel :

Lorsque la citadelle de Tournay se rendit aux Français, le 22 juillet précédent, un certain nombre de bataillons hollandais s'y trouvaient et furent compris dans la capitulation aux conditions suivantes : « Ces troupes ne pourront servir contre Sa Majesté ni contre ses alliés, jusqu'au 1er janvier 1747, ni faire aucune fonction militaire, de quelque nature que ce soit, dans les places les plus reculées de la frontière, et les officiers ni les soldats ne pourront, pendant ce temps, passer dans aucun service étranger. »

Or, lorsque le Prétendant fit sa descente en Écosse, Georges II sollicita un secours des Hollandais ; ceux-ci désignèrent pour cette campagne les huit bataillons qui avaient défendu Tournay et Dendermonde et se trouvaient compris dans la capitulation ci-dessus. C'était une violation flagrante des conventions.

Delaville adressa donc, le 18 septembre, un mémoire aux États généraux, les priant de ne pas envoyer ces troupes en Écosse et de respecter les termes de la capitulation de Tournay et de Dendermonde.

La réponse fut évasive ; elle disait que ces troupes resteraient à la solde de la Hollande pendant leur séjour en Écosse, qu'ainsi elles ne violeraient pas la capitulation.

Cette réponse ne plut pas à Louis XV, et, sur son ordre, Delaville présenta un second mémoire le 5 octobre, plus formel que le premier, et défendant aux troupes hollandaises de passer en Écosse. En même temps, Van Hoey avisait son gouvernement que, dans le cas où les États généraux refuseraient, Delaville avait ordre de quitter son poste.

Pendant plusieurs jours on délibéra, car la menace était

sérieuse. Delaville conféra avec les membres du gouvernement; mais son habileté et ses exhortations échouèrent devant la mauvaise volonté des États généraux. Ils ne croyaient pas pouvoir refuser ces troupes à Georges II.

Par une résolution du 13 octobre, les États, après des débats très vifs, maintinrent leurs précédentes déclarations, chicanèrent sur les termes de la capitulation de Tournay et soutinrent que les troupes avaient le droit de servir en Écosse, car elles combattraient des sujets rebelles du roi d'Angleterre et non des ennemis étrangers, cas non prévu par la capitulation. Ils espèrent que le roi de France leur épargnera de se donner un démenti et offrent de soumettre le litige à un arbitrage.

La mauvaise foi était flagrante; Louis XV en ressentit un violent courroux. Dans une dépêche du 24 octobre 1745, d'Argenson se plaint amèrement des Hollandais et refuse l'arbitrage :

« Sa Majesté m'a ordonné de vous envoyer l'ordre positif de vous retirer de la Haye sans aucun délai, et même sans prendre congé, excepté de quelques-uns des principaux ministres de la République et de vos amis, et sans alléguer aucune cause de ce départ précipité, laissant à leurs propres réflexions d'en chercher eux-mêmes la raison et de juger des suites qui pourraient en résulter. Vous ne devez pas même paraître laisser de secrétaire chargé de suivre en ce pays les affaires de Sa Majesté. Mais vous pouvez cependant, en laissant dans votre maison le sieur Chiquet (1) comme votre homme d'affaire, et comme un simple voyageur, lui laisser une lettre de vous dont il puisse se servir le cas échéant. »

Une seconde dépêche du 29 octobre renforçait la précédente et ajoutait :

« Nous renonçons à toute idée de congrès par le canal

(1) Chiquet était secrétaire du marquis de Fénelon et de Delaville depuis de longues années.

des États généraux. Ils seront toujours dupes des querelles des autres puissances et les victimes lors du rétablissement de la paix. »

Comme suite de ces ordres, l'abbé Delaville alla présenter ses hommages aux principaux membres de la République. Ils furent consternés et le prièrent d'être l'interprète auprès du roi de leurs bons sentiments et de leurs vues pacifiques. Le 6 novembre, il quitta la Haye, se rendit à Delft pour s'y embarquer sur un yacht de l'État qui devait le conduire au sas de Gand, et continua ensuite directement vers Paris (1).

Nous ne laisserons pas l'abbé Delaville abandonner sa résidence sans dire quelques mots du côté mondain de son séjour en Hollande.

Sa qualité d'ecclésiastique le forçant à une certaine retenue sous le rapport des réceptions, il ne donna de fête qu'à l'occasion du mariage du Dauphin et de Marie-Thérèse.

Écoutons le compte rendu de la *Gazette d'Amsterdam* du 5 mars 1745 :

« M. l'abbé Delaville donna avant-hier la fête qu'il avait fait préparer à l'occasion du mariage du Dauphin de France avec l'Infante Marie-Thérèse d'Espagne. Les seigneurs et les dames qui y avaient été invités s'étant rendus à l'hôtel de ce ministre vers les sept heures du soir, on joua d'abord dans les différentes salles. Cette illustre compagnie était d'environ cent soixante. A huit heures, on ouvrit le bal, qui dura jusqu'à dix. On servit ensuite un souper des plus splendides sur deux grandes tables et sur sept ou huit petites. Après le repas on recommença le bal, et l'on dansa jusqu'à cinq heures du matin. Pendant tout ce temps-là on servit en abondance toutes sortes de rafraîchissements. L'hôtel du ministre était magnifique-

(1) *Gazette d'Amsterdam*, 9 novembre 1745.

ment illuminé, tant au dedans qu'au dehors, et la façade était revêtue d'un édifice transparent à trois faces, dans lesquelles on voyait les armes de France et du Dauphin accolées à celles d'Espagne. Deux fontaines de vin coulèrent pendant toute la nuit pour le peuple, et, malgré l'affluence extraordinaire de personnes de tous rangs qui se trouvèrent à cette fête, comme assistants ou spectateurs, il régna partout un ordre admirable, ce qui est attribué à la sage prévoyance de M. Delaville. Au reste, tous les convives ne peuvent assez se louer de la magnificence, du bon goût et de la politesse du ministre. »

Delaville, dans sa dépêche du 5 mars, adressée à d'Argenson, dit simplement :

« J'ai tâché de satisfaire, le mieux qu'il m'a été possible, à tout ce que mon zèle m'inspirait dans cette occasion. J'ai eu la consolation (*sic*) de voir les principaux membres de la République et la plupart des ministres étrangers partager avec moi les sentiments de ma joie, et tout le monde convient qu'on n'a guère d'exemple, dans ce pays-ci, d'un concours aussi général... Tout s'est passé avec ordre et succès; j'avais pris les mesures nécessaires pour éviter les accidents. Mme la marquise de Saint-Gil (1) et la marquise de Fogliani m'ont été d'un grand secours, ayant bien voulu m'aider à faire les honneurs de la fête, à l'égard des dames hollandaises, qui s'étaient rendues chez moi en grand nombre. »

Ajoutons enfin, pour terminer, que Louis XV fut très satisfait de la fête donnée par l'abbé Delaville (2).

(1) Femme de l'ambassadeur d'Espagne à la Haye.

(2) *Loc. cit.*, t. 454, f° 409. D'Argenson à Delaville, le 14 mars 1745. Delaville reçut la récompense de ses bons services sous forme de bénéfices ecclésiastiques et obtint le poste de premier commis aux Affaires étrangères. De plus, on le fit académicien, bien qu'il ne fût pas homme de lettres. Il remplaça sous la coupole l'évêque de Bazas et prononça son discours de réception le 25 septembre 1746. Ce morceau d'éloquence est court et assez faible. Après avoir fait l'éloge de son prédécesseur, Delaville parle du métier de diplomate, qu'il connaissait si bien, et finit par une

Au point de vue politique, le rappel de ce diplomate fut une faute de la part du cabinet de Versailles. Certes la conduite des Hollandais dans la question des garnisons de Tournay et de Dendermonde était blâmable; mais il eût été plus adroit d'accepter l'arbitrage proposé par eux. On aurait gagné du temps et évité que les Provinces-Unies entrassent ouvertement dans les rangs de nos ennemis. Tant que Delaville était à la Haye, cette résolution extrême ne se serait sans doute pas produite; mais, lui absent, son poste vacant, les États généraux ne purent résister à la pression des ambassadeurs d'Autriche et d'Angleterre, et, quinze mois plus tard, ils prenaient cette funeste résolution, qui fit supporter à la Hollande tout le poids des deux dernières années de la guerre.

apologie de Louis XV et de Richelieu. Pour clôturer dignement ses quarante ans d'activité dépensés au service de l'État, Louis XV créa pour lui la charge de directeur des Affaires étrangères et le pape le nomma évêque *in partibus* de Tricomie. Delaville ne jouit pas longtemps de ces honneurs; il mourut en 1774.

CHAPITRE III

REPRISE DES RELATIONS DIPLOMATIQUES AVEC LA HOLLANDE, 1750-1755

Lorsque l'abbé Delaville quitta la Haye, en 1745, il y laissa son secrétaire, le sieur Chiquet, comme chargé d'affaires ou plutôt comme agent de renseignements, car les relations diplomatiques étaient virtuellement rompues entre les deux pays.

Cet état de choses dura quatre ans; entre temps, la Hollande, pour mieux résister à la France, s'était donné un stathouder, exactement dans les mêmes conditions qu'elle avait rétabli cette dignité en 1672 au profit de Guillaume III. Le nouveau prince était un membre de la famille d'Orange-Nassau, comme les premiers stathouders, et prit le nom de Guillaume IV.

La constitution de cette république ayant à sa tête un monarque est si bizarre, si extraordinaire au dix-huitième siècle, que, pour l'intelligence de nos relations diplomatiques avec les Provinces-Unies, nous devons l'exposer en quelques lignes.

Les Provinces-Unies étaient constituées par la réunion en fédération de sept petites républiques aristocratiques, savoir : la Gueldre, l'Over-Yssel, l'Utrecht, la Frise, la Zélande, la Groningue, enfin la Hollande. La province de Hollande, contenant les villes d'Amsterdam, Rotterdam, Leyde et la Haye, capitale politique des Provinces-Unies, était plus peuplée et plus riche à elle seule que les

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

six autres provinces. Elle exerçait une influence prépondérante sur les destinées de la fédération; presque toujours ses volontés furent souveraines.

Chacune des sept provinces, y compris le petit pays de Drenthe, possédait une autonomie absolue en ce qui concernait les affaires intérieures, et la constitution variait de l'une à l'autre. Dans chaque province, au sommet de la hiérarchie, se trouvaient les États provinciaux, qui se composaient généralement de deux ordres : l'ordre équestre, ou de la noblesse, et l'ordre des villes, représenté par les députés de la bourgeoisie. Certains États, comme l'Utrecht, possédaient encore l'ordre ecclésiastique, restant du corps des chanoines du moyen âge, ou, comme la Zélande, avaient une constitution démocratique dans laquelle se trouvait un corps des députés du peuple.

Le nombre des députés de chaque État provincial était limité, et ils étaient élus par les autres membres de ce corps. Le bas peuple ne votait pas, mais il parvenait fréquemment à imposer sa volonté par les émeutes. En somme, le pouvoir résidait exclusivement dans la noblesse et la haute bourgeoisie.

On donnait le nom de régence à l'ensemble des corps administratif et judiciaire d'une ville; à sa tête se trouvaient le bourgmestre et ses conseillers. Enfin chacune des grandes villes avait, sous le nom de pensionnaire, une sorte de ministre qui était son conseiller. Celui de la Haye prenait le nom de grand pensionnaire. Ses fonctions consistaient à préparer les questions dont les États de Hollande avaient à s'occuper, et à en faire le rapport. Lorsque le stathoudérat était aboli, — il le fut deux fois, en 1651 et en 1702, — le grand pensionnaire devenait une sorte de président de la République des Provinces-Unies; mais depuis 1747 son rôle politique se trouvait singulièrement diminué; pourtant son autorité morale resta considérable, et il était après le stathouder le premier personnage de la République.

Pour créer un lien entre eux et discuter les affaires d'intérêt général et les représenter devant l'étranger, chacun des États provinciaux envoyait un ou plusieurs députés à la Haye, qui par leur réunion formaient les États généraux des Provinces-Unies. Un conseil d'Etat, ayant pour mission l'examen des affaires financières de la République, leur était adjoint. Les États généraux prenaient leurs résolutions à la pluralité des voix, l'unanimité était exigée pour la déclaration de guerre, la conclusion des traités de paix, d'alliance ou de commerce, la levée des impôts et les emprunts.

Les décisions des États généraux devaient, pour engager la République, être ratifiées ensuite par tous les États des provinces; de là une extrême lenteur et une foule de formalités. L'initiative des motions venait soit d'un député aux États généraux, soit d'un État provincial. Le stathoudérat fut, au début, une fonction purement militaire, les trois premiers stathouders n'étaient que des officiers au service des États généraux, et nommés pour faire la guerre à l'Espagne. Plus tard, en raison des services qu'il avait rendus, on conféra à Guillaume III certains privilèges. Guillaume IV obtint l'hérédité de cette charge et s'arrogea d'autres avantages par la complaisance des États généraux.

A l'époque qui nous occupe, les stathouder ou son tuteur était ce que nous sommes convenus d'appeler un monarque constitutionnel. Il possédait le droit de grâce ou de pardon, était grand amiral des flottes, capitaine général des armées de terre; en vertu de son droit de patente, il faisait changer à son gré les troupes de garnison, nommait les officiers jusqu'au grade de colonel inclus; les autres étaient appointés par les États généraux, mais sur sa présentation; en tous temps, enfin, il siégeait comme président du haut conseil de guerre.

Le prince possédait encore le commandement suprême

et direct de la garnison de la Haye, privilège considéré comme le plus important, car il le mettait à même d'organiser un coup d'État. Au point de vue administratif, ses prérogatives variaient dans chaque province; tantôt il devait se contenter de recommander aux États provinciaux, qui les nommaient, les candidats aux magistratures diverses et aux fonctions multiples; tantôt, au contraire, comme dans l'Utrecht, la Gueldre et l'Over-Yssel, il nommait directement tous les fonctionnaires sans exception. Il était de fait monarque presque absolu dans ces trois États. La province de Hollande était une de celles où le stathouder possédait le moins de privilèges administratifs, car elle fut toujours la moins aristocratique et la plus républicaine de toutes, à cause des richesses que sa bourgeoisie avait acquises dans le commerce. Sans cette circonstance, le stathouder serait devenu, en 1747, roi aussi absolu que Louis XV.

Arrivons à la reprise des relations diplomatiques.

La paix d'Aix-la-Chapelle, signée le 18 octobre 1748, rétablit la concorde en Europe; néanmoins Louis XV attendit encore deux ans avant d'envoyer un nouvel ambassadeur à la Haye. L'abbé Delaville était encore titulaire de ce poste, bien qu'attaché au ministère des affaires étrangères depuis quatre années. Les dernières dépêches de Chiquet ont trait au renouvellement d'un traité de commerce avec la Hollande et à la notification, aux États généraux, de la naissance de la fille du Dauphin (11 et 15 septembre 1750). Par une lettre datée de Fontainebleau, le 15 novembre 1750, Delaville prend congé du gouvernement hollandais (1) et s'excuse de ce que les emplois que le roi lui a confiés l'empêchent de s'acquitter en personne de ses fonctions. Depuis deux mois déjà le marquis de Saint-Contest était désigné pour le rempla-

(1) Arch. Aff. étrang., Hollande, suppl., t. 15, p. 199 et suiv.

cer (1). Ses instructions sont contenues dans un mémoire daté du 6 septembre 1750 (2). Le roi de France, après avoir constaté la faiblesse de la Hollande par suite de la dernière guerre et critiqué la conduite louche et indécise des États généraux, déclare pourtant ne vouloir leur retirer ni son affection ni sa bienveillance. La révolution de 1747, qui a porté au pouvoir le stathouder Guillaume IV, n'a rien changé aux dispositions de Sa Majesté; bien au contraire. De Saint-Contest ne doit, pour le moment, s'occuper d'aucune négociation particulière. Son activité se bornera aux deux points suivants : 1° faire connaître au gouvernement hollandais les sentiments du roi sur les affaires générales de l'Europe ; 2° prendre connaissance exacte et précise de l'état actuel de la République et des vues et affections de ceux qui la dirigent.

Le roi désire la paix ; il appuiera toujours le stathouder; mais il faut éviter de froisser les républicains pour s'en servir si, un jour, des sentiments trop hostiles pour la France se révélaient dans la conduite des Hollandais. Le traité de commerce en cours de négociation depuis déjà un certain temps sera l'objet de toute l'attention du nouvel ambassadeur, ainsi que le règlement de nos possessions voisines dans les Indes orientales (3).

Au sujet des places de la Barrière : faire ressortir combien elles sont onéreuses pour la Hollande malgré les subsides que l'Autriche lui accorde pour leur entretien, et s'efforcer d'obtenir leur évacuation et leur remplacement par d'autres places plus rapprochées de la frontière hollandaise (4).

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 15, p. 143.

(2) Dominique-Claude Barberie de Saint-Contest, né en 1701, homme d'État et diplomate, ministre des affaires étrangères, mort en 1751.

(3) Il s'agissait du renouvellement du traité de commerce conclu en 1739 entre les Provinces-Unies et la France, et que la guerre de 1747-1748 avait fait résilier.

(4) Ypres, Tournay, Namur, Furnes, Dendermonde, bien que situées

Nul n'ignore l'influence que la cour de Londres a sur celle de la Haye, bien que Georges II déteste son gendre le stathouder (1) au point de ne pas vouloir se rencontrer avec lui lorsqu'il traverse la Hollande pour se rendre en Hanovre. De Saint-Contest reçut encore l'ordre de fréquenter les ministres de la République afin de bien connaître leurs desseins.

C'est vraisemblablement à cette époque que Louis XV se rendit compte de l'intérêt que nous avions à nous unir intimement à la Hollande contre la Grande-Bretagne. Cette idée est à l'état abstrait dans les instructions de Saint-Contest.

Le roi regrettait amèrement le mouvement de vivacité qui en 1745 lui avait fait rejeter les Provinces-Unies dans les bras de l'Angleterre. Le seul moyen de porter une réelle atteinte à cette puissance était de nous allier à la Hollande; ce faisant, nous empêcherions, en cas de guerre, les communications directes entre l'Angleterre et l'Électorat de Hanovre d'abord, puis avec la Prusse. La conduite louche de Frédéric II pendant la dernière guerre laissait entrevoir des difficultés avec lui dans un avenir prochain, et la guerre de Sept ans couvait au lendemain de la paix d'Aix-la-Chapelle.

L'avantage commercial à retirer d'une alliance hollandaise était nul pour nous, mais nous pourrions trouver dans ce pays des souscripteurs aux emprunts français.

Louis XV sentait bien tout cela ; le temps fortifia cette opinion, et ce monarque si léger fut fidèle à cette idée pendant les vingt dernières années de son règne. Louis XVI reprit cette conception avec enthousiasme, et nous allons voir la Hollande former avec l'Espagne le véritable pivot

dans les Pays-Bas autrichiens, étaient occupés par des garnisons hollandaises entretenues par l'Autriche. Ces places devaient constituer une barrière contre une invasion des troupes françaises (traité d'Utrecht).

(1) Guillaume IV avait épousé Caroline, fille de Georges II.

de la politique française pendant toute la seconde moitié du dix-huitième siècle.

A ces questions politiques s'en joignaient d'autres concernant le cérémonial. Deux mémoires remis à Saint-Contest y sont consacrés, et leur étendue indique quelle importance elles avaient pour le roi Louis XV (1). Par suite du rétablissement du stathouder en la personne du prince Guillaume IV d'Orange-Nassau, l'étiquette et le protocole devaient être modifiés. Notre ambassadeur n'avait plus affaire à de simples fonctionnaires, comme depuis la mort de Guillaume III, en 1702, mais à un véritable monarque, non de droit, mais de fait. Les dépêches de Saint-Contest et de ses successeurs immédiats constatent que le stathouder est roi, que le peuple est pour lui et que tout se fait en secret dans son cabinet, le reste n'étant que des formalités.

Ces deux derniers mémoires sont assez divertissants; tout y est prévu, jusqu'aux poignées de main que Saint-Contest doit donner à tel ou tel dignitaire; comme aussi le détail du cérémonial de son entrée officielle à la Haye, à la suite de laquelle il sera, pendant trois jours, l'hôte des États généraux dans la maison dite du prince Maurice.

Après avoir passé incognito par Bruxelles, où il dîna chez le gouverneur des Pays-Bas, Charles de Lorraine, Saint-Contest fut reçu à Breda avec les honneurs militaires et parvint à la Haye le 2 octobre 1750. La question du cérémonial de sa visite officielle au prince stathouder forme l'objet presque exclusif de ses dépêches jusqu'à la fin de novembre. Après entente avec le pensionnaire, on décida de se conformer à ce qui avait eu lieu en 1678 entre Guillaume III et notre ambassadeur le comte d'Avaux. En conséquence, le 27 novembre, Saint-Contest

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 15, p. 162 et suiv.

se rendit au palais, dont la garde était doublée. « Le prince vint me recevoir à la descente du carrosse et il me donna la main... J'entrai dans le cabinet du prince dont on ferma les portes. Je me tins dans un fauteuil et le prince dans un autre vis-à-vis de moi. Il me donna toujours de l'Excellence, je lui donnai toujours de l'Altesse. Lorsque je sortis, il me reconduisit jusqu'à quatre pas de mon carrosse et me vit partir avant de rentrer (1). » Le lendemain le stathouder rendit la visite avec le même cérémonial et les relations furent définitivement reprises d'une manière officielle entre les deux monarques. Quant à la visite à rendre à la princesse Caroline, femme de Guillaume IV, c'était une autre affaire. Désirant éviter ce qui était arrivé au comte d'Avaux dans une circonstance analogue (2), Saint-Contest demanda des instructions à Versailles. On lui répondit d'aller la voir sans cérémonie. « Vous ferez seulement attention à vous excuser de jouer avec elle, supposer qu'elle soit seule assise dans *un fauteuil*, et vous retirer dans ce cas-là sans affectation lorsque commencera la partie du jeu. »

Notre ambassadeur ne pouvait, dans une visite de ce genre, s'asseoir sur une chaise, si la princesse était assise dans un fauteuil. Il répondit au roi que cela lui serait d'autant plus facile de refuser de jouer « que la princesse joue au *wisck*, jeu anglais que je ne connais pas ».

La visite eut lieu le 10 janvier suivant et la souveraine se montra très gracieuse. Pour le même motif d'étiquette, Saint-Contest dut se dispenser d'assister aux concerts que Caroline donnait, et dans lesquels elle jouait du clavecin et chantait quelquefois. Tous les messieurs restaient debout, la princesse seule étant assise, et les dames hollandaises refusaient de s'y rendre.

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 481, p. 241. Lettre de Saint-Contest à Puysieulx, 30 novembre 1750.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 481, p. 153.

Cette singulière fille d'Angleterre ne voulait jamais manger en présence d'autres femmes (1).

La paix d'Aix-la-Chapelle était trop récente pour que la Hollande nourrît des projets contre la France. Se renfermant dans ses instructions, de Saint-Contest limite son activité aux négociations en vue d'un traité de commerce, à des affaires de prises maritimes, à celles de la Compagnie des Indes. Il constate cependant que la Hollande est toujours sous la dépendance de l'Angleterre et fort indisposée contre la Prusse. Comme la Haye est le centre de toutes les intrigues politiques de l'Europe, il est à même de renseigner son gouvernement, mais pas encore autant que Louis XV le désirait (2), sur les questions de politique générale et sur l'élection du roi des Romains, plus tard Joseph II. Rappelé dans les derniers jours d'août 1751 pour prendre le poste de secrétaire d'État aux Affaires étrangères que de Puysieulx abandonnait pour raison de santé, de Saint-Contest remit ses pouvoirs à Dominique de Lesseps, son secrétaire (3). Pendant les deux mois que dura la gestion de ce dernier, un seul événement se produisit en Hollande : le stathouder mourut subitement le 22 octobre; sa veuve prêta, le même jour, serment comme régente et tutrice de son fils, le comte de Buren. « Cette mort, écrit de Lesseps à Saint-Contest, rendra le gouvernement encore plus anglais qu'il n'était. » Il avisait aussi son gouvernement que la cour de Londres travaillait plus activement que jamais à faire entrer les États généraux dans l'alliance conclue en 1746, et confirmée en 1750, entre Marie-Thérèse, Élisa-

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 483. Lettre de Saint-Contest à Puysieulx, 2 août 1751.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 483. Lettre de Puysieulx à Saint-Contest, 18 juillet 1751.

(3) Grand-oncle de Ferdinand de Lesseps, Dominique fut, de 1752 à 1759, ministre de France à Bruxelles. Il avait été très apprécié par Saint-Contest pendant son séjour à la Haye.

beth de Russie et Georges II, sous le nom de traité de Saint-Pétersbourg. Elle avait plus spécialement pour but de régler les affaires de Suède; le roi de Prusse avait formellement refusé d'y accéder; mais on se flattait de l'espoir de décider la Hollande à y souscrire.

Louis XV avait déclaré son indifférence complète sur la conduite des États généraux en cette occurrence.

Il y eut à la Haye de longues discussions au sujet de l'accession audit traité, finalement le parti qui tenait pour l'Angleterre et avait à sa tête Bentinck et le greffier des États généraux Fagel finit par la faire accepter *ad referendum*. Mais le parti hollandais, représenté par les États de Zélande, de Frise et la ville d'Amsterdam, empêcha de faire voter définitivement l'accession. La Hollande n'avait aucune confiance dans la stabilité du gouvernement russe et n'accordait aucun crédit à ses finances avariées.

Le 9 novembre 1751, Durand, conseiller au parlement de Metz, vint relever de Lesseps, en qualité de ministre plénipotentiaire. Le jeune diplomate et son ancien chef, de Saint-Contest, reçurent chacun une chaîne d'or comme marque toute spéciale de la gratitude des États généraux (1). Une dépêche du 14 novembre trace en termes très brefs la conduite que Durand devra observer en Hollande. « Elle doit être purement passive et de simple observation, vous recevrez des instructions plus détaillées si les circonstances l'exigent (2). »

Tout occupés par leurs affaires intérieures, l'installation de la régence de Caroline d'Angleterre, mère du jeune stathouder, et le triste état de leur commerce, les Hollandais négligeaient pour le moment les questions extérieures. Pendant son ministère, qui dura jusqu'à la fin de 1752, Durand,

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 483. Lettre de Saint-Contest à Durand, 27 janvier 1752; dépêche concernant l'envoi de ce présent à Paris par le sieur Marquis.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 483.

en dehors des affaires courantes, n'eut à signaler que la réduction de l'armée à trente et un mille hommes, de soixante mille qu'elle comptait à l'époque de la guerre de succession d'Autriche, et de nouvelles tentatives des Anglais pour attirer la Hollande dans le traité de Saint-Pétersbourg.

Quant au traité de commerce avec la France, il était discuté à Paris par des commissaires spéciaux.

Le 12 décembre 1751, la marquise de Pompadour sollicita de Saint-Contest, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, de faire passer à Durand, pour l'insérer dans les gazettes d'Amsterdam et d'Utrecht, une note assez suggestive. La favorite du roi tient à ce que les Hollandais soient instruits de ses bonnes œuvres et de ses libéralités. « A l'occasion de la naissance du duc de Bourgogne, elle a dans son marquisat de Pompadour doté cinquante filles et les nouveaux époux ont été assemblés le 2 de ce mois, avec leurs parents dans le château de Pompadour. On a chanté un *Te Deum* dans la chapelle... puis tous ont été régalez splendidement... Les libéralités de la marquise ont été répandues à profusion sur tous les pauvres, soit de son marquisat, soit des terres voisines (1). »

C'était une réponse aux libelles injurieux pour elle qui paraissaient en Hollande.

Le séjour de Durand à la Haye n'était en quelque sorte que la continuation de l'intérim qui suivit le départ de Saint-Contest. Son successeur désigné était le marquis de Bonnac, maréchal de camp, et portant des traces glorieuses de ses campagnes (2). Seulement un temps assez long était nécessaire pour qu'il se préparât à occuper ses nouvelles fonctions : il n'arriva en Hollande que le 15 décembre 1752 (3).

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 483.
(2) Il avait perdu une jambe à la bataille de Leufeld.
(3) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 15, p. 217. Lettre de Louis XV aux États généraux, 24 octobre 1751.

Sur sa demande, Durand lui prêta son concours jusqu'au milieu du mois suivant, puis rentra en France, unanimement regretté par les membres de la République.

Les instructions de Bonnac, contenues dans le mémoire du 15 octobre 1752, ne diffèrent pas, quant au fond, de celles données à Saint-Contest deux ans auparavant (1). Le fait saillant du long séjour de Bonnac à la Haye est une tentative de conclusion d'un traité de paix perpétuelle entre la Hollande et la France. Instruits par les événements de la dernière guerre, froissés par la dureté de la cour de Vienne, qui refusait de mener à bonne fin les négociations en cours au sujet des places de la Barrière, et rendus furieux par l'établissement de la Compagnie d'Ostende, qui avait pour but de ruiner leur commerce, beaucoup de Hollandais se détachaient de Marie-Thérèse. Nombre de patriotes ouvraient les yeux, et il commençait à leur peser d'être continuellement dans la dépendance de l'Angleterre sans aucun profit pour leur pays. Un revirement semblait s'opérer dans l'opinion publique, qui était portée vers la France. La régente de Hollande se montrait pleine d'attentions pour le marquis et la marquise de Bonnac. Le peuple de la Haye avait salué notre ambassadeur de cris répétés de : Vive le Roy ! lors de son entrée officielle à la Haye (2). Le gouvernement poursuivait les auteurs et les imprimeurs des libelles contre la France ; ne venait-il pas de nous livrer le chevalier de la Roche-Giraut, coupable de ce délit?

Le cabinet de Versailles savait tout cela, et, dans une dépêche du 2 décembre 1753 adressée à de Bonnac, Louis XV disait qu'il ne dépendait que des Hollandais de conclure avec lui une paix perpétuelle, semblable à celle

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 15, p. 226 et suiv.
(2) *Id.*, Corresp., t. 485, p. 167. Lettre de Bonnac à Saint-Contest, 4 mai 1753.

qui nous unissait aux Suisses depuis deux cent cinquante ans. « Malheureusement, ajoutait-il, la République est conduite par des puissances qui soupçonnent toujours la France de vues ambitieuses pour mieux cacher les leurs. Elles entretiennent perpétuellement les Hollandais dans des terreurs paniques, afin de les faire entrer plus facilement dans des projets contraires à la France. Le roi ne serait pas fâché de conclure une semblable paix (1). » De Bonnac ne se le fit pas dire deux fois, et, désireux d'attacher son nom à un événement historique de cette importance, il adressa, le 19 janvier 1754, deux mémoires : le premier contient un exposé complet de l'état des sept provinces, le second insiste sur la nécessité de conclure une paix perpétuelle avec elles, dans l'intérêt des deux pays, et propose au roi de profiter des négociations actuellement en cours au sujet du traité de commerce, pour accorder quelques concessions à la Hollande et la décider à s'unir à nous (2).

Malheureusement Louis XV subissait alors l'influence de la Pompadour, qui détestait les Hollandais; il répondit le 4 février : « Il n'est pas possible de rien faire tant que les Hollandais persisteront dans le système qu'ils ont toujours suivi depuis le roi Guillaume III. »

Si, persévérant dans son idée première, il avait autorisé de Bonnac à poursuivre ses négociations dans ce sens, peut-être la Hollande et la France eussent-elles été étroitement liées l'une à l'autre dès cette époque.

Un an plus tard le roi donna quelques explications sur son refus de négocier une paix perpétuelle. « Quelques particuliers bien intentionnés la désirent, mais les États généraux ont trop d'engagements avec les cours étrangères pour adopter un nouveau système politique. L'influence de l'Angleterre, datant de Guillaume III, a de trop pro-

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 486, p. 47.
(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 486, p. 127 et suiv.

fondes racines pour les ramener aux anciennes maximes républicaines. C'est un sentiment passager; ainsi, en 1699, ils font avec nous un traité de commerce avantageux, et en 1700 et 1740, ils entrent dans les vues et mesures de nos ennemis. Ils feraient encore de même; on ne peut leur accorder aucun avantage sur les autres peuples (1). »

Un incident était aussi venu dans l'intervalle indisposer la favorite plus que jamais contre la Hollande. Un certain Tancrède de Hauteville, sujet peu recommandable et sous le coup de poursuites judiciaires en France, s'était réfugié à Maestricht. Il y fut arrêté par les autorités hollandaises, à la requête du prince-évêque de Liège. Aussitôt de Bonnac réclama au grand pensionnaire son extradition, car il était aussi l'auteur de pamphlets contre la France. Les États refusèrent de le rendre, et, après avoir passé quatre mois dans les prisons de Maestricht, il fut remis en liberté. Louis XV fit demander qu'on le chassât au moins de la Hollande. Les États généraux répondirent évasivement et accordèrent à d'Hauteville une indemnité de cent ducats pour sa prison injustement subie. Bien plus, le magistrat qui l'avait incarcéré à Maestricht fut condamné à lui payer une somme équivalente à 16,000 livres françaises, car il existait une loi en Hollande qui permettait aux criminels arrêtés par ordre d'un magistrat d'avoir recours contre celui qui les avait fait arrêter sans motifs (2).

De Saint-Contest était mort depuis quelques mois, et son successeur, de Rouillé, ne partageait pas les sympa-

1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 488, p. 17. Lettre de Rouillé, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, à de Bonnac, 16 janvier 1755.

2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, t. 488, p. 158. Lettre de Bonnac à Rouillé, le 27 mars 1755. Il cite aussi le cas du bailly d'Amsterdam qui fut condamné à 4,000 florins d'indemnité envers un prévenu, dans un cas analogue.

thies pour la Hollande que nourrissait l'ancien ambassadeur à la Haye.

De Bonnac vit donc pour ces divers motifs s'écrouler ses plans de paix perpétuelle. Il n'en fut guère satisfait, paraît-il, car il sollicita son rappel et son envoi à Constantinople. Le roi ne répondit pas.

CHAPITRE IV

LA HOLLANDE PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS

1756-1762

Les affaires du Canada s'envenimaient, la rupture avec l'Angleterre semblait inévitable. Des bruits de guerre se répandaient en Hollande ; la bourse d'Amsterdam baissait. Louis XV ne s'en cachait pas vis-à-vis des Hollandais, et il écrivait à Bonnac le 13 février 1755 : « Il est fort singulier que les ministres de la République continuent à garder le silence avec vous sur les armements qu'on prépare en France et en Angleterre. Vous devez pénétrer la pensée et les sentiments des États généraux sur la position des affaires générales. Vous devez être l'ami du ministre de Prusse, qu'il ne puisse que se louer des attentions et des égards que vous lui marquerez (1). »

Pendant deux mois, de Bonnac étudia la situation des esprits, et le 10 avril il envoya à Rouillé un long mémoire. Le parti de la guerre avait à sa tête la gouvernante Caroline d'Angleterre, mère du stathouder, et comprenait les nobles et les militaires, tous amis des Anglais ; le parti de la paix réunissait la bourgeoisie et le commerce, généralement partisans de l'ancien régime, dit régime républicain, et reconnaissait comme chef le grand pensionnaire Stein.

« La guerre qui va commencer entre la France et l'Angleterre dégénérera en conflit général, ajoutait de Bonnac,

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, t. 483, p. 86, 87.

et l'avenir lui donna raison. Il faut accorder à la Hollande une neutralité limitée au territoire de la République, mais ne comprenant pas les places de la Barrière, occupées par ses troupes. »

Mais les Anglais n'entendaient point que la Hollande restât neutre, ils voulaient l'entraîner dans leur querelle. Bien qu'à peine remise de ses malheurs de la dernière guerre, elle avait une bonne armée de trente mille hommes qu'on pouvait facilement porter à soixante mille. Elle fournirait aussi des subsides.

Lord Holderness, de passage à la Haye au mois de mai, fit une première sommation aux États généraux d'avoir à fournir six mille hommes à Georges II en vertu du traité de 1678. Il ajoutait que toute tentative de leur part comme médiateurs ne ferait que fournir à la France des occasions de traîner en longueur (1). Au contraire, Georges II leur offrait d'obtenir de la cour de Vienne un arrangement favorable concernant les places de la Barrière, et son appui pour faire cesser les hostilités que les Algériens venaient de commencer contre les vaisseaux hollandais (2).

Louis XV répondit à ces questions en accordant à la Hollande une prolongation pour la conclusion du traité de commerce, dont les négociations n'avaient fait aucun progrès depuis un an.

Le parti républicain protestait par la bouche du pensionnaire Stein de son amitié pour la France. « La Hollande gardera la neutralité, et son attention principale sera de tenir une conduite qui plut au Roy, et qu'il souhaitait que Sa Majesté n'attaquerait pas les Pays-Bas. »

Mais les belligérants du lendemain ne sollicitaient pas

(1) Les États généraux n'étaient pas éloignés d'offrir leur médiation entre la France et l'Angleterre et de renouveler leur tentative manquée de 1746, dans un but de pacification générale.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 488, p. 253. Lettre de Bonnac à Rouillé, 13 mai 1755.

seulement la Hollande, ils s'efforçaient d'obtenir un allié plus sérieux, le roi de Prusse; Georges II passa en Hanovre dans le but d'engager une négociation avec lui par l'entremise du landgrave de Hesse. « On a résolu de remuer ciel et terre pour nous enlever le Roy de Prusse (1). » Frédéric II prit très mal les sollicitations de la cour de Versailles. « La cour paraissait croire que le roi de Prusse était à l'égard de la France ce qu'un despote de Valachie est à l'égard de la Porte, c'est-à-dire un prince subordonné et obligé de faire la guerre dès qu'on lui en envoie l'ordre (2). »

Pour donner le change à Louis XV, Frédéric fit déclarer, le 10 juin, par son ministre à la Haye, van Hetten, qu'il n'y avait rien de vrai dans les bruits qu'il pourrait se laisser entraîner par le cabinet de Londres (3). Quelques jours plus tard, ce monarque, accompagné seulement de son directeur du génie, venait incognito à Nimègue, Utrecht et Amsterdam; le peuple hollandais le reconnaissait et l'acclamait avec joie (4). De Bonnac fut incapable de deviner les motifs de cette apparition du roi de Prusse en Hollande, mais il n'en conclut rien de bon en faveur de notre politique.

L'été et l'automne de 1755 n'apportèrent aucune modification à la situation respective de la France, de l'Angleterre et de la Hollande. Les hostilités continuèrent en Amérique entre les deux premières nations, la troisième continua de résister aux sollicitations anglaises et, malgré les efforts de la gouvernante et du parti militaire, refusa d'augmenter le chiffre de ses armées.

Entre temps, de Bonnac, qui était fort mondain, festoyait

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 438, p. 255. Lettre de Bonnac à Rouillé, 13 mai 1755.

(2) Frédéric II, *Mémoires*, t. I, p. 411.

(3) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 488, p. 295. Lettre de Bonnac à Rouillé, 10 juin 1755.

(4) *Id.*, t. 489, p. 3. Lettre de Bonnac à Rouillé, 1er juillet 1755.

chez les principaux membres de la République et les ministres étrangers, les recevait souvent à sa table. Sa famille l'avait suivi à la Haye, son frère, le chevalier de Bonnac, qui travaillait sous ses ordres pour entrer dans la carrière diplomatique, avait épousé, en 1756, une jeune et riche veuve d'Amsterdam, Mme Munter. Les parents de cette dernière, qui détestaient la France, furieux de voir une partie de leur grande fortune passer aux mains d'un Français, s'opposèrent par tous les moyens à cette union. Il fallut la ténacité du chevalier et de sa future pour vaincre leur résistance.

Bien que de Bonnac eût une jambe de bois, il savait encore se livrer au plaisir de la danse, témoin sa lettre du 17 décembre 1754. « Le comte Golovskin, ambassadeur de Russie, donna hier une grande fête à l'occasion de la naissance du prince de Russie ; et ce qui vous surprendra, c'est que j'ai dansé le premier menuet avec Mme de Golovskin, n'ayant pu résister aux instances réitérées qui m'ont été faites, » à quoi le roi fit répondre gravement : « Je vous félicite de vous être aussi bien tiré du menuet que vous avez dansé, il faut avoir du courage et de la complaisance pour s'exposer à danser avec les marques d'honneur que vous portez (1). » La vie large qu'il menait à la Haye le mit bientôt dans la gêne ; il s'en ouvre au ministre, se plaint que ses émoluments sont insuffisants pour tenir son rang convenablement et élever sa nombreuse famille. Il réclame le gouvernement de Schlestadt comme compensation pour la jambe qu'il a perdue au service du roi. Nous devons constater que nos représentants successifs en Hollande ont eu à se plaindre du manque d'argent ; Delaville et Saint-Contest lui-même avaient réclamé leurs traitements impayés depuis de longs mois (2).

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 483, p. 2.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 482, p. 274. Lettre de de Saint-Contest à Puysieulx, 13 mai 1751. Notre ambassadeur à la Haye

De Bonnac n'oublie pas que Mme de Pompadour est toute-puissante, et témoigne dans plusieurs dépêches de son respect et de son désir de lui être utile dans les affaires de libelles. Bien plus, pour se rappeler à son souvenir, il lui envoie un oiseau charmant, appelé cardinal des Indes, avec du grain pour le nourrir, et dans le post-scriptum de sa dépêche du 24 juillet 1755 Rouillé lui adresse les remerciements de la favorite (1).

Nous ne passerons pas sous silence la tentative que fit de Bonnac pour pénétrer le secret des délibérations du comité des États généraux. Il parvint, après plusieurs démarches inutiles, à séduire un député de Groningue, besogneux, qui lui promit de le tenir au courant de tout ce qui se passerait au sein de ce comité. Mais en échange il demandait 4,000 florins par an et une boîte en or ou une montre. De Bonnac fit aussitôt part au roi des propositions de ce député et promit d'en gagner d'autres dans les mêmes conditions. Il reçut la réponse suivante : « Quoiqu'il soit d'un usage constamment pratiqué par les négociateurs d'employer l'argent pour séduire les personnes qui sont à portée de donner des avis utiles, au mépris de leurs devoirs les plus essentiels, il faut avouer que cette ressource n'est pas honnête; et l'on ne doit s'en servir qu'au défaut de tout autre moyen d'instruction. Comme il paraît que c'est à peu près le cas dans lequel les ministres étrangers se trouvent en Hollande, le Roy vous autorise à promettre 4,000 florins de gratification annuelle et la boëte d'or; à quoi l'homme dont vous avez acquis la confiance a évalué les secrets qu'il veut nous rendre (en trahissant les secrets de la République). Il est toujours fort dangereux de se fier à un homme qui trahit ses maîtres. »

devait toucher 3,000 livres par mois, plus 6,000 livres d'indemnité pour son entrée officielle. *Id.*, t. 483, 7 août 1751.

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 489, p. 41.

Et huit jours plus tard un premier acompte de 1,000 florins arrivait à la Haye; le comte d'Affry porterait la boîte plus tard.

A la demande du cabinet de Versailles, de Bonnac adressa, le 3 septembre 1755, un rapport très étendu sur l'état des esprits en Hollande à ce moment et sur ses rapports avec les principaux membres du gouvernement.

La lecture de ce rapport décida le roi à prendre une mesure grave. Depuis un certain temps, il en était question, et de Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris, en avait déjà avisé son gouvernement (1). Il s'agissait de l'envoi à la Haye du comte d'Affry en qualité d'ambassadeur extraordinaire.

Le péril de la situation justifiait cette mesure. En effet, l'illusion de l'alliance prussienne s'effaçait de plus en plus. Louis XV ne doutait plus qu'un traité serait prochainement signé entre Georges II et le roi de Prusse. Alors quelle serait la conduite de la Hollande pressée entre nos deux ennemis? On pouvait craindre qu'elle cédât à leurs menaces et se joignît à eux. A la vérité, ses soixante mille hommes ne causaient aucune crainte pour le territoire de la Flandre française, mais ils se trouveraient sur les derrières de nos armées, qui ne manqueraient pas d'opérer contre l'Électorat de Hanovre, et pourraient les gêner considérablement; de plus, les États généraux accorderaient à la Prusse des subsides importants.

Il était de toute nécessité que la Hollande restât neutre, et Louis XV pensa qu'une ambassade extraordinaire, outre qu'elle flatterait l'amour-propre des Hollandais, pourrait les décider à faire un traité de neutralité, car il avait abandonné pour le moment l'idée d'une paix perpé-

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 489, p. 322. Lettre de Rouillé à Bonnac, 13 novembre 1755.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 489, p. 217. Lettre de Bonnac à Rouillé, 19 septembre 1755.

tuelle. La personnalité du comte d'Affry ne fut pas étrangère au choix que le roi fit de lui. Maréchal de camp des armées du roi, il avait le prestige nécessaire pour représenter dignement la France (1). De plus, il était Suisse d'origine, et en cette qualité ne pouvait manquer de plaire aux républicains de Hollande. Car il devait plutôt agir sur ces ennemis du gouvernement actuel de la Hollande que sur le gouvernement lui-même et, en renforçant moralement le parti de la paix, faire triompher sa politique.

Ses instructions débutent par une constatation (2) : « de toutes les principales puissances qui signèrent la paix d'Aix-la-Chapelle, il n'y a eu que le Roi qui ait rempli ses engagements d'aussi bonne foi qu'il les avait contractés. » Suit un exposé des torts du cabinet anglais envers nous, de la justice de notre cause. Le roi attaqué poursuivra la guerre avec vigueur, seulement il voudrait n'avoir à combattre que les Anglais ; par son voisinage de l'Angleterre, la Hollande peut constituer un adversaire gênant. Louis XV trace ensuite un tableau des qualités que doit posséder un bon ambassadeur dans ce pays. Il faut avant tout qu'il connaisse le génie et le caractère de la nation avec laquelle il a à négocier.

« Il s'agit actuellement de maintenir les dispositions des vrais républicains qui désirent conserver la bonne amitié de la France et rester en paix avec elle, et de les encourager à secouer le joug auquel les assujettit le parti anglais, et aussi de faire connaître les bonnes intentions du Roy pour les Provinces-Unies. »

Mais, officiellement, d'Affry doit tenir un milieu impar-

(1) Louis-Auguste Augustin, comte d'Affry, issu d'une ancienne famille du canton de Fribourg, né à Versailles en 1713, fils de François d'Affry, s'engagea très jeune ; capitaine aux gardes suisses en 1734, maréchal de camp en 1748.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 489, p. 362 et suiv. 22 novembre 1755.

tial entre les deux partis et ne se rendre suspect ni à l'un ni à l'autre.

« La neutralité que les Provinces-Unies doivent observer sera limitée à leur territoire propre; il ne faut pas, comme dans le traité de 1733, qu'elle s'étende aux places de la Barrière, car il se peut que les Anglais poussent la guerre en Flandre, comme en 1742-1743. Les places de la Barrière sont actuellement trop faibles pour défendre leur neutralité, et les Autrichiens, depuis plus de douze ans, ne payent plus un subside suffisant pour l'entretien de ces places.

« Le Roy accordera aux Hollandais des conditions avantageuses pour le traité de commerce, toujours en négociation, s'ils veulent se soumettre de bonne grâce aux mesures qu'il a le droit d'attendre de la sagesse des États généraux.

« Sur le point des fortifications de Dunkerque, dont la mise en état portait ombrage en Hollande, il faudra dire, ce qui est vrai, que tout se résume à des mesures de précautions, déjà prises en 1739.

« Enfin, au sujet du prétendant au trône d'Angleterre, Charles-Édouard, d'Affry dira n'avoir reçu aucune instruction, mais que le Roy considère cette question comme usée. »

Ce n'était pas trop de deux ambassadeurs à la Haye; de Bonnac devait collaborer aussi à la mission de d'Affry (1). D'ailleurs le rôle du premier s'était élargi. Depuis le départ de notre ambassadeur à Londres, M. de Mirepoix, de Bonnac était chargé de correspondre avec le colonel Yorke, ministre d'Angleterre à la Haye. Il se trouvait donc de fait notre représentant diplomatique vis-à-vis du gouvernement de Georges II. Les affaires d'espionnage qu'il conduisait à Londres, par le canal de trois Français y

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 489, p. 388. Lettre de Rouillé à Bonnac, 4 décembre 1755.

habitant, l'occupaient beaucoup, mais malheureusement ne lui donnaient qu'une médiocre satisfaction.

D'Affry passa par Bruxelles, où il dîna chez le gouverneur des Pays-Bas, Charles de Lorraine; c'était une coutume de tous nos représentants se rendant à la Haye. Il rejoignit son poste le 3 décembre; sa première visite fut pour le pensionnaire Stein, républicain avéré, qui le reçut avec grande cordialité; puis il alla chez le greffier des États généraux, Fagel, stathoudérien enragé, et enfin chez le président de semaine. On lui rendit ses visites sans tarder. « Toute la ville a passé à ma porte, et on dit que jamais ministre n'a été reçu avec plus d'empressement (1). »

Louis XV augura bien de ce début et d'Affry espéra un prompt succès de sa mission.

Sans perdre de temps, il communiqua aux ministres sa commission et leur demanda au nom du roi de « vouloir bien s'expliquer avec confiance et précision sur les systèmes qu'ils jugeront à propos d'adopter et de suivre lorsque la guerre sera déclarée entre la France et l'Angleterre ».

Pour faire suite à cette requête, les deux ambassadeurs remirent, le 31 décembre 1755, une note très courte demandant que les États généraux voulussent bien nommer quelques membres pour entamer des conférences verbales avec eux, car il leur était formellement interdit de négocier par échange de mémoires, pour ce qui concernait l'objet immédiat de la mission d'Affry(2). De nombreuses conférences eurent lieu, ce dernier y assista seul.

Benthink, chef du parti anglais, entra dans une grande colère et se remua pour faire échec à d'Affry; Yorke, de

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 15. Lettre d'Affry à Rouillé, 12 décembre 1755.

(2) Flassan (*Histoire de la diplomatie française*, t. 5, p. 39) parle d'un mémoire remis le 5 décembre 1755 par d'Affry aux États généraux. Or, il ressort de la lettre de d'Affry du 7, qu'il n'arriva à la Haye que le 6; de plus, il ne remit pas de mémoires à cette époque et exposa ses demandes verbalement.

concert avec lui, présenta à la gouvernante un mémoire pour réclamer l'exécution du traité de 1674, confirmé en 1678, et par lequel la Hollande s'engageait à envoyer des secours en Angleterre, au cas où cette puissance serait attaquée. Or, on supposait alors avec raison que Louis XV tenterait une descente dans la Grande-Bretagne.

La lutte était donc bien engagée à la Haye entre les représentants de la France et de l'Angleterre.

La réponse à faire aux demandes de d'Affry fut portée devant les États généraux, discutée en comité secret pendant tout le mois de janvier 1756. La longueur de leurs délibérations indique à quel point les députés étaient préoccupés. Ils ne savaient comment échapper au traité de 1678, qui les engageait à secourir le roi Georges; d'un autre côté, ils n'osaient se brouiller avec Louis XV. Qu'ils prissent l'un ou l'autre parti, ils devaient inévitablement indisposer l'un des deux rois.

L'annonce officielle du traité de Londres, conclu le 20 janvier 1756, entre la Prusse et l'Angleterre, rendait la position de d'Affry moins avantageuse que celle du ministre anglais Yorke. « L'effet le plus général et le plus prompt, écrit-il (1), a été le plaisir de voir revenir aux intérêts de l'Angleterre un prince qui avait toujours paru traverser les vues du parti protestant; mais pas de longue durée, par crainte que le Roy ne porte la guerre sur les frontières de la Hollande, et qu'il ne s'allie à la cour de Vienne qui, en échange de la Silésie reconquise, pourrait bien lui donner les Pays-Bas autrichiens. »

Quant à la gouvernante, la nouvelle du traité de Londres lui causa une joie profonde, et un grand contentement parut sur son visage (2).

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 143. Lettre de d'Affry à Rouillé, 28 janvier 1756.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 78. Lettre de la Haye.

Enfin, le 9 février, les États généraux envoyèrent à d'Affry leur réponse à la demande de neutralité.

« Les Hautes Puissances ont vu avec douleur les différends entre la France et l'Angleterre, y est-il dit en substance, mais, quel que puisse être leur désir de voir se terminer ces différends, éloignées de s'engager dans une guerre pour un objet qui ne les y oblige point, elles reconnaissent la bienveillance du Roy et rechercheront la continuation de ces dispositions favorables par tous les moyens qui seront compatibles avec leur indépendance et leur honneur. Au moyen de cette déclaration, elles se flattent que les territoires de la Hollande et celui des Pays-Bas autrichiens seront à l'abri de toute insulte de la part des forces de Sa Majesté et qu'elle daignera tranquilliser complètement leurs Hautes Puissances à cet égard. Cependant, afin que leur tranquillité soit plus parfaite, elles osent encore espérer que la modération de Sa Majesté ne lui permettra point d'étendre les hostilités au continent de la Grande-Bretagne et de l'Irlande, objet qui, pour divers motifs, intéresse la République très essentiellement (1). »

On se moquait de nous fort agréablement dans ce mémoire ; à la vérité, les Hollandais promettaient la neutralité, mais ils prétendaient tracer au roi de France la conduite à tenir pendant la guerre.

D'Affry jugea que cette réponse était dictée par le parti anglais ; il la prit très mal. « Ils y ont ajouté l'Irlande, écrit-il à Rouillé, je ne comprends pas qu'ils n'aient pas spécifié l'Écosse, pour ne manquer à rien. Ils méritent que la réponse que vous leur ferez soit fulminante. Si elle ne l'est pas, c'est un pur effet de la bonté de Sa Majesté. »

Ce n'est pas la bonté de Louis XV qui décida de sa réponse, mais son intérêt. Il feignit de n'être point blessé

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 193 et suiv.

par l'outrecuidance des Hollandais, car avant tout il voulait rester en bons termes et craignait, par une réponse fulminante, de les jeter dans les bras de l'Angleterre. Sa réponse, datée du 19 février, s'inspira de ces sentiments : « il est persuadé que les États généraux ne s'engageront pas dans une guerre qui ne les y oblige pas. Le traité de 1678 entre la Hollande et la Grande-Bretagne est purement défensif. Or, c'est le roi d'Angleterre qui est agresseur, donc les États généraux, loin de fournir, directement ou indirectement, aucun secours à Georges II, devraient plutôt remplir les engagements défensifs pris avec la France en 1739, s'ils en étaient requis. Mais le roi ne le leur demandera pas, car il a toujours été l'ami des Hollandais. Il est en paix avec l'Autriche, donc il ne fera rien dans les Pays-Bas que de concert avec elle.

« Son étonnement est extrême en ce qui concerne la descente en Angleterre (1). Il n'y a pas de puissance sur terre qui soit en droit de gêner les opérations que le Roy se propose d'entreprendre pour tirer une légitime vengeance d'un ennemi qui l'a insulté et attaqué contre la bonne foi des traités. Sa Majesté ne juge pas à propos de s'expliquer sur l'objet des préparatifs qui annoncent son juste ressentiment et Elle pourrait même se croire autorisée à regarder comme ses ennemis personnels les puissances qui voudraient y mettre obstacle (2). »

Cette réponse n'était pas comminatoire, mais simplement ferme, seulement la question n'avait pas fait un pas. Aussi, dans sa dépêche jointe à cette note, Rouillé exprime-t-il la crainte que les Hollandais, après avoir observé avec nous quelques ménagements, ne lèvent un jour le masque

(1) La question d'une invasion française en Angleterre était alors à l'ordre du jour. Nous avons consacré plusieurs études à ce sujet passionnant sous le titre : *les projets de descente en Angleterre*, d'après les archives des Affaires étrangères (*Revue d'histoire diplomatique*, juillet-octobre 1901 et janvier 1902.)

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 209 et suiv.

de leur prétendue neutralité lorsque les Anglais l'exigeront. « Vous demanderez que les États généraux s'expliquent avec plus de précision sur le parti qu'ils comptent suivre. »

Sur les vives sollicitations du grand pensionnaire, d'Affry consentit à ne pas communiquer de suite la réponse du roi aux États généraux.

Cependant le colonel Yorke devenait chaque jour plus pressant et, s'appuyant sur le traité de 1678, réclamait l'envoi immédiat de six mille Hollandais en Angleterre. Les ministres de la République eurent l'audace de déclarer à d'Affry que si le roi de France leur permettait d'accorder ces six mille hommes, ils seraient quittes avec Georges II et ne lui enverraient plus rien. S'ils ne le font pas, les Anglais ruineront leur commerce.

Le grand pensionnaire insista tellement auprès de notre ambassadeur qu'il finit par transmettre cette proposition saugrenue à Versailles, en émettant l'opinion qu'on pourrait le leur permettre en échange d'assurances authentiques d'une neutralité postérieure (1).

La décision de Louis XV ne se fit pas attendre : ce n'était pas tant les six mille hommes, qui par eux-mêmes ne constitueraient qu'un faible appoint pour la défense de l'Angleterre, mais la question du principe, qui le préoccupait. « Toute adhésion ou tolérance du Roy par rapport aux six mille hommes que les États généraux feraient passer en Angleterre, ne pourrait être regardée que comme un aveu tacite de l'existence d'un *Casus fœderis*, ce serait reconnaître explicitement le rôle défensif de l'Angleterre et, partant, s'avouer agresseur. Or c'est le contraire. Il s'agit aussi de douze vaisseaux stipulés dans le traité de 1678, pourquoi l'Angleterre ne les réclamait-elle pas aussi? Mais elle les réclamera certainement, ainsi

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 221. Lettre de d'Affry à Rouillé, 23 mars 1756.

que des secours ultérieurs, et les États généraux pris dans l'engrenage en arriveront à faire cause commune avec nos ennemis. Pour ce qui concerne leur commerce sur mer, est-ce que les vaisseaux français ne pourront pas lui faire aussi un tort considérable (1)? »

Cette lettre était en route lorsque, le 2 mars, 17 transports anglais, escortés par deux vaisseaux de guerre, jetaient l'ancre à Hellewoetsluis, et M. Durand, officier anglais, chargé de commander les six mille Hollandais, venait à la Haye les réclamer pour les embarquer d'urgence sur lesdits bâtiments.

Georges II voulait forcer la main à la Hollande. Les républicains étaient atterrés; le parti anglais triomphait bruyamment.

En présence de cette situation, d'Affry lut aux États généraux le surlendemain la réponse du roi du 19 février (2) et y ajouta les paroles suivantes : « Que le Roy s'attend que leurs Hautes Puissances s'expliqueront avec plus de précision sur le parti qu'elles se proposent de suivre dans la conjoncture présente. Sa Majesté, forcée de tirer vengeance d'un ennemi qui l'a injustement attaquée, désire sincèrement ne pas multiplier les calamités de la guerre, mais elle ne pourrait plus compter au nombre de ses amis les puissances qui, loin de remplir les engagements défensifs qu'ils ont contractés, feraient cause commune avec son ennemi et lui fourniraient des secours (3). »

Les dernières phrases du mémoire royal et les observations de d'Affry ne consternèrent nullement les députés, elles produisirent seulement un certain sentiment de malaise. Persistant dans l'espoir de ménager l'un et l'autre

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 232. Lettre de Rouillé à d'Affry, 1er mars 1756.
(2) Voir page 64, cette réponse.
(3) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 491, p. 215.

monarque, Stein proposa le 5 mars à notre ambassadeur la combinaison suivante :

Il demanderait Yorke en conférence et on lui déclarerait que les six mille hommes seraient le seul et dernier secours de la Hollande à l'Angleterre. Le même jour, on demanderait d'Affry en conférence et on lui déclarerait que la République désirait ne prendre aucune part à la guerre et que les six mille hommes seraient le seul secours que la République fournirait à l'Angleterre, quoi qu'il arrive.

Par pure déférence pour le grand pensionnaire, d'Affry transmit encore cette nouvelle et inconvenante proposition à Versailles, mais il lui assura qu'elle serait repoussée; et en effet le roi répondit, le 17 mars, qu'il était immuable (1).

Voyant la cause de la France à peu près perdue en Hollande, d'Affry ne voulut pas abandonner la lutte sans tenter un effort énergique. Comme les députés de toutes les Provinces-Unies se trouvaient en ce moment à la Haye, il se rendit chez chacun d'eux et leur exposa la situation sous son jour véritable, leur montrant la nécessité absolue de ne pas envoyer des troupes à Georges II, autrement c'était la guerre avec nous, et comme l'Autriche ne serait plus là pour protéger les Hollandais, une réédition de la campagne désastreuse de 1748 les attendait. L'origine républicaine de d'Affry rendait sa personne agréable à tous les députés hollandais, même à ceux qui étaient attachés au parti anglais. Ses démarches ne déplurent point, bien plus, elles flattèrent l'amour-propre de ces personnages. A la vérité, Stein lui reprocha de manquer aux usages et à la réserve qui sied à un ambassadeur extraordinaire; mais Louis XV lui donna son entière approbation (2). Le résultat de ces visites fut considérable ; il se

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 283. Lettre de Rouillé à d'Affry.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, t. 490, p. 308. Lettre de Rouillé à d'Affry, 28 mars 1756.

forma un courant d'opinion dans les États généraux qui ne se serait certainement pas produit si d'Affry avait limité son activité à des conférences officielles. Bonnac l'appuyait aussi de tout son pouvoir. La régente fut instruite de ces démarches et, bien que d'Affry ne pût lui soumettre en personne ses observations, il les lui fit transmettre par une personne sûre. « En même temps, il parlait fort haut et déclarait ouvertement que son maître ferait marcher une armée de soixante mille hommes sur les frontières de la République aussitôt que les États généraux enverraient les six mille Hollandais à bord des navires anglais. De Bonnac, qui, ci-devant, tenait un langage fort pacifique, s'est joint à lui pour nous menacer de guerre, si on se prête aux exigences de la cour britannique (1). »

Pour que le plan de nos ambassadeurs reçût son exécution complète, il fallait faire connaître au peuple hollandais lui-même la situation réelle et les désirs de la France. Un jour, dans les églises et les tavernes d'Amsterdam, on distribua par paquets de cinquante et de cent des feuilles portant, en hollandais et en français, la réponse du roi du 19 février et la courte allocution de d'Affry du 4 mars que nous avons reproduite plus haut. Ces feuilles, passant de main en main, circulèrent bientôt dans toute la Hollande. Elles furent une révélation pour beaucoup de gens; les mensonges que Yorke débitait contre nous cessèrent de tromper le peuple, qui découvrit où était son véritable intérêt.

Qui avait fait imprimer et distribuer ces feuilles si utiles à notre cause? De Saint-Sauveur, notre agent à Amsterdam, avisait nos ambassadeurs de leur apparition et rapportait ceci : « On dit que ce sont les Français pour intimider les Hollandais; d'autres soutiennent que c'est le

1) D'Affry ne mentionne pas ces menaces dans sa correspondance, mais elles sont rapportées par une lettre particulière, datée de la Haye, le 16 mars 1756. Aff. étrang., Hollande, suppl., t. 16, p. 151.

parti anglais pour exciter une sédition populaire qui force la régente à donner satisfaction à son père; on insinue enfin que c'est la régente pour se disculper et faire connaître le non *casus fœderis*. »

Rien de tout cela n'était exact, car, le 29 mars, de Saint-Sauveur avise Bonnac que ce sont les magistrats d'Amsterdam qui ont lancé la publication. La ville d'Amsterdam était connue pour ses sentiments francophiles, comme celle de Rotterdam, du reste; elles n'oubliaient pas les prises que les Anglais avaient faites de leurs vaisseaux dans les guerres antérieures, et elles entretenaient un grand commerce avec nous.

Quoi d'étonnant à ce qu'elles voulussent servir les intérêts de nos ambassadeurs? Bonnac et d'Affry ne mirent point la main à cette publication, leur rôle les en empêchait (1), mais comment croire qu'ils n'aient pas approuvé, inspiré peut-être, une démarche qui servait si bien leurs intérêts?

Le résultat fut que des symptômes de désaffection contre la régente se firent voir; elle en prit peur et écrivit aussitôt à Georges II pour le supplier de ne pas insister sur l'envoi des six mille hommes. En même temps, elle se montrait pleine d'égards et de politesse pour d'Affry, que, quinze jours auparavant, elle affectait de ne pas regarder au cercle de la cour (2). La conduite habile, franche et énergique de notre représentant avait fini par lui en imposer. Craignant pour le trône de sa fille et de son petit-fils, Georges II battit en retraite et, prétextant que les Hollandais ne seraient pas prêts pour la fin du mois, envoya à son escadre l'ordre de lever l'ancre et de se rendre à Stade pour embarquer six mille Hessois. Elle quitta les eaux hollandaises le 23 mars. Notre cause était

(1) La lecture de leurs dépêches en donne la certitude.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 224. Lettre de d'Affry à Rouillé, février 1756.

gagnée, notre diplomatie avait été plus heureuse, nous ne pouvons pas dire plus habile, qu'en 1745.

Une question se posait : devions-nous nous déclarer satisfaits de la non-prestation de secours à l'Angleterre ou exiger une réponse nette et catégorique de la Hollande et des assurances pour l'avenir?

Notre ambassadeur adopta ce dernier parti et réclama immédiatement l'engagement formel de la neutralité de la Hollande. En conséquence, les États généraux préparèrent deux réponses : l'une pour Georges II, l'autre pour Louis XV. Ce travail dura deux mois. Entre temps, le roi de France, pour remercier les États généraux de n'avoir pas envoyé les six mille hommes, ordonna, le 6 mai (1), qu'à compter du 1er juin suivant l'exemption du droit de fret serait provisionnellement renouvelée aux sujets de la République sans limitation de temps et jusqu'à ce que les circonstances déterminent à prendre d'autres arrangements. Il était fait ici allusion aux négociations du traité de commerce, toujours en suspens, et qui ne devaient être reprises, dans l'idée du roi, que lorsque la guerre avec l'Angleterre serait terminée.

De plus, il décida qu'à partir de la même date, 1er juin, et jusqu'à nouvel ordre, les droits sur la morue importée en France par les Hollandais seraient abaissés de 12 à 10 livres par baril de 300 livres pesantes (2).

La joie fut grande à cette nouvelle, surtout parmi les républicains; le parti anglais définitivement battu faisait triste figure.

Les réponses aux deux monarques furent communiquées le 25 mai; au roi de France, les États généraux

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 492, p. 7. Lettre de Rouillé à Bonnac.

(2) Le traité de commerce de 1739 fixait ce droit à 5 livres; lorsque ce traité fut abrogé en 1745, à cause de la guerre de succession d'Autriche, ce droit était porté à 35 livres et ramené à 12 livres à la paix d'Aix-la-Chapelle en 1748.

disaient « qu'ils ont résolu de déclarer que, comme ils n'ont pris jusqu'à présent aucune part aux troubles et différends touchant les possessions américaines, ils n'ont aucunement l'intention d'y prendre part, etc., etc.; mais qu'ils ont au contraire résolu d'observer, à cet égard, une exacte neutralité, le tout pourtant sans préjudice aux alliances que la République a contractées et auxquelles elle ne prétend nullement déroger. Ils espèrent que le Roi sera content et leur donnera les pleines assurances tant par rapport au territoire propre de la République qu'à l'égard des places de la Barrière (1) ».

C'était bien la neutralité sans restriction que demandait Louis XV. Les Anglais se vengèrent en saisissant quarante vaisseaux hollandais.

La réponse à Georges II était moins nette; elle témoignait d'une certaine contrainte : « Les États généraux professent toujours de bons sentiments envers l'Angleterre, mais, forcés par la France de lui refuser tout secours, ils ont en vain cherché des expédients pour se tirer d'embarras. »

Le traité d'alliance conclu, le 1er mai 1756, entre la France et l'Autriche permit au roi de donner à la Hollande les assurances qu'elle demandait concernant les places de la Barrière (2).

La mission d'Affry était terminée; il avait pleinement atteint son but, il sollicita l'honneur de venir à Compiègne faire sa cour au roi. Une lettre du 24 juin l'autorisa à quitter la Haye, mais seulement temporairement. Il parut à la cour le 8 juillet et fut reçu par Louis XV d'une façon qui prouve combien le roi était satisfait de ses services.

De Bonnac resté seul à la Haye n'eut rien de particulier à signaler jusqu'au mois d'octobre. Le 31 août, il solli-

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 440 et suiv.
(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 490, p. 460. Lettre de Rouillé à d'Affry, 10 juin 1756.

citait son rappel pour des motifs financiers : « Les dépenses excessives que m'a causées mon premier établissement en Hollande et une entrée dispendieuse me forçant à chercher les moyens de rétablir mes affaires dans une vie privée, j'espère que vous voudrez bien faire agréer au Roy la permission que je demande de me retirer (1). »

« En vous accordant votre retraite, répondit Rouillé le 7 septembre, Sa Majesté se propose de vous donner un des premiers gouvernements de 10 à 12,000 livres qui pourront vaquer, et de vous accorder en attendant une gratification par année de 10,000 livres. Plus une gratification de 25,000 livres. »

De Bonnac exprima son contentement. Sa femme écrivit à Rouillé une lettre de remerciements et ajouta : « Vous saviez nos besoins et que 25,000 livres sont peu pour nous aquiter et nous dédomagés des frais indispensables que nous avons été obligé de faire (2). »

De Bonnac prit congé des États généraux le 10 octobre 1756 et quitta la Haye après un séjour de quatre ans.

(1) Il venait aussi de perdre un important procès et se trouvait dans une gêne extrême.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, t. 492, p. 359. Lettre de Mme de Bonnac à Rouillé, 10 septembre 1756.

CHAPITRE V

LA NEUTRALITÉ DE LA HOLLANDE

Le comte d'Affry retourna à la Haye le 13 octobre 1756, pour occuper ce poste d'une façon permanente. Il en était enchanté et témoigne son contentement dans la lettre suivante, adressée à l'abbé Delaville : « Bonjour, mon cher abbé, vous souvenez-vous de moi et mandez-moi comment vous vous trouvez à Fontainebleau, jusqu'à présent la Hollande me fait très bien, et je m'y porte à merveille (1). »

Qui pouvait mieux que lui surveiller les États généraux pendant la guerre de Sept ans, les forcer à garder la neutralité qu'ils avaient promise?

Les archives des Affaires étrangères ne contiennent pas d'instructions qui lui auraient été remises : il faut donc en conclure que celles du 22 novembre 1755, qu'il emporta lors de sa mission extraordinaire en Hollande, suffisaient pour le moment. Nous en avons donné plus haut une analyse; elles seront complétées lorsque les circonstances le rendront nécessaire. Les membres du gouvernement hollandais assurèrent le comte d'Affry de leurs bonnes intentions; ils observeraient, disaient-ils, une stricte neutralité; leurs représentants à l'étranger avaient reçu l'ordre de le déclarer ouvertement (2), et immédiatement un projet

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 493, p. 10.
(2) *Id.*, ms. suppl., t. 17, p. 271. Lettre particulière d'Amsterdam, 18 novembre 1756.

était soumis aux États généraux, qui constituait presque une infraction à cette neutralité. Il s'agissait d'une augmentation des troupes de terre et du nombre des vaisseaux en armement. On augmenterait l'armée de vingt-deux mille hommes, quatorze navires s'ajouteraient à la flotte. Ce projet avait déjà été repoussé en juillet de l'année précédente; mais le parti anglais et la gouvernante à sa tête espéraient bien le faire adopter. On savait en Hollande que Louis XV préparait une armée destinée à opérer sur le bas Rhin, à occuper le duché de Clèves, puis à se porter sur la Westphalie. Le comte d'Affry, par un mémoire du 9 novembre, engage fortement le cabinet de Versailles à prendre cette mesure (1), d'abord pour faciliter à nos troupes le passage des rivières qui nous embarrassent, porter la guerre dans le Hanovre qui appartient au roi d'Angleterre (2), ensuite pour séparer complètement la Hollande des pays occupés par nos ennemis et la maintenir ainsi plus facilement dans le devoir.

L'annonce de l'arrivée d'une armée française aussi près de leurs frontières mit les Hollandais dans un état de surexcitation incroyable. Le grand pensionnaire Stein dit à d'Affry qu'en portant les troupes de la République de trente-cinq mille hommes à cinquante-sept mille on n'avait que l'intention de faire respecter ses frontières. C'était absolument faux, et le parti anglais, travaillé de nouveau par le colonel Yorke, savait bien qu'une augmentation aussi considérable entraînerait la République à prendre part dans le conflit, et naturellement contre la France.

Voilà donc la lutte entre les deux ambassadeurs reprenant de plus belle. D'Affry déclara au grand pensionnaire, aux divers ministres et enfin à la gouvernante (3) que le

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp.. t. 493, p. 54 et suiv.
(2) On sait que Georges II, roi d'Angleterre, était en même temps Électeur de Hanovre.
(3) Cette déclaration de d'Affry eut lieu le 16 décembre 1756.

roi de France verrait avec déplaisir cette augmentation de l'armée.

D'ailleurs, contre qui la Hollande avait-elle à se défendre? Ce n'était certes pas contre nous, qui étions en excellents rapports avec elle et venions de lui donner tant de preuves d'amitié; alors c'était contre les Anglo-Prussiens; mais, dans ce dernier cas bien improbable, l'armée française qui opérait sur le bas Rhin « et l'amitié et les secours du Roy au besoin pourvoyront à cet article (1) ». Quant à l'armement de quatorze navires, nous ne pouvions y voir aucun inconvénient, car cette mesure avait pour objet de protéger le commerce hollandais contre les déprédations des Anglais.

Toujours bon commerçant, le pensionnaire sollicita une réduction sur les droits d'entrée du hareng en France; à ce prix, on pourrait peut-être s'entendre sur l'augmentation des troupes, mais Louis XV refusa net ce compromis qui aurait été au détriment des pêcheurs français.

Les mois de janvier et de février 1757 se passèrent sans que la situation reçût aucune modification. Les bruits les plus invraisemblables circulaient dans le pays. Les suppôts du parti anglais annonçaient l'apparition de quatre-vingt mille Français sur le bas Rhin. En réalité, le maréchal de Belle-Isle informait d'Affry que, du 14 au 30 mars, cinquante-cinq mille hommes se mettraient en marche sur six colonnes descendant le cours de la basse Meuse et que soixante mille autres soldats appuieraient le mouvement en suivant le cours du Rhin, aussitôt que leur organisation serait terminée (2).

Le 20 février, le cabinet de Versailles enjoignait à d'Affry de faire une déclaration identique aux États généraux et

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 493, p. 151. En même temps, Rouillé tenait un langage analogue à M. de Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 493, p. 407. Belle-Isle à d'Affry, 18 février 1757.

de leur dire de ne prendre pas ombrage de l'occupation de Clèves qui serait la conséquence de cette marche de nos troupes (1). « Ils devront plutôt y voir un gage du désir du Roy de protéger la neutralité de la Hollande. Ces troupes, bien loin de rien entreprendre qui puisse être un sujet d'inquiétude pour les Hautes Puissances, seront employées à protéger leur repos, leur liberté et leur commerce. Le Roy espère que les Hollandais se mettront en garde contre les fausses nouvelles et auront confiance en lui (2). »

Cette déclaration, lue par notre ambassadeur le 1er mars, et les explications qu'il donna rassurèrent le parti républicain; le projet d'augmentation de l'armée fut rejeté le surlendemain par les États généraux. Par contre, l'armement de quatorze nouveaux navires passa sans obstacle. C'était donc une affaire résolue pour l'année 1757; la Hollande resterait certainement neutre jusqu'à ce que le projet revînt en discussion.

Mais il y eut bientôt une autre affaire plus grave. Une des six colonnes françaises se portant de Ruremonde au Rhin devait passer sur le territoire hollandais, « seulement sur un bout de champ, et on aurait soin d'indemniser largement les propriétaires, et on ne cantonnera dans aucun bourg ni village (3). » Le hasard voulut qu'une inondation recouvrît le champ en question, le 26 avril, et une brigade de quatre bataillons emprunta largement le sol des Provinces-Unies, à deux lieues de Venloo.

Les ministres jetèrent les hauts cris, accusèrent le roi de violer le territoire d'une puissance neutre. Il fallut presque faire des excuses, et d'Affry leur présenta un mémoire explicatif le 2 mai, en les assurant que les

(1) Une partie du duché de Clèves pénétrait comme un coin dans le territoire hollandais.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 494, p. 6. Rouillé à d'Affry.

(3) Lettre du maréchal de Belle-Isle à d'Affry, 18 février 1757.

ordres avaient été donnés pour éviter à l'avenir de passer sur le territoire hollandais.

Le maréchal d'Estrée, qui avait quitté Paris le 22 avril, venait de prendre le commandement de l'armée du Bas-Rhin; il devait se tenir en correspondance continuelle avec d'Affry, et un chiffre spécial leur avait été envoyé à cet effet. Cette correspondance était indispensable, car, outre que notre armée opérait à proximité des frontières hollandaises, ses approvisionnements en vivres et munitions descendaient le cours de la Meuse sur des bateaux qui devaient nécessairement traverser les villes hollandaises de Venloo et Maestricht. L'autorisation de passer avait été demandée dans les premiers jours de mars par Marie-Thérèse pour un convoi de farines et des pontons destinés à notre armée; en même temps, von Hellen, ministre de Prusse, réclamait le passage pour 62 canons, 28 mortiers et 30,000 quintaux de poudre. Ce matériel, venant d'Angleterre, serait débarqué en Hollande, pour de là gagner le Hanovre par voie de terre. Les États généraux accordèrent sans difficulté les deux autorisations. Alors d'Affry sollicita la même faveur pour un train de munitions et vivres attendu par notre armée et qui allait arriver à Maestricht. Aussitôt Yorke présenta un mémoire priant les États généraux de refuser cette autorisation à nos trains, sous prétexte qu'en la leur accordant ils feraient infraction à la neutralité; mais, par une inconséquence notoire, il réclamait cette infraction au profit des Anglo-Prussiens. Les ministres, à l'instigation de Yorke et de la régente, repoussèrent la requête de d'Affry. Celui-ci insista. La régente prit fait et cause pour son père, Georges II, et mit tout en œuvre pour empêcher ses démarches d'aboutir.

Le 5 avril, nos bateaux étaient encore retenus à Maestricht, arrêtant la marche des troupes. Il fallait en finir; l'ambassadeur de France alla trouver Caroline et lui

démontra l'injustice de ses prétentions. N'ayant aucune excuse à présenter, la régente joua la comédie du sentiment pour justifier sa conduite. Elle dit au ministre, la voix entrecoupée de sanglots : « Monsieur d'Affry, je vous demande pardon, mais pour un moment, ne soyez pas ministre; faut-il que ce soit moi qui facilite les moyens de faire du mal à mon père (1)? »

Il lui répondit : « Votre Altesse royale sait jusqu'à quel point le Roy mon maître a cherché à éviter et à abréger la guerre. Je vous supplie, Madame, de ne songer qu'à l'importance extrême pour la République de se concilier l'amitié du Roy et de s'y maintenir. Je demande à Votre Altesse d'employer non seulement ses bons offices, mais son crédit et son pouvoir, pour déterminer une réponse prompte et telle que le Roy a droit de l'espérer. »

Enfin d'Affry obtint gain de cause; le lendemain 6 avril, les États généraux accordèrent le passage par Maestricht à nos convois de munitions (2). Ces difficultés se renouvelèrent encore le mois suivant; il fallut négocier pour des fourrages descendant la Meuse; les Hollandais les laissèrent passer, mais se vengèrent en faisant payer des droits exorbitants au concessionnaire des transports. D'où nouvelles complications, échange continuel de notes entre le maréchal d'Estrée, d'Affry et de Reichach, ambassadeur d'Autriche à la Haye (3). De son côté, d'Estrée arrêta à Wezel un bateau de grains à destination de la Hollande, ce qui ne facilita point la tâche de d'Affry. Mais la bataille gagnée, le 6 mai, sous les murs de Prague, par Frédéric II, rendit sa position encore plus délicate. Il avisa Louis XV

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 494, p. 116-117.

(2) Par une étrange coïncidence, le jour même où les États généraux nous accordaient satisfaction, Yorke leur adressait ses remerciements pour le refus fait quelques jours auparavant. On conçoit la gêne dans laquelle le ministère hollandais se trouva vis-à-vis de lui.

(3) Ce diplomate, qui avait donné, douze ans auparavant, tant de fil à retordre à l'abbé Delaville, était maintenant, par suite du traité de Versailles, l'auxiliaire zélé de M. d'Affry.

de cet événement par une dépêche du 13 mai; on n'en savait encore rien à Versailles quand arriva la dépêche de d'Affry (1), tant les communications étaient lentes par l'Europe centrale. Le 17, le roi lui fit répondre de donner toute son attention à connaître l'effet que produira cette bataille sur les Hollandais. Pour contre-balancer cet insuccès, d'Affry conseilla d'étendre l'armée du maréchal d'Estrée vers la mer du Nord, en descendant le cours de l'Ems, afin de séparer rapidement la Hollande du Hanovre. On suivit ce conseil, et M. de Lillebonne, à la tête d'un détachement, s'empara d'Emden, capitale de l'Oost-Frise (2).

Cette occupation mit le comble à la fureur des Hollandais; elle achevait de les encadrer complètement dans nos possessions et celles de Marie-Thérèse. Néanmoins ils n'osèrent pas protester; d'ailleurs ils n'en avaient pas le droit, car leur grand favori Frédéric II venait d'essuyer une défaite sanglante à Kolin, le 18 juin, et on ne savait pas s'il s'en relèverait.

Pendant ce temps, la guerre continuait en Westphalie: le duc de Cumberland reculait devant nos troupes, découvrait le Hesse, qui tombait en notre pouvoir, et le 26 juillet était battu à Hastenbeek. La nouvelle d'un succès des alliés parvint d'abord à la Haye, déjà les maisons commençaient à pavoiser et d'Affry allait se trouver dans une position des plus gênantes, lorsque les dernières dépêches vinrent interrompre les manifestations commencées (3).

Cette bataille avait été précédée par un incident qui peint bien les mœurs militaires de l'époque.

Le 5 juillet, le colonel Yorke écrivit un billet à d'Affry, lui demandant de faire venir de Paris une pinte d'eau de

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 494, p. 224. Lettre de Rouillé à d'Affry.

(2) Cette petite province limitrophe de la Hollande et du littoral de la mer du Nord appartenait au roi de Prusse, mais avait été évacuée par lui dès le début de la campagne.

(3) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 496, p. 113.

Lucé pour le duc de Cumberland. Notre représentant accusa réception et ajouta « qu'il ne perdra pas un moment pour exécuter une commission qui peut intéresser la santé de Son Altesse, et le Roy son maître l'approuvera certainement dans le soin qu'il se donnera à cet égard (1) ».

Dans sa lettre du même jour à l'abbé de Bernis (2), d'Affry fournit sur le duc de Cumberland les détails qui suivent : « Il est d'une grosseur énorme. Cela est au point que ce prince ne peut plus dormir dans un lit. Lorsqu'il veut se reposer, c'est sur un sopha de maroquin, où, pour peu qu'il se penche, il est prêt à étouffer. Il est continuellement gardé par deux de ses valets de chambre, qui le réveillent de temps en temps pour le faire respirer. Je ne doute pas que l'eau de Lucé qu'il demande soit un secours nécessaire pour lui. Il doit être même continuel à en juger par la quantité qu'il en demande. Si Sa Majesté daigne l'approuver, je vous prie de m'envoyer au plus tôt et par la poste une pinte entière ou, si le volume est trop grand, la diviser en quatre et me les envoyer par les quatre ordinaires prochains. Il y aurait cependant une voie plus courte, si c'était l'intention de Sa Majesté, ce serait d'envoyer cette eau au maréchal d'Estrée, qui, en la faisant passer au duc de Cumberland, aurait l'occasion de lui envoyer un trompette accompagné. »

Et Louis XV ne voulant pas être taxé d'impolitesse, même envers un ennemi (3), ordonna qu'un courrier fût dépêché au maréchal d'Estrée pour lui porter cette liqueur, en commandant de la faire passer sur-le-champ au duc de Cumberland par un trompette (4). Ce prince adressa le

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 495, p. 16.

(2) Le marquis de Rouillé avait donné sa démission le 1er juillet et était remplacé par l'abbé de Bernis.

(3) Dans le même ordre d'idées, Louis XV prescrivait un deuil de trois semaines à l'occasion de la mort de la mère de Frédéric II, Sophie de Hanovre, survenue le 28 juin 1757. Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 495, p. 124.

(4) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 495, p. 90.

12 août ses remerciements par voie diplomatique. Sa corpulence ne l'empêchait pas de battre en retraite avec une rapidité extraordinaire devant nos troupes, qui occupèrent Hanovre le 9 août (1).

C'est peut-être le cas de rappeler ces vers qui tournaient en ridicule le duc de Cumberland :

A l'entendre parler de guerre,
Il détruit comme le tonnerre
Les tours, montagnes et vallons.

Si on l'attaque à l'aventure,
Vous verrez que, comme Mercure,
Il a des ailes aux talons (2).

Cependant le parti anglais n'avait pas désarmé; il espérait encore amener les États généraux à sortir de leur rôle passif et à prendre parti contre la France. Yorke s'agitait dans ce sens et ne négligeait aucune occasion de presser les Hollandais. Ils suivaient d'ailleurs avec un intérêt passionné la marche des événements militaires de Bohême; ceux qui se passaient sur leurs frontières ne les laissaient pas non plus indifférents. Le maréchal de Richelieu venait de remplacer le maréchal d'Estrée à la tête de l'armée de Westphalie, et, refoulant le duc de Cumberland jusqu'aux limites du Danemark, l'acculait à la capitulation de Klostersevern, le 8 septembre. L'effet de ce désastre fut considérable en Hollande; une dépêche de d'Affry le résume admirablement : « Le pensionnaire a eu peine à retenir sa joie, le greffier Fagel (membre du parti anglais) a eu peine à retenir ses larmes (3). »

La conséquence de cette mise hors de combat de l'ar-

(1) Au sujet de l'occupation du Hanovre par les Français, voir notre tude dans la *Revue des Études historiques* (n° 2 de 1896).
(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 17, p. 221.
(3) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 495, p. 254. Lettre de 'Affry à Bernis, 20 septembre 1757.

mée hanovrienne et hessoise fut que le Hanovre resta abandonné à nos troupes. D'Affry conseillait au cabinet de Versailles de pressurer le plus possible cet Électorat, afin de forcer le roi d'Angleterre, qui en était le souverain, à prendre en pitié les malheurs de ses sujets hanovriens et à proposer un accommodement.

CHAPITRE VI

MÉDIATION DE LA RÉGENTE DE HOLLANDE, 1759.

L'échec de Klostersevern porta un coup terrible à Frédéric II. Repoussé de Silésie, sa capitale menacée par les Suédois et les Russes, l'armée du prince de Soubise pénétrant en Saxe, celle de Richelieu menaçant Magdebourg, tout tournait contre lui. On dit qu'il pensa au suicide; il était plus sincère en écrivant, le 27 septembre, à milord Marschal, gouverneur de Neufchâtel (1) :

« La fortune m'a tourné le dos ce jour-là (le jour de la bataille de Kolin). Je devais m'y attendre, elle est femme et je ne suis pas galant. Elle prend parti pour les dames qui me font la guerre. »

N'osant par pudeur demander la paix ouvertement, il le fit par deux moyens détournés. Le colonel prussien Balbi, déguisé en bailli, se rendit auprès du duc de Richelieu à Hanovre. Il le connaissait personnellement, ayant fait campagne avec lui en Flandre, et espérait, par son entremise, amener le cabinet de Versailles à faire des propositions de paix (2). Balbi échoua complètement dans sa tentative. En même temps, le roi de Prusse s'adressait aux États généraux et les sollicitait de s'offrir comme médiateurs pour ramener la paix sur le continent. Rien ne pouvait leur être plus agréable que cette proposition; se poser comme les arbitres de la paix flattait la vanité de ces députés marchands. Déjà, huit mois auparavant, le

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 17, p. 281.
(2) Frédéric II, *Mémoires*, t. 1, p. 476.

gouvernement hollandais avait adressé des instructions dans ce sens à ses représentants à l'étranger. Ils avaient l'ordre précis d'employer leurs bons offices en termes généraux pour tâcher de conjurer l'orage. Malheureusement on prévoyait alors que leurs efforts seraient vains (1).

Mais six mois après Louis XV, qui en avait assez, de cette guerre, écrivait à d'Affry que, si les États généraux avaient envie de jouer le rôle de médiateur, il faudrait les assurer qu'il serait heureux de contribuer au repos public (2). C'était une avance. Aussi, connaissant ces dispositions du roi de France, les États généraux ne restèrent pas sourds à l'appel de leur grand ami Frédéric II, qu'ils se plaisaient à considérer comme le champion du protestantisme en Allemagne. Le ministre de Prusse à la Haye, von Hellen, leur fit observer que, par le traité d'Aix-la-Chapelle, la Hollande, ayant garanti à la Prusse la possession de la Silésie, les États généraux ne pouvaient décemment rester spectateurs indifférents de la reprise de cette province par l'Autriche. Comme suite à cette déclaration, plusieurs députés firent une démarche auprès de Reichach, ambassadeur de Marie-Thérèse à la Haye. Ce diplomate répondit qu'il prendrait les ordres de sa cour (3).

Peu de temps après, le ministre hollandais à Vienne faisait des représentations en termes très mesurés. Mais l'impératrice avait reconquis les trois quarts de la Silésie, et son rival semblant condamné à essuyer de nouveaux revers, elle ne jugeait pas le moment venu de lui accorder la paix. En conséquence, de Reichach eut ordre de déclarer aux députés hollandais que l'impératrice n'ignorait pas les engagements découlant pour la Hollande du pacte d'Aix-la-Chapelle, mais que le roi de Prusse n'était pas

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 291. Lettre particulière d'Amsterdam, 13 janvier 1757.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 495, p. 37. Bernis à d'Affry, 10 juillet 1757.

(3) *Id.*, ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 220.

en droit de s'en réclamer, car ayant attaqué l'Autriche en pleine paix il se trouvait déchu de tous droits, eu égard aux stipulations en sa faveur (1).

Cette tentative de médiation tentée simultanément à Vienne et à la Haye n'eut donc pas de suite; nous verrons qu'elle se renouvela plusieurs fois.

D'ailleurs, la fortune souriait de nouveau aux Prussiens. Soubise, défait à Rosbach, le 3 novembre, évacuait la Saxe. Parcourant en douze jours les 250 kilomètres qui séparent Leipzig de Breslau, Frédéric II battait les Autrichiens à Leuthen et les rejetait en Bohême. Il n'avait plus besoin des bons offices des États généraux; Marie-Thérèse regrettait de les avoir repoussés un mois plus tôt. Ces deux victoires produisirent sur les Hollandais un effet tout différent.

Lorsque la nouvelle de la bataille de Rosbach parvint à la Haye, le 11 novembre, on tira un feu d'artifice le soir même devant le palais du jeune stathouder. Le lendemain matin, plusieurs députés les plus qualifiés, sentant l'inconvenance de cette manifestation officielle de joie, se rendirent chez d'Affry et lui présentèrent la singulière excuse que voici : on avait tiré le feu d'artifice pour amuser le jeune stathouder, très friand de ce genre de spectacle, mais sans aucune arrière-pensée de manifester contre la France.

Notre ministre eut le bon esprit de ne pas se fâcher et répondit « qu'il était persuadé que c'était en effet du hasard, mais espérait que cette circonstance ne se renouvellerait pas et qu'à tout événement Son Altesse la gouvernante aurait, en pareil cas, l'intention de renvoyer à un autre jour les fusées destinées à être tirées ce jour-

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, suppl., t. 16, p. 284 et 293. Une lettre particulière datée d'Amsterdam, du 18 novembre 1757, fait connaître que les États généraux avaient l'intention de proposer un congrès qui, sous la direction de la Hollande et du Danemark, travaillerait pendant l'hiver 1757-1758 à la pacification. Cette proposition soumise à Reichach n'aboutit pas.

là... (1). On a remarqué chez Son Altesse une joie publique qui a été jusqu'à l'indécence, ajoute d'Affry, et on a fait brûler quelques boëtes à la porte de Yorke. »

Le roi de France ne se formalisa point et approuva la réponse spirituelle de son ministre.

Par contre, la défaite des Autrichiens à Leuthen ne donna lieu à aucune manifestation publique de satisfaction. Les Hollandais avaient été trop longtemps alliés à l'Autriche pour se réjouir de ses revers, même quand ils couvraient de gloire leur bon ami Frédéric.

Il fallait que la neutralité de la Hollande fût indispensable à la France pour qu'elle tolérât les excès des gazetiers hollandais qui publiaient continuellement les récits mensongers sur la conduite de nos troupes en Allemagne et travestissaient les incidents les plus ordinaires en événements graves. Le cabinet de Versailles dut, pour corriger le mauvais effet que ces libelles produisaient à l'étranger, adresser une circulaire rectificative à tous nos agents près des cours européennes (2).

Bien plus, des officiers pensionnés au service des Provinces-Unies rôdaient sans cesse dans nos cantonnements du bas Rhin et s'efforçaient de débaucher nos soldats pour le compte du roi de Prusse. Les poursuivait-on, vite ils passaient la frontière hollandaise, et l'on n'osait pas la franchir à leur suite. Un soir cependant, le 23 août 1757, un officier et douze hommes du régiment de Fischer, venant de Ruremonde et à la piste d'un officier hollandais embaucheur, nommé Louet, arrivèrent au village de Strathun, en fouillèrent plusieurs maisons, menacèrent l'aubergiste de brûler son immeuble s'il tenait Louet en cachette ou s'il avait favorisé sa fuite, et repassèrent la

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 496, p. 34. Lettre d'Affry à Bernis, 15 novembre 1757.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 496, p. 198. Circulaire du 27 décembre 1757.

frontière autrichienne, à trois heures du matin, sans avoir trouvé l'officier hollandais, mais après avoir réquisitionné un repas et une voiture.

De Berkenroode, ambassadeur de Hollande à Paris, présenta un mémoire à ce sujet à Versailles et demanda satisfaction. Le 7 septembre, les États généraux se plaignirent du même fait à d'Affry (1).

Évidemment nous avions violé le sol des Provinces Unies; pour se tirer d'affaire et éviter de donner une satisfaction que les Hollandais ne méritaient pas, l'abbé de Bernis fit nier le fait, cependant évident. Le maréchal de camp de Boccard, commandant la place de Ruremonde, écrivit au duc de Richelieu qu'effectivement un lieutenant et huit hommes avaient été envoyés à Wert, village des Pays-Bas autrichiens, pour arrêter Louet et d'Eran, qui essayaient de débaucher des soldats français et autrichiens, mais qu'ils étaient revenus sans eux et n'avaient pas dû passer la frontière hollandaise.

Ce rapport fut transmis à d'Affry, qui eut l'habileté de le faire accepter par le pensionnaire Stein, et l'affaire se termina par une promesse formelle que des ordres seraient donnés pour respecter le territoire neutre.

Une autre circonstance favorisait les menées du parti anglais et faillit amener la rupture. Au mois de juillet précédent, des garnisons françaises avaient occupé Ostende et Nieuport, par suite d'un accord entre Marie-Thérèse et Louis XV. Considérant cette occupation comme une violation du traité d'Utrecht (2), les gazetiers hollandais jetèrent les hauts cris et annoncèrent que, par une convention secrète, la France avait obtenu de l'Autriche cession d'une partie des Flandres. Le colonel Yorke profita

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 495, p. 249 et suiv.

(2) On sait que, par ce traité, les places des Pays-Bas autrichiens devaient servir de barrière entre la Hollande et la France, et que six d'entre elles étaient occupées par des garnisons hollandaises.

si bien de cette occupation d'Ostende et de Nieuport pour monter les esprits, que d'Affry, craignant que les États généraux en prissent prétexte pour augmenter leur armée, prélude d'une rupture, sollicita de Bernis l'autorisation de présenter un mémoire rectificatif aux États généraux (1).

On y consentit, à condition que de Reichach ferait une démarche analogue en même temps que lui. Elle eut lieu le 25 janvier 1758. Ce mémoire disait en substance que Marie-Thérèse, forcée de pourvoir à sa défense en Bohême, avait dû évacuer Ostende et Nieuport, et, pour ne pas laisser ces deux ports à la merci des Anglais, s'était adressée à son allié le plus voisin, le roi de France, pour lui demander de fournir des garnisons. Mais elle continue à exercer dans ces deux villes une souveraineté absolue et sans partage.

La démarche solennelle des deux ambassadeurs produisit un grand effet, et les inventeurs d'un traité secret en furent pour leur courte honte.

Décidés à forcer coûte que coûte la Hollande à les seconder pendant la prochaine campagne, les rois de Prusse et d'Angleterre se concertaient en janvier pour opérer un débarquement d'Anglais sur le bas Escaut, dans les îles de la Zélande et en violant le territoire neutre. D'Affry fut avisé de ces pourparlers par de Reichach (2) et par des députés de Zélande; il proposa immédiatement à Versailles d'envoyer un corps d'armée sous les murs de Gand. Mais il faut croire que Georges II ne voulut pas, au dernier moment, risquer un débarquement dangereux; Frédéric II proposa de se servir des Hanovriens, qui venaient de rompre la convention de Klostersevern, et mit à leur tête son meilleur lieutenant, le prince Ferdinand

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 496, p. 320. D'Affry à Bernis, 21 janvier 1758.

(2) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 496, p. 363. D'Affry à Bernis, 26 janvier 1758.

de Brunswick. N'osant entraîner la Hollande par le sud, nos ennemis se flattaient de l'entraîner en opérant sur ses frontières orientales. C'est ce moment assez inopportun que certains républicains bien intentionnés saisirent pour tenter un nouvel essai de médiation. Ils se proposaient cette fois de rapprocher directement Louis XV et Georges II.

Voici comment la chose se passa :

Un républicain — d'Affry ne le désigne pas autrement — qui, déjà l'année précédente, s'était donné comme désirant s'entremettre en vue d'un projet de paix, lui offrit, le 10 février 1758, de l'aboucher avec un second républicain, connu également pour ses sentiments pacifiques (1). D'Affry accepta, et, dans une entrevue, les trois personnages examinèrent la question de savoir s'il ne serait pas bon de profiter du rappel de Yorke en Angleterre (2) pour le prier de dire à Sa Majesté britannique et à Pitt que la paix était très possible à faire en ce moment entre la France et l'Angleterre. Le second républicain n'osait prendre sur lui de parler dans ce sens à Yorke, mais il s'offrait à voir la régente et à l'engager à soumettre à son père, Georges II, un plan de pacification. D'Affry paraissant favorable à cette combinaison, son interlocuteur lui demanda ce qu'il pourrait dire de sa part à la régente. « Sa Majesté le Roi, répondit-il, ne se refuserait pas à un accommodement qui aurait pour base une satisfaction pour le passé et une sûreté pour l'avenir et dans lequel les intérêts de ses alliés ne seraient pas compromis. »

Le lendemain, le second républicain vint déranger d'Affry au milieu d'un souper qu'il donnait à ses amis et lui dit qu'il sortait de chez Son Altesse. Elle avait paru

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 497, p. 82. D'Affry à Bernis, 20 février 1758.

(2) On ignorait le véritable motif de ce rappel : était-on mécontent à Londres de sa conduite, ou désirait-on le consulter sur la vraie situation de la Hollande? D'aucuns disaient qu'il allait être envoyé comme ambassadeur à Madrid.

très flattée de l'idée de pouvoir contribuer à la réconciliation de la France et de l'Angleterre, mais était embarrassée du choix des moyens, et demandait que d'Affry voulût bien confier au républicain un billet de sa main, qui pût faire le canevas de sa lettre au roi son père. L'ambassadeur traça ces lignes séance tenante : « Le comte d'Affry est autorisé à recevoir et a ordre de faire parvenir au Roy son maître un plan ou des propositions raisonnables qui auraient pour base le dédommagement du passé et des sûretés pour l'avenir (1). »

Et il ajouta verbalement qu'il n'osait donner de conseils à la régente, mais que les sentiments d'attachement et de reconnaissance que ses bontés lui inspiraient l'engageaient à la supplier d'écrire au roi d'Angleterre pour l'exhorter à chercher les moyens de terminer les malheurs de la guerre (2). Il fut aussi convenu que, si Son Altesse se décidait à écrire, le second républicain serait seul dans la confidence afin que l'Angleterre ne pût point s'en prendre aux États généraux si l'affaire ne réussissait pas, ou si elle avait le malheur d'augmenter la brouille.

Yorke devait naturellement être au courant puisqu'il porterait la lettre à Londres et y joindrait les explications nécessaires. Le républicain quitta d'Affry et, deux heures plus tard, lui renvoya son billet que nous venons de reproduire, annonçant qu'il avait vu la princesse et que l'affaire paraissait en bonne voie.

Quelques instants plus tard, le comte de Lascaris, ministre de Sardaigne et ami intime de Yorke, arriva en retard au souper et dit à d'Affry des choses très gracieuses de la part de Yorke. Notre ministre attendit donc plein de confiance le résultat de ses négociations et conclut qu'on désirait la paix en Angleterre. Le 27 février, d'Affry eut l'occasion de voir Caroline pour lui faire compliment au

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 497, p. 103.
(2) *Id.*, t. 497, p. 97. Lettre de d'Affry à Bernis, 22 février 1758.

sujet de l'anniversaire de la naissance de sa fille. Elle le reçut très bien, mais ne lui dit pas un mot de la lettre qu'elle avait écrite à son père.

Le roi de France supposait que la conduite de la régente était connue et approuvée par le cabinet anglais et qu'on voulait simplement savoir si nous répondrions, et en quels termes, à des ouvertures pacifiques, mais il n'augurait rien de bon de tout ce qui venait d'Angleterre (1). En tout cas, il félicita d'Affry de sa conduite habile dans cette occasion et décida d'attendre la réponse à la lettre de la régente et le résultat du voyage de Yorke à Londres.

Malheureusement les événements militaires vinrent encore une fois détruire l'effet des combinaisons diplomatiques.

Fernand de Brunswick, qui avait pris le commande ment de l'armée hanovrienne et hessoise, força le comte de Clermont à évacuer le Hanovre avec une rapidité qui semblait une fuite. « Je crains, écrivait d'Affry, que cet événement ne mette le roi d'Angleterre dans l'impossibilité de faire quelque ouverture pacifique à présent, mais il sera du moins guéri du préjugé dans lequel je suis sûr qu'il était sur le prétendu éloignement de notre ministère pour le retour de la paix (2). »

La régente continuait à ne point donner à d'Affry la réponse que son père avait dû faire à sa lettre du 22 février. Un mois s'écoula, les bruits les plus fâcheux sur l'armée du comte de Clermont circulaient à la Haye et d'Affry, sans nouvelles directes de ce général, ne savait que répondre. On apprit bientôt qu'ils n'avaient rien d'exagéré.

(1) Arch. Aff. étrang., Hollande, Corresp., t. 497, p. 132. Bernis à d'Affry, 2 mars 1758.

(2) Arch. Aff. étrang., Hollande, Corresp., t. 497, p. 163. D'Affry à Bernis, 10 mars 1758.

Le moment où nous pouvions décemment faire des ouvertures de paix était passé. Le comte de Clermont allait être forcé de revenir sur la rive gauche du Rhin. « Tout ce qui marquerait alors un empressement de notre part dans le moment présent serait regardé comme un symptôme, ou d'impuissance du côté des moyens, ou de faiblesse du côté des résolutions (1). »

Le cabinet de Versailles résolut d'attendre que la victoire sourit de nouveau à nos armes avant de reprendre les pourparlers, et cette nouvelle tentative des Hollandais échoua par la force même des événements.

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp., t. 497, p. 227. Bernis à d'Affry, 24 mars 1758.

CHAPITRE VII

LA NEUTRALITÉ EN DANGER

Dans les derniers jours d'avril, on annonçait le retour de Yorke en Hollande; il avait ordre d'utiliser les événements récents pour pousser encore une fois les États généraux à nous déclarer la guerre. Georges II et Frédéric II venaient de conclure un nouveau traité d'alliance, traité avantageux pour les deux monarques, au point de vue anglais et prussien, mais assez honteux pour l'Électeur de Hanovre (Georges II), qui se subordonnait complètement à son allié (1).

Le résultat de tout ceci fut que Caroline proposa aux États généraux une augmentation de l'armée de terre de treize mille hommes (2).

Le 11 mai, l'augmentation fut acceptée *ad referendum* par les États généraux; cela n'indiquait d'ailleurs pas qu'elle serait décidée définitivement, mais que le projet reviendrait en discussion.

Comme le parti anglais gagnait chaque jour du terrain, d'Affry en arriva bientôt à craindre que les Hollandais renonçassent à leur neutralité; en conséquence, il demanda à Versailles, le 28 mai, s'il ne devait pas faire une déclaration solennelle aux États généraux, pour leur rappeler quelle importance le roi Louis XV attachait au pacte de

(1) 11 avril 1758.

(2) On se souvient que cette augmentation avait été repoussée un an auparavant, grâce aux efforts du comte d'Affry.

1756, et quelle serait sa conduite si les Hollandais le rompaient. Seulement le peuple des grandes villes, excité par des libelles et des placards injurieux pour la France, donnait des signes d'agitation; d'un autre côté, le prince de Brunswick, après avoir franchi le Rhin, les 1er et 2 juin, s'était emparé de Clèves, ville touchant immédiatement le territoire hollandais; un esclandre et une rupture irrémédiable pouvaient se produire à la suite d'une déclaration trop énergique de notre ministre. Le roi préféra prendre les Hollandais par leur intérêt plutôt que par les sentiments. Il enjoignit donc à d'Affry de faire la proposition suivante (1) : les États généraux s'engageraient de nouveau à rester neutres; en échange, le roi terminerait les négociations pour le traité de commerce entre la France et la Hollande. En attendant, il accorderait une diminution sur les droits d'entrée en France du hareng de pêche hollandaise. On tenait beaucoup à cette faveur à la Haye. De plus, c'était habile de la part du cabinet de Versailles, car la pêche du hareng formait une cause constante de rivalité entre la Hollande et l'Angleterre. Une concession de ce genre ne pouvait manquer d'éloigner ces deux pays. Mais afin de ne pas paraître solliciter, ce qui serait peu conforme à la dignité du Roy, il faut que la demande de concession pour le hareng importé soit faite par les Hollandais d'abord, le roi de France répondra qu'il accepte, mais qu'en échange il exige le renouvellement du pacte.

D'Affry fit secrètement des déclarations dans ce sens à Stein, grand pensionnaire de Hollande, dont les sentiments de républicanisme et d'amitié pour nous n'avaient jamais varié (2).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., vol. 498, fos 141 et 220. Bernis à d'Affry, 7 et 25 juin 1758.

(2) Depuis le rétablissement du stathoudérat héréditaire en 1747, le grand pensionnaire, qui jouait autrefois un rôle si étendu dans la Répu-

Deux incidents contribuèrent, en ce même mois de juin, à tendre les relations entre la Hollande et la France. Un maréchal des logis et treize cavaliers du régiment de Condé, escortant des bagages, pour chassés par les Hanovriens, passèrent sur le territoire hollandais pour leur échapper. D'autres violations se produisirent aussi presque journellement du côté de Venloo et de Grave; au cours de l'une d'elles, des soldats hollandais furent rossés à coups de bâton par les soldats du roi (1).

Les États généraux s'en plaignirent en termes amers à d'Affry; leur ambassadeur en France, Lestevenon de Berkenroode, demanda des explications à Versailles (2).

Mais ici apparaît la mauvaise foi des États généraux; ils s'élevaient hautement contre quelques violations insignifiantes commises par nos troupes, et ils ne protestaient même pas contre Ferdinand de Brunswick, qui faisait passer le Rhin à une partie de son armée, près de Tolhuis, entre Emmerich et Nimègue, en plein territoire hollandais. D'Affry ne jugeait pas utile de présenter des doléances aux ministres pour ce fait, et le prince allemand se contentait d'écrire à la régente une lettre en hollandais, pour rejeter la faute de son incursion sur les guides qui s'étaient trompés de route (3)!

Les plaintes des États généraux furent transmises à l'armée au maréchal de Belle-Isle, et on promit que nos troupes ne passeraient plus sur le sol neutre. C'était plus facile à promettre qu'à tenir. Les Hollandais finirent par s'habituer à ces violations, tant elles se renouvelèrent

blique, n'était plus que l'avocat général et le représentant du corps des nobles de la province de Hollande. Ses fonctions se limitaient à faire des rapports sur toutes les affaires relatives à cette province; néanmoins son autorité morale était considérable, et il était, après le stathouder, le premier personnage de la République.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 148.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 224. De Berkenroode à Bernis, 26 juin 1758.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 153.

souvent dans la suite de cette guerre de la part des deux belligérants. Néanmoins, pour la forme, les États généraux présentèrent chaque fois des mémoires à d'Affry.

Les États de Hollande s'ajournèrent à un mois le 26 juin, sans avoir tranché la question de l'augmentation de l'armée de terre. La régente n'avait pas gain de cause. Il est assez difficile de démêler le véritable caractère de cette princesse : dans son discours du 8 juin, elle déclare que, pour assurer la neutralité du pays, l'augmentation est plus nécessaire que jamais. C'était faux, car elle savait que le premier résultat d'un accroissement, qui porterait l'armée hollandaise à cinquante-cinq mille hommes, serait une rupture de la neutralité; et en même temps qu'elle pousse la Hollande à la guerre, elle se pose comme intermédiaire en vue d'une médiation entre la France et l'Angleterre.

Voici une explication plausible de cette conduite en apparence si contradictoire de la régente : d'un côté elle ne pouvait indisposer son père en combattant l'augmentation de l'armée, qu'il désirait ardemment; de l'autre côté, sachant combien son fils mineur avait intérêt à ce que la paix se rétablît pour consolider son trône, elle y travaillait secrètement de tout son pouvoir.

Les succès remportés par Ferdinand de Brunswick ne modifièrent pas sa conduite; en effet, d'Affry avise Bernis, le 11 avril (1), que les deux républicains de Hompesch et de Slingerland continuent de l'entretenir des espérances pacifiques de Caroline.

Louis XV lui-même, qui un mois auparavant (2), au lendemain de l'évacuation de la Westphalie par ses troupes, refusait de suivre la régente dans cette voie, avait déjà changé d'avis. Il fit écrire, dans le courant des mois d'avril

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 497, f° 265.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 497, f° 227. Bernis à d'Affry, 24 mars 1758.

et de mai, plusieurs longues lettres à d'Affry, qui contiennent ses idées personnelles sur l'opportunité, la nécessité même pour la France de faire la paix le plus tôt possible : « Mais mendier la paix ne convient pas à une couronne aussi grande que celle du Roy. Il y a apparence qu'on viendra à nous, et que les ouvertures que vous avez faites auront quelques suites. Au cas où le roy d'Angleterre désirerait sincèrement la paix, Sa Majesté pensera aux moyens les plus prompts et les plus efficaces pour amener une paix solide et durable. Que l'Angleterre et la France mettent un terme à leur querelle par une paix particulière et de suite tous les autres belligérants les imiteront, et la paix sera générale. »

Le roi félicite aussi son ministre : « Vous vous conduisez avec autant d'habileté que de circonspection. Les motifs qui vous déterminent sont sages et le mémoire (que d'Affry avait confié à Slingerland et que ce dernier avait communiqué à la régente) n'en opérera pas moins bon effet, si les dispositions du roy d'Angleterre sont telles que la princesse sa fille veut le faire entendre. Dans ce cas-là, je ne regarderai pas les nouveaux engagements de ce prince avec le roy de Prusse comme un obstacle au succès de nos vues et de nos désirs (1). »

De ces dépêches il résulte que, dès 1758, Louis XV était sincèrement décidé à faire la paix; les Anglais ont dit et écrit le contraire, certains historiens français pensèrent de même.

Pour recompenser d'Affry de sa conduite pendant les deux années précédentes et augmenter son prestige auprès du gouvernement hollandais, le roi le nomma au grade de lieutenant général de ses armées (2).

La nouvelle négociation par l'entremise de la régente était absolument secrète, seuls d'Hompesch, de Slinger

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 497, f^os^ 276 et 331; t. 498, f° 27.
(2) Mai 1758.

land et d'Affry en avaient connaissance. Le ministre d'Angleterre, colonel Yorke, qui avait participé à la négociation de février, ne fut pas initié à la seconde.

Quant à d'Affry, il pensait, depuis longtemps, qu'il n'était pas convenable de rechercher une médiation des Hollandais, à cause de leur faiblesse, de leurs divisions et de leur dépendance de l'Angleterre (1). Il fondait, au contraire, une grande espérance sur la négociation entreprise par la régente personnellement.

Le départ de cette princesse pour la campagne, à la fin de juin, interrompit les pourparlers; elle croyait aussi que son père désirait connaître le résultat de la campagne de 1758 avant de répondre à ses propositions; elle attendrait donc l'automne pour en causer à nouveau.

Cependant on bataillait ferme à la Haye autour du projet d'augmentation de l'armée qui devait venir en discussion le 26 juillet.

Pour la France la question de la neutralité de la Hollande était indissolublement liée à celle de l'augmentation de ses forces militaires. Si, au début de la guerre, nous avions intérêt à cette neutralité, qu'était-ce donc au mois de juillet 1758, alors que l'armée du comte de Clermont, battue le 23 juin à Créfeld, était en pleine retraite sur Cologne, découvrant la Hollande.

Supposons cinquante mille Hollandais se joignant aux forces du duc de Brunswick et formant leur aile droite : les Pays-Bas autrichiens étaient envahis; la Flandre française elle-même pouvait subir le même sort, car nous n'avions pas d'armée suffisante pour arrêter cent vingt mille ennemis.

La situation était très grave ; elle dépendait d'un vote des États généraux. Le parti militaire, tout plein encore des souvenirs des campagnes de Louis XIV et de celle plus

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 48. D'Affry à Bernis, 15 mai 1758.

récente de 1748, brûlait de se venger; le parti républicain, pacifique et ami de la France, commençait à désespérer.

Louis XV n'offrait aux Hollandais qu'une simple exemption du droit d'entrée sur le hareng pour acheter leur neutralité; Georges II leur faisait de bien plus larges concessions pour obtenir leur concours.

D'après une note confidentielle remise le 4 juillet à d'Affry par Astier (1) et provenant d'un de ses correspondants très bien informé de Londres, le roi d'Angleterre autorisait sa fille à dire aux États généraux que tous les vaisseaux de commerce hollandais capturés par les Anglais depuis le commencement de la guerre (2) leur seraient restitués et à l'avenir ne seraient plus molestés. De plus, le colonel Yorke avait apporté d'Angleterre 30,000 livres sterling pour les distribuer entre les députés qui se montraient les plus hostiles à l'augmentation de l'armée. Enfin, Georges II fournirait quinze mille hommes à la solde de l'Angleterre. Réunis à un même nombre de Hollandais, ils formeraient un corps d'observation dans le Brabant (3).

Une seconde note de même source, mais bien plus suggestive, remise par Astier à d'Affry quelques jours plus tard contenait les ordres adressés à Étienne-Théodore Janssen, alderman de Londres, par lord Granville, le 14 mars précédent. On y lisait qu'une somme de 10,000 livres sterling était mise à sa disposition par le gouvernement anglais pour la faire passer à son correspondant secret à la Haye et y être employée à acheter les votes de quelques députés hollandais besogneux (4). Leurs noms

(1) Commissaire de la marine française à Amsterdam.

(2) Pour se venger de la neutralité de la Hollande, les Anglais saisissaient, au mépris du droit des gens, les navires marchands hollandais partout où ils les rencontraient.

(3) Cette pièce importante se trouve aux archives des Affaires étrangères, Hollande, Corresp., t. 498, f° 246.

(4) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f°s 290 et suiv.

étaient représentés par des chiffres, et d'Affry ne put jamais parvenir à les connaître. Ces deux pièces éclairent d'un jour bien peu favorable les procédés diplomatiques des Anglais. Yorke livrait un dernier assaut aux consciences des députés.

D'Affry était au comble de la crainte, il voyait son œuvre compromise, la Hollande entraînée dans la lutte, un nouvel adversaire pour nous, la paix indéfiniment retardée, nos frontières menacées.

En conséquence, il envoya les deux notes, remises par Astier à de Bernis, en le suppliant de les montrer au roi seul. Il sollicitait en même temps l'autorisation de ne pas attendre que les ministres demandassent la diminution des droits sur le hareng, mais de la leur offrir *proprio motu* et avant le 26 juillet courant, c'est-à-dire avant la réunion des États généraux (1).

Louis XV n'espérait plus le maintien de la neutralité hollandaise, il consentit cependant à ce que demandait son ministre, afin de n'avoir rien à se reprocher. « Nous verrons, lui écrit-il, l'effet de cette singulière complaisance, mais en échange les États généraux prendront, avec Sa Majesté, l'engagement le plus précis de ne point s'écarter de l'observation d'une neutralité absolue. » Et au sujet de nouvelles violations de territoire effectuées par les Hanovriens et complaisamment tolérées par les États généraux, il ajoutait : « M. d'Affry s'expliquera sur le tout avec on ne peut trop de hauteur (2). » En conséquense, d'Affry demanda une entrevue au comité des États généraux le 25 juillet et lui fit la déclaration suivante : « Sur les instances réitérées que M. de Berkenroode a eu ordre de faire et sur celles que M. le pensionnaire a faites à plu-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 249. D'Affry à Bernis, 4 juillet 1758.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f°s 256 et 294. De Bernis à d'Affry, 6 et 20 juillet 1758.

sieurs reprises et particulièrement en dernier lieu, pour qu'il plût au roi mon maître d'accorder un bénéfice sur l'importation du hareng de pêche hollandaise dans le royaume, Sa Majesté m'autorise à déclarer à vos Hautes Puissances qu'elle est disposée à accorder à leurs sujets un bénéfice sur cette exportation, lequel sera réglé incessamment à Paris sur les instructions qu'il plaira à vos Hautes Puissances de donner à M. de Berkenroode, leur ambassadeur. Le roi mon maître s'est déterminé à accorder cet avantage à la République par les sentiments d'amitié qu'il a pour elle et par la certitude dans laquelle il est que la République ne s'écartera point du système d'équité et de neutralité qu'elle a embrassé relativement à la guerre présente (1). »

Les membres du comité, choisis parmi nos adversaires, écoutèrent cette déclaration avec indifférence; ils croyaient au succès certain de leur cause.

Le contraire se produisit, le surlendemain 27 juillet 1758, date faste dans les annales de la Hollande, car elle fut ce jour-là préservée d'une guerre : la loi sur l'augmentation de l'armée ne passa point aux États généraux. Les députés des cinq villes : Amsterdam, Rotterdam, Harlem, Gouda, Dort et la Brille, votèrent contre. Or il fallait l'unanimité des voix pour qu'un projet de ce genre fût adopté.

L'or anglais ne suffit-il pas pour acheter ces députés : ou plutôt la crainte d'une guerre, l'avantage sur le hareng, les exhortations *in extremis* de d'Affry les ont-ils influencés au dernier moment? Il est permis de le croire.

Notre ministre ressentit une joie d'autant plus grande qu'elle était inattendue. Cette victoire diplomatique valait pour son maître une bataille gagnée. Nous pouvions être tranquilles pour la campagne de 1758 et probablement pour les suivantes.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 279.

Louis XV témoigna son contentement dans une lettre écrite à d'Affry le 11 août (1). Le résultat militaire de cet événement se fit de suite sentir. Le duc de Brunswick, qui comptait sur l'armée hollandaise pour appuyer sa droite, en envahissant les Pays-Bas autrichiens, dut s'arrêter, sa gauche étant menacée par le maréchal de Soubise, qui venait d'enlever Nordheim, Gœttingue et Minden. En même temps, le maréchal de Contades, succédant au comte de Clermont dans le commandement de l'armée du bas Rhin, reprenait l'offensive et forçait l'armée hanovrienne à repasser le Rhin en toute hâte.

De Berkenroode reçut des États généraux, le 5 août, l'ordre de s'entendre avec le cabinet français sur la question du hareng. Dès le 22 on était d'accord. Le roi consentit à l'entrée des harengs salés en France, conformément à l'article 9 du traité de commerce de 1739, c'est-à-dire sans payer de droits (2). Cette concession était valable jusqu'à la conclusion d'un nouveau traité de commerce. De Berkenroode, par une lettre du 24 août, adressée à l'abbé Delaville, directeur aux Affaires étrangères, prit, au nom des Etats généraux, l'engagement de neutralité exigé par le roi (3). Il l'avait payée d'une suppression de droits sur le hareng; on sait qu'en 1756 il avait déjà accordé la suppression du droit de fret et une diminution sur les droits frappant la morue hollandaise.

La conduite de notre ministre à la Haye, dans toute cette affaire, fut considérée comme d'un très habile diplomate (4).

Nous n'essayerons pas de dépeindre la rage du parti anglais, et notamment celle du colonel Yorke. Comme les États généraux se plaignaient à lui de nouvelles dépré-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 354.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f°s 417 et 435.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 430.
(4) Lettre particulière d'Amsterdam. *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 17, f° 443.

dations commises par les flottes anglaises, il répondit « qu'on prendrait tous les vaisseaux hollandais qui pourraient être soupçonnés de porter des subsistances pour le compte des Français en Amérique, ou qui en rapporteraient des effets ». Or, comme on les soupçonnait tous, les pirateries anglaises reprirent de plus belle.

CHAPITRE VIII

NOUVELLES TENTATIVES DE MÉDIATION

Louis XV fondait à cette époque de sérieuses espérances sur le résultat d'une tentative que le roi d'Espagne lui avait proposé de faire pour rapprocher la France et l'Angleterre (1). Ce fut un prélude au pacte de famille.

Malheureusement la mort de la reine d'Espagne fit oublier à Ferdinand VI ses projets de médiation, et en présence de l'inaction de la cour de Madrid, le roi de France voulut tenter une démarche auprès des Hollandais. Il ordonna donc à d'Affry d'insinuer au grand pensionnaire Stein, comme venant de lui-même (2), « que le roi est disposé à se prêter, de concert avec ses alliés, à des conditions de paix modérée et équitable, et verrait avec satisfaction les puissances neutres s'occuper des moyens de faire cesser le plus promptement possible les calamités de la guerre. Le plan de pacification de 1735, qui n'aboutit pas, il est vrai (3), accéléra cependant les préliminaires de la paix. La République pourrait prendre aujourd'hui avec le Danemark, pour nous mettre d'accord avec l'Angleterre, les mêmes moyens qu'elle prit alors avec cette couronne. »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 27. Bernis à d'Affry, 7 septembre 1758.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 85. Bernis à d'Affry, 23 septembre 1758.

(3) Louis XV fait ici allusion à la guerre de succession de Pologne (1733-1735), pendant laquelle la Hollande et l'Angleterre restèrent neutres et essayèrent inutilement de rapprocher la France et l'Autriche. Voir chapitre I^er^.

Il faut savoir que, quelque temps auparavant, le roi de Danemark avait offert sa médiation à la France, mais en présence d'une proposition semblable de l'Espagne, nous l'avions remercié. Les Hollandais avaient intérêt à voir cesser la guerre à cause des captures de leurs vaisseaux par les Anglais, pensait-on à Versailles.

Malgré son peu de confiance dans une médiation de ces deux puissances, d'Affry en parla à Stein, conformément aux ordres du roi. Le grand pensionnaire lui répondit qu'en présence des divisions profondes qui régnaient alors entre les partis, il ne lui semblait pas possible d'entrer dans cette voie de concert avec une autre puissance.

Il est probable que la régente Caroline eut vent de la démarche de notre ministre, car, aussitôt de retour de la campagne, elle lui envoya de Slingerland pour le presser de reprendre avec elle les pourparlers du printemps précédent (1).

Questionné sur la suite à donner à cette proposition, le cardinal de Bernis (2) répondit « de se renfermer vis-à-vis de la régente dans des assurances générales et d'attendre qu'elle parle avec plus de précision sur les ouvertures que son père, Georges II, pourrait nous faire ».

La victoire de Saint-Cast sur les Anglais débarqués en Bretagne, l'occupation de la Hesse et la victoire remportée récemment par Soubise à Lutterbourg sur les Hanovriens, enfin la défaite sanglante éprouvée par Frédéric II à Hochkirchen le 14 octobre, permettaient à Louis XV de proposer la paix avec honneur. Il résolut d'y consacrer l'hiver 1758-1759. Depuis dix mois déjà on s'occupait de rapprochement, et il fallut combattre encore quatre ans avant de se mettre d'accord !

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 270. D'Affry à Bernis, 25 octobre 1758.

(2) L'abbé de Bernis avait été élevé au cardinalat quelques jours auparavant.

Le 30 octobre, de Slingerland revint à la charge, mais d'Affry lui répondit qu'il avait ordre de ne plus répondre à ses avances avant que le roi d'Angleterre lui fît transmettre des propositions fermes par le canal de la régente (1). Le roi approuva cette réponse, mais n'insista plus. Voyant qu'il ne pouvait compter ni sur l'Espagne ni sur les États généraux, il accepta les offres du Danemark, qu'il avait écartées naguère. Sur sa demande, le roi Frédéric V enjoignit à son ministre à Londres d'y faire quelques insinuations relatives à une réconciliation entre la France et la Grande-Bretagne (2).

Il faut croire que le cabinet anglais examina les propositions du Danemark et ne les tint point secrètes. En effet, de la Quadra, ambassadeur d'Espagne à la Haye, vint raconter à d'Affry que le colonel Yorke lui avait parlé d'une médiation possible de la cour de Copenhague. A quoi de la Quadra répondit que le roi d'Espagne ne s'en formaliserait nullement, car sa tristesse s'opposait à ce qu'il s'occupât actuellement de ces affaires. De son côté, von Hellen, ministre de Prusse à la Haye, parlait de paix à plusieurs personnes, son maître n'était pas loin de croire que tout pourrait s'arranger à la Haye. Que voulaient donc l'Angleterre et la Prusse en soulevant perpétuellement cette question d'un rapprochement et en se dérobant lorsque le moment venait d'en parler sérieusement? Georges II se disait pacifique, et dans son discours du trône de fin novembre 1758 il annonçait au Parlement une demande de subsides énormes pour continuer la guerre.

Mais le cabinet anglais ne s'en tint pas à cette conduite louche et pleine de mauvaise foi.

Il fit connaître au public la proposition du Danemark,

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 299. D'Affry à Bernis, 30 octobre 1758.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 302. Bernis à d'Affry, 9 novembre 1758.

et l'interpréta comme une preuve de faiblesse de la France. Elle avait fait supplier pour obtenir la paix !

Louis XV ressentit un violent courroux de cet affront, et ses intentions pacifiques furent ébranlées.

Enfin, la régente de Hollande, dont la santé était chancelante depuis longtemps, tomba malade et dut abandonner sa tentative de médiation personnelle. Son état de nervosité devint inquiétant. Ainsi, le 6 décembre quarante marchands hollandais étant venus solliciter d'elle la proposition aux États généraux d'une augmentation de la flotte pour défendre le commerce contre les pirateries anglaises, Caroline entra dans une fureur épouvantable. « Elle pensa trois fois arracher sa cœffure, » et, leur montrant une lettre du roi son père, les accusa de tous les malheurs de la République, parce qu'ils avaient combattu et fait échouer le projet d'augmentation de l'armée de terre (1). L'hydropisie dont Caroline était atteinte faisait de rapides progrès, les médecins annonçaient sa fin pour le mois de janvier.

La situation de la Hollande allait s'aggraver. Le stathouder Guillaume V n'avait que onze ans, et la tutelle devait passer aux mains de son oncle, le prince Louis de Brunswick-Wolfenbuttel, feld-maréchal au service de l'Autriche et frère de notre ennemi Ferdinand de Brunswick, le bras droit de Frédéric II. La neutralité hollandaise pouvait de ce chef être remise en danger si le parti républicain se laissait entamer par le parti de la guerre, dont Louis de Brunswick était le champion.

Pour conjurer ce danger, d'Affry combina un plan afin d'éloigner de Hollande ce personnage au moment de la mort de la régente. Il proposa au roi de prier l'impératrice d'Autriche de mander Louis à Vienne et de l'y retenir, sous un prétexte quelconque, pendant que la ques-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 379. D'Affry à Bernis, 7 décembre 1758.

tion de tutelle s'arrangerait à la Haye, sans son concours (1).

Le roi y consentit, mais ne cacha point qu'il serait difficile à Marie-Thérèse d'user de rigueur envers un prince, officier général de ses armées et son cousin germain. Effectivement Louis refusa de se rendre à Vienne, et il fallut se préparer à lui voir prendre la régence.

La retraite du cardinal de Bernis, pour des raisons de santé, et son remplacement par le duc de Choiseul (4 décembre 1758) ne changèrent rien à notre politique vis-à-vis des Provinces-Unies (2). Choiseul s'empressa de témoigner la plus grande confiance à d'Affry, de le combler d'éloges, d'approuver sa conduite d'une manière absolue.

Le diplomate répondit : « Permettez-moi, monsieur le duc, de vous dire que mon ministère ici va devenir si important et exiger tant de considération et de confiance de la part des Hollandais, que j'ose vous représenter, que je crois qu'il serait même de l'intérêt de Sa Majesté dans ce pays, qu'elle daignât m'honorer d'une marque de ses bontés (3). »

La réponse ne se fit pas attendre, dix jours plus tard, on annonçait à d'Affry l'envoi prochain de ses lettres de créance « comme ambassadeur du premier rang, en attendant d'autres grâces que ses services lui feront mériter (4) ».

Enhardi par ce succès, d'Affry sollicita, à l'occasion de la nouvelle année, sa nomination aux ordres du roi, bien qu'il fût Suisse. « En effet, ma nation est la plus ancienne,

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 412. D'Affry à Bernis, 14 décembre 1758.

(2) On sait qu'à cette époque Louis XV était son propre ministre des affaires étrangères ; toute la correspondance lui passait sous les yeux.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 427. D'Affry à Choiseul, 18 décembre 1758.

(4) D'Affry, qui occupait le poste de la Haye d'une façon permanente depuis le 13 octobre 1756, n'était que ministre plénipotentiaire. Presque tous ses prédécesseurs avaient le titre d'ambassadeur.

la plus constante et la plus fidèle alliée de la France et il n'y a contre elle d'exclusion articulée nulle part (1). »

Cette question présentait des difficultés qui ne lui étaient pas personnelles, il n'y avait pas de précédent; néanmoins Choiseul promit qu'elle serait examinée avec le plus grand intérêt.

Le roi accorda plus facilement une gratification de 20,000 livres, que l'ambassadeur demandait sous prétexte qu'il n'était pas riche et que sa nouvelle dignité le contraignait à acheter de la vaisselle, à augmenter le nombre de ses gens, et enfin qu'il lui fallait « donner beaucoup à manger, ce qui devient un genre de vie nécessaire pour ouvrir une communication avec les républicains et accroître leur parti s'il est possible ». En donnant cette nouvelle gratification (2), le roi voulait éviter le retour de ce qui se passait à la Haye, au sujet des dettes que le précédent ambassadeur, le marquis de Bonnac, avait contractées chez ses fournisseurs. A la suite d'une réclamation des États généraux, nous dûmes les payer (3).

Caroline d'Angleterre expira dans la nuit du 12 au 13 janvier 1759. Bien que cette princesse pendant sa régence de huit années eût fait tout son possible pour s'attirer, par ses bonnes œuvres, la reconnaissance publique, elle ne laissa que peu de regrets; le peuple ne parut nullement sensible à sa mort.

Pour la cause de la paix ce fut une grande perte; nul doute que ses tentatives personnelles n'eussent réussi avec le temps à rapprocher son père de Louis XV, plus que tout autre moyen de médiation. Contrairement aux craintes de d'Affry, l'ordre ne fut troublé nulle part. Le parti républicain, qui venait d'affirmer sa vitalité en fai-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 4. D'Affry à Choiseul, 2 janvier 1759.

(2) D'Affry avait déjà reçu : pour frais de voyage en 1756, 12,000 livres; pour son établissement, 30,000 livres, en plus de son traitement annuel.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f°s 37, 38, 117, 188.

sant voter par les États généraux une augmentation de vingt-cinq vaisseaux de ligne, ne put pourtant pas empêcher Louis de Brunswick d'être créé vice-capitaine général de l'armée hollandaise (1), puis tuteur du jeune stathouder. C'était conforme aux dernières volontés de la régente.

La nomination de d'Affry comme ambassadeur produisit un grand effet en Hollande, les républicains y virent une gracieuse attention de Louis XV pour leur parti.

Le nouveau régent s'empressa de rendre visite à notre ambassadeur et l'assura de son désir de voir la paix bientôt rétablie et de se concilier l'amitié du roi. Ces protestations étaient de rigueur; Louis XV ne les crut pas sincères et recommanda à son représentant la plus grande réserve vis-à-vis de Louis de Brunswick (2).

Il n'avait point tort; le prince, sous des dehors affables, cachait de profondes vues politiques. Aussi calme et modéré que Caroline était passionnée et violente, il sut porter la division dans le parti républicain en le flattant, et son habile conduite consolida grandement le trône de Guillaume V (3).

L'hiver de 1858-1859 se termina sans qu'aucun des belligérants parlât de médiation.

Entre temps, d'Affry, obéissant aux instructions de son cabinet, pressait les États généraux d'exécuter l'armement des nouveaux navires de guerre destinés à former des escortes pour protéger en force suffisante les convois hollandais contre les corsaires anglais.

(1) Cette fonction le mettait à la tête de l'armée et lui donnait, entre autres prérogatives, le droit de nommer les officiers jusqu'au grade de colonel inclus; les autres nominations appartenaient aux États généraux.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 146. Choiseul à d'Affry, 23 janvier 1759.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 501, f° 360. ***Tableau de la Hollande,*** par le comte D'AFFRY.

CHAPITRE IX

MADAME DE POMPADOUR ET LES HOLLANDAIS

Mais deux autres affaires, d'un ordre tout différent, occupaient aussi son attention.

Il était dit que nos ambassadeurs successifs à la Haye auraient à s'intéresser aux faits et gestes de Mme de Pompadour. D'Affry n'y manqua point.

Le 26 janvier 1759, il annonce l'introduction en Hollande d'un certain nombre d'exemplaires d'un livre publié à Londres en anglais et ayant pour titre : *Mémoires de Madame de Pompadour* (1). Craignant que ce libelle, rempli d'insultes pour la personne du roi, fût traduit et imprimé à Amsterdam, il s'adressa à Stein, le priant d'user de son autorité pour empêcher l'impression. Le grand pensionnaire le lui promit.

«L'auteur est une aventurière française qui se dit Provençale et fille de qualité. Elle est connue à Londres sous plusieurs noms, on prétend qu'elle ne manque ni d'esprit ni de connaissances, mais elle est du plus mauvais caractère, sans mœurs et sans décence. Elle s'est liée d'intrigue et d'intérêt avec un homme, qui, par la bassesse de ses sentiments et l'indignité de sa conduite, a lassé la patience de ses parents et qui fait également métier de composer des brochures aussi méprisables que lui et son associée. Vous ferez part au général Yorke (2) de tout ce détail;

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, p. 160. D'Affry à Choiseul.
(2) L'ambassadeur d'Angleterre venait de recevoir le grade de lieutenant général.

il pense trop bien pour ne pas sentir ce que les gouvernements se doivent réciproquement dans ce cas (1). »

N'ayant pu rencontrer Yorke, d'Affry lui écrivit, le 2 mars, une longue lettre, dans laquelle il ne demandait pas ouvertement l'extradition de l'auteur du livre, mais insistait sur ce point, savoir : que si un livre de ce genre paraissait en France contre le roi d'Angleterre, nous n'hésiterions pas, malgré la guerre, à livrer immédiatement le coupable.

Yorke transmit la lettre à lord Holderness, ministre d'État à Londres, mais dit à notre ambassadeur que, selon lui, on ferait mieux de laisser tomber l'affaire. Quinze jours plus tard arriva la réponse du cabinet anglais : « Le livre n'a eu aucun succès, disait-elle en substance, il est tombé à plat (ce qui était faux), on ne savait pas qui en était l'auteur, en tout cas ce n'était point la personne que le roi de France croyait. Enfin, quand bien même cela serait, l'Angleterre ne pourrait la livrer, aucune loi ne le permettant (2). »

Justement froissé de ce mauvais procédé, Louis XV répondit : « Il faut ne plus en parler à Yorke, et se borner à empêcher la traduction en français du livre que les libraires d'Amsterdam ne manqueraient pas d'effectuer. »

Malgré la vigilance de d'Affry et des magistrats, un libraire nommé Rey commença d'imprimer la traduction française. De sa propre initiative, il en avisa directement Mme de Pompadour, et lui offrit la restitution du manuscrit moyennant la somme de 1,000 louis, qu'il demandait en dédommagement du prétendu profit qu'il retirerait de l'impression du libelle.

Le roi estima que cette tentative de chantage serait

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 243. Choiseul à d'Affry, 18 février 1759.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 409. D'Affry à Choiseul, 16 mars 1759.

suivie de plusieurs autres du même genre et que rien n'empêcherait le libraire fripon de publier finalement le livre. Il enjoignit à d'Affry de « mander à Stein qu'il voulût bien forcer le libraire à rendre le manuscrit sans indemnité (1) ».

Nous ignorons les moyens d'intimidation que le grand pensionnaire employa vis-à-vis de Rey, toujours est-il que ce dernier s'exécuta et remit le manuscrit aux magistrats d'Amsterdam, mais il en garda une copie qui fut envoyée en Allemagne (2). Le jour même de cette restitution, il eut l'audace d'écrire à la Pompadour : « J'ai remis aujourd'hui à M. Hesselaer, bourguemestre reignant, le manuscrit qu'il m'a demandé. Vous trouvez, Madame, que 1,000 louis neufs fait une trop forte somme, je la trouve modique eu égard à vos biens. Comme j'ai agi dans cette affaire de bonne foy, j'espère que je ne serai pas la dupe et que vous aurez pour agréable de me la faire payer (3). »

Par le même courrier, l'insatiable libraire sommait d'Affry de lui remettre les 1,000 louis dans les quinze jours. L'ambassadeur dédaigna de répondre. Sur ses affirmations réitérées qu'il avait payé le manuscrit 10 guinées, Astier, notre commissaire de la marine à Amsterdam, remit au libraire 150 florins à titre d'indemnité, et pour éviter un scandale. D'Affry remboursa Astier, envoya le manuscrit à Versailles, et reçut des éloges de Louis XV pour l'habileté avec laquelle il avait terminé la chose... (4).

L'autre affaire est plus sérieuse. A la table de notre ambassadeur, qui servait de lieu de réunion aux membres les plus en vue du parti républicain, on agitait maintes

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 442. Choiseul à d'Affry, 22 mars 1759.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 463.
(3) Le livre fut imprimé à Francfort peu après.
(4) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 501, f° 45. Choiseul à d'Affry, 12 avril 1759.

questions. L'idée d'une alliance maritime entre la Hollande et le Danemark, dans le but de se défendre réciproquement contre les Anglais sur mer, fut soulevée par le maître de la maison. Elle fit de rapides progrès dans l'esprit des Hollandais. Telle est l'origine de la ligue, connue plus tard sous le nom de Ligue des neutres.

Louis XV, mis au courant, se montra partisan de cette alliance; il fit écrire à d'Affry, le 4 mars 1759 : « Vous rendrez un service essentiel au roi et à toutes les nations commerçantes, si vous pouvez contribuer à établir et à cimenter une association si désirable à tous égards (1). » Le zèle de l'ambassadeur n'avait pas besoin d'être stimulé; seulement la personnalité du sieur de la Calmette, ministre de Hollande à Copenhague, et choisi pour transmettre au cabinet danois les propositions hollandaises, semblait peu propre à mener à bien la négociation (2). Très attaché à la régente, élevé par elle au poste de Copenhague, il était connu comme membre du parti anglais. Nous aurions désiré un négociateur moins suspect, un républicain par exemple. Il fallut pourtant y renoncer, et les États de Hollande donnèrent, le 14 mars, leurs instructions à de la Calmette, qui partit le 18 de la Haye. Comme il devait s'arrêter en route, d'Affry en profita pour écrire de suite à M. Ogier, ministre de France à Copenhague. Il lui offrait de demander à Frédéric V que les négociations eussent lieu non pas à sa cour, mais à la Haye, par l'intermédiaire des ministres de France et de Danemark (3).

Les négociations actuellement en cours entre Londres et Copenhague, au sujet de la restitution des vaisseaux

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 340. Choiseul à d'Affry, 4 mars 1759.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 284. D'Affry à Choiseul, 25 février 1759.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 414. D'Affry à Ogier, 17 mars 1759.

marchands danois capturés par les Anglais, n'étaient pas un obstacle à la conclusion d'une alliance maritime. Bien au contraire, les Hollandais, en s'unissant aux Danois, leur donneraient une force plus grande dans leurs revendications. Les États généraux venaient également d'envoyer à Londres une commission chargée de conclure avec Pitt un arrangement pour les captures des vaisseaux hollandais.

On négocia donc sur le même objet, simultanément à la Haye, à Londres et à Copenhague, pendant plusieurs mois. De résultat, point; les délégués hollandais furent insultés par la populace de Londres; Pitt avait la goutte, il faisait des réponses évasives, cherchant à gagner du temps, à lasser la patience des États généraux.

De son côté, de la Calmette évitait avec affectation d'entrer en pourparlers sérieux avec le cabinet danois, bien que celui-ci lui fît des avances (1).

Cette attitude était d'autant plus regrettable que ledit cabinet venait signifier à celui de Londres que si, le 1er juillet prochain, l'accord n'était pas fait au sujet de la restitution des navires, il prendrait les mesures nécessaires pour la protection de ses intérêts maritimes (2). Craignant de voir le Danemark accéder au traité que la Russie et la Suède venaient de conclure pour protéger leur commerce dans la Baltique, Pitt lui accorda un semblant de satisfaction. Il rendit quelques vaisseaux danois, mais à des conditions si dures qu'elles n'étaient pas une garantie pour l'avenir (3).

Néanmoins, les Anglais atteignirent leur but; le Danemark renonça pour le moment à s'unir à la Hollande par une alliance maritime. On reprendrait les pourparlers lors-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 501, f° 183. Choiseul à d'Affry, 24 mai 1759.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 501, f° 232. Ogier à Choiseul.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f° 23. D'Affry à Choiseul, 7 août 1759.

qu'on se serait assuré de la fermeté des résolutions des Hollandais. Ainsi de la Calmette, complice des Anglais, fit avorter le plan cher à Louis XV et à d'Affry. Les délégués des États généraux échouèrent définitivement à Londres, Pitt refusa de restituer les prises.

En présence de cet état de choses, le roi écrivit à d'Affry « qu'actuellement il lui semblait inutile de suivre l'alliance maritime, mais qu'il ne fallait pas perdre de vue cette idée, que la suite des événements pourrait peut-être rendre plus facile à négocier (1) ».

La préparation d'une descente en Angleterre occupait alors l'attention du cabinet français. Le désir de venger la récente défaite de nos troupes à Minden excitait son zèle. De médiation, de paix, il n'était pas question; la guerre semblait plus acharnée que jamais pendant l'été de 1759, encore qu'on la fît avec une grande courtoisie. Ainsi les Anglais traitèrent avec de singuliers égards les prisonniers et blessés français faits à la bataille de Minden. Ils poussèrent l'attention jusqu'à leur donner de leurs chemises, et Louis XV, courtois comme d'usage, chargea d'Affry de transmettre ses remerciements à Yorke (2).

Malgré les luttes d'influence que ces deux ambassadeurs soutenaient l'un contre l'autre depuis quatre ans à la Haye, leurs rapports personnels étaient toujours empreints de la plus impeccable politesse. Ils s'y attachaient avec une attention égale, et jamais leurs colloques ne dégénérèrent en altercations. « Ces procédés, qui conviennent aux diplomates, sont plus nécessaires dans la capitale hollandaise que partout ailleurs, car le corps diplomatique y est on ne peut plus mal composé, et on y est

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f° 54. Choiseul à d'Affry, 16 août 1759.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f° 87. Choiseul à d'Affry, 26 août 1759.

entouré de petits ministres, qui seraient enchantés de voir les ministres des grandes puissances fournir la matière de leurs dépêches (1). »

L'annonce d'une descente française en Angleterre mit les Hollandais en grand émoi; ils supposaient que si Louis XV réussissait dans son entreprise, son premier soin serait de chasser le dynastie de Hanovre et de replacer sur le trône de ses pères le prétendant Charles-Édouard. Ce dernier venait de faire son apparition à Bouillon, on le disait à Calais, à Boulogne. La religion protestante serait fortement ébranlée par une révolution de ce genre, et les Hollandais concevaient les craintes les plus vives. Ils questionnaient d'Affry avec anxiété; de Berkenroode demandait de sa propre autorité des explications au duc de Choiseul (2).

Le ministre répondit que telles n'étaient pas les intentions du roi, que jamais il ne renverserait Georges II, quels que fussent les succès qu'il pourrait remporter en Angleterre. Il écrivit dans le même sens à d'Affry et, tout en lui défendant de faire imprimer le mémoire qu'il projetait à ce sujet, l'autorisa à déclarer catégoriquement, mais de vive voix, que la France respecterait le trône d'Angleterre. Pour armer une partie des vaisseaux destinés à opérer contre les côtes anglaises, Louis XV avait acheté des canons et des boulets en Suède. Ce chargement arriva à Amsterdam, d'où il devait, par les canaux, gagner Dunkerque. A l'instigation de Yorke, le collège de l'amirauté refusa au sieur Grill, entrepreneur de ce transport, l'autorisation de débarquer le matériel avant que les États généraux eussent donné leur avis.

Cette conduite, conforme à une stricte neutralité, était

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 501, f° 410. D'Affry à Choiseul, 27 juillet 1759.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 501, f° 238. Choiseul à d'Affry, 9 juin 1759, et t. 502, f° 143, 23 septembre 1759.

bien différente de celle que les Hollandais tenaient depuis le commencement de la guerre. Commerçants avant tout, ils avaient toujours toléré le passage de canons, munitions et vivres sur leur territoire, car ils en tiraient de sérieux bénéfices. De plus, ils vendaient des foins et denrées aux Français et Hanovriens.

Comme il importait que le matériel retenu à Amsterdam fût mis en route sans retard, d'Affry présenta, le 19 octobre, un mémoire très énergique aux États généraux. L'assemblée chercha des moyens dilatoires. Louis XV était impatient, cette affaire lui tenait à cœur; il fit menacer les États de supprimer le bénéfice accordé l'année précédente sur le hareng si les canons étaient retenus plus longtemps (1).

Grâce à la fermeté de l'ambassadeur, les Hollandais cédèrent, et, le 9 novembre, l'autorisation parvint à Amsterdam. Seulement, le texte de la délibération laissait entrevoir le désir de ne plus accorder à l'avenir le passage au matériel de guerre et aux denrées. L'application d'une telle mesure compromettrait l'approvisionnement de Wézel, occupé par nos troupes depuis trois ans et servant de base à notre armée de Westphalie.

D'Affry proposa au roi de faire trancher la question pour l'avenir, et si la réponse n'était pas favorable, il demandait à venir à Versailles, pour discuter plus facilement sur les moyens propres à amener les États généraux à composition. Craignant un esclandre, présage d'une rupture ouverte, Louis XV conseilla le calme, le silence et de laisser tomber l'affaire. Nous continuâmes donc à demander des permis de passage chaque fois que l'occasion se présentait. Plus galants avec la Pompadour qu'avec le roi de France, les États laissaient passer sans difficultés trois caisses, débarquées à Amsterdam, venant

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f^os^ 217 et 231. Choiseul à d'Affry, 25 et 29 octobre 1759.

d'Extrême-Orient et contenant des meubles de Chine destinés à la favorite (1). Il en fut de même pour les beaux faisans de la Chine que le jeune stathouder eut la galanterie de lui envoyer deux ans plus tard (2).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f° 340.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 509, f° 220.

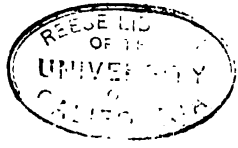

CHAPITRE X

LES CONFÉRENCES DE LA HAYE, 1760.

D'Affry était encore occupé de ces questions de passage, lorsqu'il devint l'intermédiaire d'une négociation internationale de la plus haute importance.

Le 25 novembre 1759, le prince Louis de Brunswick vint le trouver à l'improviste et lui dit que les rois de Prusse et d'Angleterre l'avaient chargé de lui remettre, ainsi qu'aux ambassadeurs de Russie et d'Autriche, une déclaration. Ils convinrent de se rencontrer le soir même avec de Reichach chez de Golofskin, retenu chez lui par ses infirmités.

Tous quatre se trouvèrent à l'heure dite et, sans s'occuper de préséance ou de prétention, s'assirent au hasard autour d'une table, et le prince leur remit à chacun la déclaration suivante (1) :

« Leurs Majestés britannique et prussienne étant touchées de compassion des maux qu'a déjà occasionnés et que doit nécessairement causer encore la guerre qui s'est allumée depuis quelques années, croiraient manquer aux devoirs de l'humanité, etc., etc., si elles négligeaient les moyens propres à arrêter les cours d'un fléau aussi cruel... C'est dans cette vue et afin de constater la pureté de leurs intentions à cet égard, que Leurs dites Majestés se sont déterminées à faire la déclaration suivante, à

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f° 334. D'Affry à Choiseul, 26 novembre 1759.

savoir : qu'elles sont prêtes à envoyer des plénipotentiaires dans le lieu qui sera estimé le plus convenable afin d'y traiter conjointement d'une paix solide et générale, avec ceux que les parties belligérantes jugeront à propos d'autoriser de leur côté pour parvenir à un but aussi salutaire. »

Au-dessous, de la main même du prince :

« Je certifie que la déclaration ci-dessus est la même qui m'a été adressée par M. le comte d'Holderness, et par M. le baron de Kniephausen, au nom et de la part de Leurs Majestés britannique et prussienne.

« Fait au château de Ryswick, ce 25 novembre 1759.

« *Signé :* L. D. DE BRUNSWICK (1). »

Des courriers furent aussitôt envoyés à Vienne, Saint-Pétersbourg et Versailles, et on convint de ne communiquer à personne la nouvelle des propositions anglo-prussiennes, si ce n'est au grand pensionnaire Stein et au greffier Fagel (2).

Enfin nous étions en présence d'une proposition ferme; le régent de Hollande, dépositaire des dernières volontés de Caroline, avait repris son œuvre et semblait devoir la mener à bien.

Louis XV reçut avec indifférence la note du duc de Brunswick. Il se montra d'abord choqué qu'on eût oublié de la communiquer aux ministres de Saxe et de Suède à la Haye; nous étions alliés avec ces puissances, elles prenaient une part active à la guerre en Allemagne.

Néanmoins, il écrivit à Marie-Thérèse et à Élisabeth de Russie pour leur demander leur avis, et leur déclara formellement qu'il distinguait deux guerres bien différentes

(1) Le document original est point à la lettre de d'Affry à Choiseul du 26 novembre 1759. *Loc. cit.*, t. 502, f° 346.

(2) Le greffier des États généraux Fagel avait succédé à son père dans cette charge, quelques années auparavant.

l'une de l'autre : la première générale sur le continent, qui pourrait faire l'objet d'un congrès ; la seconde personnelle, entre le roi d'Angleterre et lui, qui devait être terminée par une paix particulière, et n'être mêlée en rien aux intérêts des autres belligérants. La médiation ayant été précédemment offerte à l'Espagne, le roi ne voulait accepter aucun moyen d'accommodement sans la participation de Sa Majesté Catholique (1).

D'Affry fit de suite des déclarations dans ce sens au prince Louis et aux ministres intéressés. Le roi, dans une lettre adressée à Masones, ambassadeur d'Espagne à Paris, expose son opinion sur les ouvertures de ses adversaires. « La crainte seule de voir l'Espagne prendre part à la lutte a dicté la démarche pacifique de l'Angleterre, à laquelle la Prusse a simplement accédé. » En conséquence, il pressa les négociations pour la conclusion du pacte de famille, considérant que c'était le meilleur moyen d'intimider Georges II et d'en obtenir une paix avantageuse.

Le secret des propositions du 25 novembre ne fut pas longtemps gardé. Ivan de Golofskin, fils aîné du ministre de Russie et son secrétaire, le manda à quelques amis d'Amsterdam (2).

En même temps, le cabinet anglais rendit sa déclaration publique. Ce procédé, si contraire aux usages diplomatiques et si contradictoire au secret qu'on avait réclamé au début, résultait de la crainte qu'avait le roi d'Angleterre de la médiation espagnole et du ressentiment de Charles III en cas de refus. Cette démarche même de

(1) *Loc. cit.*, Hollande. Corresp., t. 502, f^os^ 361-362. Choiseul à d'Affry, le 1^er^ décembre 1759. Pour comprendre cette dernière phrase, il faut se rappeler que la première médiation, offerte par Ferdinand VI, n'avait pas abouti à cause de la mort de la reine d'Espagne. Mais le roi étant mort à son tour le 10 août 1759, son frère et successeur Charles III reprit pour son compte le rôle de médiateur entre la France et l'Angleterre.

(2) Ce personnage jouait sur les fonds publics en Bourse d'Amsterdam, et profita de la hausse que l'annonce des ouvertures pacifiques ne manqua pas d'occasionner.

Pitt indiquait qu'il était sincère en ce moment et désirait réellement la paix; la conduite de Yorke envers d'Affry le prouvait aussi. Devenu subitement très aimable, il recherchait la société de notre ministre avec ostentation; par contre, celui-ci se montrait plus réservé. Le 13 décembre, à la suite d'un dîner chez de Golofskin, le maître de céans mena les deux diplomates dans un coin du salon et les quitta en disant sur un ton badin « que, s'ils pouvaient arranger la paix, ils feraient une très bonne besogne ». Leur conversation dura longtemps; Yorke appuya sur le désir qu'on avait en Angleterre de terminer cette guerre; il espérait que tout allait s'arranger si le roi de France le voulait (1).

Malheureusement de Galitzine, ambassadeur de Russie à Londres, qui nous donnait d'une manière suivie des renseignements sur l'état des affaires en Angleterre (2), écrivait à Versailles que le cabinet anglais voulait nous tromper, nous tendait un piège pour nous brouiller avec l'Espagne. Louis XV le crut trop aisément et ne prit pas d'abord au sérieux les avances de Georges II. Il s'en tenait obstinément à la médiation espagnole et offrait même à Yorke de venir à Paris traiter la question avec l'ambassadeur d'Espagne (3). De plus, la Prusse ne serait pas comprise dans la paix particulière entre la France et la Grande-Bretagne.

En vain Louis de Brunswick et Yorke représentèrent-ils à d'Affry, dans plusieurs entretiens : que Georges II ne pouvait abandonner le roi de Prusse et traiter sans lui; que la médiation de Charles III répugnait à la nation

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 502, f° 406. D'Affry à Choiseul, 14 décembre 1759.

(2) Ce diplomate fut, plus tard, l'intermédiaire d'une nouvelle tentative de rapprochement entre la France et l'Angleterre, mais échoua complètement (mars 1761).

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 98. Choiseul à d'Affry, 3 février 1760.

anglaise parce qu'elle lui semblait intéressée; qu'enfin Yorke était autorisé à faire passer à Londres les propositions que d'Affry lui transmettrait pour une paix particulière.

Pendant ce temps, la proposition d'un congrès faisait son chemin. L'Autriche envoya de suite à Versailles son acceptation de la note du 25 novembre. Quant à Élisabeth, elle avait, le 11 décembre, fait remettre à lord Heith, ministre d'Angleterre, une déclaration où il était dit « que personnellement elle désirait plutôt continuer la guerre, mais que, si on faisait des propositions de paix qui fussent satisfaisantes, elle serait la première à y donner les mains de concert avec ses alliés (1) ».

Cette déclaration de la cour de Russie parut dans les gazettes publiques vers la fin de janvier 1760; mais elle ne pouvait tenir lieu de l'acceptation qu'attendait Louis XV. « Ce n'est pas ma faute si la Russie est à 900 lieues de nous! » fit-il répondre à Louis de Brunswick et à Yorke, qui s'impatientaient de la lenteur du cabinet russe. Pour occuper le tapis, on discuta le lieu du futur congrès. L'Électeur de Saxe, roi de Pologne et duc de Lorraine, fit remettre à d'Affry, par son ministre à la Haye, une note proposant Nancy (2).

Georges II répondit, par la même voie, que cette ville était trop loin de la plupart des pays habités par les puissances intéressées. La Russie proposa Lubeck, que Louis XV refusa pour le même motif.

Naturellement les États généraux, désireux, comme toujours, de se donner de l'importance, votèrent une résolution dans laquelle ils témoignaient leur satisfaction de voir s'ouvrir des conférences pour la paix, et offrirent qu'elles

(1) *Loc. cit.*, Angleterre, mémoires et documents, t. 41, f° 296. Mémoire sur les ouvertures, en novembre 1759, pour une paix générale, par Le Dran.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f°s 128 et 139.

se tinssent à Bréda, « ville déjà célèbre par des négociations de ce genre (1). »

L'ambassadeur de France les remercia, au nom de Louis XV; mais comme l'Autriche proposait Augsbourg, nous nous rangeâmes à son avis, d'autant plus facilement que le congrès tenu dans cette ville distinguait bien le double caractère de la guerre actuelle : une en Allemagne serait terminée dans une cité allemande, l'autre avec l'Angleterre verrait sa conclusion en Hollande par des plénipotentiaires. La distance entre le lieu des deux négociations affirmerait encore la différence que le roi établissait entre les deux conflits.

Vers la mi-février, Louis XV fit envoyer à d'Affry le texte de la contre-déclaration, adopté par lui et par l'Autriche, en lui disant de le tenir secret, mais d'annoncer aux intéressés qu'il leur serait communiqué prochainement, la réponse de la tsarine étant attendue sous peu et devant être conforme.

Voici ce texte : « Sa Majesté le Roi Très-Chrétien, Sa Majesté l'Impératrice-Reine et Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies, également animées du désir de contribuer au rétablissement de la paix, etc., etc., déclarent que Sa Majesté le Roi Catholique ayant bien voulu offrir sa médiation pour la guerre qui subsiste depuis quelques années entre la France et l'Angleterre, et cette guerre n'ayant d'ailleurs rien de commun avec celle que soutient Sa Majesté l'Impératrice-Reine avec ses alliés contre le roi de Prusse; que Sa Majesté Très-Chrétienne est prête à traiter de sa paix personnelle, avec l'Angleterre, par les bons offices de Sa Majesté Catholique, dont elle s'est fait un plaisir d'accepter la médiation. Et que quant à la guerre qui regarde directement Sa Majesté Prussienne et Sa Majesté le Roi Très-Chrétien, Sa Majesté l'Impératrice-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 220.

Reine et Sa Majesté l'Impératrice de toutes les Russies sont disposées à donner les mains à l'établissement du congrès proposé. »

La fin de la déclaration avait trait à la Suède et à la Saxe, qui devaient être convoquées au congrès, comme ayant participé à la guerre (1).

Pour corriger le mauvais effet que cette déclaration ferait sur le cabinet anglais, le jour où elle serait connue à Londres, le roi écrivit à d'Affry, le 24 février, que puisque Georges II semblait y tenir, il accepterait de recevoir des propositions de paix par le canal des deux ambassadeurs à la Haye, quitte à les transmettre ensuite à la cour d'Espagne (2).

Les carrosses de d'Affry et de Yorke s'étant rencontrés par hasard, au tournant d'un mauvais chemin, entre Ryswick et la Haye, le 3 mars au soir, les deux personnages descendirent et, trouvant l'occasion bonne pour causer tranquillement, prirent place dans celui de Yorke. D'Affry lui communiqua la dernière lettre de son cabinet. Charmé de pouvoir conduire éventuellement une négociation de cette importance, le ministre anglais avoua que, dans les conditions actuelles, il était juste que l'Angleterre fît les premières ouvertures; mais qu'il fallait comprendre la Prusse dans la paix particulière, à cause de l'Électorat de Hanovre, qui appartenait au roi Georges, et aussi pour ne pas laisser écraser Frédéric par les deux impératrices (3).

Ils terminèrent leur conversation par des protestations

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 145.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 162. Choiseul à d'Affry, 24 février 1760.

(3) De Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. VI, p. 378-379, ne donne pas le texte entier de la déclaration du 25 novembre 1759, mais seulement celui de la contre-déclaration des alliés du 3 avril 1760. Le détail des conférences de la Haye ne figure pas dans cet ouvrage, bien qu'elles soient une page intéressante de l'histoire de la diplomatie française.

réciproques de confiance, de candeur et de fidélité pour le cas où leurs maîtres continueraient à les honorer de leur confiance sur des matières aussi délicates (1).

Le matin même, d'Affry avait été demandé secrètement dans la maison d'un personnage distingué de la République, par le ministre de Prusse, von Hellen. Celui-ci commença par lui tracer un tableau de la puissance militaire de Frédéric II, puis insista sur l'intérêt qu'avait la France à ne pas le laisser seul aux prises avec l'Autriche et la Russie, mais plutôt à conclure une paix avantageuse avec l'Angleterre et avec lui, pour ensuite, à eux trois, l'imposer aux autres belligérants (2). D'Affry répondit que, n'ayant pas d'ordres de sa cour, il ne pouvait rien dire; alors von Hellen lui dicta ces lignes : « M. von Hellen, comme particulier, a dit qu'il croyait pouvoir assurer d'Affry que si la France veut faire des propositions à l'Angleterre, où la Prusse soit comprise, qu'on serait prêt à écouter ces propositions. » Yorke était, ajoutait-il, au courant de cette démarche. Cette conduite suivie et concertée de la Prusse et de l'Angleterre produisit une certaine impression sur Louis XV. Il commença à croire qu'elles étaient sincères; néanmoins, il fit écrire à son ambassadeur que, n'étant pas en guerre directement avec la Prusse, mais seulement pour le compte de ses alliées (!!!), il n'y avait pas de réponse à donner à von Hellen et qu'il traiterait avec l'Angleterre seule.

A partir du 10 mars, les conférences de Yorke et d'Affry ont lieu presque journellement. Ils se rencontrent dans des maisons amies, dans la campagne, dans un coin écarté du bois de la Haye, évitant d'être vus ensemble, car leurs négociations doivent rester secrètes. D'Affry craint beau-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 190. D'Affry à Choiseul, 4 mars 1760.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 188. D'Affry à Choiseul, 3 mars 1760.

coup qu'elles soient découvertes par les ambassadeurs de Russie et d'Autriche, et qu'ils en éprouvent des soupçons sur la fidélité de la France.

Comme suite à sa lettre du 24 février, Louis XV déclare, pour calmer la défiance de l'Angleterre, que l'Électorat de Hanovre, la Hesse et le duché de Brunswick seront compris dans sa paix particulière avec cette puissance, et qu'il est prêt à envoyer à Londres un agent secret pour discuter avec Pitt les conditions des affaires d'Amérique (1).

La médiation de l'Espagne venait d'être repoussée officiellement et en termes très fiers par Georges II (2); pour éloigner cette question et donner une nouvelle satisfaction à ce monarque, le roi, après entente avec Madrid, fit dire par d'Affry que l'Espagne ne serait pas formalisée si on traitait sans sa médiation (3).

Il semble que nous ayons fait tout ce qui était possible pour contenter le cabinet anglais et lui permettre de parler sérieusement.

Yorke avait transmis à Pitt la lettre de Louis XV du 24 février précédent, il attendait la réponse avec impatience et protestait de plus en plus énergiquement de la sincérité de son cabinet. D'Affry se persuadait peu à peu que l'Angleterre finirait par traiter sans la Prusse, comme le désirait le roi.

Pour être diplomate, on n'en est pas moins accessible aux passions humaines et porté à croire ce que l'on désire.

Sur ces entrefaites arriva enfin la réponse de la tsarine à la déclaration du 25 novembre. En conséquence, le 3 avril, d'Affry et de Reichach, réunis à Ryswick, chez de Golofskin, y remirent à Louis de Brunswick copie de la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 210. Choiseul à d'Affry, 10 mars 1760.

(2) *Loc. cit.*, Angleterre, mémoires et documents, t. 41, f° 303.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 240. Choiseul à d'Affry, 20 mars 1760.

contre-déclaration que nous avons citée plus haut. Le lendemain notre ambassadeur la communiqua aux principaux membres de la République et à Yorke, en insistant de nouveau auprès de celui-ci sur les correctifs de cette contre-déclaration, correctifs qui faisaient l'objet de leurs conférences depuis un mois (1).

Deux jours plus tard, Yorke reçut la réponse du cabinet de Londres à la lettre du roi de France du 24 février; les vents contraires avaient retardé les courriers d'Angleterre. La voici en substance :

« Le roi d'Angleterre a vu avec satisfaction que Sa Majesté Très-Chrétienne entendait que les États de Hanovre, de Hesse et de Brunswick fussent compris dans l'accommodement entre la France et l'Angleterre, mais Sa Majesté Britannique trouve que les intérêts du roi de Prusse sont trop liés avec ceux du roi comme Électeur et au reste de ses alliés en Allemagne, pour pouvoir les en séparer; qu'à tout événement, il ne peut y avoir plus de difficultés à comprendre le roi de Prusse comme allié de Sa Majesté Britannique, qu'il y en a à l'égard du landgrave de Hesse ou du duc de Brunswick, de façon que, si la cour de France est sérieusement portée pour la paix, cette difficulté ne peut pas être un obstacle à l'ouvrage salutaire de la paix, sur lequel sujet les sentiments et les souhaits de Sa Majesté Britannique sont invariables (2). »

Le roi d'Angleterre désirait aussi que le roi de France donnât des pouvoirs nécessaires à quelque personne (pas sujet de Sa Majesté Britannique) pour négocier à Londres et s'entendre directement avec le cabinet anglais.

En somme, ces conditions n'étaient pas inacceptables; elles prouvent que l'Angleterre désirait ardemment la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 281. Choiseul à d'Affry, 31 mars 1760.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 308. D'Affry à Choiseul, 5 avril 1760.

paix au printemps de 1760. Le seul obstacle était la Prusse, qu'elle tenait absolument à voir comprise dans les négociations.

C'était juste, après tout, puisque Gorges II s'était engagé par deux traités à ne pas faire la paix sans Frédéric. Or, Louis XV, par une appréciation trop étroite de sa situation vis-à-vis de la Prusse, persistait à ne pas la considérer comme son ennemie personnelle.

D'Affry, mal renseigné, continuait à croire que, si nous envoyions un négociateur à Londres, Georges II finirait par traiter au dernier moment, par crainte de l'Espagne, et ne voudrait pas compromettre les intérêts de l'Angleterre et du Hanovre pour l'avantage du roi de Prusse.

Fâcheuse illusion, que Louis XV partagea pour le malheur de la France, car une paix faite alors aurait été bien moins désavantageuse que celle de 1763.

En réponse à la note anglaise qu'on vient de lire, le roi envoya à d'Affry une très longue dépêche (1). « Il ne peut, dit-il, comprendre le roi de Prusse dans les négociations malgré le désir qu'il en a personnellement, et ce à cause de ses deux alliées, les impératrices, qui sont en ce moment acharnées à la ruine de la Prusse. Le roi est victime de cette alliance, à laquelle il ne peut se soustraire sans manquer au traité de Versailles de 1756. De plus, il a avisé ses alliés des négociations engagées actuellement à la Haye, afin qu'ils ne soient pas blessés le jour où il conclura sa paix particulière avec l'Angleterre. Pour ces motifs, Sa Majesté espère que le roi d'Angleterre voudra bien ne pas confondre la guerre allumée en Westphalie et sur les frontières de la Hesse avec celle que le roi de Prusse soutient contre les deux impératrices et la Saxe. Cette guerre est totalement distincte de celle de la France contre l'Angleterre et l'Électorat de Hanovre, et *il n'est pas absolu-*

(1) Cette note de l'Angleterre est du 28 mars, la réponse est du 11 avril, *loc. cit.*, t. 503, f° 307.

ment possible à Sa Majesté de traiter seul sur un objet dans lequel Elle n'entre que comme auxiliaire. »

D'Affry devra tâcher de découvrir si l'Angleterre n'a pas le dessein de nous tendre un piège pour nous brouiller avec l'Autriche et la Russie. « Ce soupçon subsistera chez Sa Majesté, jusqu'à ce que Georges II ait signé les préliminaires relatifs à notre paix particulière. »

Il dira enfin à Yorke combien le roi désire la paix, et ajoutera qu'il est prêt à envoyer à Londres le comte d'Hérouville, lieutenant général de ses armées, très au courant des questions coloniales, et qu'un négociant lui sera adjoint pour discuter les parties techniques ayant trait aux affaires d'Amérique. Pendant ce temps, la négociation politique suivra son cours à la Haye, et s'y terminera. D'Hérouville partira pour Londres aussitôt que la réponse du cabinet anglais à la présente note sera connue et que ses passeports seront arrivés.

D'Affry communiqua tout ceci à Yorke, en ajoutant que Frédéric II aurait un bien grand avantage vis-à-vis des deux impératrices, si le roi de France avait fait sa paix avec l'Angleterre, même sans l'y comprendre. Car alors Louis XV, loin de lui être hostile, pourrait même lui faire obtenir des conditions favorables. Donc, Georges II, dans l'intérêt bien compris de son allié prussien, devait traiter avec nous sans lui. Le 28 avril, Pitt donna sa réponse définitive dans une note extrêmement sèche : « Sa Majesté Britannique se détermine à adhérer à sa déclaration du 28 mars, la personne de M. d'Hérouville serait extrêmement agréable au roi, mais il paraît inutile qu'il vînt en Angleterre, aussi longtemps que la France ne veut pas entrer en ce qui fait depuis le commencement le *sine qua non* d'une négociation pacifique de Sa Majesté Britannique (1). »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 504, f° 13. D'Affry à Choiseul, 5 mai 1760.

Yorke ajouta à ce peu de mots de longs commentaires sur les engagements réciproques des cabinets de Londres et de Berlin et la nécessité de les tenir. Notre ambassadeur le laissa parler et le quitta en lui exprimant combien il éprouvait de chagrin de voir les négociations rompues.

Le surlendemain 5 mai, Louis de Brunswick, qui n'ignorait rien de ce qui se passait entre les deux diplomates, exprima au comte d'Affry sa tristesse du recommencement de la guerre en Westphalie et ajouta que le roi de Prusse était la véritable cause de l'échec des conférences. « Au début de l'hiver, il aurait consenti à ce que l'Angleterre traitât sans lui, mais après sa belle équipée de Maxen (1), il exigeait que cette puissance le comprît dans le traité qu'elle ferait avec nous. Il y a du vrai dans cette explication, mais combien il faut déplorer qu'un point d'honneur louable, mais mal placé, vis-à-vis de ses alliés, ait empêché Louis XV d'accéder aux propositions réellement acceptables de Georges II.

Seulement, le roi ne voulait pas paraître rompre les négociations d'une manière définitive, pour deux motifs : d'abord pour que l'Europe et les Anglais ne pussent pas lui reprocher d'avoir fait échouer l'accommodement, et plus encore parce qu'il préparait, en ce moment, deux emprunts, dont les bruits de paix avec l'Angleterre devaient assurer le succès (2). En conséquence, il ordonna à d'Affry de remettre à Yorke la déclaration suivante : « Le roy voit avec peine que ses sincères dispositions à la paix ne sont point entendues en Angleterre, aussi favorablement qu'elles méritent de l'être; que Sa Majesté ne regarde cependant pas la négociation de la Haye comme rompue et qu'elle

(1) De Finck, lieutenant de Frédéric, avait été battu près de Maxen par Daun; à la suite de cette affaire, 16 bataillons et 35 escadrons prussiens avaient capitulé (décembre 1759). Frédéric II, *Mémoires*, t. II, p. 87.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 504, f° 28. Choiseul à d'Affry, 10 mai 1760.

espère que le roi de la Grande-Bretagne, animé des mêmes sentiments qu'elle pour le bonheur de la chrétienté, trouvera, conjointement avec le roy, les moyens de rendre à l'Europe une tranquillité désirable. » D'Affry ajouta verbalement que son maître avait toujours l'intention d'envoyer d'Hérouville à Londres, si Georges II y consentait; quant à lui, il allait passer un mois en France, pour arranger quelques affaires personnelles et prendre les instructions de son cabinet. Si Yorke désirait lui faire quelque communication, il pourrait soit les lui envoyer directement à Versailles, soit les remettre à de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne à la Haye.

Telle fut la conclusion des négociations de la Haye (1).

(1) Ledran, dans son mémoire cité, mentionne simplement en deux mots ces importantes négociations et constate qu'elles n'aboutirent pas. Il s'étend, au contraire, sur celles de Londres entre Bussy et le cabinet anglais (mars à septembre 1761), f° 295.

CHAPITRE XI

LA FIN DE LA GUERRE DE SEPT ANS

Malgré l'échec de ces conférences, qui d'ailleurs ne pouvait pas lui être imputé, d'Affry fut admirablement reçu à Versailles. Le roi lui fit répéter trois fois le récit complet de ses entrevues avec Yorke, témoigna sa grande satisfaction et lui promit comme récompense de le choisir pour l'un des plénipotentiaires qu'il se proposait d'envoyer au congrès d'Augsbourg (1). Comme il n'y avait plus moyen de songer à un rapprochement avant la fin de la campagne, les instructions que l'ambassadeur rapporta à la Haye, le 10 juillet 1760, furent très sommaires. Il les résuma très spirituellement dans une conversation avec de Grimaldi : « Je ne suis revenu que pour jouer, aller aux spectacles, dîner et souper autant que ma santé me le permettra; je suis prêt à écouter tout ce qu'on me dira, mais je ne parlerai certainement pas le premier (2). »

Et Choiseul lui écrivait : « Avoir pour le public l'air de n'avoir rien à faire. Si les Anglais ont envie de négocier, ils viendront à nous et sentiront qu'actuellement, pour mettre la négociation en maturité, il faut qu'ils fassent des propositions (3). »

D'Affry affectait de ne plus parler à Yorke; le ministre anglais en fut d'autant plus étonné que tout le monde

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 504, f° 120. Lettre particulière de la Haye, 3 juin 1760.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 504, f° 170.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 504, f°s 195 et 200. Choiseul à d'Affry, 20 et 24 juillet 1760.

croyait que d'Affry était revenu de Versailles avec de nouvelles instructions du roi.

Le pensionnaire Stein, mis au courant du détail des négociations entre les deux diplomates, estima, comme tous les républicains hollandais, que le cabinet de Londres s'était délibérément refusé à la paix; et notre cause gagna du terrain en Hollande par le fait même de la conduite de nos ennemis.

L'attitude passive de d'Affry se prolongea pendant plus d'un an, son activité se borna à mener à bonne fin plusieurs affaires maritimes d'un caractère délicat, conséquences des pirateries exercées par les Anglais sur les côtes et dans les eaux hollandaises. Il obtint aussi que le ministère anglais fît faire une enquête sur les mauvais traitements dont se plaignaient les prisonniers français. La convention signée à l'Écluse, le 6 février 1759, entre le marquis du Barail et Henry Conway, pour le traitement des malades blessés et prisonniers de Sa Majesté le Roi Très-Chrétien et de Sa Majesté Britannique, n'était, paraît-il, pas appliquée convenablement en Angleterre (1). En vérité, la charité publique anglaise donnait à nos blessés et prisonniers de larges secours, et nous devons lui rendre justice en le reconnaissant (2).

Un événement survint qui, au premier abord, parut devoir modifier la situation politique. Le 24 octobre 1760, Georges II prit son chocolat à sept heures comme d'habitude, il semblait en excellente santé. A huit heures, son valet, en rentrant dans la chambre, le trouva mort d'apoplexie (3). Son petit-fils, âgé de vingt ans, monta sur le trône, et son premier acte fut un remaniement ministériel. Lord Holderness céda sa place à lord Bute, ami person-

(1) *Loc. cit.*, Angleterre, mémoires et documents, t. 41, f° 286.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f°s 167 et suiv.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 505, f° 102. D'Affry à Choiseul, 29 octobre 1760.

nel du nouveau monarque et partisan de la paix. Yorke notifia à d'Affry l'avènement de Georges III pour le transmettre à la cour de France et exprima l'espoir que peut-être le roi profiterait de cette occasion pour transmettre à son ambassadeur de nouvelles propositions. Mais Louis XV ne se départit point de sa ligne de conduite. Dans son discours du trône lu le 18 novembre, Georges III, après avoir exalté les succès de ses flottes, ajoutait : « Je suis décidé à poursuivre cette guerre avec vigueur, afin de parvenir au but désirable, savoir : une paix sûre et honorable, et je me repose sur votre zèle pour le soutien du roi de Prusse et pour me permettre de poursuivre la guerre (1). »

Mais la nation anglaise avait assez de la guerre, et la situation de Pitt devenait de jour en jour plus critique. Des bruits de paix circulèrent pendant tout l'hiver en Hollande, on ne pouvait croire que d'Affry n'eût pas quelque négociation bien secrète avec Yorke. Le départ de ce diplomate pour Londres, en mars 1761, donna de la consistance à ces rumeurs; il allait tout simplement préparer son élection à la Chambre des communes et faire sa cour au roi. Le 21 juin, il était de retour à la Haye, en qualité d'ambassadeur extraordinaire, et peu après on le vit déployer un grand luxe de réceptions et de domestiques.

L'ambassadeur de France aurait bien voulu l'imiter, d'abord par goût personnel et ensuite pour rehausser le prestige de son maître; mais Louis XV ne lui en donna pas les moyens financiers. « Vos appointements sont suffisants pour que vous ayez une représentation conforme à la dignité du caractère dont vous êtes revêtu (2). » Il fallut donc se contenter de faire assez triste figure auprès de l'ambassadeur d'Angleterre.

« Nous ne tarderons pas à savoir si la cour de Londres

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 505, p. 185.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 148. Choiseul à d'Affry, 12 novembre 1761.

désire sincèrement la paix, écrivait Choiseul le 5 avril 1761, le roy et ses alliés l'ont mise à portée de s'expliquer sur ce sujet, de façon à fixer le jugement public. » Il faisait allusion à la proposition formelle, faite à Georges III, de l'ouverture d'un congrès à Augsbourg pour le 1er juillet suivant, et à l'envoi du comte de Bussy à Londres et de lord Stanley à Paris pour traiter notre paix particulière avec l'Angleterre.

Les négociations entre Pitt et Bussy n'entrent pas dans le cadre de cette étude, car d'Affry n'y prit point d'autre part que de tenir Bussy au courant des mouvements de nos armées en Westphalie et en Hesse (1).

Pitt faisait répandre partout le bruit que les conférences de Londres étaient en bonne voie. Il faisait ainsi hausser les fonds anglais en bourse d'Amsterdam et y préparait un nouvel emprunt. Les Hollandais avaient à cette époque pour plus de cinq cents millions de livres françaises de fonds britanniques, et une somme de beaucoup inférieure placée en France.

Dès le 20 août, on savait à la Haye, par des lettres particulières de Londres, que Bussy allait échouer; néanmoins, Pitt fit traîner les entrevues jusqu'au 18 septembre, et le même jour Yorke affirmait encore avec énergie que la paix était proche. Par la mauvaise volonté des Anglais, le congrès d'Augsbourg (2) ne put se réunir, et les belligérants se retrouvèrent à la fin de 1761 comme devant.

Ce fut le dernier triomphe de Pitt. Il donna sa démission soi-disant pour raisons de santé, en réalité parce que Georges III ne voulait pas déclarer immédiatement la guerre à l'Espagne. Cette puissance de médiatrice allait devenir belligérante, telle la Hollande en 1747.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 507, f° 192. Choiseul à d'Affry, 17 juillet 1761. De Flassan, *Histoire de la diplomatie française*, t. 6, p. 378-483, donne le détail de ces négociations d'après le mémoire cité de Ledran.

(2) Yorke avait été choisi avec lord Temple pour représenter l'Angleterre au congrès d'Augsbourg.

D'Affry, instruit par son expérience personnelle de l'année précédente, écrivit à Choiseul, à plusieurs reprises, qu'il fallait se défier de l'avenir, que Bussy n'aboutirait pas et que la cour de Londres ne faisait circuler les bruits de l'accord que pour nous rejeter le blâme après l'échec des négociations. Afin d'éclairer les Anglais eux-mêmes sur la pureté de ses intentions, Louis XV publia le détail des entrevues de Pitt et de Bussy. D'Affry fit imprimer une édition de ce livre à Amsterdam, le distribua aux principaux membres de la République et parvint à en envoyer plusieurs centaines d'exemplaires en Angleterre (1).

Tout était tranquille en Hollande, la lutte des partis paraissait se calmer momentanément. Le régent gagnait chaque jour en importance, il préparait le pouvoir pour son pupille, dont la majorité approchait. D'augmentation de l'armée de terre, il ne fut plus question, à quoi bon? Les Hollandais croyaient la paix prochaine, et la neutralité leur avait procuré trop d'avantages commerciaux pour qu'ils y renonçassent au dernier acte de la lutte.

D'Affry avait alors un grand chagrin. L'admission dans l'ordre du roi, qu'il sollicitait depuis plusieurs années, comme récompense de ses bons services, n'aboutissait pas. « Ces difficultés me réduisent au plus cruel désespoir, » écrit-il à Choiseul, à l'occasion du nouvel An 1761 (2).

Pour augmenter son ennui, le duc de Choiseul, dont la santé laissait à désirer, fut remplacé aux Affaires étrangères par son cousin, le comte de Choiseul (3), en dernier lieu ambassadeur à Vienne. Sans perdre de temps, d'Affry lui représenta, dans une longue lettre particulière, les titres qu'il avait, comme militaire et comme diplomate, aux ordres du roi. « A cela on pouvait objecter que jamais un Suisse ne les obtint, mais que cette distinction avait été

(1). *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 115.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 506, f° 69.
(3) Connu aussi sous le nom de duc de Praslin.

accordée à des sujets des autres nations, d'où nul motif pour frapper d'ostracisme les sujets de la Confédération. Enfin, le traité d'alliance avec l'Helvétie stipulait que ses nationaux pourraient être admis à tous les honneurs en France. Depuis Charles le Téméraire, mes ancêtres n'ont jamais combattu contre la France et même jamais servi aucune puissance étrangère (1). »

« Soyez bien persuadé, répondit le comte de Choiseul, que personne ne rend plus que moi justice à vos talents et à votre zèle, et que je profiterai de toutes les occasions de faire valoir auprès du roi les services que vous continuez à rendre. »

Plusieurs événements vinrent modifier les idées du comte d'Affry concernant la carrière diplomatique.

D'abord la signature du pacte de famille, le 15 août 1761. Il accueillit cette nouvelle avec joie : « C'est l'engagement le plus juste, le plus sage et le plus avantageux qui ait été contracté depuis le commencement de la monarchie. La puissance de la France et de l'Espagne sera des plus redoutables à attaquer (2). »

Esprit pondéré et perspicace, était-il sincère en portant ce jugement sur une alliance qui nous causa tant de malheurs? Nous en doutons; mais il fallait faire sa cour au roi en vue de la décoration. Il s'entendit avec le marquis de Fuentès, qui venait de remplacer Grimaldi comme ambassadeur d'Espagne à la Haye, pour que leur conduite et leurs déclarations fussent conformes.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 210. D'Affry à Choiseul, 11 décembre 1761. L'ambassadeur était aussi fort contrarié de ce que le roi n'avait pas accordé le commandement d'une compagnie de la garde suisse à son fils aîné. Ce jeune homme, né à Fribourg en 1743, était gentilhomme d'ambassade auprès de son père à la Haye; il entra aux Suisses en 1762, comme aide-major. Capitaine, brigadier, maréchal de camp, lieutenant général, commandant l'armée du Rhin jusqu'au 10 août 1792. Se retira alors en Suisse, où il devint landamman en 1803, mourut en 1810.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 271. D'Affry à Choiseul, 29 décembre 1761.

Des gazettes ayant ébruité quelques clauses du pacte de famille, lord Bristol, ambassadeur d'Angleterre à Madrid, demanda à Charles III communication de ce document. « Le roi blessé fit une réponse noble et ferme pour éluder. » Il n'avait cependant aucun motif de refus, car l'Angleterre n'était même pas nommée dans le traité. Lord Bristol répondit qu'il regardait ce refus comme un *casus belli* et qu'il allait se retirer; on lui donna ses passeports et le marquis de Fuentès fut rappelé de Londres. Voilà comment l'Espagne entra dans la lutte.

Quelques jours après, 5 janvier 1762, Élisabeth de Russie meurt; son successeur, Paul III, grand admirateur de Frédéric II, s'empresse de faire sa paix avec lui; ils concluent même une alliance défensive.

Tout cela ne changea rien à la situation politique. Le roi de France, considérant que la paix est plus éloignée que jamais, écrivit à d'Affry qu'il avait fixé pour trois années consécutives, à partir du 1er janvier 1762, les fonds nécessaires pour continuer la guerre avec la plus grande vigueur, et qu'il fallait démentir catégoriquement les bruits de négociation secrète entre lui et Yorke, qui couraient de nouveau en Hollande.

Il lui ordonna aussi de distribuer aux ministres hollandais des exemplaires du pacte de famille, de maintenir les États généraux dans une stricte neutralité, car les Anglais, afin de contre-balancer l'alliance espagnole, allaient remettre tout en œuvre pour entraîner la Hollande dans leur querelle (1).

Pour ces divers motifs, d'Affry estima que, pendant plusieurs années, il n'avait rien à gagner comme diplomate, mais qu'une brillante carrière l'attendait à l'armée. Il était loin de penser que sept mois plus tard les prélimi-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f. 224. Choiseul à d'Affry, 13 décembre 1761, et t. 509, fos 14, 24 et 69. Choiseul à d'Affry, les 7, 9 et 12 janvier 1762.

naires de la paix seraient signés entre la France et l'Angleterre, et qu'en restant à son poste il aurait peut-être attaché son nom à cet important traité. Le 13 avril, il écrivit au comte de Choiseul que le duc de Choiseul (1), ministre de la guerre, consentant à le replacer avec son grade de lieutenant général à la tête des Suisses de l'armée du Rhin, il supplie Sa Majesté de le rappeler de la Haye et de lui permettre de se rendre directement sur le théâtre de la guerre en Westphalie (2).

Naturellement, il réclame une marque publique de l'approbation du roi et une nouvelle gratification pour son entrée en campagne (3).

Louis XV aurait bien désiré laisser cet excellent diplomate à la Haye pour maintenir jusqu'au bout les Hollandais dans la neutralité. Nos affaires pouvaient éprouver un sérieux préjudice par suite de la vacance de ce poste dans une époque si troublée. Il satisfit pourtant au désir de d'Affry, mais décida qu'il ne quitterait son poste qu'au mois de juin.

L'annonce de son départ attrista les républicains et notamment le pensionnaire Stein, son ami dévoué; le parti anglais et Yorke dirent à d'Affry qu'ils partageaient ces sentiments; au fond ils exultaient, car il avait toujours été un obstacle insurmontable à la réalisation de leurs vues politiques.

Dans son mémoire présenté aux États généraux pour prendre congé, l'ambassadeur insiste sur l'intérêt qu'ils ont à ne point se départir de la ligne de conduite si sage qu'ils ont suivie depuis six ans. Avec leurs souhaits de bon voyage, les États lui remirent une chaîne et une

(1) En quittant le poste des Affaires étrangères, le duc de Choiseul avait repris presque aussitôt celui de la guerre.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 509, f° 236.

(3) Louis XV lui accorda, le 5 juillet suivant, une pension de 6,000 livres, assignée sur les fonds de la Suisse, en plus de celle de 4,000 livres qui lui avait été consentie sur les Affaires étrangères, t. 510, f° 251.

médaille d'or de la valeur de 6,000 florins, et 600 florins pour son secrétaire, le sieur Prévot, qui devait gérer l'ambassade jusqu'à nouvel ordre (1).

Le lendemain, d'Affry alla seul dans un carrosse à six chevaux rendre visite au jeune stathouder, et le 4 juin quitta la Haye pour rejoindre le prince de Condé à Wezel (2).

La note gaie du séjour du comte d'Affry à la Haye est fournie par les aventures du marquis de Lède et d'une actrice.

Bien qu'âgé de quarante ans et officier supérieur au service de France (3), ce gentilhomme se laissa séduire par une certaine Jeanne du Tarte, née en Charolais et actrice à Bruxelles sous le nom de Rosalide, au point qu'il donna sa démission et s'enfuit avec elle à Amsterdam dans le but avéré de l'épouser. La marquise sa mère fit appel au roi de France « pour empêcher son fils de tomber dans le plus grand des malheurs », et d'Affry eut mandat de mettre tout en œuvre pour parvenir à ce résultat.

Il écrivit à Stein afin qu'il voulût bien prescrire aux régents d'Amsterdam « d'opposer une barrière infranchissable au mariage », en ayant soin de cacher au public le nom et le grade du marquis pour éviter le scandale (4).

Le bourgmestre d'Amsterdam et M. Astier, commissaire de la marine française, prirent incontinent les mesures nécessaires pour faire arrêter la donzelle le plus vite possible et empêcher ensuite le marquis de la faire évader, au cas où il essayerait de gagner avec elle des pays plus loin-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 510, f° 114.

(2) D'Affry fit la campagne de 1762 en Hesse; colonel des gardes-suisses en 1767, il défendit les Tuileries le 10 août. Arrêté, il n'échappa que très difficilement à l'échafaud et se retira dans sa propriété de Saint-Barthélemi, dans le canton de Vaud. Inconsolable de la mort de son second fils, tué à ses côtés le 10 août, il termina sa carrière en 1793.

(3) Il était originaire des Pays-Bas autrichiens.

(4) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 509, f° 329. D'Affry à Stein, 4 avril 1762.

tains, où le mariage serait exécutable. Enfin, défense fut faite aux prêtres catholiques de toute la Hollande de le célébrer.

Dans une lettre subséquente d'Affry informe Astier que le couple est bien à Amsterdam, et que de Lède loge chez de Marolles, le seul homme d'Amsterdam auquel il ait confié son affaire. On ignore où loge la demoiselle, il est même impossible de donner son signalement. Astier put rencontrer le marquis chez de Marolles et en reçut l'assurance qu'il ne voulait plus épouser Rosalide, mais seulement l'établir et assurer sa fortune jusqu'à la fin de sa vie. Astier ne le crut pas sur parole, mais il demanda à d'Affry si, dans ces conditions, il était prudent d'arrêter la demoiselle, car le marquis pourrait alors perdre la tête et se porter à des extrémités incompatibles avec sa qualité de gentilhomme. D'Affry, aussi sceptique qu'Astier, sollicita de nouvelles instructions du roi, qui lui répondit de ne pas faire arrêter Rosalide et de tout arranger pour le mieux.

Mais de Lède se moqua de l'ambassadeur et, au mépris de sa parole donnée à Astier, trompant la vigilance du bailli d'Amsterdam, s'enfuit avec la comédienne et s'embarqua pour Groningue. Astier détermina un sieur d'Hannetières, jouant le rôle de prétendu père de la jeune femme, à les poursuivre. Ce d'Hannetières avait promis au prince Charles de Lorraine, gouverneur des Pays-Bas autrichiens, de ramener le couple à Bruxelles. Il manqua les fugitifs à Lemmer, et y apprit qu'ils étaient en route pour Brême ou Hambourg, « pour y finir leur opération romanesque. » Continuant sa course, il les atteignit à Hambourg et par ses exhortations décida le marquis à renoncer au mariage.

Tous trois reprirent ensemble le chemin d'Amsterdam. Pour en finir, de Lède offrit de servir à sa maîtresse une pension viagère de 4,000 livres par an, somme égale à celle

qu'elle gagnait au théâtre. Bien qu'il eût personnellement 25,000 livres de rente, il demandait à la marquise sa mère de confirmer cette donation. Il faisait même de cette garantie la condition *sine qua non* d'un arrangement amiable.

En attendant la réponse, Astier parvint à faire signer aux deux amoureux « une déclaration par laquelle ils s'engagent réciproquement et promettent de la manière la plus forte de renoncer dès aujourd'hui et pour toujours au mariage qu'ils voulaient contracter ». « Je crois inutile de dire à Votre Excellence la peine que j'ai eue d'obtenir ce désistement de deux personnes, à qui l'amour paraît avoir fait perdre la raison, à qui il ne reste plus maintenant aucune espérance d'être jamais unies (1). » Pour ne rien laisser à la postérité concernant cette affaire, les actes furent faits sous seing privé et non par-devant notaire, enfin la famille de Lède devait promettre de ne jamais exercer aucune violence contre Rosalide (2). Astier constatait aussi que la somme de 4,000 livres par an, garantie à la comédienne, « pourrait paraître considérable pour une honnête bourgeoise, mais pas pour une fille à talents, qui renonçait à sa profession. »

D'Affry écrivit à la marquise pour lui demander de ratifier les engagements pris par son fils; elle consentit à tout à la condition que Rosalide reviendrait seule à Bruxelles et que le marquis resterait à la Haye momentanément, afin d'éviter une nouvelle escapade; Charles de Lorraine, qui avait pris cette affaire à cœur, tenait beaucoup à cette solution.

On se sépara enfin; la comédienne partit pour les Pays-Bas avec le sieur d'Hannetières, et d'Affry reçut les félicitations du roi pour le tact dont il avait fait preuve dans cette délicate occurrence.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 510, f° 12. Astier à d'Affry, 6 mai 1762.
(2) Ces deux actes curieux sont reproduits *in extenso*, *loc. cit.*, t. 510, f°s 14 et 15.

CHAPITRE XII

L'ESPIONNAGE EN ANGLETERRE PENDANT LA GUERRE DE SEPT ANS

Lorsque les relations diplomatiques entre la France et l'Angleterre furent rompues en 1756, par suite du rappel de l'ambassadeur du roi, le duc de Mirepoix, notre représentant à la Haye, le marquis de Bonnac, se chargea de ce qui concernait les rapports avec la Grande-Bretagne. Il eut à s'occuper plus particulièrement des correspondants français à Londres : ainsi se nommaient les espions que nous entretenions dans les pays étrangers.

Louis XV attachait une grande importance à ce service ; à plusieurs reprises, dans sa correspondance avec de Bonnac et son successeur, le comte d'Affry, il offre de dépenser jusqu'à 80 et 100,000 livres par an pour avoir un bon correspondant, qui l'aviserait des résolutions du conseil des ministres anglais. Nos voisins armaient continuellement, pendant la guerre de Sept ans, de puissantes escadres, dont il nous était utile de savoir la destination ; ils préparèrent aussi plusieurs descentes sur les côtes de France ; la connaissance exacte du point de débarquement nous permettrait de les faire échouer. Enfin, il pourrait être bon de connaître les intrigues diplomatiques qui se nouaient à la cour d'Angleterre. La difficulté n'était pas d'avoir des espions, car beaucoup de personnes se présentaient, mais de mettre la main sur un correspondant sérieux et donnant des avis exacts.

En décembre 1755, époque à laquelle les hostilités étaient déjà commencées entre les Anglais et nous au Canada, de Bonnac fit connaissance à la Haye avec un sieur Maubert, venant de Suisse et se rendant à Londres. Né en Normandie, entré dans les ordres assez jeune, il s'échappa de son couvent, erra en Saxe et, repris, resta quatre ans dans les prisons saxonnes, sur l'ordre du premier ministre de ce pays. Mis en liberté, grâce à l'intervention du saint-siège, il se rendit à Rome et reprit l'habit monastique. A peine libre, il jeta définitivement le froc aux orties et se réfugia en Suisse, où il s'improvisa homme de lettres. Son *Testament du cardinal Albéroni*, dans lequel il malmenait la France, lui valut des difficultés avec notre agent diplomatique en Suisse, et il passa en Hollande.

De Bonnac ignorait les antécédents de Maubert (1), qui se donnait comme un Suisse appelé à Londres pour aider un pair du royaume dans l'étude de l'histoire moderne, ce qui était vrai en partie. Séduit par sa conversation spirituelle et ses connaissances étendues, l'ambassadeur lui offrit un moyen d'augmenter ses ressources plus rapide que celui qu'il se proposait d'employer, c'est-à-dire d'espionner pour notre compte, moyennant 200 livres sterling, payables par quartier et d'avance. Maubert y consentit avec joie, toucha immédiatement le premier quartier et partit pour Londres le 9 décembre 1755.

Sa correspondance fut intéressante dès les premiers jours de janvier suivant; il donnait des avis importants sur Minorque, sur les projets de Pitt et les affaires d'Allemagne. Le roi recommanda à l'ambassadeur de continuer ses relations avec Maubert en les entourant de toutes les précautions désirables. Maubert, qui prenait pour la circonstance le nom de Botteman, se faisait adresser son

(1) *Loc. cit.*, Angleterre, Corresp,, t. 441, f° 86. Les détails concernant Maubert ne furent communiqués à Louis XV qu'en 1757.

courrier : « A MM. Chamflour, in Paradise row, Chelsea, » et il envoyait ses lettres signées de différents noms à l'adresse d'un imprimeur de la Haye, pour remettre à M. Hollmann, banquier à Hambourg ; l'imprimeur portait ces lettres à un libraire, qui les délivrait enfin à de Bonnac. Lorsque l'ambassadeur devait écrire à son espion, il datait ses missives de Bâle, pour éloigner les soupçons, et signait Zezelin. Malgré ces précautions et grâce à la vigilance du chevalier Yorke, ministre de la Grande-Bretagne à la Haye, et à la complaisance du directeur des postes hollandaises, les correspondances de Botteman étaient parfois arrêtées en cours de route (1) ; toutefois, comme Bonnac se servait fréquemment d'un chiffre spécial, leur contenu échappait généralement aux recherches de Yorke.

Maubert s'était créé des relations très étendues, grâce à sa situation auprès du lord, auquel il enseignait l'histoire moderne ; pour inspirer plus de confiance à ses amis, il s'établit sur un certain pied et parut vivre dans l'aisance. Il demanda en conséquence à de Bonnac un supplément de 25 livres sterling par trimestre, l'ambassadeur lui en envoya 30, et Maubert, mû par un sentiment bien rare chez un espion, fit porter 5 livres sur le prochain trimestre. La correspondance continua pendant les neuf premiers mois de 1756 avec une certaine régularité, et on sut par Maubert des choses très précieuses sur les agissements du roi de Prusse et sur la politique de la Russie, qui commençait à se détacher de la cour de Londres.

Le 5 juin, Maubert proposa à de Bonnac d'acheter la conscience d'un député à la Chambre des communes, nommé Selvins, qui par ses liaisons avec les ministres et les membres considérables du parti de l'opposition était à

(1) Arch. Aff. étrang., Paris, ms. Hollande, Corresp., p. 492, f° 426.

même de connaître, avant qui que ce fût, les résolutions du cabinet britannique (1).

Or, nous avions déjà à notre dévotion un conseiller d'État de Groningue, nommé Gosselar, député aux États généraux de Hollande, qui, grâce au don d'une boîte en or et au versement de 1,000 livres parisis tous les trois mois, communiquait à de Bonnac tout ce qui se passait dans le comité secret des États généraux. L'ambassadeur jugea qu'il nous serait très avantageux de trouver un député anglais qui jouerait un rôle à peu près analogue à Londres. Il recommanda à Maubert de ne point perdre Selvins de vue et de « l'entretenir dans les dispositions dans lesquelles il semblait être de servir la France ».

Louis XV ne se montrait guère favorable à une acquisition de ce genre en Angleterre, cependant il ne refusa point péremptoirement la proposition; mais comme le Parlement anglais était alors en vacances, il remit sa réponse définitive à plus tard. Le duc de Mirepoix, ancien ambassadeur à Londres, fut chargé de renseigner le roi sur les degrés d'influence que Selvins possédait dans son pays; de son côté, de Bonnac chercha à s'instruire sur le même objet (2).

Cette entreprise ne réussit point, soit que Selvins eût mis ses services à un trop haut prix, soit que son importance ne parût pas justifier une telle dépense.

Maubert, se tournant aussitôt d'un autre côté, écrivit à de Bonnac : « J'ai l'honneur de vous communiquer quelque chose de bien intéressant pour notre correspondance. Confiez-moi 100 livres sterling, avec remise à un an du compte que je vous en rendrai. Je les porterai à gens que par là je tiendrai mes obligés et qui sont bien en état de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 492, f^os 116 et 133. Bonnac à Rouillé, 5 et 10 juin 1756.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 492, f° 126. Rouillé à Bonnac, 10 juin 1756.

me donner des nouvelles. Mon principal objet serait de gagner un commis dans quelque bureau, et de le gagner en partie par amitié. Nous serions par là instruits de toutes leurs affaires. J'ai en vue un homme d'esprit, qui peut lire jusque dans le cœur de M. Holderness (1), et j'espère le tenir si vous voulez consentir à ce que je vous demande (2). »

« Je vous avoue, répondit Rouillé, que Botteman (Maubert) me paraît assez bien payé (300 livres sterling par an) pour les nouvelles qu'il nous donne, et je ne crois point devoir proposer au roi un surcroît de dépenses à cet égard, sur des conjectures peut-être fort incertaines sur les canaux que ce correspondant pourrait se procurer pour être mieux instruit. Vous aurez sans doute remarqué que les faits que contiennent ses relations ne sont pas toujours vrais et que les réflexions qu'il y ajoute sont souvent hasardées; il semble même que sa correspondance n'est plus ni aussi détaillée, ni aussi exactement suivie qu'elle l'était dans les commencements. C'est pourquoi vous devez exciter son attention et son zèle. Les circonstances sont devenues beaucoup plus intéressantes depuis la prise du fort Saint-Philippe, et cet événement occasionnera sans doute en Angleterre de nouvelles mesures et de nouveaux projets, dont il est important que nous soyons promptement et fidèlement informés (3). »

Des difficultés d'argent pressaient alors Maubert, qui vivait plus grandement que ses moyens ne le lui permettaient; cela explique suffisamment le relâchement de sa correspondance. Bonnac fit aussi observer à Rouillé que la surveillance de la police anglaise redoublait et que les espions devaient être plus circonspects que par le passé,

(1) Membre du cabinet anglais.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 492, f° 205.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 492, f° 241. Rouillé à Bonnac, 25 juillet 1756.

pour n'être point brûlés. Ils n'osaient même plus écrire à Bonnac.

Cette remarque s'appliquait aussi bien à Maubert qu'aux deux autres correspondants, le chevalier Robinson et l'abbé Hensey.

Disons d'abord quelques mots du premier. Au printemps de 1756, il apporta à Bonnac un mémoire raisonné sur les colonies anglaises en Amérique, contenant des particularités intéressantes, et sollicita avec persistance de recevoir des mensualités pour les renseignements qu'il continuerait à envoyer. Louis XV ne crut pas devoir négliger cette voie pour être tenu au courant des affaires américaines et britanniques et jugea que Robinson pourrait servir à contrôler Maubert et à le compléter. Il autorisa de Bonnac à convenir avec lui d'un versement chaque mois, s'il consentait à nous communiquer fidèlement tout ce qui viendrait à sa connaissance (1).

Les exigences de Robinson étaient considérables, néanmoins il finit par se mettre d'accord avec l'ambassadeur à raison de vingt guinées par mois. Pendant six semaines, la correspondance continua assez régulièrement, par l'entremise d'un sieur Descombes, de la Haye. Croyant que la police anglaise avait vent de son commerce illicite, Robinson pria Descombes de changer l'adresse des lettres qu'il lui adressait à Londres. Mais il était trop tard. L'espion fut brûlé, et, le 23 juin, on le mettait à la Tour de Londres. Il y resta jusqu'en novembre, et nous aurons l'occasion d'en reparler dans la suite.

L'abbé Hensey, chapelain de Grimaldi, ambassadeur d'Espagne à Londres, avait procuré à de Bonnac un correspondant qui n'était autre que son propre frère, exerçant la profession de médecin à Londres.

Mais il ne révélait point son nom et lui remettait les

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 492, f° 126. Rouillé à Bonnac, 10 juin 1756.

25 guinées que de Bonnac envoyait trimestriellement pour ce service. Les lettres d'Hensey passaient sous le couvert de l'ambassadeur d'Autriche à Londres, Colloredo, qui les expédiait à la Haye, à l'adresse de la veuve Maetjens, libraire. De Reichach, ambassadeur d'Autriche en Hollande, avait donné les mains à cette ingérence de son collègue de Londres dans ces affaires d'espionnage (1). Les frères Hensey, grâce à leur situation et à leurs relations étendues, se procuraient aisément des renseignements et faisaient un petit trafic de ces nouvelles, les livrant tantôt à de Bonnac, tantôt à de Grimaldi, tantôt à l'ambassadeur d'Autriche et même parfois donnant le même renseignement à deux de ces diplomates (2).

Hensey écrivait avec régularité, mais ses lettres n'arrivaient que très rarement à destination.

Le 27 juillet 1756, de Bonnac transmit à son cabinet un projet de faire sauter la banque d'Angleterre, non pas avec de la poudre, mais par des moyens financiers; ce plan émanait d'un de ses correspondants de Londres, dont il ne disait pas le nom; on sut plus tard que c'était Maubert.

Nous reproduisons cette proposition en citant la lettre du correspondant: « Il y a en Angleterre cent millions sterling en papier et seulement dix-huit en espèces. Si on parvient à faire trouver plus de sûreté (3), il se présentera un plus grand nombre de réalizeurs, que la banque ne peut contenter. Lors de la dernière descente en Écosse, la banque menaça d'écrouler. Le roy fit prier les grands capitalistes, comme les Bernois de ne pas réalizer. Le nombre des réalizeurs fut si grand que, pour masquer le danger de la caisse, on paya en schelings. D'après ces observations,

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 492, f° 427.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 204. D'Affry à Bernis, 23 juin 1758. Ce double jeu des Hensey avait été découvert par Rouillé, qui en fit part à d'Affry, successeur de Bonnac à la Haye.

(3) L'espion veut dire : à inspirer de la méfiance.

il y a un homme qui imite icy si parfaitement les différentes mains, qu'il rend la copie tout à fait semblable à l'original. De plus, il est bon graveur. Je le connais, il ne me connaît pas. Il est capable de tout et discret. Par un homme dont je suis sûr, je lui ai fait proposer de contrefaire l'écriture des Puissances (1). Il ne paroit point, le plan serait d'acheter pour mille pièces de billets, faire tirer des copies qu'on abandonnerait aux contrefaiseurs à condition de les présenter à la banque pour les faire payer; les originaux restent dans nos mains. Quinze jours après, nous les présenterions à la banque, les billets seront saisis peut-être avec le porteur, la preuve de possession légitime sera facile; je rendray l'affaire publique et tout le monde sera alarmé. Le cas est pendable, mais je le regarde du costé politique et le profit n'est pas pour moy. Jugez si le droit des gens s'accorde avec le bien des affaires du roy. Alors l'unique obstacle est pour le papier. Ce sera à vous de le faire contrefaire en France, sur les billets que vous ferez acheter. Il n'y aurait à gagner qu'un maître de papeterie. Je crois la ruine de l'Angleterre attachée à ce coup, qui supposant le licite, ne demande que de l'adresse.

« Le secrétaire de l'ambassade de Russie est à vous, si vous le voulez (2). »

Le fond de ce plan n'était pas mauvais et on pouvait l'améliorer dans ses détails. Les procédés inqualifiables de l'Angleterre envers nous n'en rendaient-ils pas l'exécution de bonne guerre? Mais Louis XV voulait rester beau joueur et chevaleresque; une telle vengeance, digne de ses adversaires, lui répugnait. « Vous avez sans doute jugé de vous-même, fit-il répondre à de Bonnac, que la proposition qui vous a été faite par un de vos correspondant de Londres, pour contrefaire les billets de la banque

(1) Il s'agit ici des directeurs de la banque d'Angleterre, dont les signatures figuraient sur les billets de banque.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t, 492, f° 247.

anglaise, ne pourrait être écoutée icy qu'avec toute l'indignation et toute l'horreur qu'elle mérite. » Est-il permis de regretter que le roi ait refusé de tenter ce coup hardi, qui aurait été très sensible à nos ennemis?

Lorsque le comte d'Affry succéda à de Bonnac, le 19 octobre 1756, comme représentant de la France en Hollande, il en reçut des renseignements complets sur nos deux espions Maubert et Hensey, et se mit de suite en rapport avec le premier pour la continuation de la correspondance. Le second lui écrivit six semaines plus tard dans les termes suivants : « Si vous souhaitez que le correspondant qui est le même que j'avais procuré à M. de Bonnac, reprenne la correspondance, je ferai en sorte que ses lettres vous parviennent par le canal d'un de mes amis à Rotterdam. Comme il n'a rien eu pour les quatre derniers mois qu'il a travaillé et qu'il m'en fait quelques reproches qui m'ont esté sensibles, quoique je ne les méritois point, j'avoue que je serai charmé qu'on le continuat. J'attends vos ordres là-dessus (1). »

D'Affry accepta, et jusqu'au milieu de l'année 1758, Hensey lui envoya des rapports d'une façon plus ou moins suivie. Le roi n'étant pas toujours satisfait de cette correspondance, d'Affry suspendit, pendant un trimestre, le paiement de 25 guinées, et le reprit ensuite, sur les promesses d'Hensey d'être régulier à l'avenir.

Notre ministre avait été victime d'une aventure assez désagréable, sept jours après son arrivée à la Haye, en qualité de plénipotentiaire pour traiter la neutralité de la Hollande, au mois de décembre 1755.

Un soir, un personnage se présenta chez lui sous le nom de Falconet, natif de Dieppe, et espion des Anglais en France et en Allemagne, pendant la guerre de succession d'Autriche, sur le refus du maréchal de Belle-Isle d'uti-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 181. Hensey à d'Affry, 24 novembre 1756.

liser ses services. Il avait notamment espionné le prétendant Charles-Édouard, au moyen d'un certain Cornet, aumônier, et plus tard chanoine à Liège.

« Falconet s'est vanté à moi d'avoir eu jusque soixante-douze correspondants dans nos ports ou dans le royaume. Après ce beau préambule, il m'a dit : « Je viens d'Angleterre, je suis mécontent, et je voudrais servir le roi, mon maître. Je vais vous le prouver. »

Falconet exposa alors un plan du gouvernement anglais pour nous enlever la Nouvelle-Orléans. Comme d'Affry paraissait convaincu de son importance, il lui assura connaître intimement le nommé Masson, secrétaire de M. de Cumberland, et être en état de tirer beaucoup de ses secrets. « Si on veut, conclut-il, je suis prêt à partir pour l'Angleterre, je vous donnerai des nouvelles sûres. »

Refusant une petite somme que le ministre lui offrait comme cadeau, Falconet demanda vingt louis de fixe par mois, qu'il ferait toucher à la Haye par une tierce personne, et une gratification à la fin de la guerre si on était content de lui. « Si cet homme servait bien ce ne serait pas cher, » écrivait d'Affry en demandant au roi ce qu'il fallait répondre à Falconet. Le monarque parut fort étonné d'apprendre que soixante-douze habitants du royaume, ses sujets peut-être, l'eussent trahi au profit des Anglais pendant la guerre de 1743-1748. Il enjoignit à d'Affry d'obtenir de Falconet, comme preuve de la véracité de ses dires et de son zèle futur, les noms et adresses de ces soixante-douze traîtres.

Au reçu de cette lettre, d'Affry manda Falconet, qui lui déclara que ce n'était pas des Français qui trahissaient pendant la dernière guerre, mais, pour la plupart, des Liégeois établis en France. Il ne voulut rien dire de plus à ce sujet, mais renouvela ses offres précédentes. D'Affry, nouveau dans la carrière diplomatique, se laissa entraîner et, sans consulter de Bonnac, remit à Falconet 12 louis

pour son voyage et deux lettres de change sur Londres de 20 livres sterling chacune, aux échéances des 1er janvier et 1er février 1756. Cela devait payer la correspondance jusqu'au 1er mars, on verrait alors à continuer (1).

Le ministre eut des doutes séance tenante, et pressentit qu'il avait été dupé. « Falconet part demain pour Londres pour nous servir ou pour nous tromper. Je vais vous dire sur quoi j'en ai peur. Quand toutes nos affaires ont été réglées, c'est-à-dire l'argent et les papiers livrés, il a dit : « Monsieur, le roi d'Angleterre est très fâché de « la guerre, il voudrait bien l'éviter. Je suis ami de Ro- « binson, Holderness et Falkener (2) : voudriez-vous que « je leur parlasse? »

Interloqué, d'Affry rappela à son correspondant que l'espionnage était le seul objet pour lequel il demandait ses services, et lui recommanda, si par hasard les ministres anglais « voulaient le charger de quelque chose, d'oublier vis-à-vis d'eux qu'il eût jamais vu ni connu le comte d'Affry.

« Si ce drôle-là m'a été envoyé, conclut-il, ce qui pourrait être, j'espère avoir répondu convenablement; nous verrons dans quinze jours s'il me fait payer mon noviciat (3). »

Aussitôt à Londres, Falconet toucha le premier chèque et essaya de négocier le second, qui n'arrivait à échéance que le 1er février. Il ne put y parvenir de suite, grâce aux précautions prises par d'Affry. Le ministre n'entendit plus parler de ce personnage et acquit bientôt la certitude qu'il avait été joué par un hardi fripon. « Que je suis honteux de l'emploi que j'ai fait de Falconet et de l'argent que j'y ai employé. C'est cinquante louis qui ne produi-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 489, *passim*.
(2) Membres du cabinet britannique.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 490, f° 49. D'Affry à Rouillé, 30 décembre 1755.

sent rien. Si Sa Majesté daigne me les faire rembourser, ce sera une gratification que je n'aurai point méritée. Si elle ne le juge pas à propos, je n'aurai point à m'en plaindre, et les fautes des novices, qui ne porteront que sur moi, ne m'affligeront jamais (1). »

Le roi accorda le remboursement des cinquante louis, parce qu'il n'était pas juste que d'Affry supportât une perte d'argent dépensé pour le compte de la France. Instruit par l'expérience, le diplomate ne s'occupa plus d'espionnage jusqu'au départ de M. de Bonnac.

En décembre 1756, le chevalier Robinson, que nous avons vu mis en prison le 23 juin précédent, reparut inopinément. Il adressa de Middlebourg, en Zélande, une longue lettre à Rouillé, secrétaire d'État aux Affaires étrangères, dans laquelle il lui disait qu'échappé des mains des Anglais à la fin de novembre, il était parvenu à passer en Hollande, où il se trouvait dans la plus profonde misère. Il sollicitait des secours et craignait par-dessus tout que le chevalier Yorke ne le réclamât aux États généraux pour le remettre aux autorités anglaises, qui le pendraient certainement (2). En même temps, il écrivait à de Bonnac, en ce moment à Paris, et demandait à d'Affry de reprendre la correspondance. Ce ministre crut s'en débarrasser par une lettre simple et polie, et Rouillé l'approuva, car les renseignements que Robinson avait envoyés au printemps précédent n'offraient pas un grand intérêt, et maintenant qu'il était brûlé, nous ne pouvions plus rien en tirer d'utile. Mais l'espion n'entendait pas avoir travaillé et subi six mois de prison pour rien. Il tira deux lettres de change sur Rouillé. L'une de 139 £ 16^{s} 6^{d}, l'autre de 173 £ 19^{s} 10^{d} (3), en prétendant que cette somme lui avait

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 490, f° 171. D'Affry à Rouillé, 2 février 1756.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 156.

(3) Ensemble environ 12,000 livres de notre monnaie.

été promise par de Bonnac (1). Ce dernier, interrogé par Rouillé, répondit, avec raison, qu'il avait envoyé à Robinson 24 guinées, prix convenu pour les six premières semaines de la correspondance, mais que la lettre de change lui était revenue, le destinataire, alors en prison, ne l'ayant point reçue. On ne lui devait donc que cette somme et Rouillé la lui adressa.

Malgré ses dangers, le métier d'espion était fort attrayant, paraît-il, car des personnages appartenant à des situations bien différentes sollicitaient continuellement d'Affry de les envoyer en Angleterre. Quelques-uns offrent des types curieux.

D'abord un baron de Hatzel, ministre de Wurtemberg, membre du tiers ordre diplomatique et chevalier d'un ordre impérial, résidant à la Haye, qui se présenta à d'Affry, en disant qu'il ne pouvait se refuser au désir de servir le roi de France. Il offrait de passer en Angleterre et d'y établir une correspondance d'autant plus sérieuse qu'il connaissait plusieurs membres du Parlement, à la condition qu'on le payât bien et que son maître, le duc de Wurtemberg, y consentît (2). Mais le roi, estimant que l'emploi de Hatzel serait de peu de profit et pourrait nous amener des difficultés avec le Wurtemberg, refusa les offres du baron.

Le comte Ivan Golofskin, fils aîné et secrétaire du ministre de Russie à la Haye, jeune homme de mœurs dissolues, criblé de dettes, spéculant à la Bourse d'Amsterdam, et qui n'avait dû qu'à la haute situation de son père de n'être pas mis en prison, dit un jour à de Kauderbach, ministre de Saxe en Hollande, qu'il avait découvert un espion capable de lui communiquer des nouvelles très importantes d'Angleterre, de Hanovre et même la corres-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 329. Rouillé à Bonnac, 22 janvier 1757.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 490, f° 90.

pondance du duc de Cumberland. Mais il demandait cinq à six cents ducats. Comme la somme était trop forte pour le représentant de Saxe, il offrit à de Reichach et d'Affry de partager avec lui la dépense et les renseignements. Ces personnages firent une enquête et découvrirent que l'espion n'était autre qu'Ivan Golofskin en personne. Son père étant au mieux avec le duc de Cumberland et fort zélé pour la cause du protestantisme, Ivan supposait que le cabinet anglais négocierait par son canal avec les princes allemands. Sa qualité de secrétaire lui permettrait de pénétrer les secrets de ces intrigues et bien d'autres choses encore, et de tout nous communiquer. Cette infamie remplit d'horreur le comte d'Affry; néanmoins il rendit compte au roi (1).

La réponse fut ambiguë. Louis XV avait grande envie de profiter de cette source de renseignements sûrs; « pourvu qu'on n'ait point à se reprocher de corrompre les gens instruits, on peut profiter de leur infidélité et la payer proportionnellement aux connaissances dont ils donnent communication. Mais il est en général fort dangereux de se fier à un homme qui trahit ses devoirs les plus sacrés et c'est avec une grande circonspection qu'il est permis d'en faire usage. » Finalement, il s'en rapportait à la sagesse de d'Affry pour accepter ou refuser la proposition d'Ivan Golofskin. Après avoir consulté de Reichach, notre ministre ne donna pas suite à cette affaire.

Après les diplomates, voyons les aventuriers.

Un jour, d'Argenson adressa à d'Affry un nommé Boggaerts, qui se présentait pour faire de l'espionnage en Angleterre. Le 23 novembre 1756, il vint à la Haye et raconta qu'il était né à Bruxelles et se trouvait attaché au duc de Cumberland en qualité de capitaine, lorsque le recteur des jésuites anglais l'avait assuré qu'en conscience

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 494, f° 196. D'Affry à Rouillé, 3 mai 1757.

il ne pouvait, comme catholique, se dispenser de servir le roi de France et l'impératrice contre les Anglais et les Prussiens. Boggaerts allait partir incessamment pour Londres et on aurait de ses nouvelles. Cet espion, par scrupule de conscience, ne demandait rien d'avance et disait se fier aux bontés du roi. Séduit par un désintéressement si rare chez un espion et certain de n'être pas refait, d'Affry l'autorisa à espionner pour notre compte (1). « Cet homme porte une vilaine phisionomie, et je ne serais pas étonné que ce fût un fripon, qui donnât de faux avis ou qui n'en donnât point. »

Malgré cela, d'Affry lui fit un cadeau de vingt ducats avant son départ pour Londres.

L'argent ne fut pas perdu, car Boggaerts lui envoya un mois plus tard une lettre contenant des avis du plus haut intérêt; ils annonçaient une correspondance sérieuse au dire du roi, qui se promettait de récompenser largement Boggaerts s'il continuait à bien servir (2).

Comme la correspondance diplomatique ne fait plus mention de ce personnage, il est permis de supposer qu'il se laissa prendre dès le début, ou trouva un moyen plus avantageux d'utiliser ses talents.

Tout autre est cet Italien du nom de Philippe, qui remettait à d'Affry, le 19 décembre 1756, des lettres et un mémoire prouvant qu'une conspiration s'était ourdie entre un nommé Pichon, aventurier français ayant habité l'Amérique et maintenant à Londres, au service de l'Angleterre, et le commandant de notre fort dit de la Couronne, au Canada. Ce commandant, un Languedocien appelé Mahant, devait livrer la place aux Anglais moyennant 10,000 pièces et une pension annuelle de 500. Le général anglais lord Lowdon opére-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f^os^ 81, 89 et 91.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 267. Rouillé à d'Affry, 6 janvier 1757.

rait conformément aux indications du traître Mahant (1).

Quelques jours après, l'Italien vint demander à notre ministre une récompense pour les avis donnés sur la conspiration du fort de la Couronne. Moyennant 100 louis, payés d'avance, il offrait de passer en Angleterre, d'où il nous instruirait « sur l'état des forces de terre et de mer de cette puissance, sur l'état véritable des royaumes d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande, des troupes répandues dans ces royaumes, et un détail des quartiers qu'elles occupent, sur l'état actuel de l'Amérique anglaise, des pays qui y sont, sur l'état de leurs forces, de leurs habitants, leurs inclinations, les projets des deux propriétaires de Pensylvanie, MM. Pren et mylord Baltimore, des expéditions qui s'y feront, et des instructions qu'on enverra à lord Lowdon. Il assure qu'il communiquera tout ce qui se traitera de secret dans le cabinet de Londres, de tous les projets proposés aux ministres, de toutes les intrigues dans les cours étrangères, de tous les plans de campagne pour cette année (1757), et des correspondances que les Anglais ont en France. Il m'a assuré qu'il connaissait des lettres très-intéressantes écrites de Madrid par M. Wall en Angleterre et que si on voulait y mettre le prix, il se faisait fort d'en enlever quelques-unes. Mais qu'en ce cas, il faudrait lui assurer une pension, qui le mît en état de vivre en France ou en Italie (2) ».

Philippe était un aventurier de haut vol, un simple fumiste ou un personnage extraordinaire, et pour ne pas le laisser échapper avant d'avoir reçu les ordres du roi, d'Affry convint de lui donner un ducat par jour, pour qu'il restât à la Haye jusqu'à ce que la réponse à ses propositions fût arrivée de Versailles. Louis XV répondit qu'il

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 161. D'Affry à Rouillé, 20 décembre 1756.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 268. D'Affry à Rouillé, 6 janvier 1757.

consentait à récompenser l'Italien magnifiquement s'il se mettait en mesure de nous livrer le Français Pichon, passé au service de Pitt, car il avait fait la promesse à d'Affry d'attirer ce personnage à Liège, Bruxelles ou Ostende, villes dans lesquelles la police autrichienne nous prêterait son concours pour l'arrêter. Mais peu confiant dans les assurances du roi de France, Philippe demanda 400 louis pour amener Pichon à Liège, sous prétexte de servir le roi Georges II, en venant examiner de près les mouvements relatifs à l'Électorat de Hanovre. La somme lui serait remise le jour même de l'arrestation de Pichon.

Le roi y consentit encore et autorisa d'Affry à donner 100 louis à l'Italien pour passer en Angleterre et attirer Pichon dans les Pays-Bas autrichiens; il toucherait 400 autres louis à l'instant même où Pichon serait entre nos mains. On comprendra l'importance que le roi attachait à la capture de Pichon, lorsqu'on saura que ce Français, traître à sa patrie, envoyait de l'or anglais à un nommé Lacombe, d'origine anglaise et commis chez un fermier général, et à un certain Lanzi, de Liège, voyageant depuis trois mois en France, et chargé de rendre compte aux ennemis de l'état présent de notre marine et de s'introduire chez quelques commis subalternes de nos bureaux pour obtenir des documents concernant la défense de nos côtes. Pichon avait sans doute d'autres correspondants en France (1).

« Il faut espérer, écrivit Rouillé, que l'Italien nous sera plus fidèle qu'à Pichon, et qu'il nous livrera celui-ci, suivant la promesse qu'il en a faite. Je vais envoyer des ordres à M. d'Aubigny, pour le cas où ces deux honnêtes gens arriveraient à Liège. J'attendrai jusque-là pour faire usage de ce que vous m'avez demandé concernant Lacombe (2). »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 354.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 493, f° 385. Rouillé à d'Affry, 11 février 1757.

Philippe empocha les 100 louis, partit par le prochain paquebot, mais nous attendîmes en vain Pichon. Trois ans se passèrent, d'Affry avait oublié cette aventure, lorsqu'un jour de janvier 1760 l'Italien se présenta inopinément chez lui. Il s'excusa d'abord de n'avoir pu tenir ses engagements passés, et rejeta la faute sur des faits indépendants de sa volonté. Pour réparer ses torts, il offrait de diriger une vaste entreprise qui devait forcer les Anglais à nous demander la paix. Il allait tout simplement s'assurer de la personne du roi d'Angleterre et de sa famille, s'emparer de la tour de Londres et des magasins d'artillerie de Woolwich. Paoli, le célèbre patriote corse, qu'on ne s'attendrait guère à rencontrer dans cette affaire, était l'ami intime de Philippe et mettrait à sa disposition quinze cents à deux mille Corses pour exécuter ces grands desseins, car, mécontent des Anglais, il brûlait d'en tirer vengeance. Ces Corses seraient envoyés en Angleterre avec l'approbation du ministère anglais pour armer et équiper quelques frégates, que Paoli devait y acheter. Philippe se mettrait à leur tête et mènerait à bien son entreprise. D'Affry trouva ce projet romanesque et peu exécutable, et comme Philippe demandait quelques milliers de guinées, pas pour lui-même, mais pour acheter les frégates qui devaient servir de prétexte à l'envoi des Corses en Angleterre, il le renvoya au duc de Choiseul (1) et lui donna une lettre de sauvegarde pour se rendre à Versailles (2).

Le ministre répondit : « L'Italien est au moins un visionnaire s'il n'est pas un fripon, et vous aurez sans doute porté ce jugement. Annoncez-moi la date de son départ de la Haye; envoyez-moi son signalement, afin que je le fasse surveiller à Paris. »

(1) Le duc de Choiseul avait remplacé le cardinal de Bernis comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères en 1758.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 503, f° 22. D'Affry à Choiseul, 8 janvier 1760.

L'ambassadeur donna les renseignements désirés, et lorsque Philippe parut à Versailles, le duc le traita de fripon et d'espion des Anglais et lui proposa « de nous servir dans le même goût et en la même qualité ». Il lui laissait l'alternative ou de quitter la France dans les vingt-quatre heures, ou d'aller à la Haye, se mettre en rapports avec d'Affry pour l'établissement d'une correspondance sérieuse à Londres. Le fripon se le tint pour dit et ne donna jamais plus de ses nouvelles.

Nous passerons sous silence plusieurs autres individus, fort peu recommandables, qui faisaient des propositions à d'Affry uniquement pour lui soutirer quelques ducats, et d'autres, tels que Lacombe et Guerard, demandant à espionner en ne réclamant pour tout salaire que la grâce du roi, car ils étaient en rupture de ban.

La correspondance entre d'Affry et Maubert ne continua pas longtemps. Trouvant qu'elle devenait trop insignifiante « et que cet homme n'avait pu faire parvenir à la Haye une seule lettre de celles qui auraient dû y venir, et que, par contre, sa lettre de change était arrivée sans inconvénient », il lui fit supprimer son traitement à la fin de décembre 1756 (1). Les embarras d'argent dont nous avons parlé plus haut, avec lesquels Maubert était aux prises, lui rendaient impossible toute correspondance suivie.

Le frère de l'abbé Hensey (2) resta notre unique espion à Londres pendant toute l'année 1757 et les six premiers mois de 1758. Il se fit pincer par la police anglaise en juin de cette année et fut condamné à être pendu (3).

L'abbé passa en Hollande et vint demander à d'Affry s'il avait encore des lettres de son frère, et le pria de les lui remettre pour les envoyer en Espagne, au moyen de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 408, f° 469.
(2) Voir plus haut f° 152.
(3) *Gazette d'Utrecht* du 22 juin 1758.

quoi il pourrait peut-être le sauver, en prouvant au cabinet anglais que son frère avait correspondu avec un pays neutre et non avec la France. D'Affry lui présenta les lettres en question, mais l'abbé ne voulut pas les prendre et demanda qu'on les lui envoyât dans une maison tierce à son adresse et sous le cachet de l'ambassadeur (1). Plein de méfiance et craignant un piège, d'Affry refusa et Hensey se retira. Comme il n'est plus question de cette affaire dans la correspondance diplomatique avec la Hollande ni dans celle d'Angleterre, nous n'avons pu savoir si l'espion échappa au gibet.

Nous étions donc sans correspondant à Londres au milieu de l'an 1758. Louis XV s'en montrait fort ennuyé : « Je trouve que nous sommes trop peu instruits de ce qui se passe en Angleterre. Ne pourriez-vous pas, par le moyen de quelqu'un de vos amis, nous ménager dans ce pays-là quelque correspondance secrète, nous ne regarderions pas à l'argent que nous y emploierions et vous pouvez offrir 1,000 louis par an et même au delà en proportion de l'utilité des avis qu'on nous donnera (2). »

D'Affry s'occupa activement de trouver un espion, mais la peur de subir le sort du frère de l'abbé Hensey paralysait les meilleures volontés. Il se tourna alors d'un autre côté. Depuis un certain temps, le prince de Galitzine, ambassadeur de Russie à Londres (3), adressait, au moyen d'un chiffre spécial, à de Kauderbach, ministre de Saxe à la Haye, des avis relatifs à tout ce qui se passait à Londres. D'Affry demanda à Kauderbach qu'il voulût bien solliciter Galitzine de nous informer promptement et sûrement de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 498, f° 204. D'Affry à Bernis.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 499, f° 397. Choiseul à d'Affry, 13 décembre 1758.

(3) Malgré la guerre que l'Autriche, la Russie et la Saxe menaient contre la Prusse, ces trois puissances n'étaient point en état de rupture avec l'Angleterre, bien que cette nation fût alliée de la Prusse. C'est pourquoi les relations diplomatiques subsistèrent entre Vienne, Dresde, Saint-Pétersbourg et Londres pendant la guerre de Sept ans.

ce qu'il apprendrait de l'armement préparé chez les Anglais contre nos côtes. Il s'engagea à rembourser tous les frais des exprès qu'il enverrait à la Haye. Galitzine paraissait rempli de zèle pour la France, c'était le seul ministre étranger à Londres qui n'eût pas illuminé sa maison pour le dernier succès des Anglais, et qui quitta la capitale pour n'être point témoin des réjouissances faites à cette occasion (1).

La perspective de se servir de Galitzine ne déplut pas au roi; cependant il fit écrire le 11 janvier à son ambassadeur : « Vous sentez de quelle importance il est pour nous, pour nos alliés, et pour les Hollandais eux-mêmes, que nous soyons informés du véritable objet des préparatifs immenses qu'on fait à Londres pour la campagne prochaine. Je ne crois M. de Galitzine ni assez instruit, ni assez bien intentionné pour nous donner à cet égard des notions certaines. Il faut cependant lui marquer de la confiance et en tirer les connaissances qu'il voudra nous communiquer. Mais vous ne devez rien négliger d'ailleurs pour vous procurer en Angleterre un correspondant éclairé et fidèle. Nous n'y épargnerons pas l'argent et je vous confie que le roi m'a autorisé à sacrifier jusqu'à quatre-vingt et même cent mille livres par an, suivant l'importance et la vérité des avis qu'on nous donnera. »

A force de chercher, l'ambassadeur finit par découvrir un Suisse nommé Vautravers, ancien gouverneur de quelques jeunes seigneurs anglais, ayant conservé de nombreuses relations dans la haute société londonnienne, et fort lié avec un employé supérieur de l'Amirauté et avec un secrétaire du duc de Cumberland. D'Affry promit à Vautravers 30,000 livres françaises en un contrat sur nos dernières rentes viagères, plus pareille somme en espèces, s'il voulait retourner en Angleterre et nous donner

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 35. D'Affry à Choiseul, 5 janvier 1759.

des renseignements sur les préparatifs de la grande expédition anglaise, et surtout indiquer avec certitude son objet et les points de nos côtes ou des Pays-Bas qu'elle menaçait. Tous les frais de l'affaire resteraient à la charge de Vautravers; le contrat et les espèces ne lui seraient remis que lorsque le service qu'il voulait nous rendre l'aurait mérité (1).

Le roi approuva ce marché et attendit avec impatience des nouvelles de l'espion. Le 19 février, celui-ci envoya un homme de confiance à d'Affry, portant une courte lettre. Vautravers avisait qu'il n'avait pu obtenir les renseignements qu'il désirait des employés de l'Amirauté et autres fonctionnaires. Était-ce par patriotisme, vertu que les Anglais ont toujours possédée au plus haut degré, malgré leurs vices? Toutes ces tentatives avortées d'espionnage semblent le prouver. Vautravers ne le croyait pas absolument. « Ils sont trop bien payés et risquent trop pour succomber aux appâts du gain. Ce que je sais, je le tiens de mes amis dont je connais la sincérité et l'intelligence. » Suivaient quelques vagues renseignements sur deux escadres qu'on préparait, l'une à destination de la Méditerranée, l'autre qui devait, paraît-il, opérer une descente sur nos côtes occidentales. Sortant de son rôle d'espion, Vautravers conseillait au roi de signer la paix le plus tôt possible et demandait d'être employé à faire des ouvertures dans ce sens à Londres. D'Affry, très mécontent, lui rappela qu'il s'agissait d'espionner et pas de jouer au diplomate. Louis XV pensa que ce personnage « pourrait bien être un double espion, avec cette différence qu'il sert peut-être le ministère anglais de meilleure foi qu'il ne nous sert, et qu'il finirait par nous demander la forte somme ».

Les conjectures du roi parurent fondées, car nous

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 500, f° 90. D'Affry à Choiseul, 17 janvier 1759.

n'ouîmes plus jamais parler de Vautravers, et d'Affry dut se mettre en quête d'un autre correspondant; toutefois, il avait ordre de ne pas rompre avec Vautravers, s'il en recevait une nouvelle lettre.

Quelques mois plus tard, Choiseul, sur la recommandation du maréchal de Soubise, donna 3,000 livres à un certain Vallent de Sechelahaie, soi-disant officier français, qui désirait nous servir d'espion en Angleterre. Vallent vint à la Haye et essaya de soutirer de l'argent de d'Affry. N'y pouvant réussir, il passa à Londres et, six semaines plus tard, envoya un de ses amis demander 2,000 écus à l'ambassadeur. Cette somme était nécessaire pour payer son voyage en France, car il avait des choses trop graves à nous communiquer pour oser les mettre sur le papier. L'ambassadeur éconduisit naturellement le quémandeur.

Un envoyé du roi de Danemark à Londres, du nom de Hubner, se présenta aussi comme négociateur et éventuellement comme espion, mais il n'était pas sérieux.

Ces deux échecs dégoûtèrent Choiseul et d'Affry; ils ne recherchèrent plus de correspondants et, faute de mieux, le roi dut se contenter des avis que le prince de Galitzine envoyait. Pendant les années 1759, 1760 et 1761, il communiqua à d'Affry tout ce qu'il parvenait à connaître, et ses avis étaient généralement exacts. Cette correspondance avait le grand avantage de ne presque rien nous coûter.

Le prince de Galitzine ayant annoncé son départ de Londres pour les premiers mois de 1762, Louis XV, craignant d'être totalement privé de nouvelles, songea à utiliser dans le même caractère son successeur désigné, le sieur de Gross, actuellement ministre de Russie à la Haye (1). Cela semblait d'autant plus facile que les rensei-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 120. Choiseul à d'Affry, 29 octobre 1761.

gnements de Galitzine passaient déjà par le canal de Gross. D'Affry chargea un certain Fischer, employé à l'armée de Westphalie, et alors de passage en Hollande, de voir de Gross et de le sonder sur ce point délicat. Fischer exécuta la commission séance tenante et, le soir même, de Gross étant venu dîner chez d'Affry, le prit à part et lui dit « qu'il espérait que son ministère en Angleterre pourrait devenir un bien pour la France et qu'il nous y serait plus utile qu'icy ». D'Affry, n'ayant pas d'ordres précis, répondit par des assurances générales de la reconnaissance de Sa Majesté (1).

Le roi, charmé de la bonne volonté de Gross, autorisa son représentant à mettre à sa disposition 50,000 livres par an et bien au delà, le cas échéant. La fameuse expédition anglaise annoncée depuis si longtemps allait partir, disait-on, et il fallait coûte que coûte en pénétrer le secret (2). De Gross, en qualité de ministre de Russie, serait en situation de se renseigner facilement et de mettre à l'épreuve le patriotisme des employés de l'Amirauté, grâce à la forte somme qu'il aurait à sa disposition.

Les instructions pour traiter avec de Gross sont contenues dans une lettre adressée par Choiseul à d'Affry le 10 décembre. « Il s'agit de faire notre marché avec lui et d'examiner comment et par quel canal il faut terminer cette négociation. Quelque penchant qu'un homme ait à trahir son devoir, il veut être ménagé dans les propositions qu'on lui fait à cet égard; parce que, moins il a de probité réelle dans le cœur, plus il a quelquefois de fausse délicatesse dans l'amour-propre. » Le roi recommandait encore de traiter cette délicate affaire seul et sans le concours de Fischer, à moins qu'il ne fût dans le cas de compromettre

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 183. D'Affry à Choiseul, 27 novembre 1761.

(2) Elle aboutit à la prise de Belle-Isle.

son caractère d'ambassadeur. Autre chose était de s'entendre avec un vulgaire espion et de proposer ce métier malpropre au représentant d'une grande puissance comme la Russie (1).

Or, de Gross annonça à d'Affry qu'il venait de recevoir un rescrit de la tsarine, lui ordonnant de s'employer en Angleterre à nous être utile autant que son ministère le lui permettrait et de suivre à cet égard la même conduite que le prince de Galitzine. Cela facilita beaucoup les négociations et mit à l'aise les deux diplomates; ils agissaient avec l'autorisation de leurs cours respectives. Comme de Gross ne devait aller qu'en mars relever de Galitzine, ils avaient tout le temps de se mettre d'accord. Fischer venant de rentrer à la Haye, d'Affry jugea bon de le mêler de nouveau à ses conciliabules. Il sut par lui que de Gross avait grand besoin d'argent, qu'il ne pourrait pas se faire, en réunissant tous ses moyens, une rente annuelle de cent louis d'or comptant, qu'il était prêt à se livrer totalement à nous dans l'espérance d'être largement récompensé et de finir ses jours en Angleterre, soit dans la continuation de ses emplois, soit en y jouissant d'un asile assuré (2).

Pour plus de sûreté, Louis XV fit demander par son ambassadeur en Russie, le baron de Breteuil, l'agrément du cabinet de Saint-Pétersbourg à ce que de Gross nous servît de correspondant. Il autorisa d'Affry à lui donner 100,000 livres par an, « mais il exigera une juste proportion entre la dépense et la recette (3). » De Gross aurait la libre disposition de cet argent et aucun compte à rendre, et la protection du roi ne lui ferait jamais défaut, si un jour il était compromis. La mort de l'impératrice Élisabeth menaça de renverser ces plans d'espionnage diplomatique

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 215.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 250. D'Affry à Choiseul, 22 décembre 1761.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 267. Choiseul à d'Affry, 27 décembre 1761.

si savamment élaborés. Quelle politique suivrait son successeur, Pierre III ? Enverrait-il de Gross à Londres? Le nouveau tsar ne connaissait pas de Galitzine, il ne l'avait jamais vu de sa vie. De Gross fit part de ses craintes à Fischer.

Heureusement Pierre III conserva comme grand chancelier le prince de Woronzoff, dont la sœur exerçait un grand ascendant sur son esprit, et rien ne fut changé quant à présent aux mesures arrêtées pour l'ambassade de Londres. Bien plus, de Gross reçut l'ordre de partir immédiatement pour son nouveau poste et quitta la Haye le 19 février 1762. Il avait eu une dernière entrevue avec d'Affry et promit de faire tout son possible pour satisfaire le roi. Son neveu, mis au courant de tous ses projets, gérerait les affaires russes en Hollande jusqu'à l'arrivée du jeune prince de Woronzoff, neveu du grand chancelier, désigné pour le poste de la Haye, recevrait les correspondances de son oncle et les transmettrait à d'Affry. De plus, il lui communiquerait tout ce qui se passerait dans le cabinet russe. Grâce à cette double combinaison, nous serions informés des relations entre la Russie et l'Angleterre (1). Tout ce beau plan s'évanouit; de Gross attendait un vent favorable à Helvetsluis, lorsqu'un courrier express venant de Russie lui apporta l'ordre de rester en Hollande : le jeune de Woronzoff irait à Londres à sa place. D'Affry estima que ce changement de direction, suivant d'aussi près l'ordre de départ (2), était l'ouvrage de nos ennemis et de l'influence qu'ils avaient auprès du nouveau tsar. Frédéric II, admirablement renseigné, se défiait de Gross (3);

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 509, f° 201. D'Affry à Choiseul, 19 février 1762.

(2) L'ordre de départ de Gross pour Londres portait la date du 30 janvier, celui de rester à la Haye fut expédié le 2 février et atteignit le destinataire le 21 du même mois.

(3) Gross était Wurtembergeois; il n'aimait pas la Prusse, et il avait quelquefois parlé à Yorke en termes inconvenants de Frédéric. Yorke le répéta à Londres et la chose passa à Berlin.

il le signala à Georges III comme un personnage dangereux et obtint de Pierre III, qui professait pour lui une grande admiration, la révocation de ses ordres primitifs.

D'Affry et le roi furent désespérés, mais de Gross encore bien davantage, surtout à cause des 100,000 livres qui lui échappaient sans retour. Il craignait aussi d'être définitivement chassé du service russe, en raison de la paix signée récemment entre Berlin et Saint-Pétersbourg. Frédéric II renonça cependant à pousser plus loin sa vengeance sur le diplomate wurtembergeois et de Gross reçut des lettres de recréance à la Haye.

Le prince de Galitzine quitta Londres le 19 mars et traversa la Hollande. D'Affry fut enchanté de faire sa connaissance autrement que par lettre, et le Russe lui confia qu'il espérait bien recevoir prochainement la charge du vice-chancelier et faire revenir le tsar sur sa détermination concernant la destination de Gross. Mais Pierre III ne voulut rien entendre. En désespoir de cause, d'Affry demanda à de Gross de nous communiquer au moins les nouvelles que le jeune de Woronzoff lui enverrait de Londres; ce serait toujours mieux que rien. A son grand étonnement, de Gross refusa net de se prêter à cette combinaison. La politique prusso-anglaise avait la haute main à Saint-Pétersbourg, et Gross savait que la moindre complaisance pour la France causerait sa ruine immédiate.

« Il faut regarder, écrivit Louis XV, comme non avenu tout ce qui s'est passé relativement à la communication que M. de Gross était disposé à nous donner de tout ce qui viendrait à sa connaissance. Je vois qu'il est encore plus timide qu'intéressé et qu'en se rétractant de l'offre qu'il nous avait faite il ne fait que sacrifier une passion peu honnête à une autre qui ne l'est pas davantage (1). »

Le comte d'Affry, ayant demandé son rappel et son

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 510, f° 113. Choiseul à d'Affry, 3 juin 1762.

passage dans l'armée de Westphalie, quitta la Haye au milieu de juin. Son secrétaire, le sieur Prevost, gérant provisoire de l'ambassade, n'avait ni les pouvoirs ni l'autorité nécessaires pour s'occuper de chercher une nouvelle correspondance à Londres.

La guerre de Sept ans se termina sans que nous eussions reçu les renseignements que le roi désirait. Il le regretta vivement, car la guerre prit, en l'été 1762, une tournure encore plus sérieuse qu'auparavant; l'Espagne et le Portugal entrèrent dans la lutte et Belle-Isle tomba aux mains des Anglais (1).

(1) La lecture des correspondances d'Angleterre et de Hollande démontre combien étaient insignifiants, à peu d'exceptions près, les avis que nous donnèrent les divers correspondants de Londres : le nombre et la qualité des vaisseaux anglais en service, transmis périodiquement ; de vagues indications sur les projets du cabinet, la conclusion des traités avec la Prusse, la Hesse, c'est à peu près tout. Cette récolte ne valait pas les ennuis et les dépenses qu'elle nous imposa.

CHAPITRE XIII

LA MAJORITÉ DU STATHOUDER GUILLAUME V

1766-1780

Malgré le départ de la Haye du comte d'Affry, au commencement de l'été de 1762, les Hollandais gardèrent une stricte neutralité jusqu'à la fin de la guerre. Ils s'attendaient, à la vérité, de jour en jour, à ce que la paix fût signée, et lorsque l'événement arriva, ils éprouvèrent un profond dépit de ne point l'avoir fait conclure. Ils se souvenaient de leurs projets de médiation échoués en 1735, 1758 et 1760. Le général Yorke manifesta aussi ostensiblement son mécontentement de se voir laissé à l'écart dans les pourparlers entre la France et l'Angleterre (1). Comme rien d'intéressant n'était signalé par notre agent, Louis XV ne se pressait pas de nommer un nouvel ambassadeur à la Haye.

Il désirait confier ce poste important à un diplomate éprouvé, rompu aux affaires, ayant fait ses preuves; son choix se fixa enfin sur le marquis d'Havrincourt, maréchal de camp, et depuis cinq ans ministre de France à Stockholm (2). Ce diplomate arriva en Hollande le 24 octobre

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 511, f° 280. Prévost, chargé de la correspondance de France à la Haye, au duc de Praslin, 9 novembre 1762. Le duc de Praslin vient de remplacer son cousin le duc de Choiseul comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères.

(2) Né en 1707, entré jeune au service militaire, gouverneur d'Hesdin à trente ans, maréchal de camp en 1748, ambassadeur en Suède de 1749 à 1762, y rendit de grands services.

1763, porteur d'instructions assez peu étendues (1). Elles ne lui prescrivaient aucune conduite particulière et se bornaient à indiquer les grandes lignes de la politique que Louis XV entendait tenir vis-à-vis des Provinces-Unies, savoir : qu'elles conserveraient, quoi qu'il advînt, une neutralité absolue dans les affaires de l'Europe. La paix générale régnait depuis un an bientôt, mais la succession de Pologne qui venait de s'ouvrir, les bruits de démembrement de ce pays, le traité offensif et défensif entre Frédéric II et Catherine II, la mauvaise foi des Anglais, ne permettaient pas d'envisager l'avenir d'une façon pleinement rassurante. Toutefois les affaires de Pologne s'arrangèrent; Poniatowsky, candidat des Russes, fut élu roi, et les Hollandais restèrent, comme en 1733, en dehors de cette compétition. On pouvait donc croire qu'ils ne s'écarteraient plus de leur conduite des dix dernières années; mais un nouveau personnage allait entrer en scène, auquel son rang permettrait d'exercer une influence prépondérante sur les destinées de la nation.

Le jeune Guillaume V, stathouder depuis la mort de son père Guillaume IV, en 1751, touchait à sa majorité. D'abord sous la tutelle de sa mère Caroline d'Angleterre, puis, par suite de son décès, sous celle de son cousin Louis de Brunswick, il devait bientôt diriger en personne les affaires publiques.

Le pouvoir dont jouissaient ses ancêtres avait été renforcé, cinq provinces seulement les reconnaissaient comme stathouders; les sept provinces avaient fait hommage à Guillaume IV du stathoudérat héréditaire. Caroline d'Angleterre et surtout Louis de Brunswick préparèrent le pouvoir presque absolu pour le jeune Guillaume V, sinon de droit, au moins en fait.

Dès sa quinzième année, ce prince assista aux séances

(1) *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 18, f° 250.

des États généraux et du Conseil d'État, et les États de Hollande l'admirent dans leur sein. D'Affry ne donne qu'une seule indication sur le futur souverain; ayant eu l'occasion de l'entretenir en octobre 1761, il le trouva plus instruit qu'il ne l'avait cru (1). D'Havrincourt est plus prolixe et surtout plus sévère pour ce jeune homme de seize ans (2), quand il écrit : « Il n'y aurait qu'un chef habile et nerveux de cette République qui, en ranimant par son influence le courage avili de cette nation-ci, et en recueillant son ancien amour pour la gloire et l'intérêt de la patrie, pourroit la conduire dans une route propre à lui faire secouer le joug de ses voisins (les Anglais); mais il s'en faut bien que la personne du jeune prince stathouder puisse donner lieu à de pareilles espérances. On ne voit en lui, jusqu'à présent, aucun caractère décidé. Un génie médiocre et peut-être au-dessous, sans néanmoins manquer de jugement, un fond de hauteur, augmenté encore par l'éducation que luy donna le prince de Brunswick, de la dissimulation, de la timidité. Voilà les seuls traits qui paraissent caractériser ce jeune prince, qui d'ailleurs ne marque aucun goût, aucun penchant, aucune inclination particulière. Attentif en toutes occasions à faire tout ce qui peut lui concilier l'affection du peuple, il affecte vis-à-vis des grands un ton de hauteur et de domination. Mais sa conduite à ces deux égards a l'air de n'être que l'exécution docile des préceptes qu'on lui donne, et non l'effet d'une politique ou d'un sentiment appartenant à luy en propre. C'est tout ce qu'il me paraît avoir à dire jusqu'à présent. Il me semble donc naturel de conjecturer qu'il sera gouverné ou par la femme qu'il épousera ou par quelque favori. Il paraît moins aimer que craindre le prince de Brunswick. »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 508, f° 113. D'Affry à Choiseul, 23 octobre 1761.

(2) *Loc. cit.*, t. 513, f° 117. D'Havrincourt à Praslin, 10 juillet 1764.

La question du mariage de Guillaume V avait déjà été soulevée dans les instructions de d'Havrincourt. Bien que le souvenir de la révolution de 1688 fût encore vivant en Angleterre, Georges II n'avait pas hésité à donner sa fille en mariage au stathouder Guillaume IV, et Georges III désirait vivement unir une de ses sœurs au jeune Guillaume V. Cette perspective n'était pas rassurante pour la politique française en Hollande. Marié à une Anglaise, le prince tombait dans la dépendance absolue de la cour de Londres, devenait l'esclave de ses volontés; la neutralité de la Hollande n'était plus qu'un souvenir, l'union avec elle une impossibilité!

Certes nous ne pouvions songer à mettre une princesse française sur le trône de Hollande, la question religieuse s'y opposait absolument; en tout cas, les efforts de notre diplomatie devaient tendre à y placer une Allemande aussi étrangère que possible à la famille d'Angleterre.

En attendant le moment de s'occuper pratiquement de cette question, d'Havrincourt s'efforçait d'entretenir les républicains patriotes dans de bons sentiments vis-à-vis de la France et surtout dans la haine du parti stathoudérien. La chose n'était pas facile, car Louis XV venait, par un édit du 6 juin 1763, de supprimer le traitement de faveur accordé en 1756 au hareng hollandais importé dans nos ports (1). Le commerce s'en émut, les États généraux donnèrent ordre à leur ambassadeur à Paris, de Berkenroode, de solliciter la continuation de l'ancien état de choses. Il se remua pendant trois mois, mais le roi, considérant l'intérêt des pêcheurs français plutôt que celui des hollandais, maintint sa décision. Bien plus, il répondit évasivement aux propositions pour la conclusion d'un nouveau traité de commerce qu'il avait cependant promis

(1) *Loc. cit.*, t. 512, p. 170 et 285. Voir plus haut, p. 92 et suiv., dans quelles conditions il avait été accordé.

de proposer aussitôt la paix conclue avec l'Angleterre (1).

Guillaume V était d'une santé délicate; son enfance avait été difficile et causait pas mal d'inquiétudes à son entourage. En 1762, il eut la petite vérole; en 1764, il fit une chute de cheval sur le pavé de la Haye et ne parut en ressentir aucun inconvénient (2); mais quelques mois plus tard il tomba en syncope pendant une représentation au théâtre, et en présence de d'Havrincourt (3). Celui-ci et de nombreux témoins de l'accident crurent y voir des symptômes d'épilepsie. Les médecins soutinrent que ce n'était pas sérieux, mais, comme on cachait l'état du prince au public, l'anxiété devint bientôt très grande. Néanmoins, il se rétablit et alla au château de Loo achever sa convalescence.

A peine était-il remis qu'on discuta très sérieusement la question de son mariage. Cela paraissait urgent, car il ne semblait pas promettre une longue carrière. En cas de mort, la dignité stathoudérale revenait à sa sœur, épouse du prince de Nassau-Weilburg. D'Havrincourt ne redoutait en nulle façon cette solution; la princesse était pleine de douceur et d'affabilité, son mari semblait bien disposé envers la France. Élevé par un Suisse, de la Potterie, le prince de Weilburg entretenait toujours des rapports étroits avec lui, et, par ce canal, notre ambassadeur se promettait d'agir sur sa politique (4).

Quatre princesses pouvaient prétendre à devenir souveraines de Hollande. D'abord les deux sœurs de Georges III, puis la fille du duc régnant de Brunswick, nièce de Louis de Brunswick, tuteur de Guillaume, enfin

(1) Le traité de commerce entre la France et la Hollande de 1739 avait été abrogé par la guerre de 1747; nous avons dit que les négociations avaient été reprises et rompues plusieurs fois depuis.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 514, p. 320. D'Havrincourt à Praslin, le 12 octobre 1764.

(3) *Loc. cit.*, t. 516, p. 148. D'Havrincourt à Praslin, 10 mai 1765.

(4) *Loc. cit.*, t. 516, p. 191. D'Havrincourt à Praslin, 6 juin 1765.

Guillelmine de Brandebourg, fille de feu le prince Frédéric-Guillaume de Prusse et nièce de Frédéric II.

La sœur aînée du roi d'Angleterre fut mise hors de cause, en épousant peu après le prince royal de Danemark; d'ailleurs le stathouder n'avait aucune sympathie pour elle, il préférait la princesse de Brunswick, dont il avait fait la connaissance à la Haye. Le régent désirait naturellement ce mariage, d'abord parce que c'était un établissement avantageux pour sa nièce, et parce qu'il espérait, par son entremise, continuer à diriger la conduite de Guillaume et obtenir une existence assurée en Hollande jusqu'à la fin de ses jours. Il semblait, toutefois, se désintéresser complètement de la question et ne voulait en rien influencer le choix de son pupille.

La seconde princesse d'Angleterre était, au dire du comte de Benthink, revenant de Londres, « mal saine, infirme et contrefaite (1). »

Par contre, celle de Brandebourg se présentait sous un fort bel aspect. Frédéric II avait envoyé son portrait au ministre de Prusse, à la Haye, celui-ci le montrait dans les cercles de la cour. On admirait les traits de la princesse, mais le jeune prince réservait son opinion et ne paraissait pas fixé dans ses affections. Inutile de dire que le pays voyait d'un mauvais œil le mariage prussien, Frédéric II ayant toujours été un trop mauvais voisin pour qu'on désirât avoir sa nièce comme souveraine.

La question mariage n'était pas encore tranchée, lorsque Guillaume V entra dans sa dix-huitième année. Pendant les cinq mois qui précédèrent, toutes les affaires furent suspendues; la vie publique était comme assoupie. Les provinces, les villes et une multitude de particuliers attendaient l'avènement du stathouder avec impatience pour agir et réaliser leurs espérances. « Chacun fait au

(1) *Loc. cit.*, t. 516, p. 336. D'Havrincourt à Praslin, 17 décembre 1765.

prince une cour assidue et lui marque beaucoup d'attachement et de zèle (1). »

Empêché de paraître en public à cause de la mort récente du Dauphin, le marquis d'Havrincourt ne prit pas part aux fêtes de l'avènement de Guillaume V. Le 7 mars, il lui rendit simplement visite sans cérémonie et lui présenta les compliments de Louis XV. Le lendemain, jour de sa majorité, le stathouder prêta serment aux États généraux entre les mains du président de semaine, puis se rendit au Conseil d'État et à la Cour de justice. Pendant trois jours consécutifs il ne cessa de recevoir les compliments des députés de toutes les villes et provinces de la Hollande et de festoyer; le tout au milieu de la joie universelle et d'un ordre absolu.

Ainsi commença sous les plus heureux auspices ce long règne, fécond en troubles, en guerres et en révolutions.

« Dans toutes les fonctions que ce jeune prince a eu à faire, il s'est conduit et a parlé avec dignité, mais, en même temps, avec une modestie, une douceur et une affabilité, qui ont ravi tout le monde; il a témoigné pour le prince Louis, son tuteur, une reconnaissance qui a fait honneur à la bonté de son cœur, enfin ce jeune prince paraît se développer d'une manière très digne d'éloges (2). »

Ces termes, sous la plume de d'Havrincourt, étonnent si on les rapproche des appréciations écrites quelques mois auparavant et qu'on a lues plus haut. L'ambassadeur n'avait pourtant pas changé d'avis sur le stathouder, mais la première dépêche était en chiffres, la seconde en clair. Cette circonstance explique leur diversité, car les postes hollandaises étaient indiscrètes, et à maintes reprises nos agents à la Haye constatèrent que leurs correspondances avaient été ouvertes.

(1) *Loc. cit.*, t. 516, p. 300. Desrivaux (pendant un voyage de d'Havrincourt en France) à Praslin, le 25 octobre 1765.

(2) *Loc. cit.*, t. 517, f° 46. D'Havrincourt à Praslin, 11 mars 1766.

Quelques semaines plus tard, un contrat, singulier et unique dans l'histoire de la Hollande, fut signé entre le stathouder et Louis de Brunswick. Après avoir énuméré les bons services de son tuteur, Guillaume V s'engageait à lui communiquer toutes les affaires qui intéressaient tant sa personne que l'exercice de sa charge, et à ne rien décider qu'après l'avoir consulté, lui donnant en même temps l'assurance qu'il ne serait jamais comptable, ni responsable envers qui que ce fût de la nature ni de l'effet desdits conseils. Réciproquement, Louis de Brunswick prenait l'engagement d'aider le prince de ses conseils, de le suivre dans ses voyages, de rester enfin toujours fidèle à sa personne (1).

Sur la demande des États généraux, l'impératrice d'Autriche consentait à ce que Louis de Brunswick, officier général à son service, restât indéfiniment en Hollande. Louis XV fut stupéfait de cet arrangement; il écrivit à d'Havrincourt : « L'emploi de consultant est inconnu en Hollande, il est même contraire à l'indépendance des États généraux, le stathouder n'est que le premier sujet de la République, le premier officier de terre et de mer de son pays et rien de plus, il n'a pas le droit d'associer son ancien tuteur à ses fonctions; il y aura deux stathouders au lieu d'un et le plus jeune sera subjugué. Louis sera le vrai souverain, l'autre n'aura que le nom et la représentation. Cet état de choses peut durer jusqu'au mariage de Guillaume et tout dépendra alors de l'ambition de sa femme et du crédit qu'elle saura obtenir (2). » Mais nous ne pouvions rien contre cet arrangement; seulement une grande vigilance s'imposait.

Louis de Brunswick, d'une taille herculéenne et infati-

(1) *Loc. cit.*, t. 517, f° 101. D'Havrincourt à Choiseul, 7 mai 1766. Le duc de Choiseul venait de reprendre les fonctions de secrétaire d'État aux Affaires étrangères. Le duc de Praslin s'était retiré.

(2) *Loc. cit.*, t. 517, p. 130. Choiseul à d'Havrincourt, 18 mai 1766.

gable travailleur, poussant la minutie jusqu'à écrire lui-même les adresses des lettres qu'il envoyait, mais aussi dévoré d'ambition et profond politique, se renfermait dans le mutisme, était inabordable. Levé à quatre heures du matin, il ne consacrait aux relations de société que le moins de temps possible; tout lui passait par les mains. Pour sauver les apparences, Guillaume V donnait seul ses audiences, mais son consultant lui dictait d'avance ses réponses (1).

Le premier acte de l'administration personnelle du stathouder fut une insigne maladresse. Désireux de plaire à l'armée, à laquelle il portait un vif intérêt, il voulut ôter aux compagnies bourgeoises de la Haye la préséance qu'elles avaient sur celles de l'armée permanente (2). Les bourgeois refusèrent de souscrire à ce qu'ils considéraient comme une humiliation et le prince, pour se venger, refusa de les passer en revue. Il ne fallait pas beaucoup d'incidents de ce genre pour lui aliéner la faveur populaire dont il semblait jouir. Une proposition d'augmenter l'armée de douze mille hommes, uniquement pour procurer des emplois d'officiers à quelques nobles oisifs et nécessiteux de Groningue, de Gueldre et d'Over-Yssel, rencontra une telle opposition parmi les républicains fidèles à leurs principes, qu'elle échoua avant même de venir en discussion.

La première affaire que Guillaume traita avec la France fut la conclusion d'un cartel pour la restitution des déserteurs qui passaient de la Flandre française dans les places de la Barrière, occupées par les Hollandais, et réciproquement. Cet arrangement, très favorable à nos intérêts

(1) Louis de Brunswick était aussi homme d'affaires; il spéculait sur les marchandises à Amsterdam par l'entremise du conseiller Hop. Les bénéfices étaient partagés, Louis envoyait les siens en Allemagne pour assurer ses vieux jours, au cas où on le chasserait de Hollande, ce qui arriva dans la suite.

(2) *Loc. cit.*, t. 517, p. 91. D'Havrincourt à Choiseul, 29 avril 1766.

militaires, causa un violent courroux aux membres du parti militaire, mais permit à d'Havrincourt de s'assurer des bonnes dispositions, apparentes au moins, du prince à notre égard. Une année de pouvoir ne parut apporter aucune modification dans le tempérament de Guillaume V; le joug de Louis de Brunswick ne lui pesait nullement.

Il lui insinuait avec beaucoup d'adresse le goût de la dissipation et des amusements et réussissait fort bien. On ne connaissait pourtant au prince aucun penchant bien décidé pour un plaisir plutôt que pour un autre; son entourage crut pendant quelque temps qu'il s'adonnerait aux femmes, mais il ne sembla point y prendre un goût extrême. Les amusements frivoles et enfantins paraissaient lui suffire. Il ne se pressait pas de se marier; d'ailleurs il n'avait que vingt ans, et des personnes bien renseignées disaient que son consultant retarderait le plus longtemps possible l'introduction dans l'intimité du souverain d'une personne susceptible de battre en brèche son pouvoir.

« On ne voit encore en Guillaume aucun germe d'ambition ni d'amour de cette gloire qui s'acquiert par les armes. Il paraît aimer la tranquillité, la dissipation, les plaisirs. Il est néanmoins assidu et exact au travail qu'exigent de lui les affaires de l'administration. Il paraît avoir un jugement sain et aimer à faire le bien. Je crois avoir reconnu que c'est bien plus par condescendance pour Louis que par goût qu'il s'occupe du militaire et je ne crois pas que jamais son inclination le porte à la guerre (1). »

Cette lettre est la dernière que notre ambassadeur écrivit; depuis un an sa santé était chancelante; déjà, sur les conseils de ses médecins, il avait dû passer quelques mois de l'été précédent à la campagne. Dans les premiers jours de février 1767, il fut atteint de la petite vérole; le mal,

(1) *Loc. cit.*, t. 518, p. 17. D'Havrincourt à Choiseul, 30 janvier 1767.

qui semblait, au début, suivre un cours satisfaisant, empira subitement le 13 février, et, à 4 heures après midi, il mourut.

Desrivaux, son secrétaire particulier depuis quinze ans, et comme lui initié à la correspondance avec le cabinet secret de Louis XV (1), prit aussitôt en main la gestion de nos affaires. De concert avec le fils du marquis, le chevalier d'Havrincourt, colonel aux grenadiers de France, de Puenté-Ferté, ambassadeur d'Espagne, il mit les scellés sur les papiers particuliers du défunt. Louis XV regretta vivement le marquis d'Havrincourt « dont il estimait les vertus et dont il connaissait les services (2) ».

Guillaume V se décida enfin au mariage, plutôt par raison d'État que par inclination personnelle, et choisit la nièce de Frédéric II. Il envoya son secrétaire particulier, de Larrey, à Berlin demander la main de la princesse et signer le contrat. Frédéric mit une seule condition à son acceptation, savoir que le stathouder irait en personne à Berlin épouser sa nièce; cela lui semblait tout naturel puisque Guillaume IV avait été, vingt ans auparavant, à Londres épouser Caroline, fille de Georges II, et que le roi de Prusse valait bien le roi d'Angleterre. Guillaume essaya de se dérober à cette obligation que les Hollandais considéraient comme une humiliation, mais Frédéric ne céda point, et le 16 juillet 1767, le stathouder se mit en route; le prince Louis ne fut pas du voyage.

Cette union ne satisfit personne en Hollande. Le parti anglais craignait de voir le stathouder échapper à la cour de Londres; Yorke, ambassadeur d'Angleterre, ne dissimulait point son humeur, il boudait le prince Louis qu'il rendait responsable de la chose et ne perdait pas l'occa-

(1) La correspondance secrète de Louis XV n'avait pas lieu qu'avec les ambassadeurs en Pologne et dans les cours du Nord; on la retrouve aussi en Hollande et nous lui consacrons plus loin un chapitre spécial.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 518, p. 52. Choiseul à Desrivaux, 1er mars 1767.

sion, lorsqu'il le rencontrait, de lancer des épigrammes contre lui (1). Les républicains, momentanément très affaiblis en nombre et en autorité, regrettaient que le stathouder n'eût pas épousé la fille d'un simple gentilhomme hollandais. C'eût été le moyen de rendre quelque indépendance au pays et de le soustraire aux intrigues des puissances voisines. Ils craignaient aussi que Frédéric donnât des idées ambitieuses au jeune prince. Une infime minorité, composée d'amis de la Prusse, saluait au contraire avec joie l'apparition d'un nouveau parti au sein des Provinces-Unies : le parti prussien. Le parti anglais et le parti républicain ou patriote ne les divisaient pas encore suffisamment. La conséquence du mariage du stathouder fut une profonde modification dans la politique hollandaise ; il marque un tournant dans l'histoire du pays. Son effet ne se fit pourtant pas sentir de suite, mais peu à peu nous allons le voir rompre les liens qui l'attachaient aux Anglais et se rapprocher intimement non pas de la Prusse, comme on serait tenté de le croire, mais de la France, jusqu'à s'unir étroitement à elle.

Un incident diplomatique surgit à l'occasion de la notification du mariage hollandais. Comme Frédéric n'avait pas en ce moment de représentant officiel en France, son ministre à la Haye, de Thulmeyer, remit à Desrivaux la lettre suivante de Frédéric II, pour la transmettre à Louis XV (2) :

« Monsieur mon Frère,

« J'ai le plaisir de notifier à Votre Majesté que le mariage arrêté depuis quelque temps entre ma très chère nièce la princesse Frédérique-Sophie-Guillelmine de Prusse, et mon cousin, le prince d'Orange et de Nassau, stathouder héréditaire des Provinces-Unies, a été célébré

(1) *Loc. cit.*, t. 518, p. 200. Desrivaux à Choiseul, 31 juillet 1767.
(2) *Loc. cit.*, t. 518, p. 278.

ici, hier 4 de ce mois. Je me flatte que Votre Majesté voudra bien prendre quelque part à un événement aussi agréable pour moi, etc.

« Votre bon Frère,

« FRÉDÉRIC. »

Certes Louis XV prenait une grande part à cet événement; il était satisfait de voir le stathouder se soustraire à l'influence anglaise, et il ne craignait point que l'influence prussienne s'établît d'une manière durable en Hollande. L'avenir lui donna raison. Mais le titre de prince d'Orange, accordé à Guillaume dans la lettre de notification, le mit hors de lui-même. Ce titre porté par les premiers stathouders avait disparu avec Guillaume III, en 1703, et, en vertu de l'article 10 du traité d'Utrecht, il appartenait conjointement au roi de France et au roi de Prusse. Le prince Guillaume IV de Nassau, père du stathouder actuel, n'appartenait point à la branche de cette famille qui avait porté le titre de prince d'Orange, et les États généraux, de leur propre autorité et contrairement aux stipulations du traité d'Utrecht, le lui avaient conféré en l'élevant au stathoudérat, en 1747.

Louis XV s'étonnait donc que le roi de Prusse donnât à Guillaume V un titre qui était apparemment réservé à lui-même, de moitié avec le roi de France (1).

Pour ces motifs, Desrivaux retourna à Thulmayer la notification du roi de Prusse, « par la raison que je vois dans cette lettre que le titre de prince d'Orange y est énoncé. Comme je n'ai point d'ordre de ma cour de recevoir des lettres avec ce titre, vous voudrez bien, s'il vous plait, Monsieur, garder celle de Sa Majesté prussienne, que je n'ose recevoir jusqu'à ce que j'aie demandé et reçu des instructions en conséquence (2). » Desrivaux eut

(1) *Loc. cit.*, t. 518, p. 285.
(2) *Loc. cit.*, t. 518, p. 277. Desrivaux à Thulmeyer, 16 octobre 1767.

cependant le temps de prendre une copie du document; il l'envoya au roi, qui approuva sa conduite. La lettre de Frédéric lui fit retour à Berlin.

En même temps, de Berkenroode oublia de notifier à Versailles le mariage de son prince. Fut-ce bien un oubli? Nous croyons plutôt que le titre de prince d'Orange figurait également sur la notification des États généraux, et que leur ministre en France préféra *oublier* de la présenter, plutôt que de retirer le titre contesté.

Louis XV ne connut donc pas *officiellement* le mariage de Guillaume V.

Lorsque ce prince apprit le refus de la notification de Frédéric II, il entra dans une violente colère et, n'osant incriminer le roi de France, il en fit retomber tout le poids sur Desrivaux, l'accusant d'être la cause du mal. S'il avait, disait Guillaume, envoyé à Versailles la lettre sans commentaires, elle aurait été reçue sans difficulté et aurait même passé quasi inaperçue; et les apparences étaient sauves. C'était bien mal connaître le caractère méticuleux du roi et sa fidélité stricte aux traités. Desrivaux fut « chargé d'épigrammes par le prince »; on lui tourna le dos, les ministres de Prusse et d'Angleterre négligèrent de le convier à leurs fêtes; mais Louis XV lui fit écrire une lettre aimable pour le consoler.

Le couple princier rentra à la Haye le 30 octobre, au milieu des acclamations d'enthousiasme de la populace; il ramenait de Berlin une baronne d'Ankelmann, femme d'esprit et d'expérience. Frédéric l'avait imposée à sa nièce comme dame de compagnie; en réalité, elle serait son mentor et préparerait les voies au voyage que le roi de Prusse projetait pour l'été prochain en Hollande. Guillelmine se montra dès le début pleine de sang-froid, d'intelligence et d'énergie. « En faisant l'éloge de son esprit, écrit l'abbé Desnoyers, je ne crains point de trop donner à la flatterie, car elle me paraît justifier l'opinion avan-

tageuse qu'on a ici sur son compte. Peut-être même y aurait-il du danger pour toute autre république d'avoir une princesse qui peut justifier par son personnel tous les honneurs qu'on s'empresse à lui rendre (1). »

Pour se rendre populaires, elle et son mari gaspillaient la liste civile que les États des différentes provinces leur avaient généreusement octroyée. Les domestiques et intendants du palais y trouvaient leur compte, le bas peuple était plein d'enthousiasme. Les voyages du couple princier à travers les villes de Hollande furent une suite ininterrompue de réceptions quasi triomphales. Le stathouder présenta, à l'automne de 1767, une proposition d'augmenter la flotte de vingt-cinq navires et d'armer six frégates pour croiser contre les Barbaresques dans la Méditerranée. Les frégates furent votées de suite par les États ; quant aux vaisseaux de ligne, le parti anglais s'arrangea pour en retarder le vote final indéfiniment, et cette proposition resta lettre morte. Les vrais patriotes saluèrent avec joie cette perspective d'augmentation de la marine ; elle était aussi d'un bon augure pour la France, car elle marquait une nouvelle étape dans l'éloignement de la cour de Londres. Ne pouvant augmenter l'armée de terre à cause du refus d'Amsterdam, Guillaume se rattrapa sur la qualité des trente-six mille hommes qu'il avait sous les armes. Il les équipa de neuf, prescrivit de les instruire à la prussienne, et, dès cinq heures du matin pendant la belle saison, il faisait manœuvrer en sa présence les gardes suisses et hollandais (2).

L'arrivée du roi de Prusse était annoncée pour le milieu de juin, et il importait que les troupes fissent bonne figure devant ce général fameux.

(1) *Loc. cit.*, t. 523, p. 125.

(2) *Loc. cit.*, t. 520, p. 189. Desrivaux à Choiseul, 25 avril 1768. Le corps des officiers laissait à désirer, beaucoup étaient criblés de dettes et incapables de faire campagne. Guillaume porta remède à cette situation.

Frédéric resta quatre jours au château de Loo, et les États généraux n'osèrent refuser de lui envoyer une députation pour lui souhaiter la bienvenue. « Mais il n'y eut aucune conférence particulière d'affaires entre lui, le stathouder et Louis de Brunswick; le monarque ne s'occupa que du plaisir de revoir sa nièce. Pendant les repas, il causait art, science, littérature, ne portant la parole qu'aux personnes qu'il croyait instruites. Guillaume avait fait venir un petit opéra flamand, auquel Frédéric assista deux fois, un quart d'heure. Il se retirait ensuite dans son appartement, s'y occupant à jouer, plusieurs heures durant, de la flûte, et finissant par écrire le reste de la soirée (1). »

Nous croyons avec peine que Frédéric ne causa point politique, seulement, à défaut de conférences proprement dites, il y eut des conversations intimes qui échappèrent à Desrivaux.

Le voyage en Hollande du prince Henry, frère du roi de Prusse, qui eut lieu deux mois plus tard, démontra quelles difficultés le parti prussien éprouvait à se constituer. Personne ne s'occupa de donner des fêtes au prince; on feignit de ne point s'apercevoir de sa présence et le stathouder fut réduit, pour amuser son hôte, à le promener dans les environs de la capitale.

Le baron de Breteuil, brigadier des armées du roi, cidevant ministre en Russie et en Suède, et affilié au cabinet secret de Louis XV, était désigné depuis six mois pour prendre le poste de la Haye. Le roi désirait essentiellement avoir, dans ce centre des nouvelles et des renseignements, un représentant bien au courant de ses intentions officielles et secrètes concernant les affaires du nord de l'Europe. Tel avait été le marquis d'Havrincourt. De Breteuil arriva à la Haye le 20 septembre 1768,

(1) *Loc. cit.*, t. 520, p. 151. Desrivaux à Choiseul, 21 juin 1768.

porteur de deux instructions, l'une secrète, l'autre officielle. Il ne sera question ici que de la seconde (1).

Il lui était d'abord enjoint d'observer avec la plus grande vigilance la situation politique nouvelle créée en Hollande par le gouvernement personnel de Guillaume V, le rapprochement avec la Prusse et l'éloignement de l'Angleterre. La conduite subséquente du roi dépendra de ces renseignements. « Au sujet de la neutralité, le baron de Breteuil se renfermera dans des assurances générales de l'amitié du roi et de sa bienveillance pour les Provinces-Unies; mais il évitera d'entrer dans aucun détail et de répondre formellement aux questions qui auraient un rapport direct à la neutralité. Cette circonspection à observer est d'autant plus nécessaire que, dans le cas d'une nouvelle guerre, il peut arriver des événements qui rendraient la neutralité des Hollandais préjudiciable aux intérêts de la couronne du roi (2). »

Un mémoire séparé avait trait à la reprise des relations diplomatiques entre la Prusse et la France, rompues depuis douze ans, et que les deux monarques désiraient renouer. De Breteuil aurait à s'occuper de cette affaire avec de Thulmeyer, ministre de Prusse à la Haye (3).

Les rapports les plus intimes s'établirent de suite entre de Breteuil et la cour. Grand seigneur, très mondain, ce diplomate estimait avec raison que c'était un moyen de se bien renseigner sur la politique générale et d'exercer une certaine influence sur celle du stathouder. « Je ne saurais me louer assez des attentions que j'éprouve de Monsieur et Madame le stathouder (c'est l'expression employée couramment par Breteuil). Ils sont d'un commerce très facile et je vois avec grand plaisir que je pourrai avoir l'hon-

(1) Au sujet de l'instruction secrète, voir le chapitre suivant.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 18, p. 178.
(3) Les rapports furent rétablis avec le concours de Breteuil, et le chevalier de Guignes alla à Berlin.

neur de vivre souvent avec eux, tant chez eux que chez moi (1). »

Tous les lundis, Leurs Altesses dînaient sans cérémonie chez l'ambassadeur de France, et on vivait depuis plusieurs semaines dans cet état d'aisance et de tranquillité, lorsqu'une misérable petite affaire d'étiquette vint tout compromettre.

La première fois que la princesse vint souper, de Breteuil alla la chercher à la portière de son carrosse et la conduisit par la main jusqu'au salon. Mais les fois suivantes il se contenta de l'attendre à la porte de sa première antichambre. Le stathouder se montra froissé et fit dire à son hôte que, comme, dans des circonstances analogues, l'ambassadeur d'Angleterre allait toujours jusqu'à la voiture de Leurs Altesses, il conviendrait que de Breteuil fît de même. Celui-ci répondit qu'il n'avait pas à prendre exemple sur le chevalier Yorke; il était prêt à le faire si le stathouder consentait à lui rendre les mêmes politesses lorsqu'il irait, lui, Breteuil, souper au palais. Or, l'étiquette de la cour s'y opposait; alors Breteuil proposa que Guillaume et sa femme vinssent dans deux voitures séparées ; il pourrait alors faire une politesse à la princesse en sa qualité de femme et non au stathouder. « Il est impossible, lui dit-on, que Guillaume se sépare de sa femme. »

Comprenant ce qu'une telle contestation avait de puéril dans le fond et de dangereux pour la suite de notre politique en Hollande, Breteuil s'en expliqua avec les souverains en personne et offrit de se porter désormais jusqu'au carrosse; mais, quand le prince viendrait seul au souper, il s'arrangerait de manière à descendre de voiture un peu

(1) *Loc. cit.*, t. 520, p. 252. De Breteuil à Choiseul, 21 octobre 1768. La correspondance du baron de Breteuil est plus enjouée, plus familière qu'il ne convient; des mots piquants, des expressions assez risquées l'émaillent de place en place. C'est le résultat de la longue habitude d'une correspondance secrète avec le roi en personne, et dans laquelle les formes sont moins solennelles.

plus tôt, afin qu'on vît bien que la politesse s'adressait à sa femme et non à lui (1).

Le stathouder refusa cet accommodement, exigeant que de Breteuil vînt le chercher à sa portière, même quand il ne serait pas accompagné de sa femme. Comme Louis XV s'opposait à ce que son ambassadeur rendît à Guillaume V les honneurs souverains, attendu qu'il n'était que grand seigneur allemand et prince par diplôme de l'empereur et non par naissance, les soupers furent interrompus. Le 31 janvier, de Breteuil, très ennuyé de leur cessation, proposa l'arrangement suivant, accepté par le roi : Guillaume V viendrait dîner seul deux ou trois fois dans l'année et serait reçu sans cérémonie; en échange, chaque fois qu'il viendrait avec sa femme, de Breteuil irait les chercher tous deux à leur voiture.

Le jeune prince désirait bien accepter cette proposition, mais Louis de Brunswick, jaloux de ses relations intimes avec l'ambassadeur de France, l'en détourna (2).

L'état de santé de Guillelmine ne lui aurait d'ailleurs plus permis d'aller chez l'ambassadeur. Elle accoucha peu de temps après d'un garçon que l'accoucheur étouffa par maladresse (3); puis elle eut la petite vérole, qui, heureusement, ne défigura pas trop sa jolie figure; enfin, une seconde grossesse très pénible la retint chez elle. Une fille lui naquit en novembre 1770.

La politique chômait en Hollande; ce pays ne prit aucune part aux troubles intérieurs de Suède. L'Europe occidentale était dans le calme le plus complet. De Breteuil profita de ces circonstances pour partir en congé et ne retourna pas à son poste.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 520, p. 288. De Breteuil à Choiseul, 9 décembre 1768.
(2) *Loc. cit.*, t. 522, p. 45. De Breteuil à Choiseul, 10 février 1769.
(3) *Loc. cit.*, t. 522, p. 75. De Breteuil à Choiseul, 23 mars 1769.

CHAPITRE XIV

LE CABINET SECRET DE LOUIS XV EN HOLLANDE

Un ouvrage paru il y a quelques années (1) nous a initiés au cabinet secret de Louis XV, en ce qui concerne spécialement l'ingérence du gouvernement français dans les affaires de Pologne en 1742 et années suivantes et la vie accidentée du comte de Broglie.

Les correspondances manuscrites conservées au ministère des affaires étrangères font connaître que ce n'est pas seulement avec son représentant à Varsovie que le roi entretenait une correspondance à l'insu de son ministre des affaires étrangères.

Le marquis d'Havrincourt, notre ministre à Stockholm, désigné par Conti au roi dès l'année 1750, et le baron de Breteuil, ministre en Russie, faisaient également partie du secret du roi. C'était assez naturel, puisque les deux grandes cours du Nord exerçaient une action prépondérante sur les vicissitudes polonaises. Mais lorsqu'en octobre 1763 le marquis d'Havrincourt fut nommé ambassadeur en Hollande, le roi continua d'échanger avec lui des lettres dites secrètes, autant par habitude que pour jouer son secrétaire aux affaires étrangères, le duc de Praslin.

(1) *Le Secret du roi*, par le duc DE BROGLIE, 2 vol. in-18. Paris, 1878. — M. Edgard Boutaric (*Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère*, Paris 1866) fait mention, en quelques lignes, de la correspondance secrète avec les ambassadeurs en Hollande : d'Havrincourt et de Breteuil, vol. 1, f^os^ 140 et 142.

La première de ces lettres est datée de la Haye, le 3 janvier 1764; elle émane du marquis d'Havrincourt et porte le numéro 4; les trois précédentes manquent à la collection (1). Elle est écrite au roi directement, comme toutes les suivantes, et adressée à M. Cazalno, rue de l'Éperon. Ces missives étaient remises à Tercier (2), chargé par le roi des détails de son cabinet secret. Un peu plus tard, le destinataire changea; ce fut un baron Fervitza, rue Taranne, puis un certain Koppfing, rue Quincampoix.

D'Havrincourt était aidé dans cette tâche par son secrétaire Desrivaux, qui possédait le chiffre spécial sous lequel la correspondance secrète s'échangeait

Il est naturellement beaucoup question de la compétition au trône polonais dans les lettres de d'Havrincourt. La Haye étant un centre de renseignements et d'intrigues diplomatiques, le roi espérait y apprendre bien des choses. Les Hollandais pourtant étaient assez indifférents à ces questions, qu'ils estimaient trop lointaines.

Notre ambassadeur conseillait à son maître d'appuyer la candidature de Branicki, rival de Poniatowsky. Le premier de ces deux personnages étant vieux et sans enfants, il était à prévoir qu'il n'occuperait pas longtemps le trône et qu'ainsi Xavier de Saxe atteindrait juste l'âge nécessaire pour le remplacer (3).

Le roi lui répondit qu'il voyait avec satisfaction l'intérêt que son ministre portait aux affaires de Pologne, mais que quant à lui, tout en préférant Xavier, il craignait que son origine étrangère ne déplût aux Russes, et il se désinté-

(1) Arch. Aff. étrang., ms. Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f° 11.

(2) Tercier, premier commis aux Affaires étrangères et censeur du roi, remplaça en 1757 le prince de Conti comme directeur du cabinet secret. On sait qu'il y avait alors deux commis aux Affaires étrangères. Ils se partageaient la besogne pour les différents pays et recevaient un fort traitement. Lebel, valet de chambre du roi, portait les lettres et les réponses du palais du roi à la maison de Tercier. *Le Secret du roi*, t. 1, p. 236.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f° 12. D'Havrincourt au roi, 3 janvier 1764.

ressait un peu de la question. Cette lettre, comme toutes celles du roi, est originale et porte comme signature : « Approuvé par Sa Majesté (1). »

L'élection de Poniatowsky fit perdre à la question polonaise son acuité et surtout son actualité; malgré cela, la correspondance secrète avec la Hollande ne chômait pas; les affaires intérieures de Russie et celles particulières de d'Havrincourt lui donnent un aliment pendant tout l'été de 1764.

C'est d'abord le drame de Schlüsselburg qui forme l'objet de trois lettres de l'ambassadeur, et sur lequel il a des détails absolument sûrs. Iwan, neveu de Catherine II, était détenu dans la forteresse de ce nom. Dans la nuit du 15 au 16 juillet 1764, un officier du nom de Mirowitz, après avoir disposé les soldats de sa troupe à seconder son projet, se rendit chez le gouverneur du château et produisit un ordre signé de la tsarine, lui enjoignant de mettre en liberté Iwan. Le gouverneur considéra l'ordre comme un faux et refusa de l'exécuter. Mirowitz le fit alors ligoter par ses hommes et se porta vers la chambre du prince. Il trouva la porte close; l'un des deux officiers chargés de le garder déclara à Mirowitz qu'il ne rendrait pas le prince et avait l'ordre de le tuer plutôt que de le laisser partir. Entendant ces paroles, le second officier, se doutant que toute résistance serait impossible, poignarda Iwan qui dormait, et portant le corps sanglant du malheureux à Mirowitz, lui dit : « Tenez, voilà votre empereur, que vous me forcez vous-même à vous livrer dans cet état (2) ! »

Tout le monde en Hollande accusa l'impératrice d'avoir combiné ce plan pour se débarrasser de son rival éventuel, et on en ressentit une profonde impression.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f° 22. Le roi à d'Havrincourt, 12 février 1764. Les brouillons sont joints aux originaux des lettres du roi et à celles de d'Havrincourt.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f° 74. D'Havrincourt au roi, 14 août 1754.

Puis d'Havrincourt écrit directement à Tercier que son secrétaire Desrivaux va être forcé par sa famille de quitter la carrière diplomatique et n'en reçoit plus d'argent. Comme Desrivaux n'est pas payé, l'ambassadeur, désirant conserver à tout prix cet utile collaborateur, sollicite du roi un traitement fixe pour lui, car il est personnellement trop pauvre pour le payer. En conséquence Desrivaux fut mis sur l'état des employés à la correspondance secrète, à la solde de 1,320 livres par an (1). Ce traitement pour rémunérer des fonctions aussi délicates nous semble fort mesquin, mais on sait que Louis XV fut toujours plus généreux avec ses maîtresses qu'avec ses diplomates.

Cette observation s'applique aussi à la demande de d'Havrincourt pour l'obtention des ordres royaux. On se souvient que son prédécesseur d'Affry les avait aussi réclamés sans résultat. Voici en quels termes amers d'Havrincourt suppliait Tercier d'intercéder auprès du roi :

« Si vous avez songé à moi, vers le 1er janvier, vous avez dû penser que je ne suis pas content, mais au contraire fort dégoûté. Après la noirceur qu'on m'a faite de m'imputer l'impossibilité de faire les preuves requises pour l'ordre et après la façon dont j'ai détruit l'imposture en remettant mes titres au généalogiste de l'ordre, qui les a trouvés suffisants, on peut juger que l'exclusion constante de cette récompense dont le public français et étranger a jugé mes services dignes, ne peut manquer de me faire dans l'opinion de ce public un tort affreux, à moi, à ma famille et à son établissement. Le Roy est bon, et cette bonté qui le caractérise ne lui permettrait sûrement pas de maltraiter aussi cruellement un fidèle sujet qui l'a si bien servi, si on n'avait pas réussi à indisposer essen-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f° 61. Tercier à d'Havrincourt, 3 juin 1764.

tiellement Sa Majesté contre moy. Je vous confie ceci comme à un ami, faites-en usage s'il vous plaît, et donnez-moi en même temps votre conseil en ami. Dois-je patienter encore ou prendre ma retraite? »

« Sa Majesté, répondit l'homme de confiance, voulant toujours se réserver la distribution de ses grâces, n'est point dans l'usage de prendre des engagements qui pourraient la gêner par la suite. Ce silence de sa part ne m'a donc point étonné. Je solliciterai pour vous. Le roi est très content de vos services, vous êtes le plus ancien ambassadeur auquel cette faveur soit due, vous avez une ambassade très agréable, vous la remplissez bien ; il n'est pas possible que vous n'ayez la récompense que vous souhaitez (1). »

L'ambassadeur ne se contenta point de cette eau bénite de cour et revint à la charge deux mois plus tard.

« A l'égard de la grâce qui me regarde personnellement, et que depuis quinze ans j'ay vu accorder à tous les ambassadeurs du Roy hors à moy seul, je comprends assez clairement, par ce que vous voulez bien me répondre, le peu d'espérance que je dois avoir de l'obtenir. » D'Havrincourt rappelle ensuite ses quarante-trois ans de services tant militaires que diplomatiques, pendant lesquels il n'a mérité ancune réprimande. Il a toujours sollicité les ordres par les voies droites, et ajoute mélancoliquement que ses services n'ont pas eu le bonheur de plaire suffisamment à Sa Majesté, néanmoins il continuera de servir de son mieux.

Au nouvel an de 1765, une profonde désillusion l'attend :

« Sa Majesté n'ayant pas jugé à propos de remplir au 1er janvier les places vacantes dans son ordre, il y procédera peut-être à la Pentecôte et je présume que la nomi-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f° 61. Tercier à d'Havrincourt, 3 juin 1764.

nation que le public a faite d'avance pourra bien être conforme à la volonté de Sa Majesté, car ces destinations faites par la voix publique se sont souvent trouvées justes, hormis cependant quand ce public a daigné songer à moi (1). » D'Havrincourt mourut sans avoir obtenu cette suprême satisfaction.

L'année 1765 ne présente que neuf lettres écrites à des intervalles réguliers ; il n'y est que rarement question des affaires polonaises ou russes ; par contre, l'Angleterre y tient une large place. Le commencement de fermentation qui se manifestait déjà dans les colonies d'Amérique faisait écrire à Louis XV : « L'affaire de l'établissement du droit de timbre (en Amérique) doit certainement embarrasser le ministère actuel.

« Connaît-on les véritables intentions de l'ex-ministre (2) ; croit-on qu'il ait le dessein d'engager sa nation dans une guerre étrangère pour détourner les yeux de la résistance des colonies? Cette guerre ne peut avoir pour objet que mes États dans le nouveau monde ou ceux de l'Espagne. L'Angleterre peut-elle posséder toute l'Amérique septentrionale, et une grande partie de la méridionale? Comment et avec quelle force, les Anglais contiendront-ils des peuples que la religion et une longue habitude éloignent d'eux? » Le roi continue sur ce ton pendant quatre pages, et pour finir recommande à d'Havrincourt la plus grande attention, afin de connaître, par l'intermédiaire des Hollandais, ce qu'il faut penser de la nation anglaise (3).

A la même époque, les habitants de Saint-Domingue, irrités contre le gouverneur général, qui commande pour Louis XV, offrent aux Anglais de les accepter comme

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 515, f^os^ 66 et 96. D'Havrincourt à Tercier, 10 août 1764 et 22 janvier 1765.

(2) Pitt avait été remplacé à la tête du cabinet britannique par lord Bute en 1762.

(3) *Loc. cit.*, t. 515, f° 98. Le roi à d'Havrincourt, 21 février 1765.

colons. Mais le cabinet de Londres, par un sentiment de générosité aussi rare qu'inattendu, refusa le cadeau.

La correspondance secrète de 1766 reflète les craintes continuelles qu'avait Louis XV de voir recommencer la guerre de Sept ans. « Toutefois, la situation troublée des colonies d'Amérique doit être considérée comme un grand bien pour l'Europe, parce que, tandis que cette nation ambitieuse et fière (l'Angleterre) aura d'aussi grands embarras pour elle-même, il lui sera bien difficile de songer à en susciter aux autres (1). »

Les intrigues de la Prusse pour faire entrer l'Angleterre dans le traité de Saint-Pétersbourg forment le thème de plusieurs lettres. Le pacte conclu entre la Russie et Frédéric II, en avril 1764, avait pour but de contre-balancer le pacte de famille; si la Grande-Bretagne y accédait, on pouvait opposer ligue à ligue et tenir la maison de Bourbon en échec. Louis XV savait aussi qu'on s'efforçait de refroidir les sentiments d'amitié pour la France du nouvel empereur d'Allemagne, Joseph II (2).

Une maladie de d'Havrincourt l'empêcha pendant trois mois d'écrire à son maître; il s'excusa en lui envoyant le 6 juin une dépêche de quarante-huit pages de chiffres, plus deux pour Tercier. Ce document est une revue de la situation politique intérieure et extérieure de toutes les puissances de l'Europe centrale et septentrionale.

Mais tout l'intérêt que pouvait avoir cette dissertation fut annulé par la rentrée de Pitt dans le ministère anglais, en 1766. Les craintes de Louis XV se réveillent plus intenses que jamais. « Le penchant qu'a le roi d'Angleterre pour la paix sera détruit par l'ardeur bien connue de Pitt, que son élévation à la pairie sous le nom de lord Chatam n'a point changé, quoiqu'elle l'ait rendu un peu moins populaire. Cette rentrée menace-t-elle la tranquillité de

(1) *Loc. cit.*, t. 515, f° 133. Le roi à d'Havrincourt, 10 janvier 1766.
(2) Son père, François I^er^, était mort le 18 août 1765.

l'Europe? Comment s'est-elle faite? Quelle en sera la conséquence (1)? »

D'Havrincourt répondit le 1er septembre que le projet de Pitt était : 1° d'entrer dans la ligue du Nord et, de concert avec la Russie et la Prusse, de forcer la Suède à y accéder aussi, à défaut, de lui déclarer la guerre ; 2° de détacher définitivement le nouvel empereur d'Allemagne de la France, enfin de favoriser un partage de la Pologne entre la Russie et la Prusse.

Tant que Marie-Thérèse vivrait, il n'y avait pas de danger que l'Autriche rompît ses anciens traités avec nous, mais elle était bien âgée et Joseph II bien jeune.

Toujours est-il que les projets de Pitt visaient directement l'anéantissement de la France et de l'Espagne, en fomentant contre elles une ligue générale. Heureusement que les divisions profondes qui régnaient dans le parlement anglais, le mauvais état des finances et une disette des denrées firent remettre à l'année suivante les préparatifs de la rupture. Cela ressort de la dernière lettre secrète que d'Havrincourt écrivit au roi le 4 décembre 1766.

Le cabinet secret subit, à cette époque, une profonde modification. Tercier, la cheville ouvrière de cette organisation, mourut subitement le 21 janvier 1767. « La mort du pauvre Tercier ne doit rien déranger à la correspondance secrète que vous entretenez avec moi. Mon intention est que vous continuiez à me rendre compte, avec la même exactitude, de tous les mêmes objets que je vous avais précédemment recommandés et que vous vous serviez des mêmes chiffres et des mêmes adresses qui vous avaient été remises par feu M. Tercier. Au surplus, je veux bien vous confier que je viens de charger le comte de Broglie du soin de cette correspondance. Ainsi ce sera

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 516, p. 215. Le roi à d'Havrincourt, 28 juillet 1766.

par lui qu'elle passera à l'avenir, mais vous observerez de ne lui adresser aucune lettre sous son adresse directe et particulière et vous garderez sur ce point comme sur les autres le silence que je vous ai prescrit jusqu'à présent (1). » L'ambassadeur devait suivre avec plus d'attention que jamais les affaires intérieures d'Angleterre et de ses colonies. Une lettre du comte de Broglie jointe à celle du roi informait l'ambassadeur du nouvel emploi qui venait de lui être confié.

Les deux lettres ne parvinrent point à leur destinataire; par une triste coïncidence, la veille du jour où elles étaient écrites, le marquis d'Havrincourt rendait le dernier soupir.

Son fils aîné, le chevalier d'Havrincourt, colonel aux grenadiers de France; son fils cadet et son frère étaient présents à la Haye. Cette fin, que rien ne faisait prévoir, mit le secret du roi en grand péril d'être découvert; en effet, Desrivaux n'avait pas eu le temps de placer en lieu sûr le portefeuille qui contenait la correspondance secrète, et aussitôt après la mort de l'ambassadeur, ses héritiers, joints à l'ambassadeur d'Espagne, marquis de Puente-Ferte, se disposaient à mettre les scellés sur la porte du cabinet du défunt. Desrivaux ne pouvait plus enlever le portefeuille sans être découvert, et alors tout était perdu; s'il laissait mettre les scellés, le secret serait encore plus sûrement divulgué lors du dépouillement qui suivrait la levée des scellés. Comme il avait « beaucoup plus à cœur que de vivre de sauver le secret du roi (2) », Desrivaux, esprit inventif, proposa aux héritiers d'arranger quelques

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 11. Le roi à d'Havrincourt, 14 février 1767.

(2) Ces craintes de Desrivaux sont justifiées dans une certaine mesure. Le secret n'était pas connu des personnes étrangères à la diplomatie, et il ne devait l'être à aucun prix. Quant à Choiseul, il le soupçonnait déjà en 1758, lorsqu'il chassa Tercier de sa place de commis aux Affaires étrangères et le nomma tout simplement conservateur du dépôt des archives des Affaires étrangères. Plus tard, en 1765, les scandaleux différends entre

papiers du marquis, et au cours de cette opération, leur demanda de placer dans le cabinet les bijoux et l'argent du défunt, puis de mettre ensemble les scellés sur la porte. Il pensait bien que lorsqu'on lèverait les scellés, le premier objet qui les occuperait serait les valeurs, et qu'il pourrait peut-être enlever le portefeuille secret sans être aperçu. Pendant plusieurs jours, le malheureux secrétaire vécut dans des transes mortelles. Enfin, on leva les scellés; comme il l'avait prévu, les héritiers s'occupèrent si bien et si longtemps des bijoux, qu'il eut le temps d'emporter dans sa chambre, sans exciter l'attention de personne, le fameux portefeuille (1). Jamais peut-être le secret du roi n'avait couru plus grand danger d'être découvert.

Louis XV avait écrit à Desrivaux, le 20 février : « J'ai appris avec regret, par votre lettre adressée au duc de Choiseul, la mort de M. d'Havrincourt. Comme vous étiez instruit de la correspondance secrette, je ne doute pas que vous ayez eu l'attention de séparer tous les papiers qui ont rapport à cette correspondance. En attendant mes ordres, mon intention est que vous les conserviez avec le plus grand soin, et que vous gardiez avec la même fidélité que l'a fait cet ambassadeur, vis-à-vis de tout le monde, sans aucune exception, le secret que je lui avais prescrit. Rendez-moi compte des précautions que vous avez prises pour mettre tous les papiers qui regardent le secret en

le chevalier d'Eon et notre ambassadeur à Londres le comte de Guerchy confirmèrent les soupçons de Choiseul, et la mort de Tercier les changea en certitude. S'il ne fit pas saisir les papiers de Tercier, c'est qu'il le voulut bien.

Lorsque de Broglie remplaça Tercier, il recevait les lettres secrètes (ou en son absence son secrétaire Martin Dubois) et les remettait à Lebel et Guimard, valets de chambre du roi.

Le cabinet secret était étendu à cette époque : de Vergennes à Constantinople, Hannin à Genève, Durand à Varsovie, y étaient aussi initiés. Conf. *le Secret du roi*, t. 2, p. 89, 270 et suiv.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 16. Desrivaux au roi, 6 mars 1767.

sûreté, et continuez de m'instruire dans la même forme de tout ce qui pourra intéresser mon service (1). »

La joie du roi fut grande lorsqu'il reçut la lettre de Desrivaux lui annonçant de quelle manière il avait sauvé les papiers. « Je les conserverai bien précieusement, ajoutait-il, et j'ose en répondre à Votre Majesté sur ma tête. »

Un poste de consul parut à Louis XV une juste récompense du secrétaire. Ce n'était que justice, car Desrivaux avait mangé sa petite fortune au service de la France. Seulement, comme le roi ne voulait pas accorder cette grande faveur *proprio motu*, pour ne pas éveiller les soupçons de Choiseul (2), il prescrivit à Desrivaux de la solliciter de lui-même par un mémoire contenant ses états de service, savoir : quatorze ans secrétaire de d'Havrincourt sur dix-huit ans de services. Lorsque Choiseul soumettra la demande au roi, celui-ci aura égard à la correspondance secrète (3).

L'échange de lettres entre le roi et Desrivaux continua avec quelque relâchement pendant tout le reste de l'année 1767; la politique était au calme plat, et la grave maladie de Pitt fit ajourner les projets des Anglais contre la France. Le roi s'étonnait même parfois de l'intervalle excessif qui séparait les lettres secrètes de Desrivaux. Pour l'occuper, celui-ci correspondait avec le sieur Durand, chargé d'affaires à Londres (4), et transmettait le tout à son maître.

Louis XV était très exigeant pour sa correspondance secrète, et quand Desrivaux n'avait rien de particulier à

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 12. Le roi à Desrivaux, 20 février 1767.

(2) Le roi croyait encore que Choiseul ne savait rien.

(3) Desrivaux joua de malheur dans cette affaire : sa lettre à Choiseul contenant ses états de service s'égara; il y eut malentendu, puis rectification; mais il n'eut sa place de consul que dix-huit mois plus tard, sa présence en Hollande étant encore nécessaire. Une lettre secrète adressée à Hoppfing, rue Quincampoix, se perdit aussi en janvier 1768.

(4) Intérimaire entre le comte de Guerchy et le marquis du Châtelet.

lui dire, il reproduisait purement et simplement une partie de ses dépêches officielles à Choiseul, ou bien écrivait sur les affaires de Hollande, de Pologne, de Russie et de Suède une petite gazette des plus insignifiantes; cela donnait satisfaction au vieux roi; c'était le principal. Ce qui concernait l'Angleterre avait seul un véritable intérêt. D'Havrincourt était mort depuis un an et demi, lorsque Louis XV se décida à envoyer en Hollande le baron de Breteuil, désigné depuis six mois pour le remplacer.

Nous avons exposé précédemment les instructions officielles que reçut le baron de Breteuil ; disons quelques mots de ses instructions secrètes.

D'abord le roi lui recommande une fidélité inébranlable au secret (toujours), puis il continue : « Il serait inutile d'entrer avec le baron de Breteuil dans les détails purement relatifs à sa mission en Hollande. Il recevra sur cet objet des instructions directes par le ministre des affaires étrangères. Le roy se réserve seulement d'y ajouter ce qu'il jugera convenable, lorsqu'elles lui auront été adressées par le comte de Broglie, à qui le baron de Breteuil les communiquera et en donnera copie dès qu'elles lui auront été remises, ainsi que de tout ce qu'il pourra recevoir par le canal du duc de Choiseul, relativement à sa mission.

« Connaissant bien les affaires de Russie et de Suède, il sait la dose d'influence que la France possède sur les cours du Nord. Sa Majesté désire qu'il se serve de ses lumières pour pouvoir spéculer à la Haye sur ces différents objets et lui prescrit d'entretenir une exacte correspondance avec ses ministres employés dans toutes ces cours et particulièrement en Russie et en Suède (1). De toutes ces relations réunies, le baron de Breteuil doit faire un ensemble, et sans se contenter d'exposer tous les faits

(1) Notamment avec le duc de Modène, qui devait arriver à Stockholm.

dont on l'aura informé, il y joindra ses raisonnements et réflexions particuliers, propres à faire connaître à Sa Majesté le jugement qu'il en porte. »

Ses relations d'amitié avec le comte du Châtelet, ambassadeur à Londres, devaient faciliter à Breteuil la transmission des nouvelles d'Angleterre : « Il faut entretenir avec lui la correspondance la plus intime, car, malgré la tranquillité apparente des Anglais, le roi a encore des craintes de ce côté (1). » (24 juillet 1768.) Une lettre du comte de Broglie était jointe à celle du roi.

Ces instructions secrètes appellent l'attention. On comprend que le roi désire entretenir avec Breteuil une correspondance personnelle et cachée, mais pourquoi lui ordonner de communiquer ses instructions officielles au directeur du cabinet secret, comte de Broglie? Est-ce que le roi n'en avait pas connaissance au conseil des ministres, lui surtout qui s'occupait de politique étrangère plutôt que de toute autre chose? C'était apparemment pour posséder une copie de cette pièce qui lui permettrait d'y ajouter quelques observations, ce qu'il fit en effet. En demandant ouvertement la copie à Choiseul, le roi craignait de lui laisser soupçonner quelque chose de son secret. Que de malice et de cachotteries pour une chose qui au fond était de mince importance! Mais Louis XV se trouvait pris dans l'engrenage de la machine qu'il avait montée.

Breteuil remit à Martin Dubois, secrétaire de Broglie, alors à Ruffec, la copie de ses instructions officielles et des trois mémoires joints, l'un relatif à la reprise des relations diplomatiques avec la Prusse, les deux autres concernant le cérémonial en Hollande (2).

Puis il partit pour la Haye, où il arriva le 20 sep-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 199, et Boutaric, *op. cit.*, t. 2, f° 397.

(2) Ces quatre pièces sont du mois d'août 1768.

tembre 1768. De Broglie lui adressa le 27 du mois suivant l'accusé de réception de ces documents. Cette lettre, qui est en réalité l'instruction secrète n° 2, commentait particulièrement le mémoire officiel relatif à de Thulmeyer, ministre de Prusse à la Haye, avec qui Breteuil devait engager des négociations, sans éveiller l'attention de Reichach, ambassadeur d'Autriche, ni exciter ses ombrages. Il est ensuite question de la Corse, « où le général Yorke (1) cherche certainement à grossir les obstacles que nos troupes y éprouvent, et à donner à cette entreprise les vernis les plus désagréables. Cette conduite ordinaire de la part de tous les ambassadeurs anglais doit peu nous affecter, mais ce qui est intéressant, c'est de savoir si Yorke insinue aux États généraux que sa cour prend assez d'intérêt au sort des Corses pour leur destiner des secours, et si même elle ne leur en donne pas déjà de cachés, en attendant qu'elle agisse ouvertement. Il faut convenir qu'il y a lieu de la soupçonner, en voyant la manière dont Paoli reçoit et nos déclarations et nos attaques, et si l'Angleterre se mêle de cette querelle, quel degré d'importance cela n'y ajoute-t-il pas? J'espère que vous démêlerez mieux et plutôt qu'un autre le jugement qu'on en doit porter. Quoique je vous adresse cette lettre de Ruffec, où je serai encore quelque temps, elle ne partira cependant pas sans avoir reçu, comme toutes celles que j'aurai l'honneur de vous écrire, l'approbation de Sa Majesté (2). »

Louis XV ne jugea point Breteuil assez instruit, car en même temps que la lettre susdite de Broglie il fit envoyer à Breteuil un long factum (instruction secrète n° 3, non datée) (3) sous ce titre : « Mémoire à joindre aux instruc-

(1) Ambassadeur d'Angleterre à la Haye depuis une dizaine d'années.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 201.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 213. Ce document ne figure pas dans la correspondance officielle.

tions que le roi fait remettre au baron de Breteuil. » Son début ne contient rien de bien neuf, et ce n'est qu'une répétition des instructions aux prédécesseurs de Breteuil sur la manière de se conduire avec les Hollandais, et l'état présent très précaire des Provinces-Unies, leur gêne financière, enfin leur histoire résumée depuis 1672, époque où elles tombèrent dans la dépendance de l'Angleterre. La triple alliance franco-anglo-hollandaise de 1717 et l'accession de l'Empire à ce pacte y sont examinées; puis vient la politique de la France vis-à-vis de la Hollande.

« Le baron de Breteuil s'expliquera avec chacune des deux fractions (qui se partagent la Hollande) dans des termes qui ne puissent faire exciter ni soupçons ni défiance sur les vues du Roi relativement au gouvernement présent des Provinces-Unies. En partant de ce principe, il dira aux partisans du stathoudérat que Sa Majesté est bien éloignée de vouloir se mêler de la forme de l'administration des Provinces-Unies, qu'elle sera toujours prête à donner des marques de son estime et de son affection au jeune prince de Nassau, lorsqu'il se conduira par des maximes convenables aux sentiments du Roi pour la République et conformément au système politique suivi par les quatre premiers stathouders, Guillaume Ier, Maurice, Frédéric-Henry et Guillaume II. Il faut au contraire que dans ses entretiens particuliers avec les vrais patriotes, le baron de Breteuil leur insinue que Sa Majesté, connaissant leurs intentions pacifiques, contribuera autant que cela pourra dépendre d'elle à leur procurer le degré de considération dont ils jouissaient autrefois, et une influence supérieure dans les délibérations et les résolutions des États généraux. »

C'est justement cette conduite à double face qui rendait si difficile la position de nos ambassadeurs successifs à la Haye : favoriser les républicains sans éveiller la susceptibilité du stathouder et de ses partisans.

Au sujet des relations séculaires de l'Angleterre et des Provinces-Unies, le roi espère parvenir à les briser, car c'est l'avantage réel des Hollandais, et il ajoute : « Il y a soixante-dix ans que la cour de Londres a travaillé sans cesse à soulever toutes les puissances contre la France, sous le faux prétexte que cette couronne voulait anéantir la liberté de l'Europe, détruire l'équilibre du pouvoir et parvenir à la monarchie universelle. C'est avec bien plus de fondement qu'on peut actuellement exciter par les mêmes motifs la jalousie et la crainte de toutes les nations contre les Anglais. En feignant de vouloir protéger l'équilibre sur terre que personne ne menace, ils anéantissent absolument l'équilibre sur mer, que personne ne défend (1). »

La correspondance secrète de Breteuil offre un caractère différent de celle de son prédécesseur. Il ne se contente pas d'envoyer au roi, tous les mois à peu près, un résumé de ses vues sur les affaires d'Angleterre, de Suède, de Russie, de Pologne; il y joint la copie littérale des passages importants des lettres officielles que de Choiseul lui a écrites et que lui-même a envoyées à ce ministre. Le roi se faisait adresser ces extraits non par défiance pour Choiseul, puisqu'il avait connaissance de la correspondance officielle, mais pour pouvoir, le cas échéant, les compléter par des instructions secrètes.

Pendant les quatorze mois que Breteuil resta en Hollande (septembre 1768 à novembre 1769), le roi ne lui écrivit que quatre fois, à des intervalles à peu près égaux. La situation de plus en plus calme de l'Europe à cette époque, — les Anglais, très occupés des colonies d'Amérique, laissaient en repos le vieux monde, — tout cela ôtait à la correspondance secrète son principal intérêt, même sa seule raison d'être. Breteuil raconte les petites nou-

(1) Ces instructions secrètes numéros 2 et 3 ne figurent pas dans l'ouvrage cité de Boutaric.

velles internationales uniquement pour faire plaisir au roi, et celui-ci le félicite de son zèle et de la manière heureuse avec laquelle il remplit son ambassade (1). Seule la question corse, qui s'éternise, inquiète le roi.

En octobre, Breteuil demanda et obtint un congé pour venir en France arranger ses affaires personnelles et celles de sa fille. Il ne retourna point à son poste, et son secrétaire l'abbé Duprat (2) resta chargé des deux correspondances.

Au début, ce personnage s'acquitta fort mal de sa mission occulte : pendant sept mois il ne daigna point adresser une seule lettre secrète au roi. D'où grande colère et rappel à l'ordre de Broglie, en date du 30 avril 1770. Le roi entend que Duprat reprenne la correspondance : « Je vous avoue que je n'ai pas reconnu dans un silence si long le zèle que je sais que vous avez pour le service du Roy (3). »

Ce n'est que le 4 juin que l'abbé se décida à donner de ses nouvelles au cabinet secret, en envoyant un volumineux paquet contenant sa correspondance avec Choiseul. « Mon travail dans ce pays est de si mince aloy, écrit-il à Louis XV, que je n'ai point osé l'envoyer en détail à Votre Majesté, ni pu me résoudre à fatiguer par chiffre la voye secrette. Je me suis d'ailleurs figuré, Sire, qu'en mettant sous vos yeux mon travail en gros, il aurait peut-être l'avantage de vous paraître moins aride. »

Par le même courrier, il disait à Broglie : « Voilà enfin la collection que je vous devais, elle est très complète. J'ai l'honneur de vous l'envoyer par un marchand français

(1) Notamment en ce qui concerne la tracasserie d'étiquette avec le stathouder.

(2) Ancien chargé d'affaires à Stockholm; se trouva assez dépaysé en Hollande, ce séjour n'étant pas aussi favorable à son activité que Stockholm.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 205. Broglie à Duprat.

établi dans cette ville, qui s'appelle Le Moine. » L'abbé réclame ensuite les 2,000 francs qui lui sont dus pour l'année courante (1).

L'excuse de Duprat ne plut qu'à demi au roi, qui caressait toujours sa vieille manie du cabinet secret. Il fit répondre : « Je ne sais pas comment vous avez pu vous imaginer que Sa Majesté verrait avec plus de plaisir un travail en gros qu'en détail. Vous ne deviez pas ignorer que la plupart des faits qui y sont contenus n'ont de prix qu'autant qu'on les apprend au moment qui les voit naître. A l'avenir il faudra être plus exact (2). »

Nouveau silence de six semaines, et le 20 septembre virulente missive de Broglie : « Si vous n'envoyez pas de suite les extraits de votre correspondance avec Choiseul depuis le 4 juin, je rendrai compte à Sa Majesté et prendrai ses ordres (3). »

Cette lettre se croisa avec un gros paquet contenant la correspondance en question. Duprat reçut la lettre menaçante avec un retard de trois semaines, et dès ce jour observa la plus grande exactitude, en expédiant toutes les cinq ou six semaines les extraits qui étaient indispensables au roi.

Duprat eut un mauvais moment à passer à la Haye. Par un édit de février 1770, Louis XV, dont la gêne financière était extrême, suspendit le paiement des rescriptions et billets de ferme, dont un certain nombre se trouvait en Hollande. La Ballue, banquier à Amsterdam, et quelques-uns de ses confrères se trouvèrent dans une situation des plus précaires. Il y eut des scènes terribles à l'ambassade de France. Duprat calma de son mieux les intéressés et leur fit prendre patience. Cet incident nuisit beaucoup à

(1) Les 1,320 francs accordés à Desrivaux avaient été portés à 2,000 pour Duprat. *Loc. cit.*, t. 521, f° 123.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp. secrète, t. 519, f° 202. Broglie à Duprat, 12 août 1770.

(3) Cette lettre est la dernière que Broglie écrivit à Duprat.

notre politique en Hollande et retarda certainement le rapprochement avec nous.

La conduite habile de l'abbé en cette délicate occurrence lui valut son pardon pour la négligence dans l'envoi des extraits. La rupture qui faillit se produire entre l'Angleterre et l'Espagne en janvier 1771 forme le thème des dernières lettres secrètes de Duprat; dans celle du 23 janvier (1), il manifeste sa joie de voir les deux ennemis éventuels rapprochés par les bons soins du roi de France. Le nouvel ambassadeur de France à la Haye, le marquis de Noailles, était annoncé; il arriva à son poste le 14 mars. Duprat n'écrivit plus secrètement au roi, car de Noailles ne connaissait pas l'organisation occulte. A la date du 15 mars 1771, le cabinet secret cessa de fonctionner en Hollande, et à son retour en France, Duprat remit à de Broglie toutes les pièces y ayant rapport.

(1) L'entrée en décembre précédent du duc de la Vrillière dans le cabinet, à la place du duc de Choiseul, ne changea en rien le secret du roi, et Duprat continua d'envoyer ses extraits de correspondance avec lui.

CHAPITRE XV

LES DÉBUTS DE LA GUERRE D'AMÉRIQUE, 1775-1781

La courte mission de Breteuil marqua une étape dans le rapprochement entre les deux pays, malgré les efforts du duc de Brunswick, partisan résolu de l'alliance anglaise, et il était facile de voir que le parti de la cour de Londres perdait insensiblement du terrain.

On ne se mit pas en frais d'invention pour tracer les instructions du marquis de Noailles (1). Elles sont la répétition littérale de celles du marquis d'Havrincourt pour ce qui concerne la Hollande en général et d'une partie de celles du baron de Breteuil pour ce qui a trait au stathouder en particulier. Après avoir fait allusion au projet du roi de Prusse de s'immiscer dans les affaires intérieures de Hollande, le roi ajoutait : « Le mariage de la princesse sa nièce avec le stathouder pourrait lui procurer dans la suite des facilités dont il profiterait avec sa dextérité ordinaire pour acquérir plus de crédit et d'influence qu'il n'en a eu jusqu'à présent dans l'administration des Provinces-Unies. Ces considérations réunies doivent être un sujet de réflexion pour les Hollandais, qui ont à cœur le repos de leur pays. Le marquis de Noailles ne doit faire aucune espèce d'insinuation à cet égard et se bornera seulement à obser-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 18, f° 232. La retraite du duc de Choiseul, en décembre 1770, n'avait apporté aucune modification à la politique de Louis XV à l'égard de la Hollande; le duc de la Vrillière fit l'intérim des Affaires étrangères jusqu'à la nomination du duc d'Aiguillon, en juin 1771.

ver les dispositions des esprits et à écouter ce qu'on pourrait lui dire. »

Un mémoire joint aux instructions, après avoir tracé un tableau de l'histoire politique de la Hollande depuis la paix d'Utrecht et de son état présent, enjoignait au nouvel ambassadeur « d'être en meilleurs termes avec les membres du parti stathoudérien, de leur dire que le roi n'entend se mêler en rien de leurs affaires intérieures; mais d'assurer aussi aux républicains que le roi ne les néglige pas, et qu'il contribuera autant qu'il le pourra à leur procurer le degré de considération dont ils jouissaient autrefois. Mais il faudra se conduire à l'extérieur avec assez de prudence pour paraître tenir un milieu impartial entre les deux parties qui divisent les Provinces-Unies et pour ne se rendre suspect ni à l'un ni à l'autre (1) ».

Le marquis et la marquise de Noailles essayèrent, dès le début, de se créer des relations d'intimité avec le ménage princier; cela était facile, tous quatre avaient le même âge. Malheureusement, Louis de Brunswick et le ministre de Prusse veillaient. Quand il s'agit de présenter la jeune ambassadrice à la princesse, le protocole se dressa comme un obstacle insurmontable. La princesse, en qualité d'Altesse royale de Prusse, ne pouvait s'astreindre à rendre la visite de cérémonie que la marquise lui ferait. Frédéric, consulté sur cette *grave* question, s'y opposa formellement. Louis XV tenait absolument à ce qu'elle fût rendue. Les deux monarques ne purent s'entendre et l'ambassadrice ne fréquenta pas la princesse (2).

De Noailles ne jugeait pas que le poste de la Haye fût en rapport avec sa situation et ses facultés : « il était sur un théâtre qui ne lui convenait pas. » Aussi passait-il en France six mois par an, faisant sa cour au roi, intriguant

(1) *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 18, f° 238.

(2) Cette mesquine question de préséance fait l'objet de plusieurs dépêches. *Loc. cit.*, t. 523, f°s 125, 154 et *passim*.

avec le duc d'Aiguillon, son ami, pour obtenir l'ambassade de Londres, à défaut de celle de Vienne.

Nos affaires en Hollande ne souffraient heureusement pas de l'absence du jeune ambassadeur (1). L'abbé Desnoyers, son secrétaire depuis plusieurs années, le remplaçait avantageusement. Diplomate et bel esprit, littérateur et historien, possédant la confiance absolue du roi, il fut le véritable représentant de la France en Hollande de 1771 à 1776.

Sa correspondance officielle est pleine d'aperçus intéressants, exposés dans une forme pittoresque; les traits d'esprit, les expressions imagées s'y rencontrent fréquemment. Elle se ressent de la correspondance privée et familière que l'abbé entretenait avec le duc d'Aiguillon (2).

Les années 1771, 1772, 1773 et la première moitié de 1774 s'écoulèrent sans que rien vînt interrompre la tranquillité du stathouder. De plus en plus occupé par l'instruction de sa petite armée, il la tournait et la retournait avec plus d'émulation que d'espace entre les canaux du pays (3). Un de ces exercices faillit causer un affreux malheur. Au cours d'une manœuvre à double action entre les gardes suisses et hollandaises, des balles furent tirées sur le groupe des officiers généraux, et le duc de Brunswick légèrement blessé au pied. On étouffa l'affaire sans enquête, et les manœuvres de ce genre subirent un temps d'arrêt. Cet incident donna la mesure de la popularité dont jouissait le duc de Brunswick.

Entre temps, la princesse Guillelmine eut deux fils (4):

(1) Né en 1743, de Noailles passa quelques années dans l'armée; en 1765 il fut nommé ministre de France à Hambourg. Il avait vingt-huit ans quand il arriva à la Haye.

(2) La correspondance particulière de Desnoyers remplit cinq volumes du fonds français, aux archives du ministère des affaires étrangères.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 524, f° 196. Desnoyers à d'Aiguillon, 28 juillet 1772.

(4) Le premier, né le 24 août 1772, régna plus tard sous le nom de Guillaume VI; le second, Frédéric-Guillaume, naquit le 15 février 1774.

la joie du stathouder et de la population éclata par des manifestations enthousiastes.

Vers la même époque, mourut d'apoplexie, à l'âge de soixante-six ans, le pensionnaire de Hollande, Stein, grand ami de la France et le plus ferme soutien du parti républicain. Cette perte était sensible pour nos intérêts, car le successeur de Stein, van Bleswic, appartenait au parti stathoudérien et était une créature de Guillaume V.

Afin de contre-balancer l'effet de la nomination du van Bleswic, Louis XV accorda, sur la demande de Berkenroode, une faveur aux Hollandais. Par convention signée à Versailles le 23 juillet 1773, il fut convenu que les sujets des deux nations ne seraient plus assujettis au droit d'aubaine, et qu'il serait libre aux héritiers de recueillir les successions même *ab intestat* et de les transporter hors des États où elles seraient situées (1). Cet arrangement était tout à l'avantage des Provinces-Unies, dont les sujets avaient des établissements importants dans nos villes maritimes.

La mort de Louis XV causa quelques appréhensions chez les républicains de Hollande; ce qu'on y connaissait du caractère de son successeur laissait croire qu'il ne suivrait en rien la politique de son aïeul. Il est curieux de remarquer que Louis XVI, différent en tout de celui-ci, eut exactement les mêmes idées que lui sur la question hollandaise; il reprit ses plans avec ardeur et imprima une nouvelle activité aux efforts de la diplomatie française, dans le but d'arracher les Provinces-Unies à la tutelle anglaise. C'est peut-être le plus bel éloge, la meilleure justification de la politique hollandaise de Louis XV, la seule réellement bonne qu'il ait suivie. Les nouvelles lettres de créance que Louis XVI s'empressa de donner au marquis de Noailles et sa notification aux États généraux dis-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 525, f° 55.

sipèrent les craintes. Une lettre des Hautes Puissances, du 2 juin 1774, présentée par de Berkenroode, terminait ainsi leurs protestations de dévouement et d'amitié : « Si quelque chose peut adoucir notre douleur, c'est l'assurance que Votre Majesté veut bien nous donner en nous faisant part de ce triste événement (la mort de Louis XV), de sa disposition à revêtir envers nous les sentiments du roi défunt (1). »

Le comte de Vergennes, qui remplaça le duc d'Aiguillon comme secrétaire d'État aux Affaires étrangères, enjoignit à Desnoyers de flatter plus que jamais les républicains hollandais.

Le soulèvement des colonies anglaises d'Amérique en 1774 remplit d'aise les Hollandais, malgré les rapports amicaux qu'ils entretenaient avec l'Angleterre; d'abord par affinité de race : un grand nombre de colons étaient d'origine hollandaise, et ensuite par la perspective de bénéfices commerciaux prodigieux à retirer de la vente d'armes, munitions et objets de tout genre aux insurgés. Personne ne prévoyait les conséquences qui en résulteraient plus tard dans la politique extérieure et surtout intérieure des Provinces-Unies.

La contrebande de guerre prit bientôt une telle extension que Yorke somma les États généraux, le 17 février 1775, d'avoir à empêcher leurs sujets de commercer avec les colonies révoltées (2). Défense fut donc faite d'envoyer des chargements pendant six mois, et, comme la guerre se prolongeait, cette prohibition s'étendit à une année.

Pour assurer l'exécution de cette mesure, des frégates anglaises croisaient, au mépris des traités, dans les embouchures du Texel et de la Meuse.

Les républicains ne cachaient pas leurs sympathies pour les Américains et suivaient avec passion les péripéties de

(1) *Loc. cit.*, t. 526, f° 35.
(2) *Loc. cit.*, t. 527, f° 170.

la lutte. « L'Angleterre, disaient-ils, ne se fera jamais obéir de ses troupes, et les colonies resteront maîtresses de l'événement. »

Louis XVI, moins optimiste, faisait écrire (1) : « Il faut avouer que l'entreprise des colonies anglaises est aussi grande que le succès en est douteux. » Il ne soupçonnait encore ni Rochambeau, ni Lafayette, ni la terrible guerre de 1780-1783, qui entraîna l'Espagne et la Hollande contre l'Angleterre.

Nous allons voir par quelle suite d'événements habilement exploités par nos diplomates les Provinces-Unies, jusque-là fidèles alliées de cette puissance, s'en détachèrent peu à peu et arrivèrent à se déclarer ouvertement contre elle.

Le premier incident fut la question des Écossais :

Trois régiments, soit deux mille quatre cents hommes, étaient depuis plus d'un siècle à la solde des Provinces-Unies sous le nom de troupes écossaises. Composés, au début, exclusivement d'Anglais, ces corps se recrutaient actuellement parmi toutes les nations étrangères; les officiers seuls étaient anglais. Georges III écrivit directement au stathouder pour demander l'envoi en Angleterre des trois régiments écossais; ils ne seraient pas destinés à combattre les rebelles américains, mais à tenir garnison dans la Grande-Bretagne. Pendant six mois, les États de Hollande discutèrent à ce sujet, les anglomanes désirant donner cette satisfaction à l'Angleterre, les patriotes la refusant avec obstination. Le cabinet français feignit de se désintéresser de la question; notre agent à la Haye ne fit rien ostensiblement pour traverser ces négociations (2). Les patriotes, grâce à l'appui énergique d'Amsterdam, l'emportèrent; Georges III n'eut point ses trois régiments.

(1) *Loc. cit.*, t. 527, f° 241. De Vergennes à Noailles, 17 mai 1775.
(2) *Loc. cit.*, t. 528, f° 153. Vergennes à Noailles, 21 décembre 1775.

« L'affaire des Écossais, écrivait Desnoyers, aura jeté entre les Anglais et les Hollandais les semences d'une division dont nous pourrons peut-être profiter un jour vis-à-vis des uns ou des autres. » La suite vérifia complètement cette prophétie.

Le marquis de Noailles, à force d'intrigues, finit par obtenir le poste de Londres et, le 8 mai 1776, le duc de la Vauguyon était choisi pour nous représenter à la Haye. Toutefois, il ne devait y arriver qu'à la fin de l'année. Entre temps, l'abbé Desnoyers continua de conduire l'ambassade, et plusieurs événements graves occupèrent son attention.

D'abord, Yorke fit de nouvelles sommations aux États généraux au sujet de la répression du commerce avec les colons d'Amérique. Il déclara officiellement que tous les vaisseaux destinés à ce pays seraient visités partout où on les rencontrerait, même dans les ports. Les États répondirent avec une fierté peu en rapport avec leur faiblesse que les capitaines se défendraient. Ensuite, l'ambassadeur d'Angleterre essaya d'accaparer toutes les poudres fabriquées en Hollande. Pratiques avant tout, les Hollandais lui en vendirent à bon prix des quantités énormes, mais en fabriquèrent encore davantage pour le compte des Américains; ils fournissaient aux deux partis des armes pour se combattre (1).

L'effet que produisit la proclamation de l'indépendance des États-Unis, le 4 juillet 1776, fut considérable partout et particulièrement dans les Provinces-Unies.

Malgré les résistances du stathouder et du parti anglais, on reconnut aux rebelles la qualité de belligérants, on accueillit leurs vaisseaux dans les ports, on salua même leur pavillon. Naturellement, Yorke présenta un nouveau mémoire qui n'eut pas plus de résultat pratique que les

(1) *Loc. cit.*, t. 529, f° 22. Desnoyers à Vergennes, 30 juillet 1776.

précédents. Alors, une flotte anglaise bloqua l'île de Saint-Eustache dans les Antilles, et quelques Hollandais facétieux proposèrent de bloquer Yorke dans son hôtel de la Haye.

Sur ces entrefaites, arriva le duc de la Vauguyon (1) (21 décembre 1776). Cette ambassade, la plus longue après celle du marquis de Fénelon (2), est remplie d'événements de tout genre : guerre étrangère, troubles intérieurs, importants traités, rien n'y manque. Elle mérite d'être étudiée avec le plus grand soin, car le duc de la Vauguyon contribua personnellement à modifier d'une façon radicale la politique extérieure de la Hollande.

Arrêtons-nous un instant sur ses instructions :

Louis XVI, après avoir constaté l'état de trouble général de l'Europe : guerre entre l'Espagne et le Portugal, au Brésil ; entre l'Amérique et l'Angleterre ; en Allemagne contre la prépotence impériale ; entre la Russie et la Turquie, ajoute : « La république de Hollande influera d'une manière quelconque sur les événements qui pourront survenir, soit qu'elle y prenne part active, soit qu'elle adopte le parti de la neutralité. »

Suit un parallèle entre tout ce que la France a fait pour la Hollande depuis la paix d'Aix-la-Chapelle et les misères sans nombre que les Anglais ont causées à ses navires de commerce. Son intérêt bien compris serait donc une union étroite avec nous.

« Les États généraux ont refusé la brigade écossaise, ne donnent que des défenses illusoires par rapport à la contrebande de guerre. Ces dispositions annoncent un

(1) Paul-François, duc de la Vauguyon, né le 30 juillet 1746, engagé en 1758, fit la fin de la guerre de Sept ans, en 1768 publia quelques ouvrages politiques et philosophiques. Il plut à Louis XVI par son caractère sérieux et sa conduite rangée. Après son séjour à la Haye, il passa en Espagne (1784) ; maréchal de camp en 1788, il émigra au début de la Révolution et fut membre du ministère de Louis XVIII à Vérone. Mort en 1828.

(2) Fénelon resta à la Haye de 1725 à 1744.

nouvel ordre de choses, qui doit exciter toute la vigilance de M. de la Vauguyon. Au sujet de la guerre d'Amérique, il découvrira le véritable sentiment des États généraux, ainsi que le plan de conduite qu'ils croiront devoir tenir dans tous les événements possibles. Il importe essentiellement au roi d'avoir là-dessus des informations aussi promptes qu'exactes. Il pourra aussi découvrir la véritable destination de la flotte dont les États généraux ont ordonné l'armement (1). »

Comme à tous ses prédécesseurs, il était conseillé au duc de ne montrer publiquement aucune préférence pour le parti républicain plutôt que pour celui du stathouder, mais, en réalité, des instructions verbales lui recommandaient de favoriser en sous-main les patriotes.

Depuis le départ du comte d'Affry, nos ambassadeurs avaient laissé tomber les relations d'intimité que ce diplomate entretenait avec les principaux membres de ce parti. De la Vauguyon s'efforça, dès son arrivée, de les rétablir, de se faire l'ami personnel des républicains. Dans sa lettre du 7 janvier 1777, il expose les moyens qu'il compte employer pour parvenir à ce but, sans toutefois compromettre ses relations personnelles avec le stathouder : « Je me répandrai beaucoup, j'accueillerai ceux dont les dispositions semblent favorables à notre système et ceux dont les principes paraissent contraires; je recevrai tout le monde avec plaisir, j'écouterai volontiers. Je ferai beaucoup parler sans parler moi-même (2). »

De son côté, Desnoyers écrivait à de Vergennes : « Les débuts de M. de la Vauguyon me paraissent singulièrement distingués; il aura de très grands succès dans son ambassade, et ce jugement, que je prends la liberté de porter, est fondé tant sur son personnel, parfaitement préparé à remplir les obligations de sa place, que sur les

(1) *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 20, f°s 136 et suiv.
(2) *Loc. cit.*, t. 529, f° 208.

opinions déjà favorablement formées par les États généraux et chez les premiers chefs de la nation (1). »

Le nouvel ambassadeur crut convenable de rétablir dès le début avec le prince-stathouder les relations que les difficultés du cérémonial avaient interrompues sous le marquis de Breteuil. « J'ai donné hier un grand souper et un bal, auxquels je les avais invités. J'ai profité de vos conseils et j'ai donné la main à la princesse à la descente de son carrosse; le prince en est descendu après elle. Il a été très marqué que ce que je rendais à la princesse ne pouvait lui être attribué (2). » Le prince, un peu moins exigeant qu'avec de Breteuil, avait accepté d'avance ce moyen; il vint ensuite souper seul chez l'ambassadeur, et la grande question du cérémonial fut tranchée en ce qui le concernait.

De son côté, la princesse aurait désiré bien vivement faire connaissance de la marquise de la Vauguyon, qui vint passer l'été à la Haye. Mais, malgré les efforts de Louis de Brunswick, qui imagina plusieurs moyens de mettre les deux femmes en rapport, il fallut y renoncer. La question de savoir laquelle des deux passerait la première du salon dans la salle du souper ne put jamais être réglée à la satisfaction de la cour de Prusse et de celle de Versailles (3).

C'est le moment de parler des relations entre le duc de la Vauguyon et un personnage d'origine française, agent secret du congrès de Philadelphie en Hollande. Laissons la parole à Desnoyers (4) :

« Un particulier, se disant de la religion naturelle et demeurant dans une ville de Hollande qui n'est pas la Haye, est en correspondance de philosophie avec le docteur

(1) *Loc. cit.*, t. 529, f° 172, 26 décembre 1776.
(2) *Loc. cit.*, t. 529, f° 236. De la Vauguyon à Vergennes, 21 janvier 1777.
(3) *Loc. cit.*, t. 531, f° 83. De la Vauguyon à Vergennes, 14 octobre 1777.
(4) *Loc. cit.*, t. 528, f° 325. Desnoyers à de Vergennes, 16 avril 1776.

Franklin et de politique avec le comité de Philadelphie. Il a reçu, par la voie du Havre de Grâce, un courrier des colonies, dépêché à lui seul, avec des remises d'argent sur un banquier solvable, avec des lettres du docteur, signées de lui, dont la main est connue, et avec un plein pouvoir du comité en bonne forme, signé et contresigné. J'ai tout lu en anglais, et tout est daté de décembre dernier. Les instructions portent : 1° qu'il fera la recherche et le choix d'une grande puissance de l'Europe, qui prendrait intérêt à la crise de l'Angleterre; 2° qu'ayant trouvé cette nation généreuse et magnanime, il lui donnera, de deux choses l'une, ou d'être la réconciliatrice des colonies avec l'Angleterre à des conditions dont on conviendra, ou, si elle n'y réussit pas, de fermer les yeux sur les envois de secours qui seraient faits de chez elles aux colonies moyennant un mot du guet, à la charge, dans l'un ou l'autre cas, par les colonies, de lier leur commerce et leur bien-être avec ceux de cette généreuse puissance.

« Le plénipotentiaire est venu chez moi très secrètement. Je ne l'avais jamais connu. J'ai pris des mesures pour le retrouver au besoin. Il demande la permission de confier et d'acheminer sa négociation.

« Le plénipotentiaire assure que la proposition de médiation n'a été faite à aucune puissance. Elle paraît, en effet, assez nouvelle dans son objet; mais, loin d'être l'effet d'un sentiment de faiblesse et d'impuissance, il est expressément articulé, dans le projet et les instructions, que si cette voye de conciliation ne réussit pas, c'en est fait de la suprématie de l'Angleterre. L'indépendance est résolue et sera déclarée sans retour. »

Louis XVI fit répondre que la bienséance l'empêchait de s'immiscer dans les affaires domestiques d'une autre puissance, à moins qu'on n'en fût requis par elle, et qu'il serait contraire à la dignité du roi d'entrer dans les pourparlers à l'égard d'une médiation; que ses ports étaient

ouverts aux Anglais comme aux Américains, « mais qu'il ne tolérait aucun enrollement, amas d'armes, ou de munitions dans ses ports. » En un mot, il entendait conserver une stricte neutralité (1), mais serait fort aise d'être tenu au courant de ce qui se passerait dans la suite entre Desnoyers et ce personnage.

Le plénipotentiaire de Franklin reçut communication de cette réponse sans témoigner ni regret ni surprise. Quelques jours après, il manifesta le désir d'être mis en rapport avec l'ambassadeur d'Espagne pour lui soumettre le projet de médiation. Desnoyers y consentit volontiers, mais la cour de Madrid imita la prudente réserve de celle de France.

Notre chargé d'affaires à la Haye servit d'intermédiaire entre le plénipotentiaire et le congrès de Philadelphie; il envoyait lettres et paquets à Versailles (2). Tout y était lu par le roi, et ensuite s'acheminait vers sa destination par Bordeaux et Saint-Domingue. La lecture de toute cette correspondance modifia peu à peu les décisions premières de Louis XVI; nous le verrons bientôt sortir de sa neutralité. Le roi ne vit aucun obstacle à ce que de la Vauguyon continuât de fréquenter secrètement l'émissaire de Franklin, mais sans rien lui dire qui pût compromettre le cabinet de Versailles. Toutefois, il résulta de ces rapports que l'ambassadeur finit par se persuader de l'intérêt qu'avait la France à seconder efficacement les Américains. Les commerçants et le grand pensionnaire d'Amsterdam, centre d'opposition à l'Angleterre et asile du patriotisme, avaient accueilli avec empressement le duc, il s'y créa bientôt des relations suivies avec les chefs du parti antistathoudérien. Ces personnages lui tinrent le

(1) *Loc. cit.*, t. 528, f° 333. Vergennes à Desnoyers, 25 avril 1776.
(2) *Loc. cit.*, t. 529, f° 89. Desnoyers à Vergennes, 24 septembre 1776. Cf. Doniol, *Histoire de la participation de la France à l'établissement des États-Unis d'Amérique*, 1886, t. I, f^es^ 267, 481 et suiv.

même langage que l'agent du congrès, et l'ambassadeur se décida à adresser, le 10 mai 1777, un mémoire à Vergennes, dans lequel il proposait d'envoyer des secours et de l'argent aux États-Unis, et une flotte sur leurs côtes; en échange, nous leur demanderions un traité nous assurant le commerce le plus libre avec eux et la cession de Terre-Neuve (1). Louis XVI estima que le moment n'était pas encore venu de s'aventurer dans une affaire de ce genre, mais il fit son profit du mémoire.

Pendant que de la Vauguyon s'efforçait de réchauffer partout les anciens sentiments d'amitié pour la France, survint l'incident de Saint-Eustache.

Un corsaire américain captura un vaisseau de commerce anglais dans la mer des Antilles et vint chercher un refuge dans le port de Saint-Eustache, île appartenant aux Hollandais. Non seulement le sieur de Graaft, gouverneur, accueillit le corsaire, mais encore, « pour comble d'affront à la nation anglaise et à toutes les puissances de l'Europe, il osa faire rendre le salut au pavillon rebelle par la forteresse de son gouvernement (2). »

Georges III demanda le désaveu du salut et le rappel du gouverneur. Les États généraux se trouvèrent dans une situation délicate : indisposer l'Angleterre au dernier point, et sans être certains que la France les secourrait en cas de guerre, car de la Vauguyon ne pouvait répondre nettement sur ce point; ou dévorer l'affront. Ils s'arrêtèrent à ce dernier parti, et, après un mois de discussions, votèrent le 21 mars le rappel de de Graaft pour venir s'expliquer à la Haye, désavouèrent le salut et promirent de faire à l'avenir de nouvelles défenses de commerce avec les rebelles.

Si le roi d'Angleterre se montra satisfait de cette con-

(1) *Loc. cit.*, t. 530, f° 131.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 529, f° 322. Mémoire de Yorke aux États généraux du 21 février 1777.

duite des États généraux, l'opinion publique en Hollande ressentit vivement l'injure. Les députés d'Amsterdam décidèrent les États de Hollande à voter la construction immédiate, aux frais de la province de Hollande, de vingt-quatre vaisseaux de guerre. L'équipement de vaisseaux votés dix ans auparavant n'avait pu encore être exécuté à cause de la résistance continue de certaines provinces de terre ferme. En décidant de les construire à ses frais, la province de Hollande, plus riche à elle seule que toutes les autres réunies, assumait une grande responsabilité, mais c'était le seul moyen d'en finir.

Louis XVI accueillit cette nouvelle de la façon suivante : « Cette disposition des esprits est très satisfaisante; le roi voit avec plaisir que vous vous êtes mis en mesure de la maintenir et même de l'étendre. La conduite de Yorke seconde merveilleusement bien nos désirs et nos vues à cet égard, et elle vous justifie en même temps les remarques que je vous ai transmises sur les effets que les menaces et la crainte peuvent opérer sur la Hollande (1). »

L'incident de Saint-Eustache élargit le fossé qui se creusait peu à peu entre les Provinces-Unies et la Grande-Bretagne; rien ne pouvait mieux seconder nos vues, et l'ambassadeur en profita avec une extrême habileté pour nous amener de nombreux hésitants.

On armait dans tous les ports de France, et la guerre avec l'Angleterre semblait probable pour un avenir rapproché. La question de la neutralité de la Hollande devenait pour le cabinet de Versailles une préoccupation constante. Le roi la désirait franchement, et s'il demandait à son ambassadeur de lui envoyer un état complet des ressources navales, c'était plutôt afin de savoir si les Provinces-Unies sauraient faire respecter leur neutralité,

(1) *Loc. cit.*, Holl., Corresp., t. 530, f° 42.

que pour les entraîner à sa suite contre les Anglais (1). Le 12 mars 1778, il enjoignait à Bérenger, fondé de pouvoirs en l'absence du duc, d'aviser les États généraux du traité d'amitié et de commerce qu'il venait de conclure avec les États-Unis. « Sa Majesté a cru devoir donner à la cour de Londres une nouvelle preuve de la franchise de son caractère en lui faisant part de la conclusion de ce traité. Comme cet événement ne saurait être indifférent aux Provinces-Unis, le roi, animé du désir de donner en toute occasion à cette République des marques de son affection et de son amitié, ne veut point différer de l'en instruire (2). »

Mais le chargé d'affaires ne devait communiquer ni la date ni la teneur de ce traité, et seulement assurer les Hollandais qu'il n'était nullement hostile à l'Angleterre et que, si le roi avait mis ses forces sur un pied respectable, c'était pour se trouver, à tout événement, en mesure de repousser l'insulte et l'injustice.

L'annonce du traité entre la France et les Américains produisit une impression profonde en Hollande; le parti anglais et le stathouder furent atterrés, les républicains ne se tenaient plus de joie. Le grand pensionnaire de Hollande, de Bleswic, dont les opinions tendaient à se modifier dans un sens favorable à la France, s'écria : « Nous nous y attendions, nous devions nous y attendre. Voilà un grand événement. Comment le prendra la mère ou la marâtre-patrie? » Elle le prit comme une déclaration de guerre de la France et rappela son ambassadeur à Paris.

Quelques jours après, Bérenger fut invité à un bal chez

(1) La flotte hollandaise se composait alors de quatre-vingts vaisseaux de guerre; en réalité cinquante-deux pouvaient prendre la mer, et encore étaient-ils presque tous vieux. L'utilité des vingt-quatre nouveaux bâtiments était donc absolue.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 532, f° 192. De Vergennes à Bérenger, 12 mars 1778. Le traité d'alliance entre la France et les États-Unis avait été signé à Paris, par Franklin et de Vergennes, le 6 février précédent.

l'ambassadeur d'Angleterre; à peine la vicomtesse de la Herreria, avec qui il était arrivé, fut-elle entrée, que Yorke le saisit par le bras et lui dit :

— Vous violez ma fille!

— Je ne la viole pas, répondit Bérenger, elle est émancipée; les Français ne font que ce qui plaît aux dames.

— J'en suis bien fâché, repartit Yorke.

Comme Bérenger ne pouvait lui en dire autant, et qu'il voulait rompre cet entretien, il tira sa révérence et alla rejoindre les dames qui se trouvaient dans un salon voisin (1).

La Vauguyon rejoignit son poste sans retard; sa présence était indispensable, car la guerre entre la France et l'Angleterre allait mettre la Hollande dans une situation des plus délicates. Allait-elle, cédant aux impulsions du parti anglais, se joindre à l'Angleterre; allait-elle, suivant les sympathies des républicains, appuyer la France et l'Amérique, ou enfin resterait-elle neutre? Les intructions que Louis XVI envoya le 26 mars 1778 à son ambassadeur expliquent toute la politique du cabinet français vis-à-vis de la Hollande, des États-Unis et de l'Angleterre (2) :

« Le roi ne demande pas que les Provinces-Unies épousent sa querelle contre l'Angleterre; ce serait trop exiger. Sa Majesté croit pouvoir indiquer deux moyens d'assurer l'honneur de leur pavillon et de faire prospérer leur commerce, durant la guerre qui est sur le point d'éclater, en même temps qu'elles conserveront la paix et la tranquillité : 1° une convention pour la protection réciproque du commerce des sujets respectifs; 2° l'observation de la plus exacte et parfaite neutralité. Nous avons

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 532, f° 235. Bérenger à Vergennes, 24 mars 1778.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 532, f° 246. Conf. G. Bancroft, *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des États-Unis*, 1876, t. I, p. 258 et suiv.

lieu de croire que les Hollandais répugnent à se livrer à nous par une convention que la cour de Londres regarderait comme un acte hostile et pourrait les entraîner malgré eux à la guerre; au moyen de quoi, nous devons nous attacher uniquement à porter les Provinces-Unies à la neutralité. »

Comme il fallait d'abord persuader les États généraux de la justice de notre cause, le duc devait leur représenter que nous n'étions pas les agresseurs, bien que Georges III eût affirmé le contraire dans son discours du trône du 17 mars. En effet, du moment que les Américains avaient établi leur indépendance par l'acte du 4 juillet 1776, toutes les puissances avaient la faculté de la reconnaître et de former des liens d'amitié et de commerce avec eux. De tels liens sont inoffensifs. Le cabinet de Londres lui-même, après la défaite du général anglais Burgoyne à Saratoga, était bien disposé à tout accorder aux Américains, pourvu que l'Angleterre conservât une suprématie au moins nominale. Au contraire, le roi d'Angleterre avait commis une véritable agression à notre égard par sa seule inculpation et en rappelant son ambassadeur.

En conséquence, la Hollande ne se trouvait pas dans le cas de remplir les engagements purement défensifs qui subsistent entre elle et la Grande-Bretagne (1).

Il avait deux moyens d'amener les Hollandais à nos vues : ou leur faire désirer la neutralité et les engager à la demander, ou leur en faire franchement l'offre de la part du roi.

Louis XVI préférait le premier moyen.

(1) Le traité d'alliance défensive, conclu le 3 mai 1678, entre la Hollande et l'Angleterre stipulait que « celui des deux États alliés qui ne sera pas attaqué sera obligé de rompre avec l'agresseur deux mois après que le parti attaqué l'en aura requis ». Il était donc très important pour le cabinet de Versailles de prouver aux Hollandais que, dans la guerre de 1778, nous n'étions pas l'agresseur, par conséquent les États généraux ne se trouvaient pas dans le cas de prêter secours à l'Angleterre, comme elle leur demanda effectivement de le faire quelque temps après.

Dans les circonstances suivantes, le stathouder ne consentirait jamais à signer une convention avec nous, et le fît-il, quel secours pourrait nous donner la faible marine hollandaise; au contraire, les avantages que notre commerce pourrait retirer d'un pavillon également respecté par les deux belligérants seraient immenses.

Mais les Hollandais sauraient-ils se faire respecter par l'Angleterre? En tout cas, il était nécessaire que les États généraux prissent une résolution le plus tôt possible.

Le duc communiqua ces idées aux amis d'Amsterdam et au pensionnaire van Bleswic; il acquit la certitude que les Hollandais resteraient neutres, mais n'étaient pas disposés à le dire officiellement.

Emporté par son ardeur juvénile et oubliant un moment la réserve que lui imposait sa situation diplomatique, il combina un plan pour les forcer à se déclarer. Que les Américains demandent leur reconnaissance par les Provinces-Unies, et la France sera l'arbitre nécessaire de la négociation entre les deux républiques (1).

Sans attendre l'autorisation du roi, il engage l'émissaire des États-Unis, résidant à la Haye, à demander à Franklin, alors à Paris, une lettre pour le pensionnaire, dont l'objet serait d'annoncer aux États généraux la conclusion du traité d'amitié avec la France et de solliciter le même traitement de leur part.

Franklin se hâta d'envoyer un projet de lettre que de la Vauguyon approuva. Mais, dans l'intervalle, Louis XVI, pris d'un scrupule, écrivit à son ambassadeur qu'il ne fallait pas pousser les Américains à demander leur reconnaissance par la Hollande, afin de ne pas causer d'embarras aux États généraux (2).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 532, f° 332. La Vauguyon à Vergennes, 17 mars 1778.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 532, f° 369. Vergennes à la Vauguyon, 26 avril 1778.

Très ennuyé, le duc pria l'émissaire de retarder la remise de la lettre de Franklin, mais, comme le premier bourgmestre d'Amsterdam le poussait à le faire, le pli fut délivré à Bleswic, le 14 mai. De la Vauguyon se tira d'affaire en déclarant au pensionnaire qu'il n'avait pas reçu l'ordre d'appuyer la démarche de Franklin, mais que le roi verrait avec plaisir un rapprochement entre la Hollande et les États-Unis. La lettre de Franklin produisit un excellent effet sur les républicains des États généraux, mais ils sollicitèrent la communication du traité du 6 février entre la France et l'Amérique. Lorsque le roi l'apprit, il eut une entrevue avec Franklin et consentit à ce que l'ambassadeur permît à l'émissaire de donner lecture du traité au pensionnaire et à l'ami d'Amsterdam van Berghem, mais sans leur permettre de prendre copie.

Sur leurs instances réitérées, le roi finit par en autoriser la remise lorsque le traité eut été définitivement ratifié et enregistré, à la fin de juillet. Au fond, il aurait préféré ne pas communiquer le traité du 6 février aux États généraux ; il craignait d'exciter leur jalousie, car il avait accordé des faveurs considérables au commerce américain et se refusait toujours à renouveler le traité de commerce avec la Hollande. Malgré cela, les Hollandais ne prirent pas le traité en mauvaise part ; ils ne voyaient, pour le moment, que la consolidation de la république américaine et les énormes bénéfices qu'ils tiraient de leur contrebande avec elle.

Quelque désir qu'eût au début le cabinet français de se contenter des assurances formelles et réitérées données par le pensionnaire au sujet de la neutralité hollandaise et de sa volonté de la faire respecter (1), il fut cependant amené, par les nécessités de la guerre maritime, à exiger que les États généraux se prononçassent ouvertement.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 533, f° 172. Vergennes à la Vauguyon, 2 août 1778.

Le roi fit, en juillet 1778, un règlement concernant le commerce et la navigation des neutres. Ce règlement édictait « la plus grande franchise pour le pavillon neutre, mais avec un terme de six mois pour se la faire décerner par nos ennemis, à défaut de quoi on reviendrait aux anciens errements. Si les États généraux veulent faire jouir leurs sujets de ce règlement, il faudra bien qu'ils agissent à Londres et se montrent pressants ».

Lorsque van Bleswic reçut ce règlement, il manifesta une grande inquiétude; jamais, selon lui, l'Angleterre ne reconnaîtrait la qualité de neutres aux Hollandais : il faudrait pour cela cesser la contrebande de guerre avec les Américains. Or, malgré les risques énormes de ce trafic, jamais les commerçants hollandais n'y renonceraient, dussent-il révolutionner leur pays. Vraiment, le roi de France, qui prétendait ne leur vouloir causer aucun ennui avec le cabinet anglais, les mettait dans une pénible situation !

Vers la même époque, les Anglais s'emparèrent de plusieurs vaisseaux hollandais chargés de marchandises pour le compte de commerçants français. Nos compatriotes adressèrent des plaintes au roi, et de la Vauguyon déclara au pensionnaire « que si notre commerce devait éprouver des déprédations sous pavillon neutre, le roi serait forcé d'user de représailles en ordonnant de s'emparer de tous les bâtiments hollandais chargés de marchandises anglaises (1) ».

Justement émus, les États généraux prescrivirent à de Welderen, leur ministre à Londres, de réclamer les prises. Le cabinet anglais se fit bien tirer l'oreille, mais, ne voulant pas jeter les Hollandais dans les bras de la France, il finit pas rendre les navires saisis et indemniser nos compatriotes lésés.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 533, f° 265. De Vergennes à de la Vauguyon, 27 octobre 1778

Seulement Georges III décida qu'à l'avenir les vaisseaux hollandais chargés de contrebande de guerre ou de mâts, cordages et bois de construction appartenant à des Français seraient confisqués (1). Yorke fit des déclarations conformes aux États généraux.

Il y avait un moyen bien simple de faire respecter le pavillon hollandais : c'était de former des convois de vaisseaux marchands et de leur donner l'escorte d'un ou deux navires de guerre. Les collèges de l'amirauté organisèrent des convois et employèrent à leur garde les navires de haut bord au fur et à mesure qu'ils étaient armés. Les capitaines avaient l'ordre précis de ne laisser visiter par les Anglais aucun des vaisseaux escortés. Le commerce d'Amsterdam présenta une supplique au stathouder, pour qu'il voulût bien, en sa qualité de grand amiral, autoriser ces escortes et ne pas retarder le départ des convois.

Yorke sollicita la suppression des escortes; de la Vauguyon déclara hautement que, si les États généraux sacrifiaient leur dignité et l'intérêt essentiel de leur commerce pour complaire au cabinet de Londres, comme la France n'avait pas de traité avec eux, elle userait de représailles (2).

Pour sortir de cette impasse, le stathouder proposa, conformément à l'avis des collèges de l'amirauté, de supprimer les convois escortés pour les navires chargés de bois de construction, en les laissant subsister pour les autres bateaux. Or, comme nos constructeurs recevaient tous leurs bois de Norvège par des navires hollandais, c'était un coup direct porté à nos nationaux; c'était laisser à la merci du premier corsaire anglais les chargements

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 534, f° 63. Lord Suffolk à Welderen, 19 novembre 1778.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 534, f° 136. Vergennes à de la Vauguyon, 5 novembre 1778.

à eux destinés, et les empêcher de construire par suite du manque de matériaux.

Les Amsterdamois firent au projet une opposition désespérée ; l'ambassadeur de France eut des entrevues avec le greffier Fagel, avec le stathouder ; ils parurent ébranlés par ses raisonnements, mais répondirent, en termes vagues, qu'ils ne pouvaient déclarer la guerre à Georges III pour le bon plaisir de quelques commerçants français. Les États généraux votèrent, le 19 novembre, la suspension *provisoire* des convois pour les vaisseaux chargés de bois, et assimilèrent ainsi ces matériaux à la contrebande de guerre. Comme représailles, le duc conseilla au roi de révoquer toutes les faveurs dont les Hollandais jouissaient dans nos ports, de rétablir les anciens droits très élevés sur leurs importations, enfin de suspendre l'effet de son règlement de juillet précédent sur la navigation des neutres (1). Seuls les Amsterdamois continueraient à jouir de tous ces avantages, pour les récompenser de l'opposition que leurs députés avaient faite au projet. Cette exception était conforme à la conduite antérieure de l'ambassadeur, qui s'efforçait toujours de « lier à jamais le système politique de la France avec celui d'Amsterdam, dont l'influence est si prépondérante ».

Louis XVI, plein de confiance dans son représentant, l'autorisa à lire un mémoire conforme à ces données, et réclamant une réponse satisfaisante, mais surtout claire et précise, au sujet de la suspension des escortes (2). La Vauguyon présenta le mémoire et ajouta qu'il ne se chargerait pas de transmettre à sa cour une réponse équivoque.

L'attitude ferme de l'ambassadeur en imposa aux stathoudériens. Ses démarches auprès de Guillaume V et de Louis de Brunswick ne purent cependant les décider à

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 534, f° 201. De la Vauguyon à Vergennes, 19 novembre 1778.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 534, f° 239.

modifier leur opinion. Après trois semaines d'hésitation, les États généraux, aussi peu accessibles aux menaces qu'aux objurgations, votèrent le 30 décembre une résolution, banale dans la forme, évasive dans le fond. Après avoir protesté de leur amitié pour la France, ils déclarent vouloir observer une stricte neutralité, mais persistent dans leur résolution du 19 novembre, et promettent de délibérer ultérieurement sur l'étendue des convois à accorder aux vaisseaux (1). La Vauguyon refusa de recevoir la copie de cette délibération, et, par son arrêt du 14 janvier 1779, le roi suspendit tous les avantages dont jouissaient les Hollandais, exception faite pour les Amsterdamois.

Un arrêt du 26 mars établit des droits d'entrée considérables sur tous les produits hollandais ; un troisième interdit formellement l'importation des fromages.

Le parti anglais venait de remporter sa dernière victoire en Hollande.

Guillaume V n'aimait guère la France ; c'était le résultat de l'éducation qu'il avait reçue de sa mère, Caroline d'Angleterre. Les années ne modifièrent point ces sentiments, l'ambition personnelle les renforça encore. Fort attaché à la personne de Georges III par les liens du sang, il nourrissait l'espérance de marier un jour sa fille aînée avec le prince de Galles. On disait même qu'il avait contracté des engagements secrets avec la cour de Londres. Très opiniâtre, le stathouder ne désespérait pas de triompher un jour des résistances des républicains, en ce qui concernait l'augmentation de l'armée de terre. Dans l'affaire des convois, il avait semblé se complaire à exciter le mécontentement de la France, dans l'espoir de l'engager à des démarches alarmantes dont il profiterait pour renouveler la terreur du nom français et, sous prétexte de défendre la Hollande, étendre et consolider ses prérogatives.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 534, f° 391.

La guerre avec Louis XV, en 1747, avait donné le stathoudérat à son père ; il espérait qu'un nouveau conflit le ferait roi. Guillaume se plaignait de n'avoir point la confiance de Louis XVI, mais qu'avait-il fait pour se la concilier? Ses rapports avec le duc de la Vauguyon n'étaient plus empreints de la cordialité des premiers mois. Ils ne soupaient plus l'un chez l'autre. Les relations étroites de l'ambassadeur avec les républicains d'Amsterdam, l'appui qu'il leur donnait presque ouvertement, le rendaient suspect au prince. Bien qu'il eût été convaincu par le grand pensionnaire de la justice de notre cause dans la guerre contre l'Angleterre, il prenait invariablement parti contre nous dans toutes les occasions ; et si son pouvoir était limité, son influence dans les conseils de la République augmentait tous les jours. Le cabinet de Versailles finit par s'émouvoir de cette hostilité implacable et prescrit à de la Vauguyon de faire une tentative pour ramener le stathouder vers nous. D'abord on dément les bruits de concentration de troupes françaises sur les frontières des Pays-Bas, bruits qui circulaient avec persistance en Hollande ; puis l'ambassadeur eut plusieurs entrevues avec Mlle d'Ankelmann, dame d'honneur prussienne ; cette personne s'efforcerait, par l'entremise de la princesse, de modifier les sentiments de Guillaume. Malheureusement, elle ne possédait que peu d'autorité sur son mari et la tentative de créer un parti prussien en Hollande avait complètement échoué. Frédéric II, consolé de cet échec (1), conseillait au prince de se rapprocher de la France ; il lui représentait le danger que la politique anglaise faisait courir à son trône, en lui aliénant de plus en plus le parti des patriotes.

Il fallut beaucoup d'habileté à l'ambassadeur pour diriger cette intrigue sans éveiller les ombrages des républi-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 538, f^os^ 44, 382 et suiv.

cains. Le succès ne répondit pas à ses efforts et Guillaume resta aussi anglomane qu'auparavant. Pendant l'année 1779, il continua de s'opposer énergiquement aux tentatives que firent les républicains pour rétablir les convois au profit des vaisseaux chargés de bois pour la France.

Survint l'affaire Jones. En octobre, un corsaire américain de ce nom se présente au Texel conduisant deux prises anglaises; il est accueilli et reçoit des secours. Aussitôt l'ambassadeur d'Angleterre réclame la personne de Jones, son navire, ses équipages et ses prises. Contrairement à ce qu'on aurait pu supposer, après le vote sur les convois, les États généraux écartent cette réclamation; et Jones obtient la permission de débarquer ses prisonniers et de les faire garder par ses matelots. Yorke présente un second mémoire; les États persistent dans leur résolution, mais déclarent qu'ils n'ont pas voulu reconnaître l'indépendance des États-Unis.

Le stathouder intervient alors, et, sur ses ordres, le vice-amiral Reynst somme le corsaire de quitter le Texel; sinon il sera chassé à coups de canon. Mais Louis XVI, d'accord avec Franklin, expédie l'ordre de remettre les deux prises anglaises aux mains d'officiers français (1). A leur arrivée, le drapeau blanc est hissé aux mâts, du consentement des États de Hollande. Yorke ne protesta point; il sentait que le parti républicain avait repris le dessus, en faisant accepter la volonté du roi; et il se contenta de solliciter l'échange des prisonniers, dont il réclamait naguère la restitution pure et simple. Cette démarche imprévue et hardie de la France déconcerta le stathouder et ses amis et décida du sort de la Hollande. Jones quitta tranquillement le Texel six semaines plus tard (2).

(1) Bournoft, *op. cit.*, t. I, f. 273, raconte cette affaire d'une façon un peu différente; nous nous en tenons aux dépêches de la Vauguyon.

(2) Ce Paul Jones présenta en 1780 au roi de France un curieux projet pour enlever l'île de Sainte-Hélène aux Anglais. *Loc. cit.*, Angleterre, mémoires et documents, t. 56.

La vengeance des Anglais fut prompte et digne de leur politique. Le 30 décembre suivant, le comte de Byland escortait avec cinq vaisseaux un gros convoi hollandais pour les Antilles ; plusieurs vaisseaux chargés de bois pour Brest et le Havre s'y étaient joints. Le commodore Fielding croisait à hauteur de Douvres, le guettant au passage. Sans entrer en discussion, l'Anglais, qui avait six vaisseaux de haut bord, six frégates et quelques côtres, cerna le convoi hollandais au coucher du soleil et demanda de le visiter. C'était une grave insulte au pavillon hollandais ; Byland refusa. A la faveur de la nuit, la majeure partie des vaisseaux marchands s'esquiva ; le lendemain matin, une chaloupe anglaise se porta vers un navire pour le visiter : Byland fit tirer un coup de canon, Fielding répondit par une bordée générale de ses vaisseaux (1).

En présence de leur infériorité, les Hollandais amenèrent leurs pavillons, et Fielding conduisit à Porstmouth neuf bâtiments marchands et trois vaisseaux de guerre ; les deux autres obtinrent de continuer leur route vers l'Amérique.

L'annonce de cette insulte inouïe, faite en pleine paix à leur drapeau, remplit les Hollandais de stupeur ; pris de rage, ils ne pensèrent plus qu'à la vengeance. Le stathouder, tout anglomane qu'il était, sentit se réveiller en lui le sang du Taciturne ; l'incident de Douvres fit plus pour la politique française que tous les raisonnements et les mémoires de l'ambassadeur. Ce dernier saisit toutefois cette occasion avec empressement pour exciter la colère des républicains et inspirer à tous confiance dans le cabinet de Versailles (2). Guillaume V lui déclara spontanément que la peur d'être attaqué par les Anglais l'avait

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 540, f° 19.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 540, f° 80. De la Vauguyon à Vergennes, 21 janvier 1780.

poussé jusque-là à prendre des précautions, mais que maintenant il aurait recours à d'autres moyens. Changeant de politique, il réclama des États généraux le rétablissement des escortes pour les vaisseaux chargés de bois pour la France et sollicita Louis XVI de remettre en vigueur les anciennes réglementations favorables au commerce hollandais. Les États firent droit avec empressement à sa demande, et le roi, par son arrêté du conseil du 22 avril 1780, révoqua tous ses arrêts prohibitifs de l'année précédente et confirma en faveur de la Hollande les dispositions de son règlement du 26 juillet 1778, sur la navigation des neutres (1).

Neutres, les Hollandais ne l'étaient plus; ils devenaient nos alliés par la volonté des Anglais. Quels motifs poussaient le cabinet de Londres à se mettre un nouvel adversaire sur les bras, au cours d'une guerre désastreuse; les États-Unis, la France et l'Espagne ne lui suffisaient-ils pas? La colère de n'avoir pu entraîner les Provinces-Unies contre nous, la rage de les voir résister à ses injonctions, et pas autre chose.

La révolution dans la politique de la Hollande était accomplie; elle échappait définitivement à l'influence séculaire de la Grande-Bretagne. En arborant le drapeau fleurdelisé sur les prises anglaises du Texel, Louis XVI avait fait entrer la Hollande dans le giron de la France.

Toutefois, la rupture officielle avec l'Angleterre n'eut pas lieu de suite, elle fut précédée de plusieurs incidents dont il est utile de dire quelques mots. D'abord les Hollandais pressèrent de tous leurs moyens l'armement des vingt-quatre vaisseaux votés par la province de Hollande et non encore terminés. On manquait de marins; le Danemark n'ayant pu en prêter, un homme sur trois fut levé d'office dans les équipages des navires de commerce.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 540, f° 437.

Le cabinet de Versailles appuya la démarche que le prince de Galitzine, ministre de Russie à la Haye, fit le 3 avril 1780, auprès des États généraux, pour les inciter à entrer dans la ligue des neutres que la tsarine Catherine II négociait avec la Suède, le Danemark et le Portugal (1). Galitzine leur demandait d'adhérer à la déclaration, faite par sa souveraine à la France, à l'Angleterre et à l'Espagne, au sujet du maintien du droit des neutres vis-à-vis des Anglais. Rien ne pouvait nous être plus utile que l'accession de la Hollande à cette ligue dirigée contre notre ennemi héréditaire; aussi de la Vauguyon décida-t-il les États à envoyer en Russie deux plénipotentiaires chargés de signer la convention avec la tsarine (2). Le marquis de Vérac (3), ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, eut ordre de prêter ses bons offices aux négociateurs hollandais et d'appuyer leur demande de garantie des colonies hollandaises par la Russie, dans le cas d'une guerre avec l'Angleterre. Le comte Panin arrangea l'affaire au mieux des intérêts hollandais, et il fut décidé que, si un des signataires du traité était attaqué par la Grande-Bretagne, les autres puissances adhérentes se réuniraient pour demander satisfaction. Les États généraux votèrent, le 20 novembre 1780, leur adhésion à la neutralité armée proposée par la Russie, et, le 5 janvier suivant, les deux négociateurs signèrent le traité avec Panin. L'Angleterre résolut d'empêcher les Provinces-Unies de jouir des avantages de ce traité, en leur déclarant officiellement la guerre *avant* la date du 5 janvier 1781. Voici le prétexte qu'elle prit.

Parmi les papiers saisis sur le sieur Laurens, ci-devant

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 540, f° 335 et suiv. Déclaration de Catherine II aux trois belligérants et mémoire de Galitzine aux États généraux.

(2) Ce furent MM. de Wassenaer et de Brantzensberg.

(3) Nous le retrouverons comme ambassadeur à la Haye de 1785 à 1787.

président du congrès de Philadelphie et maintenant prisonnier d'État à la Tour de Londres, se trouvent une correspondance très compromettante pour la régence d'Amsterdam et le projet d'un traité éventuel d'alliance et de commerce entre les Provinces-Unies et les États d'Amérique. Ce traité avait été rédigé, le 4 septembre 1779, par Jean de Neufville, bourgeois d'Amsterdam, de concert avec William Lee, commissaire du congrès et sur les instructions du pensionnaire d'Amsterdam (1).

Le duc de la Vauguyon dans ses dépêches ne dit pas avoir collaboré à ce projet de convention, mais l'intimité de ses relations avec les républicains d'Amsterdam, qui ne faisaient rien sans le consulter, laisse croire qu'il ne l'ignorait point. L'ambassadeur se rendit quelque temps après à Versailles, et il dit sans doute à Louis XVI ce qu'il n'aurait peut-être pas osé lui écrire.

Le cabinet anglais prétendit rendre la Hollande entière responsable des faits et gestes des Amsterdamois, et Yorke présenta, le 10 novembre, un mémoire conçu en termes injurieux. Il demandait un désaveu formel des États généraux, sinon ce serait la guerre. Les États adoptèrent le mémoire *ad referendum*, mais remirent à plus tard leur réponse sur le fond. Les membres du gouvernement et le stathouder eurent de nombreuses conférences avec le duc de la Vauguyon, et il fut décidé en commun que le mémoire insolent de Yorke resterait momentanément sans réponse. Les assurances de la protection efficace de la France poussèrent les Hollandais à cette résolution (2).

Le 19 décembre, Georges III, outré du silence des États généraux, lança un manifeste de déclaration de guerre. Il reprochait aux Hollandais : de s'être soustraits aux engagements contractés par eux le 3 mai 1678, c'est-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 542, f^os^ 55 et 288.

(2) Conf. Bancroft, *Histoire de l'action commune de la France et de l'Amérique pour l'indépendance des États-Unis*, t. II, f^os^ 70 et suiv.

à-dire de ne pas avoir porté secours aux Anglais dans les deux mois, bien qu'ils en eussent été requis depuis deux ans; d'avoir secouru les Américains, d'avoir reçu le corsaire Jones au Texel, d'avoir ouvert leur colonie de Saint-Eustache aux navires américains, enfin d'être les complices de la régence d'Amsterdam dans l'affaire des papiers Laurens. « Les États généraux, ajoutait-il, refusent de la désavouer, et acceptent simplement nos réclamations *ad referendum;* nous les considérons donc comme associés à l'insulte, puisqu'ils refusent de la punir. Ordonnons, comme représailles, de saisir partout les vaisseaux hollandais quels qu'ils soient (1). »

Le 24 décembre 1780, Yorke reçut l'ordre de se rendre immédiatement à Anvers sans prendre congé, et les relations diplomatiques furent rompues entre les deux nations (2).

La scission entre la Hollande et l'Angleterre en 1780 restera un des plus beaux triomphes de la diplomatie française de l'ancien régime; mais les Provinces-Unies trouvèrent-elles un véritable intérêt à se détacher de leur alliée séculaire, pour se soumettre à nos vues politiques? Leur commerce y gagna sans doute; seulement leur flotte sortit du combat de Doggers Bank (5 août 1781) couverte de gloire, mais presque anéantie; leur belle colonie de Saint-Eustache fut totalement dévastée par les Anglais, celles des Indes orientales éprouvèrent le même sort, et, à la paix de Paris, elles ne purent conserver toutes leurs possessions d'outre-mer.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 542, f° 437.

(2) Né en 1724, Yorke servit brillamment dans l'armée, puis entra dans la carrière diplomatique en 1749 comme attaché à l'ambassade de Paris; en 1751, il passa ministre à la Haye et y resta trente ans. C'est ce qui explique l'ascendant qu'il avait pu prendre sur beaucoup de Hollandais. Député à la Chambre des communes de 1750 à 1780, général et baron Dovers, il mourut en 1792.

CHAPITRE XVI

LA HOLLANDE EN GUERRE AVEC L'ANGLETERRE

1781-1783

La déclaration de guerre de Georges III aux Provinces-Unies, du 20 décembre 1780, créa une situation tout à fait neuve pour le cabinet de Versailles.

Le duc de la Vauguyon se trouvait en France à cette époque, et le roi lui remit des instructions spéciales (1). Était-il avantageux pour les cours de Madrid et de Versailles d'agir de concert avec la Hollande, et la jonction avec cette République n'entraînerait-elle point des embarras propres à rendre l'ouvrage de la paix plus difficile? « Si la première hypothèse pouvait être étayée par l'augmentation des forces que les deux couronnes semblaient devoir trouver dans la marine hollandaise, la seconde paraissait l'être bien davantage par l'apathie intéressée des Hollandais et par le mauvais état où leur insouciance avait laissé leurs possessions d'outre-mer. La seule considération qui, dans ces circonstances, pouvait déterminer le roy à ne pas retirer sa protection aux Provinces-Unies, c'était la suivante : — Si la Hollande était attaquée par une puissance avec laquelle la maison de Bourbon était en guerre, toute perte de territoire qu'eût éprouvée cette nation eût rejailli sur nous comme sur elle-même, et,

(1) Ces instructions, datées des premiers jours de janvier 1781, ne se trouvent ni dans la correspondance ni dans les suppléments; toutefois les dépêches subséquentes et une note contenue dans les Mémoires et documents, Hollande, t. 48, f^os^ 142 et suiv., nous ont permis de les reconstituer dans leurs parties essentielles.

quelque faibles que fussent ses moyens, elle pouvait causer des embarras quelconques à l'ennemi commun. Ainsi notre propre intérêt nous faisait un devoir de ne pas la laisser à la merci de ses ennemis.

« Cependant, le ministère du roy, observant qu'aucun engagement ne nous liait envers les Provinces-Unies, que la guerre qui allait les affliger ne venait pas de notre fait et, par conséquent, nous n'avions aucune obligation stricte à remplir à leur égard et que nous étions entièrement les maîtres de prendre avec elles les engagements qui conviendraient à notre propre cause; le ministère du roy, dis-je, croit qu'il n'est ni de la dignité, ni de l'intérêt de Sa Majesté d'aller au-devant des Hollandais; mais qu'il est de sa prudence d'attendre qu'ils luy aient fait connaître leur situation, leurs vœux et leurs moyens, avant de s'expliquer avec les États généraux, de leur développer ses principes et de concerter avec eux les opérations auxquelles ils doivent prendre part. »

De la Vauguyon avait l'ordre d'assurer les Hollandais des sentiments d'affection du roi, malgré cette réserve que dictaient également la justice et la prudence.

Louis XVI n'était pas tout à fait sincère quand il disait que la guerre ne provenait pas de notre fait. Le duc de la Vauguyon, depuis trois ans qu'il nous représentait à la Haye, n'avait-il pas tout mis en œuvre pour exciter les républicains contre l'Angleterre? Les faveurs accordées aux Amsterdamois par le cabinet français, parce qu'ils se faisaient remarquer par leur haine des Anglais; la prise de possession par nos officiers des navires capturés par le corsaire américain Jones, l'ingérence de l'ambassadeur de France dans les rapports entre la Hollande et les États-Unis d'Amérique, tout cela avait envenimé les querelles avec l'Angleterre. Soyons francs, si la Hollande se trouvait en guerre avec la Grande-Bretagne, c'est à nous qu'elle le devait plus qu'à elle-même.

Et Louis XVI se demandait s'il devait lui accorder une protection efficace, et son représentant, de retour à son poste le 8 janvier 1781, évitait avec soin tout ce qui « pourrait faire croire que l'intention du roy était de proposer l'union de nos efforts avec ceux des Hollandais et les engageait à attendre des nouvelles de Russie; il se contentait de leur témoigner la bienveillance de son maître, et de donner à tous les bons patriotes les assurances les plus expressives de l'intérêt qu'il prend au sort de la République et de ses dispositions à lui en donner toutes les preuves qui pourront dépendre de lui (1) ».

Or l'article VII du traité signé à Saint-Pétersbourg, le 5 janvier 1781, par les deux plénipotentiaires hollandais et le comte Panin disait que, si un des États signataires était attaqué par les Anglais, les autres devaient prendre fait et cause pour lui et le secourir efficacement. En conséquence, les États généraux, par leur résolution du 12 janvier, sollicitèrent la tsarine de se conformer à l'article susdit, et leurs deux plénipotentiaires firent des représentations au comte Panin dans ce sens.

La réponse de la Russie était pour la France du plus haut intérêt; si cette puissance, fidèle à ses engagements, portait secours à la Hollande, le Danemark et la Suède la suivraient et nous réalisions la coalition presque générale contre l'Angleterre. Notre ambassadeur à Saint-Pétersbourg, de Vérac, agissait dans le même sens que les plénipotentiaires hollandais; Louis XVI attendait plein d'anxiété la réponse de la tsarine; la Suède avait promis d'envoyer douze vaisseaux sur les côtes hollandaises, aussitôt que la Russie se serait prononcée.

Malheureusement, depuis quelques mois, le parti anglais avait gagné beaucoup de terrain en Russie, l'am-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 543, f° 45, de la Vauguyon à de Vergennes, 9 janvier 1781, et f° 125, de Vergennes à de la Vauguyon, 18 janvier 1781.

bassadeur d'Angleterre Harris se remuait, intriguait, mettant tout en œuvre pour empêcher le cabinet de se conformer aux engagements pris le 5 janvier avec la Hollande. Il faisait ressortir que Georges III avait déclaré la guerre à cette puissance le 20 décembre précédent, que, par suite, le contrat signé quinze jours plus tard, par les plénipotentiaires hollandais, n'avait aucune valeur, puisque, à ce même instant, la Hollande n'était plus neutre, mais déjà belligérante. Raisonnement spécieux, car le jour où ils avaient signé le pacte, les plénipotentiaires ignoraient la déclaration de guerre : la lenteur des communications avec la Russie ne permettait pas que la nouvelle y parvînt en quinze jours.

On ignorait ce que répondrait la Russie, et les nouvelles contradictoires ne cessèrent de circuler en Hollande et en France pendant le mois de février.

Louis XVI, par l'organe de la Vauguyon, pressait les Hollandais de se mettre en état de résister sérieusement aux Anglais; c'était, selon lui, le meilleur moyen de décider la Russie à les secourir; seulement le parti anglais, toujours puissant en Hollande, malgré la rupture avec l'Angleterre, s'efforçait de retarder l'achèvement de la flotte destinée à prendre la mer fin avril. Louis de Brunswick, plus anglomane que jamais, faisait échec aux patriotes.

Le roi de France n'attendit pas longtemps que les Hollandais fissent appel à la protection de ses armes. Dès le début de février, les directeurs des Compagnies des Indes orientales et occidentales sollicitèrent conjointement l'ambassadeur de représenter à son cabinet combien le secours du roi était urgent. Ils demandaient d'abord qu'une escadre française fût envoyée à la rencontre d'un convoi venant des Indes orientales et chargé de cinquante millions de marchandises; ensuite qu'il leur fût permis d'acheter des navires en France et de les équiper avec

des marins français, enfin que la colonie du cap de Bonne-Espérance reçût une garnison de nos troupes. Tout manquait dans cette colonie, même la poudre, et on savait de sources certaines que l'escadre anglaise du commandant Johnstone allait tenter de s'en emparer.

De la Vauguyon considéra cette démarche des directeurs comme un hommage à la puissance et à la bienveillance du roi, et la preuve de leur désir de nous remettre le Cap comme gage de l'attachement de la Hollande pour la France.

Le roi répondit qu'il n'avait que deux frégates disponibles en ce moment pour aller escorter le convoi attendu, et donna des ordres pour qu'elles allassent rejoindre à Lisbonne l'escadre hollandaise de l'amiral de Byland, pour, avec elle, se porter à la rencontre du convoi attendu. Il autorisa les directeurs à acheter des navires dans nos ports, mais refusa l'autorisation d'y embarquer nos matelots. Quant à la grave question du Cap, il attendait à Versailles les directeurs, pour y discuter les mesures à prendre en commun.

Touchés de tant de bonté, les États généraux votèrent, le 19 février, des remerciements à la France (1).

Le directeur, von de Perre, de la Compagnie des Indes orientales, et son avocat Boers arrivèrent à Paris, en même temps que la réponse tant attendue de Catherine II parvenait en Hollande. Par un mémoire remis aux États généraux le 1er mars, le ministre de Russie, prince de Galitzine, les informait que « pour écarter la discussion des engagements contractés, en vertu de la convention du 5 janvier dernier, l'impératrice s'empresse d'offrir sa médiation entre la Hollande et la Grande-Bretagne. De Simolin à Londres et de Galitzine à la Haye seront les intermédiaires de cette négociation. » Comme de Galit-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 543, f° 320.

zine n'avait reçu aucune instruction précise pour négocier, de la Vauguyon en conclut que la proposition de Catherine II convenue avec la cour de Londres ne tendait qu'à retarder l'entrée de la Hollande dans le conflit.

Louis XVI estima très habile la conduite de la Russie : « elle se tire d'une alternative bien délicate et bien embarrassante, celle de méconnaître la force obligatoire de la convention du 5 janvier, ou de rompre avec les Anglais, en la reconnaissant. Elle a laissé la chose dans son entier, elle demeure maîtresse de prendre dans la suite telle résolution que les conjectures pourront exiger de sa part (1). »

Nous jugerons plus sévèrement cette conduite de la Russie; à l'instigation du cabinet de Londres, cette puissance se dérobait à ses engagements solennels contractés avec la Hollande. Elle l'avait invitée à entrer dans sa prétendue ligue des neutres, et, après lui avoir promis des secours, elle l'abandonnait à l'heure du danger. La médiation était le masque sous lequel se dissimulait la mauvaise foi de Catherine II.

Malgré le dépit et le chagrin qu'ils ressentirent de ces procédés, les États généraux, par pure déférence, acceptèrent la médiation; mais le cabinet anglais la repoussa nettement. En présence de ce refus, les deux plénipotentiaires hollandais, qui étaient toujours à Saint-Pétersbourg, insistèrent de nouveau auprès de la tsarine pour qu'elle se conformât à la convention du 5 janvier. L'ambassadeur anglais se remua de plus belle; il obtint finalement gain de cause, et le comte Parrin déclara catégoriquement aux plénipotentiaires « que, loin de donner des secours, Catherine II renonçait même à sa médiation isolée pour n'offrir que la médiation conjointe des cours de Russie et d'Au-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 543, p. 359. De Vergennes à de la Vauguyon, 7 mars 1781.

triche, sous les auspices de laquelle devait être traitée, à Vienne, la pacification générale (1) ».

Indignement trompés par la Russie, consternés par le pillage de leur colonie de Saint-Eustache par les Anglais, les Hollandais cherchèrent leur salut auprès de la France et s'abandonnèrent complètement à elle.

Une convention pour la restitution des reprises maritimes, exécutées par l'une ou l'autre nation sur les Anglais, fut signée à Versailles, le 1er mai, par Lestevenon de Berkenroode et le duc de Castries (2), ministre de la marine française. Le directeur de la Compagnie des Indes occidentales s'entendit également avec ce dernier au sujet de l'envoi de secours au cap de Bonne-Espérance. Le bailly de Suffren reçut l'ordre de s'y porter en toute hâte, et on manda au gouverneur hollandais Plattenberg de se mettre à son entière disposition.

Une grande joie éclata en Hollande à l'annonce de ces événements; désormais l'union réelle était accomplie entre la France et les Provinces-Unies (3).

Le stathouder proposa de lui-même au duc de la Vauguyon d'opérer, de concert avec l'escadre de la Motte-Picquet alors en armement, une descente sur les côtes septentrionales de l'Angleterre et même sur la Tamise (4).

Le roi ne refusa point d'examiner la question et pria son ministre de demander des détails au prince. Ils en causèrent à diverses reprises et la chose parut si impor-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 544, p. 403.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 544, f° 148.

(3) Le directeur de la Compagnie des Indes orientales et son avocat restèrent en France jusqu'à la fin de la guerre et se tinrent en rapports constants avec de Castries, ministre de la marine, pour des achats de matériel destiné aux navires de la Compagnie des Indes. Le marquis de Valory leva des matelots en Italie pour ces vaisseaux, et Louis XVI les autorisa à se rendre à Lorient. Un régiment fut recruté dans le Luxembourg dans le même but, mais les Français ne furent pas admis dans ces corps.

(4) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 543, f. 510. De la Vauguyon à Vergennes, 30 mars 1781.

tante que de la Vauguyon vint à Versailles, le 22 mai, pour conférer directement avec le roi.

Ce projet d'une descente commune en Angleterre devait trouver des facilités par le concours de certains Anglais, membres de l'opposition. Un sieur Montaigu Fox, résidant en Angleterre, correspondait depuis plusieurs mois avec de la Vauguyon et lui envoyait des renseignements sur les escadres anglaises (1).

Le 11 mai, l'ambassadeur informe de Vergennes que Montaigu Fox était venu le voir à la Haye; il avait offert aux magistrats d'Amsterdam d'acquérir dix bâtiments de guerre anglais de trente-six à vingt-quatre canons, et se chargerait de les conduire à Ostende. En même temps, ce personnage donnait des avis sur les nouveaux plans des Anglais, et affirmait que les membres de l'opposition du Parlement anglais, dont il continuait d'être l'agent, désiraient que les Hollandais et les Français fissent une descente dans les environs de Newcastle; ils fourniraient des renseignements utiles et pourraient même prendre des mesures intérieures pour en favoriser le succès.

Chose plus importante encore que tout cela, Montaigu avait remis à de la Vauguyon une liste des vaisseaux britanniques destinés à prendre la mer en avril et mai, et une table des signaux donnés aux navires de l'amiral Parker (2).

Il fut beaucoup question de Montaigu Fox dans les conversations que l'ambassadeur eut à Versailles avec de Vergennes et de Castries; cependant, le plan d'une descente combinée sur les côtes anglaises ne parut pas exécutable quant à présent, Montaigu, malgré les services qu'il avait rendus, ne semblant pas suffisamment sûr. Disons, pour en finir avec cet espion, qu'il inspira peu de temps

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 543 et 544, *passim*. Montaigu Fox touchait des appointements fixes pour son service d'espionnage.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 544, f° 159.

après des doutes et que l'ambassadeur découvrit que c'était un fourbe, faisant en sous-main le jeu des Anglais. Le roi essaya d'abord de lui tendre un piège en l'amenant dans une ville frontière pour s'en emparer, puis renonça définitivement à tirer vengeance de sa duplicité (1).

L'escadre hollandaise, qui devait primitivement prendre la mer à la fin d'avril, ne sortit du Texel que le 20 juillet, sous les ordres du contre-amiral Goutman. Elle escortait un convoi de quatre-vingt-dix vaisseaux marchands et rencontra, le 5 août, la flotte de l'amiral Parker. L'Anglais avait neuf navires de fort tonnage, le Hollandais n'en possédait que six d'une qualité bien inférieure. Néanmoins, après un combat acharné de quatre heures, Parker prit la fuite, laissant la victoire aux Hollandais.

Ce succès, qui eût été plus complet si l'amirauté avait fait sortir toute la flotte hollandaise, remplit d'enthousiasme les patriotes, bien que les six navires de Goutman rentrassent au Texel en pitoyable état et que les pertes s'élevassent à cinq cents hommes.

« Cette victoire enflamma le zèle des Hollandais, écrivit de la Vauguyon, surtout lorsqu'ils ont appris la manière cruelle avec laquelle les Anglais ont combattu, en mêlant dans leur mitraille des rasoirs, des couteaux, des morceaux de verre et de porcelaine et tout ce qui pouvait rendre les blessures plus dangereuses. Cette barbarie a excité une indignation générale qui laissera certainement de profondes traces (2). »

Malgré cette bataille, les États généraux déclarèrent accepter la co-médiation des cours de Saint-Pétersbourg et de Vienne (3). Louis XVI leur avait fait conseiller cette

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, *passim*.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 314. De la Vauguyon à Vergennes, 14 août 1781.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 295. Résolution des États-généraux du 8 août 1781.

démarche; il craignait par-dessus tout que les Hollandais traitassent directement avec l'Angleterre, alors ils nous échapperaient complètement, et l'alliance que ce monarque désirait conclure avec les Provinces-Unies n'était plus possible. Au contraire, en leur faisant accepter la co-médiation, qui renvoyait leur paix avec l'Angleterre à la paix générale, nous pouvions espérer qu'elles ne se rapprocheraient pas de l'Angleterre avant la fin de la guerre. Cette manière de voir était partagée par les patriotes amsterdamois; ils résistaient aux insinuations des anglomanes, qui réclamaient une paix prompte avec la Grande-Bretagne, à quelque prix que ce fût.

Mais une autre affaire tenait aussi à cœur au roi Louis XVI, celle de l'emprunt à contracter en Hollande. Les Américains avaient besoin d'argent, le sieur Adams, agent du congrès de Philadelphie à la Haye s'efforça en vain à plusieurs reprises de négocier en Hollande un emprunt d'une dizaine de millions. Ce n'est pas que la somme parût trop forte aux États généraux, mais en prêtant directement au gouvernement américain, ils reconnaîtraient implicitement l'indépendance des colonies anglaises, mesure qu'ils ne voulaient pas prendre, par excès de prudence, avant la fin de la guerre.

Pour sortir de cette situation et désirant procurer à ses alliés d'Amérique les avantages d'un prêt contracté à un taux raisonnable, Louis XVI proposa que l'emprunt fût offert simultanément en Hollande et en France. De la Vauguyon négociait cette délicate affaire depuis six mois avec son tact habituel, mais il se heurtait à des difficultés provenant tout particulièrement du stathouder Guillaume V. Le roi crut s'apercevoir que ce prince et le grand pensionnaire de Bleswic n'étaient pas de bonne foi, et il écrivit, le 5 juillet 1781, à son ambassadeur de déclarer « que Sa Majesté imitera l'exemple des États généraux en s'abstenant dorénavant de s'occuper des intérêts de la

République, et pour prouver à ces deux personnages que nous ne sommes pas dupes de leur hypocrisie, vous leur montrerez la présente lettre (1) ».

Quinze jours après, de Vergennes confirmait cette lettre en ajoutant : « Nous désirons beaucoup que cette opération s'effectue et vous rendrez un service essentiel en y contribuant (2). »

Pour écarter tout malentendu, de la Vauguyon fit à Guillaume V des déclarations très nettes : « Le roi propose à la République d'ouvrir elle-même, au nom du roi, un emprunt de dix millions de livres pour les Américains, dans le but de suppléer à celui qu'ils ont entrepris sans succès. Ce n'est pas le besoin d'une somme aussi modique pour ses alliés qui pousse le roi à presser le succès de cette opération; sa vue principale est de mettre les Provinces-Unies à une dernière épreuve, qui lui apprendra s'il convient à l'avenir à sa dignité de leur prodiguer les témoignages d'une affection aussi peu méritée (3). »

Guillaume avoua s'être trompé sur les véritables intentions du roi, mais que, la question étant ainsi posée, il allait appuyer la chose de tout son pouvoir auprès des ministres et des États. Il sollicita la Vauguyon de lui remettre une note qui pût servir de base aux délibérations du comité secret des États généraux. L'ambassadeur la rédigea en ces termes :

« Le roy a reçu avec beaucoup de satisfaction les assurances qui lui ont été données, que la République est sincèrement disposée à faire usage de tous ses moyens contre les ennemis communs ; c'est dans cette persuasion qu'il désire la voir concourir à un emprunt dont l'employ ne peut manquer de leur être très nuisible. Sa Majesté se

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 28.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 208. Lettre du 29 juillet 1781.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 233. De la Vauguyon à Vergennes, 3 août 1781.

chargera d'en acquitter les intérêts et d'en fonder le remboursement (1). »

Une seconde note, remise le 28 août, disait : « La quotité de l'emprunt sera de cinq millions de florins de Hollande, les intérêts seront de 4 pour 100. Sa Majesté contractera l'obligation formelle de les acquitter de six en six mois et de faire le remboursement du capital aux époques qui seront ultérieurement convenues (2). »

Ce remboursement devait se faire en dix ans par sommes égales, à partir de la première année qui suivrait la paix générale (3).

La grande difficulté de ces négociations résidait en ceci : le sieur Fagel, greffier des États généraux et anglomane irréductible, devait ignorer que l'argent prêté au roi de France était réellement destiné aux Américains. S'il avait découvert la vérité, il aurait employé tout son crédit pour nuire à l'opération et serait sans doute parvenu à la faire échouer. La véritable destination de l'argent resta donc un secret entre le duc de la Vauguyon, le prince, le grand pensionnaire et le comité secret des États généraux. Et cependant tout le monde savait, en Hollande, que le roi de France n'avait pas besoin de la faible somme de dix millions pour continuer la guerre contre les Anglais; que mendier une pareille bagatelle à l'étranger était contraire à sa dignité. Situation fausse et nuisible à notre prestige, si l'ambassadeur n'avait pas pris soin de révéler aux patriotes amsterdamois disposés à souscrire à l'emprunt les motifs qui le poussaient à se défier de Fagel et des anglomanes.

Par leur résolution du 30 août, les États généraux

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 367. Note du 22 août 1781.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 400.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 390. Joly de Fleury à de la Vauguyon, 24 août 1781.

déclarent « accepter avec plaisir d'être agréable au roi, à la condition qu'il sera passé et remis par Sa Majesté, au profit de la République, un contrat ou acte d'obligation envers leurs Hautes Puissances, sous l'expresse condition que la susdite négociation devra être ouverte au Comptoir général de l'Union, où devront être versés les fonds nécessaires au payement des intérêts; le tout sans qu'il en coûte le moindre frais à l'État ».

Dans cette résolution, il n'est naturellement pas fait mention des Américains, et l'emprunt est présenté comme nécessaire au roi de France personnellement.

Le cabinet de Versailles s'empressa d'envoyer au duc les pleins pouvoirs pour passer tous les actes utiles, ainsi que l'obligation signée du roi (1). Dès que l'emprunt fut annoncé, les patriotes s'empressèrent de souscrire par anticipation; à la fin de septembre, les souscriptions dépassaient déjà quatre millions de florins et on ne savait même pas encore exactement à quelle date l'emprunt serait ouvert officiellement. Il fallait pour cela que les sept provinces donnassent leur consentement. Six d'entre elles s'exécutèrent rapidement, seule la Zélande, foyer de l'opposition anglomane, tergiversa longtemps; il fallut, pour la décider, une intervention personnelle du stathouder. A ce sujet, de la Vauguyon constate que ce prince, « inféodé jusque-là à la politique anglaise, est devenu l'ennemi de l'Angleterre, sans devenir l'ami de la France; toutefois, c'est la première fois qu'il a mis son influence au service du roi. » Louis XVI enjoignit à son ministre de cultiver ces bonnes dispositions; et, en vérité, nous avions déjà pour nous les républicains hollandais; si le stathouder embrassait sincèrement la politique française, les Provinces-Unies entreraient pour longtemps dans le giron de la France, pour toujours peut-être.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f^os^ 42 et 338.

Enfin tout fut en état, la résolution finale de l'emprunt passa le 3 décembre, et le 5 les guichets du Comptoir général de l'Union s'ouvrirent et se fermèrent séance tenante, les cinq millions de florins étant souscrits depuis longtemps (1).

Encouragé par ce succès, de la Vauguyon écrivait : « Le rétablissement du crédit français en Hollande est un des objets qui me paraît mériter la plus sérieuse attention du gouvernement. En effet, en l'assurant sur une base solide et invariable, non seulement nous multiplierions nos ressources pécuniaires dans les instants difficiles et nous nous procurerions habituellement tous les avantages qui résultent de la plus libre circulation, mais encore nous lierions les Hollandais à notre système par une des plus fortes chaînes qui les ait attachés jusqu'ici à celui de l'Angleterre. Je suis convaincu que l'emprunt dont nous nous occupons maintenant contribuera à accélérer cette heureuse révolution, si, comme je n'en doute pas, les intérêts s'en acquittent et les remboursements s'en font aux époques indiquées, avec une exactitude scrupuleuse (2). »

En somme, cet emprunt produisit exactement 10 millions 832,769 livres françaises.

L'emprunt de 1781 constitue un pas en avant dans le rapprochement étroit de la France et de la Hollande, l'établissement du concert de 1782 marque une nouvelle et importante étape de cette évolution politique. Mais, avant qu'il fût conclu, l'œuvre si laborieusement

(1) Voici à titre de renseignement les frais de cet emprunt :
2 % à la Banque Fiseaux, Grand et Cie ;
1/2 % au courtier Volknar ;
1 1/2 % prime aux entrepreneurs de l'emprunt ;
1/4 % frais des bureaux du Comptoir de la généralité ;
1/4 % gratification à la personne que nommera M. Grand.
Total : 4 1/2 % *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 210.

(2) Nous avons dit, précédemment, que les Hollandais avaient alors plus de 500 millions de fonds anglais en portefeuille.

échafaudée depuis vingt ans faillit être mise en péril.

Vers le milieu d'octobre 1781, on apprit simultanément à Versailles et à la Haye que l'Angleterre venait d'accepter, ou plutôt de solliciter, la médiation isolée de la Russie, qu'elle avait si dédaigneusement refusée sept mois auparavant. Ce changement de front s'explique aisément. Les Anglais espéraient s'emparer sans coup férir de la colonie du cap de Bonne-Espérance et faire de la restitution de ce gage la condition d'une paix honteuse pour la Hollande, ou même conserver définitivement cette belle possession. Or, le bailly de Suffren arriva au Cap vingt-quatre heures avant le commodore Johnstone et mit la place en état de résister victorieusement à toute attaque. Un retard d'un jour dans l'apparition de notre flotte, et le Cap était perdu pour la Hollande. Déçu de cet espoir, le cabinet de Londres, estimant n'avoir rien de bien important à gagner par la continuation de la lutte avec la Hollande, se déclara prêt à accepter l'intervention pacifique de Catherine II. Mais pour se donner une contenance « il déclara qu'il y a six mois les affaires en étaient à un point qui ne permettait pas d'espérer que les bons offices de Sa Majesté pussent avoir le succès désiré ; on voulait lui épargner le désagrément de voir ses soins rendus inutiles ; mais qu'aujourd'hui que les circonstances paraissent leur permettre une issue plus favorable, on croirait manquer aux égards dus à cette souveraine si l'on ne s'empressait pas d'accepter cettemême médiation, que l'état des choses avait mis le cabinet britannique dans la nécessité de refuser auparavant (1) ». Il est impossible d'avouer sa mauvaise foi et sa duplicité avec une plus charmante désinvolture.

« Ou la cour de Londres veut leurrer les Provinces-Unies par le faux espoir d'une paix prochaine, ou elle a ourdi

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 361. De Vérac, ambassadeur de France à Saint-Pétersbourg, à de la Vauguyon.

quelque trame secrète qui la met dans le cas de pouvoir forcer la main aux États généraux. » Telle fut l'opinion de Vergennes, et il ajoutait : « Il faut mettre les patriotes en garde et leur faire sentir la nécessité d'armer pour la campagne prochaine. Ce n'est pas que nous prétendions exciter les Hollandais contre leur propre intérêt; nous voulons seulement les empêcher de s'égarer et d'être les victimes d'une intrigue que nous soupçonnons (1). »

Au fond, Louis XVI ressentait les craintes les plus vives de voir la Hollande lui échapper. En effet, la tsarine, qui ambitionnait secrètement de jouer le rôle de pacificatrice, reprit avec empressement ce caractère vis-à-vis des Hollandais, et ses propositions furent vivement appuyées par les anglomanes, qui ne prétendirent pas s'avouer vaincus. Et nous ne pouvions pas nous y opposer, n'ayant aucun contrat, aucun traité avec les Provinces-Unies. Les témoignages réciproques de bienveillance et de confiance échangés récemment ne nous permettaient pas d'élever la voix assez haut pour faire taire l'opposition. Le roi le regrettait en ce moment plus que jamais; déjà, le 16 août précédent, il écrivait : « Nous avons lieu d'être étonné que le grand pensionnaire nous fasse des questions et nous demande des confidences (au sujet de la conduite à tenir dans la co-médiation des cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg), tandis qu'il ne nous dit pas un mot des affaires et des vues de la République, et qu'il n'a pas encore fait la moindre démarche pour établir un concert quelconque avec nous. Comme nous n'avons besoin de la Hollande ni pour la guerre ni pour la paix, c'est à elle à nous rechercher et à nous engager par des prévenances à prendre ses intérêts à cœur et à l'éclairer sur la marche qu'elle doit prendre pour se procurer la paix. Je vous prie

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 361. De Vergennes à de la Vauguyon, 18 novembre 1781.

d'insinuer ces vérités à M. de Bleswic, il en fera l'usage qu'il jugera à propos (1). »

De ces paroles il ressort nettement que l'idée d'un concert entre les deux nations émana de Louis XVI, et qu'en travaillant les patriotes dans ce sens de la Vauguyon ne fit que se conformer à ses instructions. Seulement, le roi ne pouvait, à cause de sa dignité, prendre ouvertement l'initiative d'une pareille demande.

Nous constatons, dans la conduite du cabinet français à l'automne de 1781, un manque de suite et de précision dans sa politique hollandaise.

Il désire que la Hollande continue la guerre avec l'Angleterre, il craint qu'elle ne traite avec cette cour subrepticement ou par la médiation russe, il aspire enfin à la conclusion d'une alliance étroite avec elle; et, malgré tout, le roi fait mander à son ministre : « Nous verrons sans peine les Hollandais faire une paix honorable avec l'Angleterre parce que, dans ce cas, ils assureront la liberté indéfinie de leur pavillon et de leur commerce (2). »

C'est peut-être un scrupule de conscience qui est cause de ce flottement; le roi ne voudrait pas que, pour la satisfaction de la France, la Hollande continuât une guerre ruineuse.

Seulement les Anglais n'entendaient pas que la paix fût honorable pour la Hollande, ils prétendaient replacer les Provinces-Unies dans leur dépendance absolue.

« Nous n'avons pas le droit, écrivait de Vergennes, d'empêcher la République de faire sa paix particulière avec l'Angleterre, car aucun engagement formel ne l'attache à nous, mais il serait d'un grand intérêt pour notre cause qu'elle ne se pressât pas; elle nous doit le Cap. Si la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 545, f° 324. De Vergennes à de la Vauguyon.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 217. De Vergennes à de la Vauguyon, 14 octobre 1781.

République n'est pas disposée à se trahir, je regarde la paix particulière comme impossible ; les bases que propose l'Angleterre sont révoltantes. Le ministère anglais compte que la Hollande ne fera nulle difficulté de reconnaître ses premiers principes et de reprendre ses anciens engagements avec l'Angleterre. C'est annoncer bien expressément que la condition préliminaire de la paix doit être que la République renonce aux avantages qui lui sont assurés par le traité de navigation de 1674, et deviendra l'auxiliaire de l'Angleterre dans la poursuite de la guerre présente. C'est-à-dire que la République, accablée d'insultes et d'outrages par l'Angleterre, consommera son opprobre en s'unissant à son oppresseur pour combattre son bienfaiteur (1). »

Dans une lettre postérieure, le roi informe de la Vauguyon qu'il croit savoir de bonne source que de nombreux patriotes amsterdamois, circonvenus par les anglomanes, commencent à chanceler et penchent vers une paix immédiate avec l'Angleterre, et lui enjoint d'être plus vigilant et plus actif que jamais, de représenter à ses amis les patriotes les avantages de la situation actuelle, mais sans menaces, récriminations, plaintes ni reproches ; d'agir par insinuation, de rappeler les avantages que le roi a accordés aux Hollandais et de placer en opposition les misères causées par le fait des Anglais (2).

Erreur, répondit l'ambassadeur, je suis certain des patriotes, ils tiennent tête aux anglomanes ; Guillaume V, malgré les sollicitations de Louis de Brunswick, bien déconsidéré d'ailleurs par ses démêlés avec les Amster-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 412. De Vergennes à de la Vauguyon, 29 novembre 1781.

Nous avons donné plus haut des explications concernant les traités de 1674 et de 1678, qui régissaient les rapports entre la Hollande et l'Angleterre.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 451. De Vergennes à de la Vauguyon, 7 décembre 1781.

damois, est d'avis de presser les armements pendant l'hiver, pour reprendre les opérations énergiquement au printemps. Et la meilleure preuve de la sincérité des républicains, c'est que les États de Hollande et de West-Frise discutent en ce moment une résolution tendant à proposer à la France un concert d'opérations navales, une combinaison de flottes respectives. Bien plus, le sieur Adams, agent des États-Unis, va présenter une nouvelle demande pour que les États généraux le reconnaissent en qualité de plénipotentiaire. Louis XVI désirait beaucoup qu'Adams réussît, et le duc s'agitait pour lui rendre favorables les députés hollandais.

On voit que l'idée d'un concert avec la France, soulevée par le roi, avait fait du chemin grâce aux efforts de l'ambassadeur, puisque les États les plus importants de Hollande, après les États généraux, la prenaient en considération. Il fallait pourtant se presser si on voulait qu'elle aboutît; en effet, Catherine II avait fait remettre à de Wassenaer, plénipotentiaire hollandais à Saint-Pétersbourg, une note offrant de terminer la querelle anglo-hollandaise par un congrès, et les États généraux, par condescendance, avaient voté, le 11 décembre, une résolution acceptant ces offres et promis de prendre des mesures pour y donner suite (1).

La situation revêtit une telle gravité à la fin de décembre, que de la Vauguyon vint passer six semaines en France pour se concerter avec le cabinet au sujet des moyens à employer afin de faire aboutir le concert proposé par les États de Hollande. Entre temps, ces États avaient repris leurs séances et discutaient la médiation russe (2), les patriotes s'employaient à faire traîner la discussion en

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 546, f° 474.

(2) Le vote d'acceptation de la médiation russe par les États généraux n'était qu'une indication; car il fallait, pour qu'une motion de ce genre fût valable, que les États particuliers des sept provinces y donnassent leur consentement.

longueur; Catherine II était, à les entendre, vendue aux Anglais; par contre, ils parlaient avec éloges des bienfaits du roi pour leur pays et voulaient faire voter, de suite et avant toute chose, le concert avec lui. Les anglomanes n'en voulaient point entendre parler; atterrés par la reprise de l'île Saint-Eustache par notre flotte, ils prétendaient que nous garderions cette colonie et le Cap pour forcer la Hollande à suivre jusqu'au bout notre système politique. Pour en finir, Guillaume V proposa que le concert avec la France et l'acceptation définitive de la médiation russe fussent votés en même temps, espérant peut-être, en son fort intérieur, par l'acceptation de l'une, éluder les effets de l'autre, et au moyen de la médiation conclure un armistice et ainsi, pas à pas et graduellement, se rapprocher de l'Angleterre (1).

L'annonce de l'arrivée à la Haye du sieur Wentworth, chargé par la cour de Londres de conclure un cartel avec les États généraux pour l'échange des prisonniers, vint encore augmenter le trouble. Les patriotes pensaient que ce cartel était un prétexte à des négociations beaucoup plus sérieuses, car ce personnage avait séjourné l'été précédent à Amsterdam et y avait noué des intrigues avec de nombreux négociants. De la Vauguyon revint à son poste le 8 février (2), en même temps que paraissait M. von Markow, envoyé par Catherine II pour aider de Galitzine dans la discussion de la médiation. Le premier appuya la résistance des patriotes, le second renforça les prétentions des anglomanes. Ceux-ci ne se firent pas faute de discréditer l'ambassadeur auprès du stathouder; mais, sans s'arrêter à ces manœuvres, et fidèle à ses instructions, il pressa la conclusion du concert avec la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 347, f° 116. Béranger, chargé d'affaires, à de Vergennes, 25 janvier 1782.

(2) Les instructions spéciales dont il était porteur manquent dans la correspondance et dans les suppléments.

France, excita la vigilance des patriotes par rapport aux agissements de Wentworth et insista auprès de Guillaume pour activer les préparatifs de la prochaine campagne.

La combinaison proposée par le stathouder finit par rallier tout le monde et, après trois mois de débats, les États des différentes provinces et enfin les États généraux votèrent, le 4 mars 1782, la proposition qui fut une des plus importantes de l'histoire de Hollande. D'abord la médiation de la Russie était acceptée, mais sur la base de la reconnaissance préalable pour la Hollande de la liberté illimitée des mers en temps de guerre, dont les États généraux déclareront au roi de France et au roi d'Espagne ne vouloir jamais se départir; ensuite, le prince auquel les Provinces-Unies ont confié l'administration de leurs forces maritimes (1) était autorisé à proposer à Sa Majesté Très-Chrétienne un concert d'opérations contre l'ennemi commun.

Tel fut le premier lien qui rattacha la République hollandaise à la France.

(1) Le stathouder était grand amiral des flottes hollandaises.

CHAPITRE XVII

LE CONCERT FRANCO-HOLLANDAIS, 1782

La déclaration votée par les États généraux renfermait un article qui devait rendre illusoires les bons offices de Catherine II, nous voulons parler de la déclaration à faire à la France et à l'Espagne, relativement à la neutralité des Provinces-Unies et à la liberté de son commerce maritime en temps de guerre. Cette déclaration, si tant est qu'on la fît, anéantissait le traité anglo-hollandais de 1678, dont la cour de Londres faisait la condition *sine qua non* d'une paix particulière avec la Hollande, et, dans ce cas, les négociations pacifiques ne seraient même pas entamées. Il y avait, cependant, des inconvénients à laisser le stathouder seul maître des mesures à prendre pour la combinaison des forces navales des deux pays; c'est pourquoi l'ambassadeur remit, le 18 mars, un mémoire (1). Après avoir rappelé combien sa conduite envers la Hollande, depuis le commencement de la guerre, a été généreuse et désintéressée, Louis XVI ajoute : « Si vos Hautes Puissances, en cédant au sentiment de leur propre intérêt, se déterminent aujourd'hui à rechercher le roi sur l'objet des mesures combinées contre l'Angleterre, il est persuadé qu'elles ont prévu que toute combinaison serait illusoire, si elle n'avait pour fondement la certitude que l'on ne pourra, ni de part ni d'autre, s'écarter du plan

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 100.

arrêté, pour quelque cause et quelque considération que ce pût être. Mais, quoique le roi rende à cet égard une entière justice à la sagesse et à la pénétration de vos Hautes Puissances, Sa Majesté pense néanmoins être de son devoir de leur demander une explication amicale et précise sur un objet aussi important. La réponse de vos Hautes Puissances mettra le roi en état de délibérer avec une entière connaissance de cause sur leur proposition avec le roi catholique et de concerter avec ce prince une résolution commune. »

Sept jours plus tard, les États généraux adoptèrent le mémoire français et, dans leur réponse, promirent de ne pas se laisser détourner pendant le cours de la campagne du plan qui aura été arrêté, et exprimèrent leur reconnaissance pour la reprise de Saint-Eustache par nos flottes. Le lendemain Guillaume V remettait à l'ambassadeur son projet d'opérations combinées. A ce sujet, surgit un incident de mince importance en lui-même, mais qui peint bien la situation parfois délicate du stathouder vis-à-vis du roi de France. Lorsqu'il s'agit de signer son travail, le prince fut bien embarrassé; s'il mettait : Guillaume d'Orange, comme il le faisait habituellement, le roi refuserait d'accepter le document, parce qu'il ne lui reconnaissait pas la possession de ce titre; ne pas le signer serait peu poli. Que faire? Il envoya le conseiller van der Hop consulter de la Vauguyon. Le ministre répondit d'abord évasivement, son interlocuteur revint à la charge, et finalement on résolut de soumettre la difficulté au roi. Le stathouder a un penchant irrésistible pour l'Angleterre, résultat de son origine, de son éducation et de son entourage; ne serait-il pas utile à notre politique de lui donner un témoignage de notre générosité qui flatterait au plus haut point son amour-propre, de lui reconnaître officiellement le titre de prince d'Orange, malgré les stipulations du traité d'Utrecht?

Cela contribuerait peut-être à nous l'attacher sincèrement et, en tout cas, le discréditerait aux yeux des Anglais, qui verraient en lui un prince sollicitant le salaire de son changement de politique. Cette idée de la Vauguyon n'était pas mauvaise, mais Louis XVI, fidèle observateur des traités, ne put l'accepter. D'abord que dirait le roi de Prusse, qui portait le titre de prince d'Orange, conjointement avec le roi de France, et puis Orange a été indissolublement réuni à la France, et il pourrait se produire des inconvénients et des conflits dans la suite, si on reconnaissait ce titre à Guillaume V (1).

« Si le stathouder est embarrassé pour signer son projet, qu'il écrive au bas : « le stathouder, » sans plus, ou qu'il le fasse signer par un de ses conseillers, » répondit finalement Louis XVI. Le prince s'arrêta à ce dernier moyen, et van der Hop, conseiller et avocat fiscal du collège de l'Amirauté d'Amsterdam, signa le projet.

Il proposait au roi de France de faire agir, sur les côtes d'Angleterre et dans la mer du Nord, la flotte hollandaise de trente-six voiles, qui serait prête fin avril; mais pour qu'elle pût exécuter en toute tranquillité ces opérations, les flottes française et espagnole feraient une puissante diversion en attirant les principales escadres anglaises loin de la Grande-Bretagne. De plus, Guillaume V offrait que la croisière de sa flotte se prolongeât jusqu'à la fin d'octobre; ce qui fixait à cette date l'expiration du concert franco-hollandais.

Le roi répondit, le 4 avril, qu'il acceptait les bases de ces combinaisons et les communiquerait au roi d'Espagne (2). Seulement, trois semaines plus tard, il avise de la Vauguyon (3) que Sa Majesté Catholique voulant

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 185, de Vergennes à de la Vauguyon, 28 mars 1782.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 224.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 421. De Vergennes à de la Vauguyon, 27 avril 1782.

terminer le siège de Gibraltar avant d'entreprendre quoi que ce soit, son désir est que la flotte hollandaise et la flotte française y participent en croisant dans la Méditerranée et dans l'océan Atlantique. Comme le stathouder serait fort mécontent de cette destination donnée à sa flotte, il ne fallait pas lui dire la vérité maintenant, mais éluder ses questions et donner comme prétexte à la lenteur de notre réponse définitive, que la cour de Madrid ne répondait pas. Le roi communiquerait le plan de l'Espagne au dernier moment, et quand il ne serait plus temps de le discuter.

Pendant tout le mois d'avril et le mois de mai, les patriotes s'étonnèrent du silence de Louis XVI, les anglomanes disaient ouvertement que le monarque se moquait des États généraux; le duc de la Vauguyon, pressé de questions par le stathouder, était dans une situation des plus fausses. Pour se justifier, Guillaume V présenta, le 6 mai, un mémoire aux États généraux, dans lequel il exposait avec quelle bonne foi il s'était comporté vis-à-vis de la France.

Le concert débutait assez mal, non par la faute du roi de France. mais à cause des exigences du roi d'Espagne, dont les intérêts étaient absolument contraires à ceux de la Hollande.

Quelques jours après le vote du concert franco-hollandais, Fox entrait dans le ministère anglais, comme ministre des affaires étrangères, et avec lui le parti pacifique revenait au pouvoir. On croirait qu'après le vote du concert avec la France, le cabinet de Londres dût déposer tout espoir de traiter avec la Hollande : il n'en était rien. Le ministère remanié, dont les membres avaient en quelque sorte contracté l'obligation devant leurs commettants de ramener sous peu les Hollandais à leurs anciens sentiments pour l'Angleterre, tenta une nouvelle démarche. Le 29 mars, Fox écrivit aux ministres de Russie à la

Haye, de Galitzine et Markow, que Sa Majesté Britannique était disposée à rétablir les bonnes relations avec les Provinces-Unies sur le pied du traité de 1674 et leur proposait un armistice (1). Le 3 avril, ces deux diplomates présentèrent un mémoire conforme aux États généraux, en ajoutant que la proposition anglaise d'accepter le traité de 1674 aplanissait toutes les difficultés, puisqu'il reconnaissait la liberté illimitée de la navigation pour les Hollandais.

Le mémoire russe du 3 avril fut le dernier assaut livré par l'Angleterre au concert franco-hollandais. La proposition du cabinet de Londres reposait sur une équivoque, elle était pleine de dangers pour les Provinces-Unies. En effet, elle mentionnait un traité de 1674; or il y en avait eu deux cette année-là : le premier, relatif à la navigation et au commerce, accordait bien la liberté des mers selon le droit des neutres; le second, dit traité de paix, confirmait celui de Bréda, conclu en 1667, et stipulait une alliance étroite entre les deux nations. Il avait d'ailleurs été renforcé par le pacte de 1678, prescrivant dans quelles conditions la Hollande concourrait à prêter ses forces navales et terrestres à l'Angleterre en cas de besoin.

Ce manque de précision dans les propositions anglaises laissait la porte ouverte à toutes les surprises. Les États de Hollande en commencèrent tout de suite la discussion, et de la Vauguyon démontra aux patriotes les plus influents, venus lui demander conseil, combien les offres de Georges III étaient illusoires et ses intentions louches. Il leur découvrit le piège que contenait la demande d'un armistice et leur prouva qu'en continuant la guerre ils briseraient à jamais le joug pesant que l'Angleterre leur imposait depuis plus d'un siècle. Qu'avaient-ils à perdre? Leur flotte était en état de prendre la mer, la France les protégeait, leurs colonies étaient bien gardées par nos

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 198.

escadres. Ils ne devaient conclure la paix que de concert avec nous (1).

Ces paroles produisirent un grand effet, et pour contrebalancer la proposition russo-anglaise, les patriotes firent voter définitivement par les États généraux la reconnaissance du sieur Adams en qualité de ministre plénipotentiaire des États-Unis, reconnaissance déjà acceptée, le 28 mars précédent, par les États de Frise et ensuite par les États particuliers des autres provinces (2).

Louis XVI considéra la reconnaissance d'Adams comme un événement de la plus haute importance. « Il me semble, fit-il écrire, qu'il sépare pour jamais la République de l'Angleterre et doit forcer les Anglais à solliciter la paix générale (3). »

En acceptant l'envoyé des États-Unis comme représentant officiel, en discutant aussitôt après un traité d'amitié et de commerce avec la nouvelle république, les États généraux élevaient un obstacle insurmontable à leur propre paix avec l'Angleterre (4). Quand bien même Fox leur accorderait sans arrière-pensée la liberté illimitée du commerce maritime, quelle serait sa situation vis-à-vis de la reconnaissance de l'indépendance américaine? Pouvait-il, sans la plus étrange inconséquence, avouer cette indépendance vis-à-vis de la Hollande, tandis que la nation anglaise luttait désespérément pour la contester vis-à-vis de la France?

En conséquence la médiation russe n'avait plus raison d'être et ne pouvait plus amener une paix prématurée et particulière avec la Grande-Bretagne.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 318. De la Vauguyon à Vergennes, 18 avril 1781.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f°s 189, 346 et 383. Cf. BANCROFT, *loc. cit.*, t. 2, f° 184.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 355. De Vergennes à de la Vauguyon, 19 août 1782.

(4) Conf. DONIOL, *loc. cit.*, t. 5, f° 111.

En tout cas, il était bien heureux pour nous que le concert eût été conclu avant l'arrivée de la proposition russe du 3 avril; si cette proposition l'avait précédé, il est probable que, malgré les efforts de la Vauguyon, la Hollande aurait fait sa paix avec l'Angleterre. Toutefois les États généraux ne se pressaient pas de repousser par un vote définitif les bons offices de Catherine II (1).

Il faut attribuer ce retard à deux causes provenant du cabinet français. D'abord, il répondit évasivement à une demande des patriotes qui sollicitaient la conclusion d'un traité d'amnistie et de commerce avec la France, conclusion nécessaire, disaient-ils, de leur rupture avec l'Angleterre et du concert du 4 mars (2). En réalité, Louis XVI avait atteint son but, et il ne se souciait pas de prodiguer ses faveurs aux Hollandais, si, une fois la paix générale conclue, il devaient reprendre le joug anglais. On verrait plus tard à les récompenser de leur fidélité s'ils le méritaient.

Ensuite, le silence du roi au sujet de l'exécution du concert commençait à inquiéter sérieusement le stathouder et les patriotes eux-mêmes. La flotte hollandaise se morfondait au Texel (3), le mois de mai approchait de sa fin : que signifiait cette conduite de la France?

Pour faire prendre patience aux Hollandais et calmer leurs appréhensions, en leur donnant une nouvelle preuve de confiance, le roi ordonna à son ambassadeur de dire à Guillaume V (4) que le sieur Grenville avait été envoyé à Versailles par le cabinet anglais afin de nous tâter sur

(1) Les États de Hollande les avaient repoussés le 25 avril.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 384, de la Vauguyon à de Vergennes, 23 avril 1782, et t. 549, f° 25. De Vergennes à de la Vauguyon, 5 mai 1782.

(3) Une épidémie d'influenza éclata sur l'escadre et se répandit dans toute la Hollande, mais causa plus de craintes que de mal, car elle n'entraînait que très rarement la mort.

(4) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 549, f° 70. De Vergennes à de la Vauguyon, 12 mai 1782.

une paix particulière. Mais que le roi n'abandonnerait pas les Hollandais, et avait dit à ce personnage qu'il prévenait les États généraux, afin qu'ils pussent autoriser de Berkenroode, leur ambassadeur à Paris, à conférer avec Grenville à ce sujet.

Ces assurances calmèrent momentanément les esprits, et ils reprirent leur tranquillité absolue lorsque de la Vauguyon annonça le 30 mai au stathouder, et quelques jours plus tard aux patriotes, que la flotte franco-espagnole sortirait de Cadix au premier vent favorable pour aller croiser dans le golfe de Gascogne, puis à l'entrée de la Manche, attirant à elle l'escadre de l'amiral Howe et permettant ainsi à la flotte hollandaise de croiser sans danger dans la mer du Nord, et même d'opérer une descente en Angleterre. Louis XVI avait obtenu comme on le voit une modification dans les premiers plans du cabinet de Madrid.

La nouvelle de la reconnaissance des États-Unis par la Hollande causa en Angleterre une sensation profonde; le cabinet se décida à une suprême démarche pour ramener les Hollandais. Le 4 mai, Fox écrivit à Simolin une seconde lettre propre à élucider celle du 28 mars et proposant de reconnaître la liberté illimitée des mers en cas de guerre. De Galitzine et Markow s'empressèrent de la communiquer aux ministres de la République, mais sans y ajouter aucune explication (1). Cette lettre n'était, en somme, qu'un développement maladroit de celle du 28 mars; sous l'apparence de la bonne foi, elle cachait des arrière-pensées insidieuses. En même temps, la tsarine faisait adresser des insinuations à de Wassenaer, toujours en Russie, et, démarche autrement grave, son ambassadeur à Versailles, le prince Bariatinsky, représentait au cabinet français combien la médiation anglo-hol-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 519, f° 80. De la Vauguyon à de Vergennes, 14 mai 1782.

landaise tenait au cœur de sa souveraine. Elle priait le roi de presser les États généraux de l'accepter; c'était, disait-elle, dans l'intérêt même de la France, car les Hollandais étaient pour nous des alliés plutôt embarrassants, et la paix particulière de la Hollande et de la Grande-Bretagne serait un acheminement à la pacification générale (1).

Louis XVI estima la conduite de Catherine II incohérente; néanmoins, pour ne lui donner aucun prétexte d'accuser la France, il répondit au prince Bariatinsky :

« Le Roi est très sensible à la confiance dont l'impératrice de Russie lui a donné une nouvelle preuve, en lui faisant part de ses démarches et de sa façon de penser à l'égard de la paix particulière entre l'Angleterre et les États généraux; Sa Majesté y a reconnu les sentiments d'humanité qui animent Sa Majesté Impériale et elle s'empresse de répondre avec la même franchise à ce qui la concerne particulièrement dans les insinuations verbales faites par le prince Bariatinsky. »

Après avoir affirmé son désintéressement vis-à-vis des Provinces-Unies et la pureté de sa conduite dans leur conflit avec la Grande-Bretagne, il continue : « L'Impératrice est trop éclairée et trop juste pour ne pas reconnaître que ce n'est pas à Sa Majesté à détourner les Hollandais de la résolution de ne point séparer leur cause de celle du Roi et de ses alliés, et que tout ce qu'Elle peut faire, est de s'en rapporter à leur sagesse pour peser ce qui convient à leur situation.

« L'Impératrice n'ignore pas que les circonstances ont amené les États généraux à établir un concert d'opérations avec le roi. Sa Majesté se flatte que le but de cette princesse n'est pas de l'engager à se désister de cet arrangement, qui est le résultat nécessaire de la position des deux puissances relativement à l'Angleterre, et qui doit

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 549, f° 245. De Vergennes à de la Vauguyon, 6 juin 1782.

nécessairement contribuer au rétablissement de la tranquillité générale, qui fait l'objet des vœux de Sa Majesté Impériale, comme il l'est de ceux du roi (1). »

Ne voulant rien cacher aux États généraux, Louis XVI prescrivit à son ambassadeur de les informer de la démarche du prince Bariatinsky. Il était fort heureux qu'il eût agi aussi franchement, car de Galitzine et Markow firent la même déclaration au grand pensionnaire. Bien plus, Markow prit à part le duc de la Vauguyon, le combla d'éloges pour sa conduite si habile et le félicita de l'ascendant qu'il avait su prendre sur les patriotes. Ces protestations aussi chaleureuses que déplacées cachaient un but intéressé, le diplomate russe essayait de circonvenir notre ambassadeur et de le rendre favorable aux projets de Catherine II. Le duc ne fut pas la dupe et déclara à Markow qu'il n'était pour rien dans les résolutions des Hollandais, que les événements et leur propre intérêt seuls avaient guidé leurs résolutions (2).

Il faut reconnaître que si les Hollandais étaient lents à se décider, ils avaient le grand mérite de la fermeté et de la persévérance dans leurs décisions. Ni la lettre de Fox, ni les insinuations des Russes ne purent modifier leur idée bien arrêtée de suivre la politique française. Le 12 juin, les États de Hollande prirent une résolution confirmant celle du 25 avril, elle fut votée sans difficultés par les divers États et enfin, le 1er juillet, par les États généraux.

En voici les déclarations essentielles (3).

Les États généraux rendent hommage aux sentiments de bonté et de confiance que la tsarine a toujours témoignés aux Provinces-Unies, puis constatent que la der-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 549, p. 249.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 549, f° 272. De la Vauguyon à de Vergennes, 7 juin 1782.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 14.

nière proposition du cabinet anglais (celle du 4 mai) ayant posé pour base d'une paix particulière la libre navigation suivant les principes compris dans la déclaration de Sa Majesté impériale du 28 février 1780, semble leur adjuger le point établi comme préliminaire d'un accord avec l'Angleterre. « Mais que leurs Hautes Puissances ont contracté avec la cour de France un concert d'opérations contre l'ennemi commun, et qu'elles ne peuvent laisser ignorer à Sa Majesté que, l'ayant une fois arrêté, elles se trouvent entièrement hors d'état durant cette campagne de pouvoir, sans la concurrence de Sa Majesté Très-Chrétienne, prêter l'oreille à aucune proposition, ni pour un armistice ni pour une paix particulière. Que cet arrangement si nécessaire pour la République, joint à ce que leurs possessions enlevées par l'ennemi aux Indes occidentales ont été reconquises par les armes du roi de France, outre l'apparence qui augmente de jour en jour du rétablissement d'une paix générale, sont envisagés par leurs Hautes Puissances comme autant de circonstances qui leur font préférer le rétablissement de la paix générale comme préférable à une paix séparée.

« Elles espèrent que l'Impératrice voudra bien prêter ses bons offices pour contribuer à cet ouvrage de pacification générale.

« Il sera donné ordre à de Lestevenon de Berkenroode de donner ouverture à la cour de France de la présente résolution et d'assurer en même temps Sa Majesté que comme leurs Hautes Puissances font voir leur résolution ferme et constante d'accomplir avec le plus grand zèle et fidélité le concert d'opérations contre l'ennemi commun, conclu avec Sa Majesté Très-Chrétienne pour la campagne actuelle, et ne s'en laisseront pas détourner par aucune proposition qu'on leur puisse faire et que, de leur côté, elles espèrent que Sa Majesté, à la pacification générale, voudra bien avoir en vue les intérêts de la

UNIVERSITY OF CALIFORNIA

République d'une façon aussi obligeante qu'elle l'a fait durant le cours de cette guerre et ne fera aucune difficulté d'en donner assurance à leurs Hautes Puissances pour leur tranquillité. »

Les patriotes prièrent le roi de répondre à cette importante résolution; ils lui demandaient de déclarer nettement s'il acceptait les propositions que lui faisaient les États généraux de ne pas séparer leur cause de la sienne et ils regarderaient cette acceptation comme un nouveau lien qui enchaînerait la République à la France et la mettrait à l'abri de nouvelles tentatives insidieuses des Anglais. De la Vauguyon ne cessait de le leur répéter depuis longtemps, mais cela ne leur suffisait plus, ils exigeaient un engagement solennel du roi (1).

Le monarque s'exécuta de bonne grâce et l'ambassadeur remit, le 19 juillet, la déclaration suivante : « Le roi me charge de témoigner à vos Hautes Puissances que Sa Majesté accepte avec plaisir la proposition qu'elles lui font de ne pas séparer leur cause de la sienne dans cette importante circonstance, et que les sentiments de sa constante affection lui feront une loi inviolable de veiller avec le plus grand soin aux intérêts essentiels de la dignité et de la prospérité de vos Hautes Puissances (2). »

Nous avons dit que le concert conclu en mars précédent pour exécuter en commun des opérations maritimes contre l'Angleterre expirait à la fin d'octobre. Dès le mois de juin, les patriotes proposaient à de la Vauguyon de le renouveler pour la campagne de 1783. Deux mois plus tard, les députés d'Amsterdam présentaient une motion (3) aux États de Hollande à l'effet de prolonger le concert et demandaient s'il ne conviendrait pas « de profiter de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 18. De la Vauguyon à de Vergennes, 12 juillet 1782.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 549, f° 323.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 343.

cette occasion et d'éprouver si l'on ne pourrait point resserrer plus étroitement la liaison entre les deux nations, en renouvelant le traité de commerce de 1739 (1) ».

Louis XVI estimait que la prolongation du concert pourrait rendre plus difficiles les négociations entamées pour la paix; néanmoins pour ne pas indisposer les Hollandais, il consentit à son renouvellement. Quant au traité de commerce, il persistait dans ses idées du mois d'avril précédent, ne voulait le renouveler qu'après la conclusion de la paix et, en tout cas, sur des bases différentes de celles de 1739; il prendrait comme modèle celui que la France avait conclu deux ans auparavant avec les États-Unis. Afin d'éviter la mauvaise impression qu'une déclaration dans ce sens ne pourrait manquer de produire, l'ambassadeur se contenta de faire observer aux patriotes que la question du concert devait être résolue avant celle du traité de commerce à cause de la longueur des négociations qu'exigerait ce dernier. Or, le renouvellement du concert était assez pressé. De plus, traiter les deux affaires simultanément semblerait vouloir nous imposer le traité en échange du concert, avec l'arrière-pensée peut-être de revenir aux Anglais, si nous refusions le traité de commerce. Le roi ne pourrait qu'être blessé de tant d'ingratitude. L'ambassadeur arrangea cette délicate affaire et finit par rallier ses amis d'Amsterdam à la façon de penser du roi. On atteignit ainsi la fin d'octobre. C'est le cas, puisque nous parlons de renouvellement du concert, de dire quelques mots de la façon dont fut exécuté celui de 1782.

La flotte franco-espagnole étant arrivée à hauteur d'Ouessant, le duc de la Vauguyon représenta, dans les derniers jours de juin, au stathouder le discrédit qui

(1) On sait que par ce traité, rompu lors de la guerre de succession d'Autriche en 1747, les Hollandais jouissaient d'un tarif de faveur pour faire entrer leurs marchandises en France, et payaient dans nos ports les mêmes droits que nos nationaux.

rejaillirait sur la Hollande si sa flotte ne sortait pas du Texel, maintenant que la mer du Nord était abandonnée par la grande escadre anglaise. En conséquence d'un vote des États généraux, les dix-neuf vaisseaux de l'amiral Hartzing prirent la mer le 7 juillet pour couvrir le départ d'une flotte de commerce à destination des Indes orientales, faire des prises sur les côtes anglaises et troubler le commerce de la Baltique. Après avoir conduit le convoi jusqu'aux Orcades, l'escadre revint croiser dans les eaux hollandaises. Mais de la Vauguyon ayant avisé Guillaume V que la flotte franco-espagnole se dirigerait, le 10 ou 15 août, vers le sud, pour coopérer au siège de Gibraltar, on envoya l'ordre à l'amiral Hartzing de rentrer au Texel, afin d'éviter une surprise des Anglais. Le roi, d'ailleurs, le conseillait, car il eût été désolé de voir la flotte hollandaise essuyer un désastre.

Nous avions rendu un véritable service à la République, en favorisant la sortie du convoi pour l'Inde, et en reportant le théâtre de la guerre sur les côtes d'Espagne, nous lui permettrions de tenter quelque chose contre les Dunes. L'amiral Hartzing essuya une violente tempête, le 6 août, en vue du Vly, et les réparations urgentes dont ses navires avaient besoin rendirent l'attaque des Dunes impossible; on venait aussi d'apprendre que la grande flotte anglaise sous Howe était rentrée à Portsmouth. Donc, le 16 août, les Hollandais jetèrent l'ancre au Texel.

La populace d'Amsterdam, furieuse du peu de résultat de cette croisière et de ne pouvoir se venger des Anglais, brûla en effigie l'amiral Hartzing, et, chose plus grave, les Etats de Hollande accusèrent formellement Guillaume V de pusillanimité et décidèrent de soumettre sa conduite depuis le commencement de la guerre à l'examen d'une commission (1).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f° 144. De la Vauguyon à de Vergennes.

Pour donner satisfaction aux patriotes qui le pressaient d'agir sur le stathouder, l'ambassadeur de France lui soumit, le 2 septembre, deux mémoires : le premier tendant à envoyer à Brest dix vaisseaux hollandais pour y passer l'hiver et, le cas échéant, se joindre à notre flotte pour une expédition lointaine ; le second proposait d'intercepter un riche convoi venant de la Jamaïque (1). Guillaume accepta en principe ces deux opérations, mais ne se hâta point d'en saisir le conseil de l'Amirauté. L'ambassadeur revint à la charge et fit observer que la grande flotte anglaise venait de repartir pour secourir Gibraltar, vivement pressé par les Français et les Espagnols; que l'Océan était libre, que c'était le cas ou jamais d'aller à Brest, d'attaquer les Dunes, d'agir enfin (2). Le conseil de l'Amirauté donna un avis favorable pour l'expédition de Brest, et le 3 octobre les États généraux décidèrent l'envoi dans ce port de cinq vaisseaux de 64, quatre de 56, deux frégates et un cotre, sous les ordres du comte de Byland, mais spécifièrent que le départ aurait lieu avant le 8 courant.

Les anglomanes se mirent en campagne, agirent vigoureusement auprès des officiers destinés à cette escadre, et on vit un spectacle inouï dans l'histoire maritime de la Hollande : deux officiers, dont le comte de Byland, délégués par leurs camarades, vinrent déclarer nettement au stathouder qu'ils ne partiraient pas, les navires manquant de voiles et de vivres.

Le rôle de Guillaume dans cette affaire n'est pas clair. Manqua-t-il de l'autorité nécessaire pour imposer sa volonté à ses subordonnés insoumis, ou plutôt leur conduite répondait-elle à ses aspirations secrètes? Les vaisseaux

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f° 321. Mémoires de Guillaume V aux États généraux.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f° 129. De la Vauguyon à de Vergennes, 27 septembre 1782.

ne partirent pas pour Brest, et, sollicité par les députés d'Amsterdam d'expliquer sa conduite, le prince refusa de donner le moindre renseignement.

L'échec de l'expédition de Brest ayant rendu le concert illusoire, fallait-il le renouveler? Louis XVI se posait la question et s'exprimait durement sur le compte des Hollandais ; toutefois, comme il jugeait contraire à sa dignité d'adresser des récriminations et des plaintes, et que la levée récente du siège de Gibraltar ne nous donnait pas le droit de parler trop haut, il enjoignit à son ministre à la Haye d'observer un silence absolu sur l'affaire de Brest (1).

La conduite pleine de dignité de la Vauguyon en imposa à tous ; il ne sortit de sa réserve que vis-à-vis du stathouder et du grand pensionnaire, et leur déclara que le roi était furieux et que la conduite des officiers de l'escadre déshonorait la marine hollandaise à ses yeux.

Pour effacer la mauvaise impression, les États généraux s'empressèrent de signer le traité de commerce et d'amitié avec les États-Unis, dont ils savaient que le roi serait satisfait ; et les États de Hollande prirent, le 26 octobre, une résolution dans laquelle « ils exposent leurs regrets que l'affaire de Brest ait échoué par la faute de circonstances impossibles à leur attribuer, mais que, pour prouver combien ils étaient affectés de cet événement, ils s'occupaient efficacement de la recherche scrupuleuse des causes qui ont fait manquer cette expédition et pouvaient de plus assurer Sa Majesté qu'on mettrait tout en œuvre pour se mettre en état de tenir tête à l'ennemi commun, avec plus d'effet qu'on ne l'a fait jusqu'à présent, afin qu'on puisse voir et éprouver de plus en plus, les fruits désirés du concert avec Sa Majesté, sur les opé-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f° 194, de Vergennes à de la Vauguyon, et t. 551, f° 230. De Vergennes à de la Vauguyon, 10 et 17 octobre 1782.

rations de guerre respectives. Sur le point du traité de commerce, avant de prendre une résolution définitive, le pensionnaire fera des ouvertures à M. de la Vauguyon, dans le but de resserrer de nouveau les liaisons si heureusement existantes entre les deux nations, et de sonder, par l'intermédiaire dudit ambassadeur, les intentions de la cour de France à cet égard (1) ».

Le renouvellement du concert et la conclusion d'un traité de commerce étant ainsi nettement séparés, Louis XVI ne vit plus aucun obstacle à renouveler le concert, d'autant plus que Guillaume V proposa, *proprio motu*, l'envoi d'une escadre dans les Indes orientales. Le roi accepta cette offre, à la condition que les vaisseaux hollandais allassent à l'île de France pour y trouver les instructions concernant les opérations combinées dans l'Inde. « Sa Majesté compte fermement que le projet n'éprouvera aucun retard, car le stathouder et le grand pensionnaire sentiront d'eux-mêmes que, dans ce cas, la confiance de Sa Majesté serait entièrement détruite et qu'il ne serait pas possible de la rétablir (2). »

Guillaume V semblait sérieux cette fois, il pressa la préparation de six navires et discuta avec de la Vauguyon les détails de l'opération. Il fut convenu que l'escadre se rendrait, fin janvier 1783, directement au cap de Bonne-Espérance en contournant le nord de l'Écosse et en ne faisant relâche nulle part si ce n'est aux îles du Cap-Vert, en cas de nécessité absolue. Du Cap, elle gagnerait l'île de France et se mettrait aux ordres de l'amiral français (3).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f° 286. Cette résolution, acceptée par toutes les provinces, fut rendue définitive, le 23 décembre, par un vote des États généraux.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f° 296. De Vergennes à de la Vauguyon, 2 novembre 1782.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 551, f°s 232 et 301. Instructions au capitaine van Braams, commandant l'escadre pour l'Inde, 17 et 31 décembre 1782.

CHAPITRE XVIII

LA PAIX DE PARIS, 1783

Les circonstances ne permirent point de mettre définitivement à l'épreuve la bonne volonté de Guillaume V, car les négociations en vue de la paix prirent, à la fin de 1782, une tournure décisive. On se souvient que le sieur Grenville avait été envoyé à Versailles au mois de mai précédent pour sonder le cabinet français sur un rapprochement avec l'Angleterre. Fidèle à sa promesse faite aux États généraux, Louis XVI exigea que Grenville reçût des pleins pouvoirs pour traiter avec les députés et plénipotentiaires du roi et ceux des autres puissances qui le jugeront de leur intérêt et notamment avec les Provinces-Unies (1).

Son successeur, Fitz-Herbert, arriva donc avec un pouvoir spécial à cet effet, et les États généraux s'occupèrent de rédiger des instructions pour leurs deux plénipotentiaires: Lestevenon de Berkenroode, leur ambassadeur en France, et son adjoint, Gerard Brantzen (2).

Ces instructions très étendues peuvent se résumer aux trois points suivants : liberté illimitée des mers en cas de guerre pour les Hollandais, restitution de quelques

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 549, f° 329. De Vergennes à de la Vauguyon, 16 juin 1782.

(2) Bourgeois d'Arnheim, député de Gueldres et maître général des monnaies de la République.

colonies que les Anglais avaient conquises, dédommagement et satisfaction (1).

Louis XVI jugea ces revendications bien ambitieuses de la part de la Hollande, il les approuva cependant et promit de les appuyer de tout son pouvoir (2).

Brantzen rejoignit de Berkenroode à Paris le 10 septembre, et les négociations commencèrent de suite avec Fitz-Herbert. Le premier point des instructions fut dès le début un obstacle sérieux : les Hollandais réclamaient la liberté illimitée du commerce maritime sur les principes adoptés par les puissances neutres et tels qu'ils étaient affirmés dans la déclaration de Catherine II, en 1780. Comme on ne pouvait s'entendre, de Vergennes intervint et engagea les plénipotentiaires à modifier ces prétentions et à présenter leur requête sous un nom plus générique que les Anglais ne pourraient refuser ; par exemple : demander la liberté du commerce et de la navigation, d'après les véritables principes du droit des nations.

De son côté, de la Vauguyon avait mandat d'agir dans le même sens auprès des patriotes et de pousser les États généraux à adopter cette solution. On désirait beaucoup, à la Haye, obtenir du cabinet anglais la reconnaissance de la liberté illimitée des mers en cas de guerre, cela aurait assuré pour l'avenir l'indépendance absolue de la Hollande vis-à-vis de l'Angleterre. De la Vauguyon représenta avec force que les Anglais, qui, en somme, n'avaient pas été battus par les Hollandais, ne se décideraient pas à leur accorder cette faveur, et qu'il fallait se contenter d'une liberté relative. Il triompha et le comité secret des États généraux autorisa les deux plénipotentiaires à remettre un mémoire à Fitz-Herbert, par lequel

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 323.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 402, et t. 551, f° 37, de Vergennes à de la Vauguyon, 29 août et 12 septembre 1782, et t. 552, f° 66. De Vergennes aux États généraux, le 10 novembre 1782.

ils réclameraient la liberté illimitée, mais sans faire mention des droits des neutres, ni de la déclaration russe de 1780. Par la même occasion, ils adressèrent une lettre à de Vergennes pour lui demander de prendre l'engagement de restituer aux Hollandais après la paix les colonies du cap de Bonne-Espérance et de Saint-Eustache, occupées par nos forces. Les patriotes savaient bien que le roi ne garderait pas ces colonies, mais les malintentionnés prétendaient que la France se les approprierait en tout ou partie, et il fallait leur fermer la bouche.

Le 2 décembre, Louis XVI fit répondre qu'en prenant ces possessions il n'avait eu en vue que d'épargner des sacrifices aux Hollandais; que jamais il ne s'est proposé de faire entrer ces colonies dans la balance des restitutions ou des compensations qu'il pourrait offrir à l'Angleterre, et il déclarait que son intention constante était de rendre ces colonies à leurs possesseurs (1).

Les négociations entre les États-Unis et l'Angleterre, rondement menées, aboutirent à la signature des préliminaires de paix le 6 décembre ; de Vergennes et l'ambassadeur d'Espagne entrevoyaient, pour un avenir très prochain, la cessation des hostilités avec la Grande-Bretagne. Seuls les Hollandais n'avançaient pas. Cela tenait, il faut le dire, au peu de liberté que possédaient les plénipotentiaires ; ils devaient continuellement consulter le comité secret des États généraux ; d'où retards et lenteurs. Leur manière de négocier avec Fitz-Herbert exaspérait de Vergennes. « Les Hollandais, écrit-il (2), ont l'oreille aussi dure que leur marche est pesante et tardive, leur négociation n'avance pas ; ils opposent préliminaires à préliminaires, ce qui n'est pas d'usage, et semblent man-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 552, f° 152.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 552, f° 164. Lettre à Bérenger, fondé de pouvoir de l'ambassadeur, en ce moment en congé d'un mois à Versailles.

quer de confiance dans le roi. Si le parti de la paix l'emporte, quels reproches les Hollandais n'auront-ils pas à se faire de leur nonchalance. » Et quelques jours plus tard il ajoute : « Si les Provinces-Unies n'ont pu déployer aucun de leurs moyens pour faire la guerre, du moins on doit croire qu'elles mettront plus d'ensemble et de suite dans la négociation pour la paix. Le roi ne cessera pas de leur tendre une main secourable dans cette circonstance, mais si les délibérations des États généraux sont lentes, s'ils retardent la marche des affaires, ils s'exposeront à séparer, pour ainsi dire, leur cause de celles des autres nations belligérantes, et il faudra beaucoup plus de soins pour parvenir à les réconcilier avec l'Angleterre. Vous ferez sentir ces choses à la Haye. »

Dans les premiers jours de janvier 1783 arriva enfin la réponse de l'Angleterre au mémoire remis, six semaines auparavant, par les plénipotentiaires hollandais. Elle était conçue en termes offensants, le cabinet britannique refusait de rendre Trinquemale, la seule colonie hollandaise un peu importante que les Anglais eussent encore en leur possession, et accordait la liberté maritime, fondée sur le droit des gens, mais sans en déterminer les principes. Comme les négociations entre la France et l'Angleterre étaient terminées, le roi voulut, avant de signer les préliminaires de paix, tenter un énergique effort pour clore le différend anglo-hollandais. Par son ordre, de Vergennes conféra avec Fitz-Herbert à ce sujet; cet entretien fut orageux et dura de longues heures. Le cabinet anglais voulait à tout prix conserver Trinquemale, de Vergennes déclara nettement que la paix ne se ferait pas au prix d'un pareil sacrifice; Fitz-Herbert y renonça, mais réclama modestement en échange Négapatam, en Asie, et Essequibo et Damerary, en Amérique; refus formel de Vergennes. Puissamment appuyé par d'Haranda, plénipotentiaire espagnol, notre ministre employa tous les moyens, hormis

la rupture de la négociation, et Fitz-Herbert se réduisit finalement aux quatre articles suivants : 1° Le roi de la Grande-Bretagne et les États généraux des Provinces-Unies, désirant sincèrement rétablir l'ancienne amitié qui unissait les deux États, sont convenus de s'entendre amiablement pour régler, d'un commun accord, les arrangements de navigation et de commerce qui peuvent contribuer le plus efficacement à la prospérité et au bien-être des deux nations. 2° Les États généraux céderont et garantiront à Sa Majesté Britannique la ville de Négapatam, en Asie, et ses dépendances, et ils promettent et s'engagent à ne point gêner la navigation des sujets britanniques dans les mers orientales. 3° Sa Majesté Britannique restituera aux États généraux toutes les autres conquêtes qu'elle aura faites, ou que ses armes pourront faire sur eux dans quelque partie du monde que ce soit, et qui se trouveront à la conclusion de la paix dans la possession de Sa Majesté Britannique. 4° Quant aux répétitions que les deux nations pourraient avoir à faire à la charge l'une de l'autre, elles seront remises, suivant leur nature, à la décision des cours de justice, à qui il appartiendra d'en connaître, ou de commissaires qui seront nommés des deux parts.

Au dernier moment, Fitz-Herbert modifia le quatrième article de la façon suivante : La décision des prises faites avant la rupture par les sujets de Sa Majesté Britannique sur ceux de leurs Hautes Puisances, les États généraux, sera remise aux cours de justice de l'Amirauté britannique, conformément aux règles établies par toutes les nations.

De Vergennes communiqua immédiatement cette note aux plénipotentiaires hollandais. Leur surprise et leur dépit furent grands, car ils rapportaient tout à l'intérêt particulier de la Hollande, qu'ils étaient chargés de défendre.

Leur premier cri fut un cri de guerre ; ils auraient voulu

qu'on rejetât le tout avec indignation. De Vergennes leur fit observer qu'ils n'avaient pas la moindre compensation à offrir à l'Angleterre, que la précipitation des Américains à signer la paix nous faisait une loi de les imiter; enfin que la France et l'Espagne avaient dépensé assez d'argent pour cette guerre. Ils finirent par se rendre à ces raisonnements, mais, comme ils n'avaient pas pouvoir pour signer les préliminaires de la paix sans l'assentiment des États généraux, notre ministre ne leur demanda pas de le faire séance tenante; seulement il leur proposa de comprendre la Hollande dans l'armistice qui devait suivre la signature des préliminaires entre la France et l'Angleterre. Ils s'excusèrent d'abord de répondre, mais finirent par admettre que cela serait un bon expédient, mettrait les Provinces-Unies à l'abri d'un coup de main des Anglais et leur donnerait tout le temps de traiter la paix, conformément aux formes si compliquées de leur Constitution. La conférence se termina par une nouvelle assurance donnée par de Vergennes que l'intérêt que le roi leur portait se soutiendrait jusqu'au bout (1).

Les préliminaires de la paix entre la France et l'Angleterre furent signés le surlendemain de cette conférence (20 janvier 1783), et quelques jours plus tard de la Vauguyon fit accepter l'armistice par les États de Hollande et les États généraux (2).

Il en coûtait beaucoup aux patriotes de renoncer à leur colonie de Négapatam, mais, comme ils voulaient définitivement s'affranchir des Anglais, même en temps de paix, et craignaient d'indisposer le roi de France, ils se rendirent aux raisonnements de l'ambassadeur. Et, d'ailleurs, les Hollandais pouvaient-ils rester seuls en guerre avec la Grande-Bretagne?

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 553, f° 84. De Vergennes à de la Vauguyon, 18 janvier 1783.

(2) Les États généraux acceptèrent l'armistice le 5 février 1783.

Comme, enfin, le roi promettait de ne signer sa paix définitive que de concert avec les Provinces-Unies, on se flattait que, d'ici là, la question de Négapatam serait arrangée selon les vues de la République.

Les Hollandais auraient voulu que le duc de la Vauguyon fît une déclaration ministérielle, contenant l'engagement formel du roi de ne pas traiter la paix générale sans eux; mais Louis XVI, mécontent de cette nouvelle exigence, refusa de s'y prêter. On avait sa promesse maintes fois réitérée par son ambassadeur, n'était-ce pas assez (1)?

Deux mois se passèrent en discussions interminables et vaines entre de Brantzens et Fitz-Herbert, concernant le commerce dans les mers orientales, et notamment celui des épiceries, dont les Hollandais avaient le monopole et que les Anglais désiraient partager avec eux, au risque de ruiner la Compagnie hollandaise des Indes orientales. Le roi s'impatientait de ces lenteurs, l'opinion publique en Angleterre commençait à soupçonner les intentions et les vues de la France; enfin, les cours de Vienne et de Saint-Pétersbourg, dont les bons offices, en vue d'une pacification générale, avaient été acceptés par pure déférence, allaient exiger la signature définitive du traité de paix.

De la Vauguyon pressa les États généraux d'envoyer leurs derniers ordres à leurs ministres plénipotentiaires (2), et le 2 avril ils reçurent mandat de représenter à Fitz-Herbert et à de Vergennes que, comme le bailly de Suffren venait d'enlever Trinquemale aux Anglais (3), on pourrait échanger cette colonie contre Négapatam, qui, de cette

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 553, f° 311. De Vergennes à de la Vauguyon, 13 février 1783.

(2) Le 22 février, une résolution avait déjà enjoint aux plénipotentiaires de céder sur tous les points, sauf sur celui de la restitution des possessions coloniales. *Loc. cit.*, t. 553, f° 402.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 554, f° 124. Cette résolution fut confirmée quelques jours après par les États généraux.

manière, resterait à la Hollande. En cas de refus, ils offrirent, de concert avec le directeur de la Compagnie des Indes, alors à Paris, une compensation quelconque, le comptoir de Surate, par exemple. Si enfin tout est inutile et qu'ils voient la paix finale sur le point d'être signée par les belligérants, ils sont autorisés à terminer l'affaire sur le pied le plus favorable qu'ils pourront (1).

Mais à côté de ces instructions, qui nous donnaient satisfaction, il y en avait de secrètes, enjoignant aux plénipotentiaires d'attendre la signature du traité définitif avant de céder sur le sacrifice de Négapatam, « afin de constater aux yeux de tout le monde que la Hollande n'y a souscrit qu'à la dernière extrémité et comme absolument forcée » (2). Malgré les instances pressantes de de Vergennes, les Anglais se montrèrent intraitables sur la question de Négapatam et les Hollandais durent en faire leur deuil. Ils n'avaient qu'à s'en prendre à eux-mêmes de cette perte; leur mollesse pendant la campagne de 1782 ne leur permit même pas de s'emparer du moindre fort anglais ni de collaborer à nos opérations navales dans les Indes orientales.

On s'attendait à ce que les préliminaires fussent signés vers le 15 mai; au lieu de cela, on apprit que le duc de Manchester (3) avait été chargé de proposer aux plénipotentiaires hollandais. pour base du traité à conclure entre les deux États, non plus le traité de commerce de 1674, mais celui de paix de la même année, dont l'article VI établissait la prééminence du pavillon anglais sur celui de la Hollande dans la mer du Nord et dans la Manche, et prescrivait les marques de respect que les bâtiments hollandais devaient rendre aux vaisseaux britanniques dans

(1) La reconnaissance des Hollandais envers le bailly de Suffren se traduisit par le don d'une magnifique épée.

(2) Bérenger découvrit cette duplicité des Hollandais dans sa lettre du 3 juin à de Vergennes. *Loc. cit.*, t. 594, f° 297.

(3) Il avait succédé à Fitz-Herbert comme plénipotentiaire anglais.

les mers susdites, et dont l'article VII confirmait le traité de Bréda de 1667.

Cette prétention non dissimulée de profiter de la signature des préliminaires de paix pour remettre la Hollande dans son ancienne dépendance causa un grand émoi à Versailles et à la Haye.

Les patriotes répondirent en faisant prendre par les États de Hollande la résolution d'autoriser leurs plénipotentiaires à proposer à de Vergennes la conclusion d'un traité de commerce avec la France et d'adopter, par une clause particulière, les principes de la neutralité armée (1). Un mémoire fut donc présenté dans ce but au cabinet français en juillet.

Mais on le sait déjà, Louis XVI ne voulait pas conclure alors un traité de commerce avec la Hollande, il fit simplement répondre « que Sa Majesté s'est portée avec empressement à accueillir cette demande ».

Seulement, il agit auprès du duc de Manchester pour faire rabattre les prétentions des Anglais et hâter la signature des préliminaires. Mais Fox faisait maintenant tout son possible pour retarder la négociation (2), car il avait combiné un plan avec les anglomanes de Hollande, savoir : ou bien la paix qui se conclura à Paris coûtera tellement cher aux Hollandais qu'ils renonceront à l'alliance française, ou elle se conclura plus tard dans une autre ville, et il pourra en diriger les négociations de manière à rétablir les anciens traités si onéreux et si honteux pour les Provinces-Unies.

La fermeté du roi déjoua ce plan habilement conçu; il savait que si les patriotes succombaient dans la lutte actuelle, nous perdrions le fruit de quarante ans de lutte

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 554, f°s 246 et 345. Bérenger à de Vergennes, 16 mai et 13 juin 1783.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 555, f° 122. Brantzen et Berkenroode à de Vergennes, 8 août 1783.

persévérante et de l'assistance que nous avions donnée généreusement à la Hollande pendant la dernière guerre. Il déclara catégoriquement au duc de Manchester que le traité définitif entre la France et l'Angleterre ne serait pas signé s'il ne renonçait à ses prétentions de rétablir ceux de 1674 avec la Hollande. L'Anglais céda enfin, et le 17 août dit qu'il se contenterait de l'article 4 concernant le salut en mer dû par les Hollandais, de la cession déjà décidée de Négapatam et de la liberté du commerce des Anglais dans la mer des Moluques.

Les patriotes firent grise mine, la prééminence du pavillon britannique chiffonnait leur amour-propre, il fallut pourtant qu'ils l'acceptassent, le roi de France le voulait, car il savait bien que cette marque forcée de politesse, loin d'attacher la Hollande à l'Angleterre, contribuerait plutôt à la lui faire détester.

Le 28 août, au soir, les États généraux autorisèrent leurs plénipotentiaires à signer les préliminaires conformément à ces trois points. En recevant ce courrier, ces diplomates décidèrent *in extremis* une dernière démarche pour avoir des conditions meilleures, de Vergennes ne pouvait plus rien pour eux, de Manchester resta inébranlable; on faillit rompre au dernier moment; enfin le 3 septembre les préliminaires de la paix furent signés entre la Hollande et l'Angleterre (1). Le même jour la France et l'Espagne signaient le traité dit de Paris avec le représentant du cabinet anglais.

Berkenroode et Brantzen demandèrent au duc de Manchester de transformer séance tenante les préliminaires en paix définitive, pour en finir; mais ils essuyèrent un refus formel. Nous verrons plus loin quelle astuce et quelle malice cachait cette réponse.

La nouvelle de la signature des préliminaires de paix

(1) L'armistice datait du 5 février précédent.

avec l'Angleterre ne causa aucun trouble en Hollande; les patriotes exultaient; ils avaient obtenu que les traités qui les liaient à l'Angleterre ne fussent pas rétablis, ils sentaient leur pays libre de ses destinées grâce à la France. Le salut en mer n'était après tout qu'un ancien usage, Négapatam n'avait d'importance que celle que lui attachait la Compagnie des Indes orientales; quant à la navigation dans les mers orientales, elle ne devait rien procurer aux Anglais, car ils n'iraient certes pas y faire le commerce des épiceries, n'étant pas outillés pour ce trafic spécial.

Les anglomanes dévorèrent leur chagrin *in petto*, un seul d'entre eux le laissa éclater : le dimanche 9 septembre 1783, Guillaume V donna comme mot d'ordre à la garde hollandaise : *Négapatam et Versailles* (1).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 555, f° 264. Bérenger à de Vergennes, 9 septembre 1783. Louis XVI trouva le mot du stathouder des plus indécents et voulut avoir la preuve de cette indélicatesse du prince dont l'anglomanie était incurable; mais Bérenger ne put y parvenir. Le mot d'ordre du dimanche 9 septembre manquait, par hasard, sur les registres du Comité de Raaden, et, chose plus curieuse, le registre des gardes hollandaises, dont l'inspection n'était pas auparavant refusée aux officiers, était fermé depuis quelques jours. (Lettre du 3 octobre.) Guillaume V ne voulait pas qu'on pût obtenir la preuve matérielle de sa maladresse.

CHAPITRE XIX

LE TRAITÉ D'ALLIANCE FRANCO-HOLLANDAISE DE 1785

La paix virtuellement rétablie entre l'Angleterre et la Hollande ne facilita pas autant qu'on serait tenté de le croire le développement de la politique française dans ce pays. Au contraire, elle allait se trouver aux prises avec de nouvelles difficultés. Il ne suffisait pas que les Provinces-Unies se fussent affranchies du joug anglais pendant deux ans, il fallait que cette situation devînt définitive, que les traités de 1674 et de 1678 ne fussent jamais renouvelés, sous aucune forme. Or, la reprise des relations commerciales et surtout diplomatiques allait donner beau jeu au cabinet de Londres. Le parti anglomane relevait la tête, Guillaume V, qui nourrissait l'espoir de marier sa fille avec le prince de Galles, projet caressé depuis de longues années déjà, mettait secrètement tout en œuvre pour complaire à Georges III. Les patriotes, appuyés par l'ambassadeur de France et le grand pensionnaire van Bleswich, persévéraient dans leur résolution de ne plus accepter les traités odieux.

Le duc de la Vauguyon en avait assez du poste de la Haye; au lendemain de la signature des préliminaires de paix entre la France et l'Angleterre, il avait sollicité d'être envoyé à Londres comme récompense de ses bons services en Hollande. Le roi nomma le comte d'Adhemar en qualité d'ambassadeur auprès du cabinet anglais et fit écrire au duc « de ne pas prendre dégoût de la nomina-

tion du comte d'Adhemar. Les assurances de la satisfaction du roi que j'ai été si souvent autorisé à vous renouveler, vous rassureront à cet égard. Les circonstances indiquent la nécessité de votre résidence à la Haye, et l'impossibilité de vous transporter ailleurs. Vous seul pouvez perfectionner l'ouvrage que vous avez si heureusement commencé. Ce n'est pas le nom des ambassades, c'est la manière dont on les remplit qui constitue le vrai mérite, vos preuves sont faites à cet égard. Le roi me permet de vous dire que dans l'occasion, il vous donnera des marques de son estime et de sa bonté. Vous ne devez pas être inquiet de votre avancement dans la carrière diplomatique que vous suivez avec distinction. Vos titres sont établis et vous devez compter sur la justice de Sa Majesté (1) ».

La duchesse de la Vauguyon, alors en France, écrivit plusieurs fois au roi et à de Vergennes pour solliciter le cordon bleu en échange du poste de Londres, mais n'obtint que des assurances réitérées de la bonne volonté du monarque.

A la fin d'avril 1783, le duc eut la permission de venir à Paris pour les couches de sa femme, et pour faire sa cour au roi. Il y resta un an, prêt à retourner à son poste au premier ordre; l'ambassade était gérée pour le mieux de nos intérêts par son secrétaire Bérenger. Il semblait à Louis XVI que la présence du duc à la Haye n'était pas absolument indispensable, tant que les rapports diplomatiques ne seraient pas rétablis entre la Hollande et l'Angleterre. Ils ne devraient pas l'être de sitôt, comme on va le voir.

En présence de l'agitation des anglomanes (2) Louis XVI

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 553, f° 292. De Vergennes à de la Vauguyon, 9 février 1783.

(2) Par les ordres de la cour de Londres, ces ennemis de la France faisaient des tentatives nombreuses non seulement auprès des membres les plus influents des États de Hollande, mais encore essayaient de gagner leurs femmes. Bérenger le savait de source certaine.

se demandait quel témoignage il pourrait donner aux patriotes pour les encourager dans leur résistance.

« Mais Sa Majesté ne saurait juger, par elle-même, de quelle manière elle pourrait déployer ses sentiments et leur donner de la force et de l'efficacité; aussi elle ne peut que désirer que les patriotes lui fassent connaître leurs désirs et leurs vues à cet égard (1). »

Comme le roi est dans l'intention de restituer gratuitement les colonies hollandaises occupées par ses troupes, qu'il fasse constater cette remise par un mémoire solennel du chargé d'affaires, lui répondirent les républicains. Ils regarderont cela comme une marque de protection à laquelle ils seront très sensibles. Bérenger lut, le 22 octobre, un mémoire conforme à ces données et les États généraux, après les États de Hollande, votèrent des remerciements enthousiastes à la France.

Cependant le cabinet anglais ne prétendait pas signer la paix définitive avec la Hollande, car il n'avait pas abandonné l'espoir de modifier les préliminaires du 3 septembre et d'y introduire des clauses qui replaceraient les Provinces-Unies sous sa domination. Dans ce but, le duc de Manchester écrivit aux plénipotentiaires hollandais à Paris, pour leur proposer de transporter les négociations du traité définitif à Londres ou à la Haye. Le moyen semblait bon, car de Vergennes était le plus ferme soutien des patriotes, et en soustrayant la négociation à sa surveillance, on parviendrait à circonvenir la République. Les États généraux répondirent que, comme il n'y avait plus rien à débattre, il n'était pas nécessaire de déplacer les plénipotentiaires, et que la France serait froissée de ce procédé, qu'enfin on signerait à Paris, ou on ne signerait pas.

Battus de ce côté, les Anglais essayèrent de s'immiscer

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 555, f° 302. De Vergennes à Bérenger, 25 septembre 1783.

dans le différend relatif aux bouches de l'Escaut, qui venait de surgir entre Joseph II et la Hollande, pour, sous couleur de médiation, imposer un traité selon leurs vues entre l'Autriche, les Provinces-Unies et eux-mêmes.

De Thulmeyer, ministre de Prusse à la Haye, raconta à Bérenger que de Reichach, ambassadeur d'Autriche, avait insinué au stathouder qu'il était de son intérêt de se rapprocher le plus tôt possible de l'Angleterre, que l'Empereur était en bons termes avec la cour de Londres et que les anciennes liaisons entre les trois puissances pourraient être facilement renouvelées (1).

Cette démarche, peu amicale pour la France de la part du ministre d'une nation avec laquelle nous étions en bons termes, offusqua Louis XVI. Il douta d'abord de la chose; mais il finit par se rendre à l'évidence, lorsque Bérenger l'informa que Thulmeyer le tenait de la princesse, épouse de Guillaume V, et que le grand pensionnaire la confirmait. Après tout, de Reichach, qui joignait à un grand âge la vivacité de la jeunesse, avait peut-être agi sans ordre de sa cour? En tout cas, Bérenger fut chargé de veiller avec le plus grand soin sur ses allées et venues.

Dans les derniers jours de décembre 1783, Fox se retira du cabinet britannique et fut remplacé par lord Shelbourne et Pitt; mais il n'y eut rien de changé dans la conduite des négociations pour le traité définitif, si ce n'est que le duc de Dorset, ambassadeur d'Angleterre, remplaça le duc de Manchester à Paris. Il inventa aussitôt un nouveau moyen pour en retarder la conclusion : « Nous sommes prêts à le signer à Paris, dit-il, puisque la Hollande y tient et que la France le désire, mais pas avant que les relations diplomatiques soient rétablies avec la République. » Or, comme les patriotes ne voulaient pas

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 556, f° 306. Bérenger à de Vergennes, 26 décembre 1783.

renouer ces relations avant la conclusion définitive du traité, pour éviter les intrigues de l'ambassadeur britannique, on se trouvait dans un cercle vicieux.

Louis XVI avait pourtant un moyen radical de couper court aux agissements des Anglais et d'empêcher les Hollandais de contracter de nouveaux traités avec eux : c'était de conclure lui-même avec les Provinces-Unies une alliance en bonne forme, et le plus vite possible. Malheureusement, le sentiment d'orgueil exagéré qui fit commettre tant de fautes à la politique française du dix-huitième siècle empêchait le roi de parler le premier. Une couronne aussi grande que celle de France pouvait-elle s'abaisser à faire des avances à une république si petite que la Hollande ? comme aurait dit Louis XV.

Et pourtant, Dieu sait si le cabinet de Versailles désirait l'alliance hollandaise, but de sa politique extérieure depuis un demi-siècle. La majorité des patriotes souhaitaient également de s'unir étroitement à la France, pour mieux résister à l'Angleterre. Afin de prouver leur bonne volonté, il souscrivirent une assez forte somme sur le dernier emprunt ouvert en France. Mais Louis XVI ne profita pas avec assez de résolution de ces bonnes dispositions : « Nous ne devons ni les rechercher, ni les rebuter, mais les abandonner à leurs propres réflexions. C'est la conduite que vous avez à tenir si les patriotes cherchent à pénétrer votre façon de penser à cet égard, en les assurant toutefois de la sincérité de l'intérêt que le roi prend à la sûreté et à la prospérité de leur pays (1). »

Bérenger fut plus royaliste que le roi dans cette occurrence ; il décida, en janvier 1784, les patriotes des États de Frise, Utrecht et des trois villes principales de la Zélande à proposer, dans leurs États respectifs, le vote d'un vœu en vue de conclure une union étroite avec la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 557, f° 73. De Vergennes à Bérenger, 22 janvier 1784.

France. Utrecht alla plus loin le mois suivant; un de ses députés demanda aux États généraux de prier l'ambassadeur de Hollande de sonder les dispositions du roi à ce sujet.

Si le vœu d'union se développait avec une énergie de plus en plus grande, le roi se montrait de plus en plus réservé, bien que la crise actuelle dût décider de l'avenir de la République, et que nous eussions le plus grand intérêt à brusquer même les choses pour l'arracher définitivement à l'influence anglaise.

Les anglomanes n'étaient pas les seuls à s'opposer à une alliance française, un troisième parti optait pour un isolement complet de la Hollande. « Si la République s'allie étroitement avec la France, disait-il, elle pourra peut-être un jour être entraînée dans des querelles qui ne regardent pas son commerce. — Erreur, répondaient les partisans d'une alliance anglaise ou française, la République sans alliés sera sans considération et obligée de subir toutes les insultes qu'on lui fera, parce que sa faiblesse connue en assurera l'impunité; ne l'attacher à aucune puissance, c'est la mettre à la merci de toutes et faire dépendre sa préservation de mille combinaisons incertaines et fortuites. »

Pour ne pas effaroucher la masse de la population en proposant *ex abrupto* une chose aussi nouvelle qu'une alliance intime avec la France, certains patriotes avaient conçu le plan de ne conclure d'abord qu'un traité ayant pour base essentielle la garantie réciproque de la liberté de la navigation. Ils se flattaient que la modestie de ce titre ne nuirait pas à la bonté de l'ouvrage et qu'il serait facile d'y introduire des clauses qui en assureraient la solidité (1).

Cette importante affaire vint en discussion dans les

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 557, f° 166. Bérenger à de Vergennes, 20 février 1784.

États de la Hollande au cours du mois de mars, et Bérenger fut assailli de questions; fidèle à ses instructions, il répondit évasivement que le roi attendait des propositions fermes. Cette attitude nous fit perdre du terrain; les patriotes commencèrent à douter du cabinet de Versailles, que les anglomanes leur représentaient comme se moquant des Hollandais. Quelques membres influents du parti républicain, désirant sortir de cette situation, écrivirent directement à de Vergennes pour lui demander conseil. Louis XVI fit répondre « que les circonstances actuelles de la République semblent devoir la porter à préférer, pour le moment, un traité d'amitié, de navigation et de commerce, à tout autre engagement. Si tel est son désir, Sa Majesté s'y prêtera volontiers, mais Elle ne pourra pas accorder au commerce hollandais de plus grands avantages que ceux qui sont assurés aux nations les plus favorisées, savoir : les Suédois et Danois. Cependant, si la République jugeait des engagements plus étendus d'une convenance réciproque, Sa Majesté ne se refusera pas à recevoir les ouvertures qui pourront lui être faites (1) ».

Pour bien comprendre l'insistance avec laquelle les patriotes recherchaient avec tant de zèle l'alliance française, il faut considérer que la République traversait alors une double crise. D'abord à l'intérieur, le stathouder, que sa conduite louche et pusillanime pendant la dernière guerre avait déconsidéré, était en butte aux attaques des républicains, désireux de restreindre ses prérogatives. Ils voulaient aussi le forcer à renoncer aux conseils de son oncle et ancien tuteur, Louis de Brunswick; des motions hostiles passèrent dans divers États, des troubles éclatèrent. La situation de Guillaume V devint bientôt intenable; le roi de Prusse, Frédéric II, intervint dans la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 557, f° 328. De Vergennes à Bérenger 1er avril 1784.

querelle (1), sans réussir à calmer les esprits. A l'extérieur, le conflit avec Joseph II s'envenimait (2).

Or, les républicains espéraient que l'alliance française leur donnerait du poids dans cette querelle avec un si puissant voisin, et ils se flattaient que l'intervention de Louis XVI terminerait leurs démêlés avec le stathouder (3).

Ils sentaient bien que s'ils ne se hâtaient de s'unir à nous, l'Angleterre profiterait de cette double crise pour s'ingérer dans les affaires de Hollande.

Le duc de la Vauguyon avait enfin obtenu de l'avancement et venait d'être nommé au poste de Madrid; toutefois, il dut retourner à la Haye pour y avancer l'affaire de l'alliance avant de se rendre en Espagne. A son arrivée à la Haye, le 22 avril, il constata de suite que les républicains avaient gagné du terrain depuis un an.

Les principaux d'entre eux se rendirent chez lui et lui ouvrirent leur âme. « Ils avaient, disaient-ils, un besoin urgent de la protection du roi; un simple traité de commerce et de navigation, quelque avantageux qu'il fût, ne leur offrira pas les moyens de tranquillité nécessaire à la prospérité de leur patrie. Leur système de politique intérieure et extérieure ne pouvait prendre de consistance réelle que par une alliance défensive avec la France; c'était le vœu général de la nation que lui dictait le sentiment de la reconnaissance des bienfaits du roi. Le temps n'altérera pas la vivacité de ces dispositions; le stathouder, bien qu'au fond hostile à l'union avec la France, en est réduit à une telle situation, qu'il n'osera pas s'y refu-

(1) Sa nièce avait épousé le stathouder.

(2) Au sujet du litige avec l'empereur, consulter : *Joseph II et la liberté de l'Escaut*, par F. Magnette. Bruxelles, 1897. L'empereur voulait obtenir que les vaisseaux de commerce non hollandais pussent remonter l'Escaut; les Hollandais s'y opposaient, en vertu d'un traité de Barrière de 1714.

(3) La querelle entre le stathouder et les patriotes est exposée d'une façon complète dans le chapitre suivant.

ser. Jamais on ne rencontrera un concours de circonstances plus favorables (1). »

Une alliance défensive avec la Hollande pouvait nous être très utile. On savait que l'Angleterre, profondément humiliée par le traité de Paris, préparait activement les moyens de renouveler la lutte; il fallait donc s'attendre à une guerre maritime, continentale peut-être, pour une époque assez proche. Maîtres de la situation, les patriotes tiendraient la main à ce que les flottes hollandaises fussent mises en état de secourir efficacement les nôtres, et conduites énergiquement contre l'Angleterre, surtout dans le cas où la France, attaquée aussi sur terre, ne pourrait consacrer à la guerre navale que la moitié de ses ressources.

La diminution de pouvoir qui serait pour le stathouder le résultat de la lutte entreprise contre lui par les patriotes ne lui permettrait plus de paralyser les efforts de la nation comme lors de la dernière guerre. Nous avions donc intérêt à conclure une alliance défensive avec la Hollande. Seulement le roi ne voulait pas contracter une alliance purement maritime, qui n'aurait pas manqué de donner de l'ombrage à l'Angleterre, car elle ne pouvait être réellement dirigée que contre elle. En conséquence, il se déclara prêt à écouter des propositions pour une alliance défensive générale, sans autre spécification (2).

De la Vauguyon provoqua donc le vote par les États généraux de la résolution suivante : « Il a été trouvé bon et arrêté qu'il sera demandé aux deux ambassadeurs hollandais à Paris, de Berkenroode, de Brantzen, d'informer les Hautes Puissances, si Sa Majesté Très-Chrétienne qui, durant la dernière guerre avec l'Angleterre, a donné tant

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 557, f° 443. De la Vauguyon à de Vergennes, 27 avril 1784.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 558, f°s 28 et 70. De Vergennes à de la Vauguyon, 6 et 17 mai 1784.

et de si éclatantes preuves de son amitié et de son affection à cet État, et qui a bien voulu manifester encore de nouveau ces favorables dispositions à l'occasion de la demande de son intercession pour l'accommodement des différends élevés avec le gouvernement des Pays-Bas autrichiens (1); serait disposée à former des liens ultérieurs avec cet État, fondés sur les intérêts réciproques et tendant spécialement à assurer les droits et possessions de la République, et que de plus, après avoir reçu les informations desdits ambassadeurs, il sera ultérieurement résolu sur les points et conditions d'une telle alliance, ainsi qu'il sera jugé convenable à l'avancement des intérêts essentiels de la patrie (2). »

Le roi était ainsi le maître de dresser comme il l'entendrait les conditions de l'alliance; on lui demandait seulement : 1° De se déclarer le défenseur du territoire de la Hollande en Europe;

2° De consentir à ce que la République ne fournît pas ses secours en soldats de terre, mais en argent. L'obligation de prêter leurs troupes à la France en cas d'attaque sur le continent forcerait les Provinces-Unies à augmenter leur armée de terre, chose qu'elles n'avaient jamais voulu faire depuis quarante ans, et qui les empêcherait de soigner suffisamment leur marine.

L'ambassadeur considéra ce vote des États généraux comme le couronnement de sa longue carrière à la Haye, et, estimant que le reste ne serait plus qu'une formalité, il présenta ses lettres de rappel, qu'il avait en main depuis un mois. « Il m'est bien agréable, écrit-il à de Vergennes, de terminer ainsi ma carrière en Hollande et de pouvoir, en cessant mes fonctions auprès des États généraux, remettre aux pieds de Sa Majesté la preuve

(1) Louis XVI venait d'accepter d'être médiateur pour terminer l'affaire des bouches de l'Escaut et de Maëstricht.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 558, f° 151, 26 mai 1784.

de leur empressement à s'enchaîner à jamais à son système (1). »

La lettre des États généraux au roi dut flatter bien vivement l'amour-propre de l'ambassadeur ; on y relève en effet ces lignes : « Nous aurions très fort souhaité que nous eussions pu le posséder plus longtemps, ce qui nous aurait été très agréable, vu les marques qu'il nous a données, durant tout le cours de son ministère, de son zèle à cimenter la bonne intelligence et l'union entre Votre Majesté et notre République laquelle nous tient extrêmement à cœur. Mais puisque Votre Majesté a jugé à propos de l'employer ailleurs, nous ne pouvons qu'acquiescer à sa volonté, très persuadés que les talents et les qualités personnelles qu'il possède lui attireront l'estime et la considération de tous ceux qui auront l'occasion de le connaître (2). »

Le roi de Prusse, qui l'eût pensé, voyait d'un bon œil le rapprochement de la Hollande et de la France (3), il considérait en effet que la situation du stathouder ne pouvait qu'être renforcée par l'union étroite avec une puissante monarchie.

Par contre, la Russie, plus que jamais en communauté d'idées avec la cour de Londres, en ressentait une vive jalousie; heureusement elle était impuissante à changer le cours des événements.

Le cabinet anglais, désespérant pour l'instant de ramener les Hollandais, se décida enfin à signer le traité de paix définitif avec eux (4) ; tarder plus lontemps n'eût fait qu'ajouter au ridicule de sa situation. Cela lui permit d'envoyer comme ministre à la Haye le sieur Harris, cidevant à Saint-Pétersbourg et à Berlin. Les États géné-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 558, f° 148, 26 mai 1784.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 558, f° 164.
(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 548, f° 200. Bérenger à de Vergennes, 8 juin 1784.
(4) 20 mai 1784.

raux choisirent pour les représenter en Angleterre, de Leyden, ancien ministre en Suède, l'un des plus fermes champions du parti républicain, et ennemi personnel de Louis de Brunswick.

Le roi ne perdit pas de temps à établir le projet d'alliance; le 23 juin, de Brantzen l'envoyait au comité secret des États généraux qui devait l'examiner, puis le soumettre aux délibérations des divers États.

L'article premier stipulait : Il y aura une amitié et une union sincères et confiantes entre Sa Majesté Très-Chrétienne et les Provinces-Unies des Pays-Bas, etc., etc.

L'article 2 était le plus important du traité; le voici *in extenso :* Le Roi Très-Chrétien et les seigneurs les États généraux se promettent de contribuer, autant qu'il sera en leur pouvoir à leur sûreté respective, de se maintenir et conserver mutuellement en la tranquillité, paix et neutralité, ainsi que la possession *actuelle* de tous leurs États, domaines, franchises et libertés et de se préserver l'un l'autre de toute agression hostile, dans quelque partie du monde que ce puisse être, et pour d'autant mieux fixer l'étendue de la garantie dont se charge le Roi Très-Chrétien, il est expressément convenu qu'elle comprendra les traités de Munster de 1648 et d'Aix-la-Chapelle de 1748, sauf les dérogations que les deux traités ont éprouvées ou pourront éprouver à l'avenir.

Seulement, une note, mise en marge par de Vergennes, mentionnait que la garantie du territoire hollandais, que stipulait le roi, n'aurait son plein effet qu'après l'arrangement qui se négociait à Bruxelles entre l'empereur Joseph II et les Hollandais.

Louis XVI, ayant accepté un mois auparavant la médiation offerte par les États généraux et étant sur le point de consentir à une pareille sollicitation de la part de l'Autriche, ne pouvait être en même temps juge et partie dans

le litige (1). Si le traité était signé sans restriction, il encourrait le risque d'être soupçonné de partialité par l'Autriche. D'autant plus que l'article 3 disait : En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux Hautes Parties contractantes travailleront toujours pour le maintien de la paix, et dans le cas où l'une d'elles serait menacée d'une attaque, l'autre emploiera d'abord ses bons offices pour prévenir les hostilités et ramener les choses dans la voie de la conciliation.

Mais, ajoutait l'article 4, si les bons offices n'ont pas l'effet désiré, dans ce cas, Sa Majesté Très-Chrétienne et leurs Hautes Puissances s'obligent, dès à présent, à se secourir mutuellement tant par terre que par mer. Pour quel effet, le roi fournira à la République dix mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie, douze vaisseaux de ligne et six frégates, et leurs Hautes Puissances, dans le cas d'une guerre maritime, ou dans le cas où Sa Majesté Très-Chrétienne éprouverait des hostilités par mer, fourniront six vaisseaux de ligne et trois frégates, et dans le cas d'une attaque du territoire français les États généraux fourniront leur contigent de troupes en argent, lequel sera évalué par un article séparé, à moins qu'ils ne préfèrent de le fournir en nature ; l'évaluation se fera sur le pied de cinq mille hommes d'infanterie et mille de cavalerie.

Supposons les affaires entre l'empereur et la Hollande s'envenimant au point d'amener une guerre, la France pouvait être entraînée à une lutte ouverte avec l'Autri-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 558, f° 289. De Vergennes à Bérenger, 29 juin 1784. L'empereur était dans son droit strict en réclamant une rectification de frontières avec les Provinces-Unies, et la restitution de Maëstricht. Il l'était moins en voulant l'ouverture des bouches de l'Escaut pour le commerce anversois. Louis XVI, bien que vivement sollicité par Marie-Antoinette, prit, dans son for intérieur, parti contre l'Autriche dès le jour où on fit appel à ses bons offices, et au mois de novembre suivant se déclara ouvertement. Conf. F. MAGNETTE, *Joseph II et la liberté de l'Escaut*, f°s 104 et suiv.

che, en vertu d'un pacte conclu uniquement contre l'Angleterre. L'alliance hollandaise eût coûté vraiment trop cher à la France. La note marginale était donc indispensable à notre sûreté, mais les Hollandais ne l'entendirent pas ainsi ; de Brantzen supplia le roi d'y renoncer, ou de la remplacer par un article secret ayant le même objet. Pour tourner la difficulté, de Vergennes adressa la note suivante aux deux ambassadeurs hollandais à Paris :

« L'objet essentiel du roi, en contractant une alliance défensive avec les Provinces-Unies, est d'assurer autant qu'il peut dépendre d'Elle la tranquillité de la République tant par terre que par mer : c'est dans cette vue que Sa Majesté garantira toutes les possessions hollandaises dans quelque partie du monde qu'elles soient situées. Mais il est de règle et d'un usage universel et constant, que ces sortes de garanties ne sauraient porter sur des objets litigieux ; parce qu'elles auraient un caractère offensif à l'égard de la puissance vis-à-vis de laquelle le litige existerait. D'après ces principes, le Roi garantira dès à présent toutes les possessions, droits et immunités de la République, à l'exception des objets qui font la matière de la négociation actuellement entamée à Bruxelles entre l'Empereur et les États généraux, mais Sa Majesté déclare, en même temps, qu'elle garantira également les mêmes objets tels qu'ils auront été réglés avec Sa Majesté impériale, qu'elle continuera ses bons offices auprès de ce monarque en faveur de leurs Hautes-Puissances, et qu'elle fera tout ce qui dépendra d'Elle pour amener les choses à un arrangement d'une convenance réciproque (1). »

Les articles 5, 6 et 7 avaient trait au commandement et à l'entretien des secours en hommes et vaisseaux ; le dernier mentionnait que, dans le cas de nécessité, les

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 558, f° 362, 13 juillet 1784.

alliés se prêteraient réciproquement secours avec la *totalité* de leurs forces terrestres et maritimes.

Par l'article 8, ils se garantissaient mutuellement la liberté des mers, conformément au principe qui veut que « pavillon ami sauve marchandise ennemie » ; par le suivant, elles s'engageaient à ne signer paix ou trêves que d'un commun accord, et à participer ensemble aux négociations.

L'article 10 mérite une mention spéciale parce qu'il eut comme suite immédiate une immixtion des Français dans les affaires militaires de la Hollande (1) : Les deux hautes parties contractantes, dans la vue de remplir efficacement les engagements qui font l'objet du présent traité, s'obligent d'entretenir, en tout temps, leurs forces en bon état, et elles auront la faculté de se demander réciproquement tous les éclaircissements qu'elles pourront désirer à cet égard : elles se confieront l'état de défense où se trouveront leurs établissements militaires et concerteront entre elles les moyens d'y remédier.

L'article 11 obligeait les contractants à se communiquer leurs traités existants avec d'autres nations, et à ne conclure aucuns pactes contraires au présent traité ; et le suivant leur permettait d'appeler d'autres peuples à y participer.

Le treizième article tranchait enfin la question du traité de commerce avec la Hollande, sur le tapis depuis vingt ans et que Louis XVI ne voulait pas renouveler en ce moment. Il édictait : Pour d'autant mieux cimenter la bonne correspondance et l'union entre les nations française et hollandaise, il est convenu, en attendant que les deux hautes parties contractantes fassent entre elles un traité de commerce, que les sujets de la République seront traités en France, relativement au commerce et à la navi-

(1) Par l'envoi du comte de Maillebois en mission.

gation, comme la nation la plus favorisée; il en sera de même dans les Provinces-Unies, à l'égard des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne.

Par leurs résolutions des 10 août, 9 septembre et finalement du 18 octobre 1784, les divers États et les États généraux ratifièrent le traité et, bien qu'il y manquât encore la signature des parties, on le considéra, en Hollande, comme irrémédiablement conclu.

Les anglomanes renoncèrent pour l'instant à une opposition que la situation du conflit avec Joseph II rendait inexécutable. A la suite de l'incident du yacht impérial le *Louis,* canonné le 3 octobre sur l'Escaut par une frégate hollandaise, les relations diplomatiques furent rompues entre Vienne et la Haye. On commença à inonder la Hollande et la Flandre autrichienne, et les États prirent des mesures urgentes pour résister aux Autrichiens.

La conclusion du traité franco-hollandais produisit dans l'Europe entière une émotion considérable; à juger de son importance par les alarmes qu'il causa aux cabinets de Londres et de Saint-Pétersbourg, et par la jalousie qu'en conçurent presque tous les autres, on peut l'envisager comme une révolution dans l'histoire politique de la fin du dix-huitième siècle.

La Hollande, qui, dans presque toutes les querelles qui s'étaient élevées depuis un siècle, avait fait cause commune avec nos ennemis et qui, lors même qu'elle n'avait pas combattu pour eux, ne cessait de formuler des vœux pour leur succès, abjura ses anciennes erreurs, implora la protection de la France et prit l'engagement ferme d'unir ses intérêts aux siens.

Par un sentiment de déférence louable envers son beau-frère Joseph II, le roi décida de ne ratifier le traité d'alliance que lorsque le différend austro-hollandais serait terminé ; mais les lignes suivantes, extraites de sa dépêche à Vienne du 17 novembre 1784, prouve qu'il se consi-

dérait, dès maintenant, comme moralement engagé avec les Provinces-Unies :

« D'ailleurs, dans aucune hypothèse, le roi ne pourrait être indifférent au sort des Provinces-Unies et les voir attaquer à force ouverte dans leurs droits et dans leurs possessions. Sa Majesté le pense bien moins aujourd'hui qu'elle est au moment de consommer avec la République une alliance dont les bases étaient arrêtées avant les derniers différends (1). »

Avant que le traité d'alliance fût revêtu des signatures qui devaient le rendre définitif et régulier, il eut à supporter, de la part du cabinet anglais, un assaut qui faillit renverser, au dernier moment, l'édifice si péniblement construit. Voici ce qui advint :

Joseph II, en présence de la menace de mobilisation faite par le roi, renonça à réclamer la liberté de la navigation de l'Escaut et se limita à la revendication de Maëstricht. Louis XVI parvint à lui faire accepter le principe d'une indemnité en remplacement de cette place si importante pour les Hollandais. Alors le chevalier Harris, le nouvel ambassadeur d'Angleterre à la Haye, intervint, de concert avec quelques anglomanes, conseillers habituels du stathouder.

« Les prétentions de l'Empereur sur Maëstricht, disaient-ils aux patriotes, ne sont pas plus fondées que celles qu'il avait formulées sur les bouches de l'Escaut ; toute indemnité serait donc injuste et porterait une atteinte à la considération de la Hollande ; et la faveur que le roi de France accorde à cette solution est un sacrifice qu'il fait des intérêts de son nouvel allié à l'ambition de son beau-frère Joseph II. »

Ces déclarations insidieuses jetèrent des racines d'autant plus profondes qu'Harris présentait l'alliance avec

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 560, f° 133.

l'Angleterre comme un refuge assuré dans la situation présente et promettait, pour prix de la renonciation à l'alliance française et du retour à l'ancienne tutelle anglaise, la protection efficace du cabinet de Londres auprès de l'empereur, et la conservation de Maëstricht sans indemnité. Le ministre de Russie affirmait que si les patriotes se rapprochaient de l'Angleterre, Catherine II intercéderait aussi à Vienne en leur faveur (1). Il était temps que le marquis de Vérac, désigné pour remplacer le duc de la Vauguyon en Hollande, rejoignît son poste.

Témoin des progrès que faisaient peu à peu dans l'esprit des républicains les ministres de Russie et d'Angleterre, il ne pouvait malheureusement rien pour les contrecarrer, car le roi estimait que l'indemnité était due par la Hollande. Joseph II voulait 12 millions de florins ; Brantzen en offrit d'abord trois, puis six, y compris le remboursement des dégâts causés dans les Pays-Bas autrichiens par les inondations ordonnées par les États généraux. Sur une intervention énergique du cabinet de Versailles, Mercy d'Argenteau, ambassadeur d'Autriche à Paris, rabaissa ses prétentions à 10 millions de florins, sinon ce serait la guerre.

L'armée autrichienne se mit en marche vers les Pays-Bas.

Par une résolution du 17 septembre 1785, les États généraux décidèrent, en comité secret, de laisser entièrement à la médiation et à l'arbitrage de Sa Majesté le roi de France, « si et combien plus que les 5 millions d'Hollande offerts et moins que les 8 millions de florins d'Empire doit être donné (2). »

Ce texte était assez ambigu, et pouvait donner lieu à

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 561, f° 56, Bérenger à de Vergennes, et f° 125, de Vérac à de Vergennes, 7 et 25 janvier 1785, et t. 562, f° 230. De Vérac à de Vergennes, 12 avril 1785.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 564, f° 150.

de nouvelles discussions : pour en finir et décidé à s'assurer l'alliance hollandaise à n'importe quel prix, Louis XVI fit déclarer à Brantzen qu'il prenait sur lui de payer l'excédent entre les 10 millions réclamés par l'Autriche et la somme fixée par les dernières instructions des États généraux (1).

Le même jour, 21 septembre 1785, les préliminaires de l'arrangement furent signés entre Mercy d'Argenteau et Brantzen.

L'effet produit par la magnanimité du roi de France fut prodigieux. « C'est un véritable coup de partie que vous avez fait, Monsieur le comte, une proposition aussi noble et aussi grande montre le roi dans toute sa dignité aux yeux de la République, porte nos amis au comble de la confiance et de la sécurité et oblige nos ennemis même de joindre leurs applaudissements à ceux du reste de la nation (2). »

Comme il fallait s'y attendre de la part des gens intéressés au plus haut point, les députés hollandais votèrent avec empressement l'acceptation de la proposition du roi, et Brantzen sollicita la ratification immédiate du traité d'alliance. Ce pacte, fruit de cinquante ans de luttes et d'efforts, fut revêtu à Fontainebleau, le 10 novembre 1785, des signatures de de Vergennes, de Berkenroode et de Brantzen. L'avant-veille, le traité de paix avait été conclu au même lieu entre la Hollande et l'Autriche.

Pour établir définitivement et irrévocablement notre union avec les Provinces-Unies, il fallait encore les ratifications des États généraux et du roi.

Le cabinet anglais profita de ce court délai pour jouer sa dernière carte. Il fit présenter par Harris un mémoire

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 565. Vergennes à Vérac, 21 septembre 1785.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 564, f° 216. De Vérac à de Vergennes, 26 septembre 1785.

dans lequel il protestait des bons sentiments du roi Georges pour la Hollande, de son désir de rétablir les anciennes relations et de son espoir que les États généraux ne se laisseraient pas impliquer dans des engagements qui pussent les entraîner dans un système contraire aux vues de droiture dont il a fait profession, et les éloigner d'une neutralité indépendante (1).

A ces déclarations vides, Harris joignait les offres suivantes plus séduisantes : l'Angleterre paierait les 10 millions de florins dus à Joseph II, de plus rembourserait toutes les dépenses faites par la Hollande pour se préparer à la guerre contre l'Autriche, conclurait avec elle un traité de commerce des plus avantageux pour la République; *rendrait Négapatam;* renoncerait au droit de navigation dans les mers des Moluques; abandonnerait même les intérêts du stathouder pour faire cause commune avec ceux qu'il regardait comme ses ennemis, savoir les patriotes. Il ajoutait que la perte de l'amitié hollandaise était plus sensible à l'Angleterre que celle des États-Unis d'Amérique (!), et offrait enfin 500,000 écus à celui qui pourrait faire suspendre seulement de six semaines la ratification de l'alliance franco-hollandaise (2).

Faites deux mois plus tôt, ces offres brillantes eussent pu anéantir nos vues politiques; elles prouvent, en tout cas, l'importance de l'union avec la Hollande et justifient le sacrifice de 4 millions et demi de florins qu'elle coûta à la France.

Il était trop tard, les États généraux n'osèrent laisser protester la signature de leurs plénipotentiaires, et le 12 décembre ratifièrent le traité; Louis XVI les imita le 15.

La fixation de la somme de 4 millions et demi de florins donna lieu à un incident que nous ne pouvons passer sous

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 565, f° 151.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 564, f° 465.

silence, car il faillit aussi faire échouer l'alliance. Interprétant les 5 millions de Hollande, mentionnés dans la résolution du 17 septembre comme un *minimum* que les États généraux avaient l'intention tacite de dépasser, de Vergennes demanda à Brantzen quel chiffre, selon lui, ils se décideraient à payer. Le plénipotentiaire hollandais répondit que certainement les États généraux verseraient 8 millions, et de Vergennes en conclut que l'excédent à solder par la France ne serait que de 2 millions de florins.

De Vérac et les Hollandais le prirent tout autrement : les 5 millions étaient, dans leur esprit, un *maximum*, plus 500,000 florins pour les inondations, et il nous faudrait avancer 4 millions et demi pour parfaire la somme imposée par l'Autriche (1). Louis XVI accusa de Vérac d'inattention et les États généraux de duplicité; ceux-ci accusèrent Brantzen de prévarication et parlèrent de le mettre en jugement.

Il y eut échange de dépêches assez vives entre Versailles et la Haye, et pour se justifier notre ambassadeur dut envoyer en France son gendre et secrétaire, le marquis de la Coste, porteur d'un long mémoire explicatif de sa conduite. Il prouvait que les États généraux n'avaient jamais eu l'intention de dépasser 5 millions et demi de florins, et qu'après tout, rater l'alliance hollandaise pour une bagatelle de 2 millions et demi serait une faute lourde après tous les sacrifices qu'on avait déjà faits (2).

Louis XVI dissimula son dépit contre des alliés aussi intéressés, et s'inclina devant leurs exigences.

Pour le remercier et contre-balancer, dans une certaine mesure, la perte de cet argent, les États de Hollande, sur la proposition des députés d'Amsterdam, votèrent à l'unanimité, le 18 janvier 1786, que deux vaisseaux de haut

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 565, f^os^ 30 et 127. De Vérac à de Vergennes, 8 et 21 novembre 1785.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 566, *passim*.

bord, de cent canons chacun, seraient offerts à la France. De Vérac était l'instigateur de cette motion, et de Vergennes l'avait approuvée après quelques hésitations. De grandes fêtes furent données à Amsterdam dans les derniers jours de janvier, pour célébrer l'heureuse alliance, qui ouvrait un avenir nouveau pour la Hollande; l'ambassadeur reçut « une boëte garnie de diamants et de la plus grande magnificence », son secrétaire Cailliard en eut une en émail entourée de brillants; on envoya à de Vergennes une caisse de présents de grande valeur; enfin, des médailles commémoratives, en or et argent, furent frappées; elles portaient l'inscription suivante :

Duplici fœdere salva
8 nov. Pace cum romano imperatore,
10 ejusd. Fœdere cum rege Galliæ initis (1).

(1) Voici les époques auxquelles Louis XVI s'était engagé à payer ces 4,500,000 florins.

24 mars 1786	562,500 florins.
24 septembre 1786	562,500 —
24 mars 1787	562,500 —
24 septembre 1787	562,500 —
24 mars 1788	562,500 —
24 septembre 1788	562,500 —
24 mars 1789	562,500 —
24 septembre 1789	562,500 —
TOTAL	4,500,000 florins.

Note de M. de Calonne. *Loc. cit.*, t. 566, f° 102.

CHAPITRE XX

ROLE DE LA FRANCE DANS LA RÉVOLUTION HOLLANDAISE DE 1787

LES PRÉLUDES DE LA RÉVOLUTION

L'alliance franco-hollandaise venait d'être signée, le cabinet de Versailles se promettait de recueillir enfin les fruits d'une politique sage, suivie pendant un demi-siècle, lorsque le soulèvement des Hollandais contre leur stathouder força la France à intervenir, bien malgré elle, dans les affaires intérieures des Provinces-Unies.

Les causes de ce soulèvement sont d'un ordre tout spécial et découlent de la personnalité de Guillaume V, plutôt que de l'institution stathoudérale.

D'abord les républicains lui reprochaient sa condescendance pour son ancien tuteur, Louis de Brunswick, qui avait encore en 1781 la haute main dans les conseils de la République. Les démêlés retentissants entre ce seigneur et la ville d'Amsterdam avaient abouti à sa retraite des affaires publiques, officiellement du moins; mais les patriotes s'indignaient de voir ce suppôt de l'Angleterre demeurer sur le sol hollandais et prétendaient forcer Guillaume V à le renvoyer en Allemagne, ce que le stathouder refusait obstinément.

A cette première cause de conflit s'en joignait une autre d'un caractère beaucoup plus sérieux.

La conduite de Guillaume V pendant la guerre avec

l'Angleterre lui avait aliéné les rares républicains dont il possédait encore la confiance. Nous avons vu dans les chapitres précédents que, grâce à la pusillanimité — les patriotes disaient la trahison — du prince, la flotte hollandaise n'avait prêté à la France qu'un concours illusoire. Son amitié pour l'Angleterre faisait courir à la République les plus grands dangers et par-dessus tout le rendait peu agréable à la cour de France. Les républicains, redevenus la majorité, n'attendirent pas que la paix avec l'Angleterre fût signée, ni le traité d'alliance avec nous conclu, pour attaquer ouvertement leur souverain, et s'efforcer de lui enlever sa charge de grand amiral des flottes hollandaises, dont il avait fait un si mauvais usage.

En juillet 1782, les villes de la province de Hollande décidèrent de demander à Guillaume V la communication des ordres donnés par lui aux flottes en 1781, et de rechercher les causes de l'inaction de celles-ci (1). Cette éclatante démarche, résultant de la défiance que le stathouder inspirait, fut le premier pas des républicains dans la voie de la révolte, le prélude de la révolution de 1787.

Au lieu de s'expliquer franchement avec les patriotes, Guillaume, mal conseillé par son entourage, préféra gagner du temps; par cette conduite il aggrava les soupçons. Il finit pourtant par publier un long factum (2), exposant les événements maritimes de la dernière guerre; les patriotes ne furent pas satisfaits et continuèrent leur campagne contre ses prérogatives (3). Consulté par de la Vauguyon sur la conduite à tenir en cette occurrence,

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 153. De la Vauguyon à de Vergennes, 23 juillet 1782. Cette motion fut confirmée par les États de Hollande, le 27 septembre suivant, et une commission nommée à cet effet. *Loc. cit.*, t. 550, f° 244.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, suppl., t. 21.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 550, f° 279. De la Vauguyon à de Vergennes, 9 août 1789.

Louis XVI répondit qu'il « ne ferait rien contre le stathouder; il est fort éloigné de s'occuper des affaires intérieures de la République, mais disposé à la soutenir au dehors ».

Moins sage, le roi de Prusse, Frédéric II, ému par les rapports de sa nièce, la femme de Guillaume V, entra dans la lutte. Son ministre à la Haye, de Thulmeyer, vint dire à notre ambassadeur combien son maître était peiné des efforts des patriotes pour saper l'autorité du stathouder, et le prier, lui de la Vauguyon, de se joindre aux démarches de la Prusse pour défendre le prince (1). En même temps, von Goltz, ministre de Prusse à Versailles, répétait partout que la Vauguyon était l'auteur des « embarras et des dégoûts que le stathouder éprouvait ». Mais de Vergennes le remit à sa place vertement et lui répondit avec raison que, si une influence étrangère était en cause dans les affaires de Hollande, ce n'était pas celle de la France.

Cette preuve de la duplicité prussienne déplut au roi, et il enjoignit à son ambassadeur de se tenir à l'écart des négociations de Thulmeyer et d'observer la plus stricte neutralité.

Pour affermir son autorité chancelante et se créer une vaine popularité, Guillaume V payait des bandes de gens sans aveu qui hurlaient par les rues : « Vive Orange, » et se paraient de cette couleur. Les bourgeois prirent mal ces manifestations, il y eut une émeute le 10 décembre 1782; c'est la première d'une longue série.

(1) Rappelons que les principales prérogatives de Guillaume V étaient :
1° Le règlement de 1674-75, en vertu duquel le stathouder nommait ou déplaçait à son gré les magistrats judiciaires et administratifs de la Gueldre, l'Utrecht, l'Over-Yssel;
2° Le droit de patente grâce auquel il faisait marcher les troupes des Provinces-Unies et changeait les garnisons;
3° La charge d'amiral général de la marine;
4° Le commandement absolu de la garnison de la Haye, sans contrôle. Les trois premiers stathouders n'avaient pas joui de ces avantages; ils furent conférés à Guillaume III en 1674, lors de la guerre contre Louis XIV.

Trois jours après, de Thulmeyer, inquiet, alla chez les députés des villes de Hollande et leur dit que le roi de Prusse avait appris avec beaucoup de déplaisir les dissensions qui existaient entre Guillaume V et divers membres du gouvernement, et qu'il souhaitait le rétablissement de la bonne harmonie. Il avait l'ordre de leur déclarer qu'un aussi grand monarque ne pouvait pas voir, avec indifférence, qu'on diminuât, au préjudice de son neveu, les prérogatives du stathoudérat. Les républicains prirent ombrage de cette démarche maladroite et répondirent au ministre de Prusse « qu'ils ne savaient rien qu'on voulût retirer à Guillaume, et que, après tout, c'était une affaire domestique, dans laquelle le roi de Prusse était trop juste pour vouloir se mêler ». La publication d'un infâme libelle en français dans lequel tous les membres de la famille de Hollande étaient insultés grossièrement exaspéra Frédéric II (1). Il prescrivit à Thulmeyer de demander la punition du coupable. A son mémoire conforme, aux États généraux (2), les patriotes répliquèrent qu'ils étaient totalement désarmés contre l'auteur du libelle, qui se cachait derrière l'anonymat, et que, si Thulmeyer leur donnait le moyen de le saisir, ils lui seraient profondément reconnaissants, car ils n'en connaissaient aucun. Quant au libraire et à l'imprimeur, les lois de la République n'autorisaient pas à les poursuivre. Il pouvait, s'il lui plaisait, saisir les officiers de police criminelle de cette affaire, dans laquelle les États généraux ne pouvaient rien.

Ajoutons, pour être juste, que le ministre de Prusse faisait à Guillaume V des remontrances amicales et le suppliait de modifier ses sentiments pour l'Angleterre et de donner, pour sauver sa situation, des gages de patrio-

(1) On y comparait la princesse Guillelmine à Catherine II en des termes ignobles.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 552, f° 231.

tisme aux républicains. Le prince le recevait assez mal et finalement lui disait « que sa conscience ne lui permettait pas de penser ou d'agir autrement ».

Louis XVI jugeait sévèrement la conduite de la Prusse; « il était difficile de rien faire de plus maladroit et de plus dangereux dans cette circonstance. » La réponse des États pour le libelle l'amusa beaucoup (1).

Thulmeyer persévéra cependant dans cette mauvaise voie; le 20 janvier 1783, il produisit un nouveau mémoire dans lequel il notifiait que son souverain regrettait les efforts faits pour diminuer les prérogatives de Guillaume V. On lui répondit, le 15 mars, que les États généraux ne voulaient rien diminuer du tout et qu'on ne savait ce que le roi de Prusse voulait dire.

Il dut, pour le moment, se contenter de cette réponse évasive, mais fausse à tous égards. En effet, au même moment, les États généraux décidaient de soustraire au haut conseil de guerre, pour le faire juger par la cour criminelle de Hollande, l'enseigne de vaisseau de Witte, qui, au cours de la dernière guerre, avait livré des plans aux Anglais (2). C'était un coup droit porté au prince, car le haut conseil de guerre était une des attributions essentielles de son pouvoir. Il essaya de se défendre; alors les États supprimèrent le haut conseil de guerre : tel fut le premier résultat du penchant irrésistible de Guillaume V pour l'Angleterre.

En janvier 1783, le stathouder, pour convaincre le roi de la pureté de ses intentions envers la France et de son patriotisme, lui envoya un de ses chambellans, van Heyden. Ce personnage, qui possédait un grand crédit auprès de Guillaume, était connu pour un anglomane

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 552, f° 284. De Vergennes à Bérenger, 29 décembre 1782.

(2) Il fut finalement, à cause de sa jeunesse, condamné seulement à six ans de prison et à l'exil perpétuel; son suborneur von Brackel fut marqué au cou et eut 25 ans de bagne.

convaincu, mais depuis peu il avait abjuré ses erreurs et se montrait grand ami de la France.

Le roi de Prusse était l'instigateur du voyage de Heyden ; il espérait intéresser ainsi davantage Louis XVI au sort de son neveu, et, grâce à son influence sur les patriotes, les empêcher de pousser les choses à l'extrême. Goltz, ministre de Prusse, fit des démarches auprès de Vergennes dans un but analogue, mais ce dernier éluda les questions, puis, sur de nouvelles instances, lui déclara qu'on ne se mêlerait en rien aux affaires du stathouder. Parfaitement accueilli à Versailles, van Heyden eut des conférences avec de Vergennes et avec le roi, qui lui répondit que Guillaume V pouvait compter sur son affection et son appui, s'il se conduisait comme un franc et loyal Hollandais; dans le cas contraire, Sa Majesté dirigera sa conduite à son égard comme elle le jugera à propos (1).

Les leçons du roi de France ne profitèrent pas davantage au stathouder que celles du roi de Prusse; il demeura anglomane incorrigible, et les événements suivirent leur cours en Hollande (2). Les républicains formèrent alors une association dans le but avéré de retirer au stathouder tous les privilèges qui ne lui avaient pas été accordés par la constitution, mais provenaient d'usurpation et de tolérance.

Louis XVI vit que les patriotes allaient un peu loin, pourtant il continua de prescrire à son représentant la plus grande circonspection et l'observation d'une stricte neutralité. Comparons la conduite du cabinet de Versailles et de celui de Berlin. Frédéric II n'avait que du mépris pour Guillaume V; peu lui importait que cet homme, faible de caractère, fût plus ou moins roi de Hollande, mais le

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 553, f° 10. De Vergennes à de la Vauguyon, 2 mars 1783.

(2) Le stathouder commit encore la faute de se brouiller avec le grand pensionnaire von Bleswic, qui tenait la balance entre les deux partis; dès ce moment ce fonctionnaire inclina ouvertement vers les patriotes.

sort de sa nièce et de ses enfants le préoccupait grandement. Sollicité par cette princesse, il était déjà intervenu dans la querelle pour essayer de l'apaiser. Thulmeyer, désireux de faire la cour à la nièce de son maître, se montrait plus royaliste que le roi de Prusse. Il se remuait, frappait à toutes les portes, et s'efforçait de faire conclure un arrangement entre Guillaume et les patriotes. En butte à ses continuelles sollicitations de l'aider énergiquement dans cette entreprise, Bérenger (1) avait toutes les peines du monde à s'en défendre.

On s'étonne de la conduite passive de Louis XVI, roi encore absolu, qui ne soutient pas les prérogatives d'un souverain, même quand on le supplie de le faire. Il ne faut pas perdre de vue que les négociations pour le traité d'alliance se poursuivaient à cette époque. Or, en témoignant la plus petite prédilection pour le stathouder, le roi craignait d'effaroucher les républicains, promoteurs et actifs soutiens de l'alliance française. Cela explique la conduite du cabinet de Versailles et la justifie. Une fois l'alliance dûment conclue, il verrait à sortir de sa réserve.

L'année 1784 marqua une recrudescence de la campagne contre le prince et de la haine contre l'Angleterre, avec qui la Hollande était sur le point de signer sa paix définitive, qu'elle jugeait honteuse.

Frédéric II se décida à tenter une démarche directe et personnelle auprès des États généraux; le 19 mars 1784, il leur écrivit une longue lettre, confirmant le mémoire de Thulmeyer du 20 janvier 1783 (2). C'est un plaidoyer en faveur du maintien des privilèges de Guillaume V, exprimé en des termes très mesurés; le roi de Prusse se pose finalement en véritable ami de la République.

Thulmeyer communiqua de suite cette lettre à Bérenger et le supplia encore une fois de l'assister.

(1) Chargé d'affaires en l'absence de la Vauguyon, alors à Versailles.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 557, f° 263.

Louis XVI lui fit répondre que, si le stathouder désirait réellement que le roi intervînt, il devait s'adresser directement à lui, « s'il croyait que Sa Majesté pouvait influer sur sa réconciliation avec les républicains (1). »

Quant à la lettre de Frédéric II, Vergennes la considéra comme un piège tendu à la France et répondit des banalités à de Goltz, qui lui demandait d'appuyer la démarche du roi de Prusse.

Néanmoins, pour sauver les apparences, Louis XVI fit annoncer, à la fin d'avril, qu'il accepterait d'être médiateur, s'il en était requis en même temps par les deux partis, afin de ne pas être soupçonné de favoriser l'un plutôt que l'autre.

De la Vauguyon, qui allait à cette époque prendre congé des États généraux, revint pourtant à Versailles sans avoir reçu la demande formelle de médiation, et on n'en parla plus pour le moment.

La querelle entre les patriotes et Louis de Brunswick recommença en juillet avec une acrimonie sans pareille. Guillaume V défendit son ex-tuteur; rien n'y fit, et le 18 août les États de Hollande, par douze voix contre sept, déclarèrent nul, illégal et inconstitutionnel l'acte de consultation et d'irresponsabilité du 3 mai 1766 (2) passé en faveur de Louis; lui donnèrent congé de toutes ses charges, emplois et dignités; finalement ordonnèrent son éloignement politique (3). Forme adoucie qui équivalait à l'expulsion.

La princesse Guillelmine put à peine contenir sa joie elle espérait remplacer Louis de Brunswick dans les conseils du prince et régner effectivement sous son nom.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 557, f° 293, de Vergennes à Bérenger, 15 mars 1784, et f° 322. De Vergennes à Bérenger, 1er avril 1784.

(2) Voir plus haut, chap. XIII.

(3) Louis de Brunswick essaya de s'opposer à ce vote; il n'y parvint pas, et le 15 octobre il envoya sa démission de tous ses emplois et se rendit à Aix-la-Chapelle.

Guillaume V avait l'air d'un jeune homme heureux d'être débarrassé de son mentor; au fond, il rageait de se voir mis en échec une fois de plus par les républicains.

Entre temps, Frédéric II, furieux de ne pas recevoir de réponse au mémoire du 20 janvier 1783 et à sa lettre du 19 mars 1784, en envoya une nouvelle le 11 juillet, signée par son ministre des affaires étrangères. Conçue en termes assez tranchants, laissant percer une menace à l'adresse de la République, cette missive indisposa les patriotes au plus haut degré; ils la jugèrent attentatoire à la souveraineté de la République (1) et n'y répondirent pas.

La conclusion de l'alliance avec la France, le 18 octobre 1784, laissa croire aux républicains que l'Angleterre, ayant perdu tout espoir de rétablir son ancienne domination en Hollande, cesserait de s'occuper du stathouder (2), et que ce prince, seul en face des patriotes, finirait par devenir patriote aussi. Ils se trompaient.

L'affaire des bouches de l'Escaut, que nous avons exposée dans un chapitre précédent, donna au stathouder une occasion d'affirmer ses privilèges de général en chef des forces hollandaises. Les républicains s'efforcèrent de lui enlever ce commandement, de peur qu'il se montrât aussi mauvais général qu'il avait été mauvais amiral trois ans auparavant. En conséquence, les États de Hollande, justement alarmés par les vues ambitieuses de Guillaume V, crurent devoir y mettre des bornes en proposant aux États généraux de fixer d'une manière stable et constitutionnelle les droits du capitaine général sur l'armée. Cette proposition en prépara une autre qui avait pour objet l'établissement d'un conseil de guerre, destiné à

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 559, f° 17.

(2) Harris, ambassadeur d'Angleterre en Hollande, soutenait énergiquement Guillaume dans sa lutte contre les patriotes et l'influence française; il fomentait activement un soulèvement de la populace à la suite duquel le stathouder pourrait s'emparer de l'autorité souveraine et se rapprocher de l'Angleterre.

administrer concurremment avec le prince, mais sous la dépendance immédiate des États généraux, le département des affaires militaires.

Enfin, ces délibérations amenèrent la discussion du droit de patente, en vertu duquel le capitaine général faisait marcher à volonté et où bon lui semblait les troupes de la République et leur distribuait arbitrairement leurs garnisons. Pour couronner cet édifice de suspicion et de haine, la commission chargée de contrôler la conduite du stathouder pendant la dernière guerre reprit ses travaux avec activité.

Sur ces entrefaites, le marquis de Vérac, nouvel ambassadeur de France, arriva en Hollande (1). Dans ses instructions, le roi se félicite d'abord que la dernière guerre ait donné le moyen à la Hollande de s'arracher définitivement à l'Angleterre et de s'unir à la France. Il passe ensuite en revue la situation actuelle du conflit des Provinces-Unies et de Joseph II, dans lequel il a accepté la médiation. Puis, il arrive à la conduite que de Vérac devra tenir dans la lutte intérieure des partis : « Lorsque l'accommodement avec l'Empereur aura été consommé, le marquis de Vérac n'aura plus qu'à cultiver l'attachement que les Hollandais manifestent pour la France; à veiller sur l'exécution des articles de l'alliance qui concernent la République et à suivre toutes les démarches que la cour de Londres pourra faire, en vue de l'affaiblir. Il veillera sur la marine, qui pourra être utile à la France le cas échéant. » Prévoyant des difficultés futures, le roi ajoute : « Il n'est que trop à craindre que l'esprit de parti ne se produise dans toute sa force lorsque la République

(1) 25 janvier 1785. Le marquis de Vérac, né en 1742, entra au service en 1757, épousa à seize ans la fille du comte d'Havré, dont il était aide de camp et qui fut tué à ses côtés. Colonel des grenadiers de France en 1767, maître de camp et chevalier de Saint-Louis en 1770; il passa dans la diplomatie en 1772 comme ministre à Cassel, à Copenhague deux ans plus tard, et en Russie en 1779.

sera sortie de la crise où elle se trouve présentement (affaire des bouches de l'Escaut). Le ministre du roi, en utilisant la confiance que les patriotes ont pour lui, tâchera de l'empêcher, par ses appels au calme et à la concorde, mais si ses exhortations sont infructueuses, il s'abstiendra de prendre part soit directement soit indirectement dans la querelle (1). »

Ainsi, au début de 1785, Louis XVI ne voulait pas encore sortir de son attitude passive, il laissera Frédéric II prendre seul part au conflit entre Guillaume et ses sujets. Le roi n'agira que le jour où l'alliance franco-hollandaise aura été ratifiée définitivement, les difficultés avec Joseph II résolues, la situation en Hollande parvenue à un point inquiétant pour la France.

Pour flatter l'amour-propre de la princesse Guillelmine, qui entrait maintenant dans l'arène politique et brûlait de remplacer Louis de Brunswick dans les conseils du stathouder, le roi de France se décida à lui « donner de l'Altesse royale », titre qu'il lui avait toujours refusé jusque-là. « Elle sera certainement sensible à cette attention, qui ne tirera aucunement à conséquence.

« Quant au stathouder, s'il marque quelque confiance à l'ambassadeur, celui-ci ne lui dissimulera pas l'intérêt que le roi prend à la tranquillité et à la prospérité de la République, et combien Sa Majesté est persuadée que ce double but ne saurait être atteint tant que l'harmonie intérieure ne sera pas parfaitement rétablie sur une base solide ; qu'il est de l'intérêt de ce prince de concourir à une révolution salutaire, même en faisant quelques sacrifices, si cela est nécessaire, et qu'aussi longtemps que Sa Majesté le verra bon républicain, il pourra compter sur l'affection la plus sincère et la plus constante de sa part. Du reste, le marquis de Vérac ne s'ouvrira, avec le prince, sur

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 561, f° 9.

les affaires politiques, qu'autant que les patriotes n'y trouveront aucun inconvénient, ce prince doit nous être suspect par son anglomanie reconnue et nous avons un grand intérêt à ménager les chefs du parti républicain, parce que c'est à leur courage et à leur persévérance que le roi est redevable du changement qui s'est opéré dans la République en faveur de la France. »

En conformité avec ces instructions, de Vérac éconduisit poliment Thulmeyer, lorsque ce ministre vint lui proposer, aussitôt après son arrivée à la Haye, d'offrir conjointement avec lui sa médiation entre Guillaume V et les patriotes (1).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 361, f° 228. De Vérac à Vergennes 15 février 1785.

CHAPITRE XXI

LA MISSION DU COMTE DE MAILLEBOIS EN HOLLANDE

1785-1787

En même temps que le marquis de Vérac, un nouvel acteur parut sur la scène hollandaise. Lorsque l'alliance eut été votée par les États généraux, le 18 octobre 1784, les patriotes, désirant mettre l'armée de terre des Provinces-Unies en état de prêter à la France un appui efficace le cas échéant, décidèrent de la réorganiser. Ils s'adressèrent d'abord naturellement au maître souverain des choses de la guerre de l'époque, à Frédéric II. Il serait bien intéressant de savoir pour quels motifs, profondément politiques, ce monarque se refusa le plaisir de mettre un général prussien à la tête des forces hollandaises, et conseilla aux républicains de s'adresser au roi de France (1).

Louis XVI fut très heureux de cette proposition, car l'armée de la République, malgré tout le zèle de Guillaume V depuis quinze ans, n'était pas en état de faire figure à côté de la nôtre. Après quelques hésitations et pas mal de consultations, le roi confia ce poste au général comte de Maillebois (2), qui depuis plusieurs mois était

(1) Il prévoyait peut-être un échec du plan de réorganisation et craignait de compromettre un de ses généraux.

(2) Ives-Marie Desmaretz, comte de Maillebois, fils du maréchal du nom, naquit en 1715, fit toutes les campagnes du règne de Louis XV. Lieutenant général en 1748, commanda en chef le camp de Plopfheim en Alsace. On l'accusa d'avoir volontairement empêché par une fausse manœuvre le maréchal d'Estrées de gagner la bataille de Hastenbeck, 26 juillet 1757. Pour se défendre, Maillebois publia un mémoire. Traîné devant les

occupé à lever une légion en Alsace pour le compte de la Hollande (1). Ce personnage avait été désigné aux patriotes par le roi de Prusse, comme le meilleur officier que la République pût prendre à son service pour commander et réorganiser l'armée. Il avait pour lui le suffrage unanime des patriotes parce qu'il était Français, mais pour ce motif le stathouder fit une violente opposition à sa nomination.

Le comte de Maillebois, accompagné de son neveu, le marquis de l'Aubépine, et du chevalier Bonnard, capitaine

tribunaux à la suite de cette affaire et convaincu de calomnie, il fut enfermé quelques années dans la citadelle de Doullens. Rentré en grâce, il s'intéressa aux affaires de Hollande. Maillebois est l'auteur d'un projet de descente en Angleterre en 1760; l'Académie des sciences le compta parmi ses membres honoraires.

(1) Voici quelles étaient les conditions de l'engagement : durée du service, quatre ans; taille, cinq pieds un pouce; on donnait 6 livres à celui qui amenait une recrue. La solde était de :

Maréchal des logis	66	livres par mois.
Brigadier	36	—
Fourrier	45	—
Sergent-major	45	—
Sergent	36	—
Cavalier	15	—
Fantassin	13	—

tous recevront 4 sols par lieue pour se rendre à Nimègue, où est le régiment. *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 562, f° 79.

Il avait été décidé aussi en principe que :

Cette légion serait regardée en Hollande comme une brigade française attachée au service de la République, à l'instar de la brigade écossaise;

Qu'elle serait composée de dragons, d'infanterie et d'une compagnie d'artillerie, qui lui serait passée par la République;

Qu'elle pourrait être réduite à 2,100 hommes en temps de paix, pour être portée à 3,000 et à 4,000 en cas de guerre;

Qu'elle ferait le service des troupes légères ou de ligne suivant les circonstances;

Qu'elle serait autorisée à se recruter en France, mais pas avec des sujets du roi, et aurait deux points d'assemblée : Bergues et Versoix;

Que les officiers français qui serviraient dans ce corps seraient approuvés par Sa Majesté et leurs services comptés en France, s'ils étaient dans le cas d'y rentrer.

En attendant on recrutait en Allemagne, en Suisse et à Liège, mais pour faire marcher le commerce français, de Maillebois achetait toutes ses fournitures en France.

d'artillerie, s'embarqua à Dunkerque le 11 mars 1785 (1), et fut à la Haye le 20. Les patriotes lui firent un excellent accueil, le stathouder, dissimulé comme d'usage, lui témoigna les plus grands égards. Puis Mallebois prêta serment à la Constitution des Provinces-Unies en présence des États généraux. D'instructions remises par le cabinet de Versailles, on ne trouve pas trace dans les archives du ministère des affaires étrangères; d'ailleurs, cette mission était exclusivement militaire.

Quant aux rapports que l'ambassadeur devait avoir avec Maillebois, voici ce qu'écrit de Vergennes : « Vous désirez que je vous trace la conduite que vous devez tenir avec le comte de Maillebois. La plus simple sera la meilleure. Je ne doute pas qu'il n'aspire à se rendre aussi utile à son ancienne patrie qu'à la nouvelle à laquelle il se dévoue et qu'il ne mesure son langage sur celui que vous lui inspirerez; j'ai lieu de croire que M. de Maillebois ne cherchera pas à s'ingérer dans les affaires d'État, qu'il évitera d'entrer dans aucun parti, qu'il se concentrera dans ses fonctions militaires et que pour ne point irriter la jalousie et l'antipathie du stathouder, il lui reportera volontiers le bien qu'il sera à portée de faire. Ce plan me paraît assez sage, mais, comme il pourrait n'être pas adapté aux circonstances locales, je suis persuadé que M. de Maillebois, qui désire mériter votre amitié, se prêtera sans difficulté aux modifications que vous croirez devoir lui suggérer.

« Il est bon que vous soyez prévenu que cet officier général, quoique très honnête, laisse parfois échapper ce qu'il devrait taire. Cet avis doit servir de règle à la confiance que vous lui accorderez (2). »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 562, f° 75. Maillebois à Vergennes, 11 mars 1785.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 562, f° 99. Vergennes à Vérac, 7 mars 1785.

Le nouveau général hollandais eut des débuts aussi heureux qu'il pouvait le désirer, les deux partis s'efforçaient de l'accaparer et de le lier à leur politique ; mais il ne fut pas dupe et resta foncièrement attaché aux Républicains. Le principal était pour nous qu'il prît de l'ascendant sur l'esprit du stathouder et lui imposât assez pour faire accepter les modifications nécessaires au bien de l'armée hollandaise, tant sous le rapport de l'instruction que de la discipline.

On s'occupa d'abord d'élaborer en commun un plan de réorganisation. Guillaume V, au début assez exact à informer Maillebois, changea peu à peu de méthode, et se refroidit; les conseillers d'État, chargés de collaborer au plan, étaient pleins de bonne volonté, mais trop lents; on n'avançait guère. Aussi le général prit-il pour devise en Hollande : *concilio et patientia*, et ne perdit pas confiance en l'avenir (1). Au mois d'avril, il essaya d'organiser un camp d'instruction non seulement pour entraîner les troupes, mais encore pour donner une contenance énergique à la Hollande, pendant les négociations en train avec Joseph II. Malheureusement, on ne put réunir qu'une quinzaine de mille hommes, le reste étant indispensable à la garde des places fortes.

« Vous jugez, monsieur le comte, que je n'ai pas grand empressement de compromettre ma réputation à la teste de quinze mille écoliers sans un seul officier général, capable de les conduire et de me seconder. Car je peux vous assurer qu'il n'y en a pas un seul à qui je voulusse confier mon avant-garde. L'espèce d'homme est bonne, la tenue est excellente, la discipline inégale, et l'instruction est mauvaise, dans les corps où elle n'est pas nulle. »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 562, f° 308. Maillebois à Vergennes, 3 mai 1785. Maillebois, par ordre de Louis XVI, n'avait aucun rapport avec le ministre de la guerre, maréchal de Ségur, pendant sa mission en Hollande, t. 562, f° 172.

Quel bel éloge de l'activité militaire de Guillaume V et de Louis de Brunswick!

« Je suis perpétuellemement contrecarré en dessous par le prince qui en apparence me marque de la confiance et une grande déférence, mais n'est presque jamais de bonne foi et quand il l'est, ses entours le dérangent et le font varier à leur volonté (1). » Ainsi Guillaume refusait obstinément la création d'un département militaire proposé par Maillebois et par les États généraux.

Il y eut pis encore. Les républicains voulaient conférer au comte le grade de maréchal, mais il fallait que le stathouder prît l'initiative de la proposition, cela rentrant dans ses attributions. Que fit Guillaume? Il proposa, en même temps que Maillebois, un général Vauderhuyn, ami intime de Louis de Brunswick. Naturellement les États généraux rejetèrent cette candidature fâcheuse et n'osèrent nommer Maillebois tout seul, qu'ils remirent à plus tard.

Sans se formaliser, il continua à s'occuper du camp d'instruction, malgré tous les obstacles que le stathouder mettait en dessous à ses projets. Il s'en plaint à de Vergennes, le 26 mai : « Le prince m'a trompé, amusé, déjoué et conduit à ne pouvoir me fier à lui sur rien, ma patience et ma modération n'ont servi qu'à inquiéter les patriotes, mais je suis tranquille parce que je n'ai rien fait qui ne tendît à la conciliation et au bien général. »

Ne pouvant rien obtenir, et voulant se mettre à l'abri des reproches et des responsabilités, le général remit le 7 juin, aux États généraux, un résumé sommaire de tous ses travaux depuis son arrivée à la Haye (2). Puis il

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 562, f° 339. Maillebois à Vergennes, 7 mai 1785.

(2) Ces travaux consistaient en une douzaine de mémoires, relatifs à la réorganisation de l'infanterie, cavalerie et artillerie, à la création d'une

demanda à aller faire une tournée d'inspection dans les places et sur les frontières.

De Vérac confirmait au roi les déboires du général, n'avait que des éloges pour lui, et faisait un tableau sinistre du désordre et de la désorganisation de l'armée, et de la mauvaise foi de Guillaume V, qui fit définitivement échouer la formation du camp d'instruction (1).

Les États généraux, furieux de cette conduite du stathouder, à la veille d'une guerre que la mobilisation des troupes autrichiennes rendait probable, se mirent résolument à l'œuvre et délibérèrent sur l'application des projets de Maillebois, notamment sur la création d'un conseil militaire. Guillaume V n'en voulait pas entendre parler, car il allait voir ses prérogatives sur l'armée considérablement restreintes par cette institution; au contraire Louis XVI désirait vivement qu'il fût établi. Au reste, le roi était satisfait de la conduite du général, et espérait qu'il arriverait à s'attirer la confiance des bons citoyens et à déjouer les menées du stathouder et de ses adhérents (2).

Maillebois rentra fin juin de sa tournée d'inspection et se montra satisfait de l'état des places fortes, de leurs magasins et de leur armement. Il reprit immédiatement ses pourparlers avec le comité militaire des États généraux; mais la discussion traînait lamentablement, deux mois se passèrent sans qu'on aboutît à mettre un seul projet sur pied. Le général était mécontent pour plusieurs raisons : à Versailles, une cabale s'élevait contre lui, conduite par de puissants personnages qui essayaient

école militaire. Il établissait à 40,000 hommes l'effectif du pied de paix, et 60,000 l'effectif de guerre. Cette augmentation se faisait en versant les recrues dans les unités existantes, et non en levant de nouveaux corps, comme cela avait généralement lieu à cette époque. Cette innovation du général de Maillebois est digne de remarque. *Loc. cit.*, t. 565, f° 308.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 563, f° 54, Vérac à Vergennes, 10 juin 1785.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 563, f° 82. Vergennes à Vérac, 19 juin 1785.

de le perdre dans l'estime du roi (1); puis on faisait à Strasbourg mille vexations aux officiers chargés de recruter sa légion; cela donnait, disait-il, des armes contre lui à ses ennemis de Hollande. De ce côté, les tracasseries continuaient aussi, son neveu de l'Aubépine, qui l'avait suivi dans l'espoir de trouver à la Haye une situation convenable, dut y renoncer en présence de la mauvaise volonté du prince et rentra en France à la fin d'août (2).

Par-dessus le marché, le vieux guerrier avait la goutte et une fluxion aux yeux; enfin, pour couronner l'édifice de ses infortunes, de Vergennes lui reprochait son train de maison et sa dépense. Il répondit le 4 août et se justifia en observant : « 1° qu'il avait eu ici pendant deux mois quarante à cinquante officiers de sa légion; 2° qu'il n'avait encore donné que quatre grands dîners (en sept mois); 3° qu'il n'a ni maître d'hôtel, ni officier. C'est mon valet de chambre et un garçon d'office qui font mon service, qui est plus militaire que fastueux, car on met les bouteilles et les verres sur la table; il est vrai que j'ai un bon cuisinier et de bon vin et que cela donne ici l'air d'une recherche qui n'est pas commune; mais depuis l'avis que vous avez eu la bonté de me donner, je viens de prendre un parti encore plus sûr, c'est de fixer ma dépense à 3,000 florins par mois, ce qui avec ma légion, qui m'en vaut huit, fera un revenu de 80,000 livres net. »

Le rassemblement de seize cents hommes de sa légion (3) à Bois-le-Duc, au commencement de septembre, vint faire une heureuse diversion à ces ennuis. Il en prit le commandement malgré le mauvais état de sa santé.

A cette occasion le stathouder recommença à cajoler

(1) Ces intrigues étaient la suite des démêlés anciens avec le maréchal d'Estrées.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 563, f° 368. Maillebois à Vergennes, 28 août 1785.

(3) Parmi lesquels il n'y en avait pas trois cents qu'on pût appeler sujets du roi de France.

le comte, il le nomma général en chef de l'infanterie et de l'artillerie et lui donna le commandement du Brabant hollandais et le gouvernement de Bréda (1); il lui promit enfin le grade de maréchal pour le mois suivant. Maillebois ne fut pas plus séduit que devant par ces attentions extérieures, il refusa de faire le jeu de Guillaume V et resta fidèle aux patriotes (2).

La haine que le prince avait contre lui, au fond du cœur, ne fit qu'augmenter, il jura de se venger.

Les craintes d'une guerre avec Joseph II s'étaient alors dissipées complètement, les pourparlers en vue d'un accommodement allaient aboutir; le zèle des patriotes pour la réorganisation de l'armée se ralentit; il s'éteignit bientôt complètement.

Plus que jamais les conférences avec Maillebois s'éternisèrent. Ce général en prenait son parti, et répondait à une lettre de Vergennes : « Votre lettre du 24 octobre me console de mes travaux lents et pénibles; elle approuve ma conduite passée et me présente une instruction parfaite pour le présent et pour l'avenir (3). »

Un mois plus tard, il eut un ennui bien plus considérable : on proposa de réformer sa légion, de même que les autres corps étrangers, à l'exception de celui de Salm (4). Cette mesure indiquait que les républicains qui avaient accueilli Maillebois avec tant d'enthousiasme s'étaient singulièrement refroidis à son égard ! Ils croyaient n'avoir plus besoin de lui. L'ambassadeur de France, occupé uniquement de leur plaire, défendait mollement Maillebois, encore qu'il lui fît bon visage et le

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 564, f^os^ 170 et 282. Vérac à Vergennes, 18 septembre et 4 octobre 1785.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 564, f^o^ 381. Maillebois à Vergennes, 12 octobre 1785.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 565, f^o^ 121. Maillebois à Vergennes, 19 novembre 1785.

(4) Ces corps étrangers étaient ceux de Hesse-Darmstadt, de Matta et de Sternbach.

comblât de prévenances. Le corps français ne jouissait décidément plus de la faveur des Messieurs de Hollande, on lui donnait ce nom parce que presque tous ses officiers avaient été au service du roi. Pour remédier à cet état de choses, Maillebois demanda aux États de Hollande de changer sa légion en deux corps légers : l'un de cavalerie, l'autre d'infanterie; de nommer général le marquis de Cassini, colonel en premier de la légion, de l'élever lui-même à la dignité de feld-maréchal, enfin de lui assurer 60,000 florins de pension annuelle.

Les républicains auraient peut-être fait droit à quelques-unes de ces demandes; mais Guillaume V refusa obstinément de proposer Maillebois pour le grade de feld-maréchal; il écrivit même aux États généraux pour dire qu'il ne le proposait pas (1). L'ambassadeur d'Angleterre Harris, ennemi personnel de Maillebois, parvint aussi à le faire exclure, ainsi que ses officiers, de la société aristocratique (2).

Pendant les trois premiers mois de 1786, il ne fut plus question de la discussion des plans militaires, mais uniquement de la réforme de la légion; et le Conseil d'État finit par décider la réforme totale, c'est-à-dire le licenciement, pour le 15 avril. Le général se plaint amèrement : « J'ai quitté depuis un an mes foyers, mes parents, mes amis, j'ai employé mes lumières et mes veilles pour le service de ce pays-ci, j'ai donné toutes les preuves de zèle et de dévouement qu'on pouvait attendre du meilleur citoyen, j'ai commandé l'armée pendant trois mois, et pour tout cela mon traitement n'est pas encore assuré, ma légion est réformée et on me renvoie bien loin pour le grade de feld-maréchal, et pour me consoler de ces dégoûts, Messieurs les patriotes me disent aujourd'hui

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 566, f° 210.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 566, f° 243. Maillebois à Vergennes, 26 février 1786.

qu'ils ne sont pas les maîtres. Parmi les désagréments que j'éprouve, celui qui me pique le plus est d'avoir donné un plan bien médité et j'ose dire excellent pour la constitution et l'amélioration de l'armée de l'État, et de le voir échouer. »

Et, dans une autre lettre, il ajoute : « Ainsi nous voilà d'ici quinze jours anéantis, je plaide à présent pour le traitement des réformés et la conservation de quelques-uns des officiers de ma légion, ma demande sera portée aux États la semaine prochaine (1). »

Pour augmenter son chagrin, Bouvrac, colonel en second de la légion, et qui devait beaucoup au général, intriguait contre lui avec les amis du prince. Toujours est-il que le prestige de la France serait atteint par la mise à pied de cent cinquante officiers du roi, la plupart très distingués et de bonne famille. De Vergennes fut très ennuyé en apprenant le projet de réforme de la légion; il ordonna à Vérac d'essayer de la faire maintenir au moins comme régiment de cavalerie, s'il n'était pas possible de la conserver comme corps des troupes légères, prévues par les plans de Maillebois. L'ambassadeur se remua, mais sans succès, et acquit la certitude que le licenciement de cette troupe venait d'une misérable question d'argent.

La légion avait été organisée au début par la province de Hollande seule; maintenant les autres provinces refusaient de concourir à son entretien; à quoi bon, disaient-elles, puisque la guerre avec l'Autriche n'est plus à craindre?

Le 12 avril la réforme est votée par les États généraux, pour être appliquée le 15. Comme le stathouder était à la campagne, il ne put faire parvenir l'ordre de dislocation que le 14 au soir à Bréda. Le lendemain matin, mille cinq cents hommes et sept cents chevaux durent évacuer

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 566, f^os^ 327 et 363 Maillebois à Vergennes, 20 et 22 mars 1786.

les quartiers et cantonnements en hâte et au milieu d'un désordre extrême. Maillebois perdit soixante chevaux et pour 2,000 ducats d'effets dans la bagarre.

Les hommes de troupe se dispersèrent en Hollande et dans les pays voisins, où ils s'engagèrent dans d'autres corps. Il n'en était pas de même des officiers, qui avaient droit à une pension de réforme. Ces pensions devaient être convenables, et Maillebois se flattait de parvenir à un arrangement avec les États généraux. En attendant, il fut très en peine pour trouver les fonds nécessaires pour faire partir les officiers et payer leurs dettes (1).

Ainsi finit misérablement cette légion sur laquelle son chef et le cabinet français fondaient de si belles espérances pour l'instruction militaire de la Hollande. Avouons que c'était un début assez fâcheux pour l'alliance!

De Maillebois passa tout l'été de 1786 en Hollande, ne sachant que faire de son temps, sans troupes à commander, sans plans à discuter. Cela ne l'empêcha point d'avoir de grands désagréments, mais cette fois ils venaient de France. Ses ennemis, à force de le calomnier à Versailles, avaient circonvenu de Vergennes, qui lui fit des reproches sur sa conduite privée. La réponse du général est digne d'être citée, car elle donne des renseignements curieux sur son existence intime.

« Je ne peux plus me dissimuler à quel point l'on vous a prévenu contre moi et mes entours. Ce qui m'afflige le plus, c'est que votre honnêteté et votre sagesse m'ont condamné sans m'entendre... Qu'il me soit permis, Monsieur le Comte, de vous demander de qui vous tenez les renseignements qui paraissent avoir précipité votre opinion. Est-ce de M. l'ambassadeur, qui à mis sa politique à traiter comme des polissons tous les Français qui m'ont suivi? Est-ce de M. de Cathlory, son conseil, homme

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 567, f° 66. Maillebois à Vergennes, 21 avril 1786.

remuant et l'agent de toutes les intrigues bonnes ou mauvaises qui se font ici? Est-ce de M. Dumas, esclave vendu au Rhingraff de Salm, ou de M. le Rhingraff lui-même, que vous tenez vos lumières? Vous devez maintenant connaître assez tous ces individus pour revenir sur vos pas, si vous m'avez jugé sur leurs assertions. On me reproche d'avoir attiré auprès de moi des amis qui font ma société et ma consolation depuis vingt ans. On emploie la calomnie pour troubler ma position et me persécuter, jusque dans mon intérieur. Car, enfin, quelle plainte fondée peut-on avoir contre M. et Mme de C***? Mme de C*** n'a été occupée que de rendre mon intérieur agréable et mettre ma maison à l'abri du pillage, que j'avais éprouvé avant qu'elle fût venue s'établir chez moi, et quand son mari et elle y sont-ils venus? Après une mûre délibération de M. et Mme de Vérac, de la Côte et du Rhingraff lui-même, qui venait familièrement tous les jours dîner ou passer la soirée chez moi. On vous dit aujourd'hui que Mme de C*** a nuy à ma considération, mais quand y a-t-elle nuy? J'ai le droit d'affirmer que la conduite de Mme de C*** est irréprochable... Au reste, je ne suis point perdu, je suis déjoué aux Hôtels de France de Cathlory, de Dumas; mais consultez tout le reste du corps diplomatique, *M. Harris lui-même*, qui voudrait chasser d'icy tous les Français, écoutez le militaire national et les patriotes sages... (1). »

Maillebois se trompait complètement quand il accusait de Vérac de lui nuire dans l'esprit de Vergennes et le qualifiait d'individu. Ce diplomate, aussi bien dans ses dépêches officielles que dans ses lettres particulières, ne fait pas la moindre allusion à Mme de C*** et ne se plaint jamais du général; bien au contraire, il écrivait à Vergennes : « J'ai saisi avec empressement l'occasion de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 567, f° 193. Maillebois à Vergennes, mai 1786.

faire valoir les droits qu'il a acquis à la reconnaissance, son traitement sera augmenté et il sera dédommagé pour sa légion (1). »

Il est regrettable que les archives ne contiennent pas les réponses de Vergennes à Maillebois, nous aurions été curieux de voir comment il se tira de cette situation. Toujours est-il que le ministre fut édifié sur la valeur des calomnies colportées dans un cercle d'intrigants de la cour, car il écrivit deux lettres au général, l'une personnellement, l'autre par son fils, et remit les choses au point.

« Vos deux dernières lettres m'ont pénétré de joie et de reconnaissance. C'est moins l'ambition qui m'a déterminé à passer en Hollande, que le désir de quitter ma patrie où j'avais été cruellement traité. J'espérais en trouvant, dans un pays libre, un asile honorable et tranquille, que je pourrais y conserver une société, où je vis depuis dix-huit ans, société dans laquelle j'ai toujours éprouvé attachement sincère, soins constants et fidélité dans mes malheurs. Est-il possible qu'on blâme une vie aussi honnête et qu'on vienne jusque dans mon intérieur troubler la combinaison de ma vie. » Puis, de Maillebois se pose comme une victime de la haine du colonel de Bouvrac de sa légion, et il conclut : « On a été jusqu'à m'insinuer de votre part qu'il fallait m'arracher à une amie unique depuis que j'ai perdu la marquise de Polignac, à une amie essentielle à mon bonheur, à une amie enfin à qui on ne peut reprocher qu'un attachement respectable et à laquelle je tiendrais par honneur, quand je n'y tiendrais pas par reconnaissance (2). »

Si le général parlait trop, il n'écrivait pas moins au delà des limites nécessaires. Cette apologie touchant au

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 568, f° 318. Vérac à Vergennes, 23 août 1786.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 568, f° 71. Maillebois à Vergennes, 16 juillet 1786.

lyrisme de sa bonne amie justifiait les racontars scandaleux qui couraient en Hollande et à Versailles, encore qu'il eût soixante et onze ans. Pour ces motifs, et d'autres encore, Maillebois devenait de jour en jour moins sympathique, les républicains l'excluaient de leurs grands dîners patriotiques; de son grade de maréchal, il n'était plus question.

Les États de Hollande avaient décidé que sur son traitement annuel de 50,000 florins, on ne lui en paierait que 25,000 jusqu'au complet amortissement d'une somme de 100,000 florins mise à sa disposition pour liquider l'arriéré de sa légion. Il toucha 46,000 florins de suite, et réclamait le solde, soit 54,000 florins.

Incapable de vivre à la Haye avec 25,000 florins seulement, il sera dans la nécessité de solliciter un congé de six à sept mois par an.

Finalement, il demande au roi une gratification de 30,000 livres, « afin de pouvoir continuer à travailler au grand ouvrage de l'alliance. Il faut que l'influence et la protection de la France soutiennent ici ma considération, et alors on ne viendra plus troubler mon intérieur et on respectera mes amis. »

Le roi ne consentit point à défendre avec les deniers de la France la considération de Mme de C***, et Maillebois se trouva dans les derniers jours d'août 1786 en proie à des difficultés d'argent : « Mes affaires n'avancent pas, la position dans laquelle je me trouve ne me permet pas de rester ici, n'ayant ny traitement ny ressources pécuniaires; j'ai demandé un congé de six semaines pour aller à Paris. »

Les États généraux, heureux de se débarrasser des sollicitations du général, le lui accordèrent séance tenante, et il partit pour la France le 3 septembre. Dans une dernière lettre adressée à Vergennes en cours de route, il se livre à de longues considérations sur la Hollande et pré-

dit une révolution très grave à bref délai ; l'avenir justifia ces craintes.

De Maillebois ne fit que toucher barre à Paris ; dès le 23 septembre il était de retour à la Haye, où on lui fit des compliments et des discours, mais où on ne lui parla point des affaires, c'est-à-dire du règlement de son arriéré ! Un mois se passa en vains pourparlers ; le général commença à désespérer : « Mon inutilité durera encore longtemps ; on se cache de moi. Je ne suis pas plus utile à la France ni à vous qu'à ce pays-ci. J'y joue donc un rôle peu convenable (1). » Et quelques jours après, il ajoute : « Il ne m'est plus possible de résister aux embarras et au discrédit dans lequel me jettent les procédé des Messieurs de Hollande, on aurait beaucoup de peine à porter à maturité les 25,000 florins au lieu de 50,000 qu'Amsterdam m'avait adjugés ! Il y a un terme à tout, il y en a un qu'on ne peut reculer ; mais ce n'est pas celui de l'inconsidération ni de l'indécence. Je n'ai donc d'autre parti à prendre que celui d'aller à Loo, où je suis sûr d'être désiré, bien reçu et payé convenablement (par le stathouder), ou celui d'aller en France réclamer vos conseils et la protection du roi. » Ce dernier parti était plus conforme à la conduite passée du général que de passer au service des ennemis de la France et d'être soldé avec l'argent de l'Angleterre. Une telle trahison répugnait à son caractère, bien que la manière indigne dont les républicains le traitaient depuis un an l'eût justifiée dans une certaine mesure.

Acculé aux expédients, ne trouvant plus à emprunter, Maillebois est obligé de vendre sa vaisselle ; puis il quitte la Haye le 4 novembre 1786, en confiant à Vérac le soin de poursuivre le recouvrement des 54,000 florins dus par les États de Hollande et la fixation de son traitement. Il est alors à peu près réconcilié avec l'ambassadeur ; et à la

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 569, f° 314. Maillebois à Vergennes, 15 octobre 1786.

proposition de s'occuper de ses affaires en son absence, il répond à Vérac « qu'il ne fera que son devoir en agissant ainsi ».

Malade de la goutte, qui devait l'emporter cinq ans plus tard, de Maillebois se réfugia dans son gouvernement de Bréda.

A la fin de l'année, sa gêne devint si grande qu'il partit pour Paris afin de solliciter un secours du roi. Un billet daté du 31 décembre et adressé à Vergennes nous l'apprend : « Je suis arrivé hier à Paris bien tard, avec une voiture hollandaise, qui a cassé quatre ou cinq fois en route, et, de plus, avec une fluxion qui m'empêche d'aller aujourd'hui à Versailles. » Six jours après, Maillebois est déjà de retour à Bréda (1), ayant sans doute obtenu quelque subside, car ses lettres ne sont plus aussi navrantes; elles ont rapport à l'état troublé de la Hollande.

Cinq mois s'écoulent, de Vergennes meurt dans l'intervalle, le maréchal écrit à son successeur, le comte de Montmorin, une lettre éplorée, pour l'informer que les États de Hollande refusent définitivement de payer ce qu'ils lui doivent. Il est exposé aux poursuites d'un juif fripon, créancier de son ancienne légion, et pour éviter la prison au général, Vérac donne 4,000 florins et se porte garant du reste (2).

« J'aurais cru manquer aux devoirs de ma charge, en laissant un officier général au service du roi, décoré de ses ordres, exposé à tous les désagréments d'une poursuite rigoureuse de la justice; je me suis décidé à payer pour lui une somme de 7,402 florins, qu'il avait été condamné, sous appel, à payer dans les vingt-quatre heures (3). »

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 471, f^os 88 et 125. Maillebois à Vergennes, les 5 et 11 janvier 1787.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 572, f° 453. Maillebois à Montmorin, 29 mai 1787.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 41. Vérac à Montmorin, 2 juin 1787.

Montmorin, ému de la situation critique de Maillebois, écrivait au chevalier de Bourgoing, alors en Hollande : « Faites ce que vous pourrez pour lui, surtout qu'on ne le mette pas en prison. Mais aussi, il n'avait rien à faire à la Haye, et ferait beaucoup mieux de ne pas se mêler des affaires qu'il gâtera toujours avec beaucoup plus d'esprit qu'il n'en faudrait pour les bien faire. Je répondrai de l'argent de M. de Vérac, mais ce sera de mon argent et non pas de celui du roi, qui ne doit pas être destiné à cet emploi. »

Comme il fallait renoncer à rien obtenir des États de Hollande, à cause de la guerre civile qui éclata en juin 1787 entre cette province et la Gueldre réunie à l'Utrecht, de Montmorin se décida finalement à avoir recours au roi, et pria de Breteuil de lui soumettre le mémoire justificatif de Maillebois.

Dès ce moment, il n'est plus question de cette affaire ni de ce personnage dans la correspondance diplomatique. Il est probable qu'il obtint quelque secours de Louis XVI. Nous ignorons la date exacte de son départ de Hollande; mais il n'y était certainement plus au mois de septembre, car il n'eût pas manqué de jouer un rôle dans les événements que nous allons exposer.

En résumé, si la mission de Maillebois ne donna aucun résultat, la faute en incombe aux États de Hollande, qui, par avarice, lui refusèrent les moyens de la rendre féconde. Ils regrettèrent bientôt amèrement le départ du général et le licenciement de sa légion.

CHAPITRE XXII

L'INTERVENTION DE LA FRANCE, 1786

Une grave question se posait pour le cabinet de Versailles au début de l'année 1786. Le traité d'alliance franco-hollandaise avait été ratifié définitivement par les deux parties contractantes au mois de décembre précédent; quels moyens devions-nous employer pour tirer de ce pacte le plus grand profit possible, malgré l'animosité qui existait entre les patriotes et le stathouder, et que ni la conclusion de l'alliance ni la paix rétablie avec Joseph II n'avaient calmée, bien au contraire. Au mois de septembre 1785, elle avait été portée à un point excessivement aigu par l'incident que voici : Guillaume V, voyant que la guerre avec l'Autriche, sur laquelle il comptait pour se faire nommer roi, était écartée, organisa une émeute dans la capitale pour, au milieu du trouble, essayer un coup d'État contre les patriotes et le parti français. Cette tentative échoua, et les États de Hollande, craignant son renouvellement, prirent le 9 septembre une résolution par laquelle ils retirèrent provisoirement à Guillaume le commandement de la garnison de la Haye. Cette motion fut de suite portée aux États généraux et mise en discussion. Outré de cette brèche nouvelle à ses prérogatives, le stathouder quitta la province de Hollande et se retira à Loo.

Frédéric II descendit de nouveau dans la lice et fit présenter un mémoire aux États généraux par Thulmeyer.

Dans ce long factum, il exposait son chagrin de voir son neveu dépouillé d'un de ses privilèges, et sollicitait les États de le lui rendre le plus tôt possible (1). Le ministre de Prusse sollicita encore une fois, mais en vain, l'ambassadeur de France de l'aider à défendre la cause du prince, ou au moins de tenter un effort pour rétablir la bonne harmonie (2).

Le véritable obstacle que nous rencontrerions n'était pas nouveau, nous l'avions déjà rencontré, nous étions menacés de le voir toujours barrer le chemin à l'influence française. Le stathouder n'accepterait jamais sincèrement l'alliance avec le roi. Il faut reconnaître que si ce prince avait été énergique, le cabinet de Versailles ne serait point parvenu à prendre la place qu'il occupait alors dans les conseils de la Hollande. La faiblesse et la pusillanimité de Guillaume V nous avaient permis de créer l'alliance; ces mêmes défauts menaçaient de la rendre stérile. Laisser subsister cet état de choses serait impardonnable.

Nous avions deux moyens de supprimer l'obstacle : ou bien essayer encore une fois la conciliation et tâcher de lier Guillaume à la France et aux patriotes; mais qu'attendre d'un homme de quarante ans, ayant toute sa vie entretenu la haine pour la France, l'amour pour l'Angleterre, qu'il avait sucés avec le lait. Le second moyen consistait à le mettre hors d'état de nous nuire en aidant les patriotes à limiter ses prérogatives, et à le remettre au rang qu'avaient occupé les trois premiers stathouders.

L'ambassadeur de France préconisait ce dernier moyen, appuyait les républicains lorsqu'ils prétendaient établir un conseil militaire, retirer au prince le commandement

(1) Ce privilège avait été accordé à Guillaume III à titre exceptionnel lors de la guerre avec la France en 1674, et depuis les stathouders se l'étaient octroyé en tout temps.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 565, f° 179, novembre 1785.

de la Haye, enfin créer un conseil maritime. Ne pouvant plus disposer à son gré des forces de terre et de mer de la République, ni exécuter un coup d'État, Guillaume serait désarmé contre nous; et le projet de faire marcher toutes les forces de la Hollande contre l'Angleterre en cas de guerre devenait exécutable. Bien placé pour juger de la situation, Vérac poussait Louis XVI à prendre l'initiative d'une mesure qui rassurerait les patriotes et leur permettrait de continuer la lutte contre les privilèges du prince. Ces amis de la France, instruits par l'émeute du mois de septembre 1785, craignaient toujours un coup d'État et le renouvellement des scènes tumultueuses dans lesquelles les frères de Witt avaient trouvé la mort sous Guillaume III. Van Berkel et Guyselaer, fermes appuis du parti patriote, venaient d'être attaqués par le populace au sortir du parlement et n'avaient échappé à la mort que par miracle.

Pour inciter le roi à sortir de sa réserve, les patriotes lui envoyèrent comme ambassadeur le comte de Salm, dévoué à leur parti et qui aspirait à prendre, en Hollande, la place qu'avait occupée si longtemps Louis de Brunswick, et à être pour la France ce que ce personnage avait été pour l'Angleterre.

Salm arriva à Paris dans les premiers jours de mars 1786 et eut de longues et fréquentes conférences avec de Vergennes. Le résultat fut que Louis XVI se décida à une démarche trop longtemps retardée. Il fit écrire à de Vérac : « La perplexité où nous sommes ne nous permet pas de vous donner des instructions sur la conduite que vous aurez à tenir dans les différentes conjonctures, et Sa Majesté pense que ce qu'Elle a de mieux à vous prescrire, c'est de concerter toutes vos démarches avec les trois pensionnaires (1). Mais vous sentirez de vous-même que vous ne

(1) On sait qu'il y avait un pensionnaire dans chaque grande ville. Ceux dont il s'agit sont ceux de la Haye, de Rotterdam et d'Amsterdam.

devez pas vous laisser entraîner par leur chaleur, ni adopter indistinctement toutes les mesures qu'ils pourraient vous proposer. Sa Majesté est décidée à se montrer avec énergie en faveur des patriotes, mais désire que l'on puisse éviter un éclat, afin d'assoupir les esprits et tâcher de trouver un moyen terme, surtout sur la question du commandement de la Haye. *Vous assurerez aux patriotes que Sa Majesté les prend sous sa protection immédiate* et vous ferez connaître, partout où vous le jugerez nécessaire, que Sa Majesté regarderait comme une offense personnelle tout ce que l'on entreprendrait contre leur liberté (1). »

Par le même courrier, de Vergennes adressait à Vérac une longue lettre personnelle de sa propre main, dans laquelle il confirmait la dépêche officielle, et l'autorisait à faire des largesses à certaines personnes, pour gagner les suffrages des députés de quelques villes de Hollande qui tenaient pour le stathouder : « L'argent, si vous avez été dans le cas d'en répondre, vous sera remboursé, ou à ceux qui vous l'ont avancé (2). »

En même temps, le marquis Coetloury parcourait les provinces, prêchant la concorde et l'union avec la France.

Nous pouvons considérer la dépêche du 15 mars 1786 comme la première intervention officielle de la France dans les troubles intérieurs de Hollande. Elle était trop platonique pour produire un grand effet, nous la verrons six mois plus tard suivie d'une autre beaucoup plus énergique.

Les déclarations du roi servirent pourtant à rassurer

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 566, f° 303. Vergennes à Vérac, 15 mars 1786.

(2) Le roi décida que les appointements annuels de l'ambassadeur seraient portés de 110,000 livres à 150,000 à partir du 1er janvier 1786. Cela lui permettrait de faire des largesses, de donner quelques fêtes pour égayer la capitale en l'absence de la cour, enfin de combler de bons dîners des députés hésitants, etc., etc. Lettre de Vergennes du 15 avril 1786, t. 567, f° 14.

les patriotes dans une certaine mesure; pas assez encore en ce qui concernait les menées de la Prusse. De Vérac, à leur instigation, proposa au roi de remettre une note aux États généraux. Le roi la trouva trop tranchante et craignit d'indisposer Frédéric II, il en fit passer une autre que les patriotes jugèrent insuffisante. On se mit enfin d'accord et le cabinet français établit la suivante : « L'ambassadeur a ordre de transmettre à vos Hautes Puissances les témoignages les plus expressifs de l'affection et de l'amitié que leur porte le roi son maître et de leur renouveler l'assurance de l'attachement invariable de Sa Majesté à l'alliance subsistant entre elle et les Provinces-Unies. Le roi forme des vœux pour que l'on parvienne à réformer les abus qui peuvent avoir occasionné des dissentions intestines dans la République et que sa tranquilité puisse être établie sur des principes puisés dans l'essence de sa véritable constitution. Le roi, en confiant ses vœux à vos Hautes Puissances, ne prétend point s'immiscer dans la direction des affaires intérieures de la République; bien loin d'avoir cette intention, elle donnerait au contraire, s'il était nécessaire, ses soins les plus actifs pour empêcher que vos Hautes Puissances y fussent troublées intérieurement comme extérieurement. Sa Majesté n'a d'autre but, dans la démarche qu'elle fait, que de remplir les devoirs d'un ami et d'un allié et de leur donner par là une nouvelle preuve de la part sincère qu'elle prend au bonheur et à la prospérité des Provinces-Unies. »

« Sa Majesté n'ira pas au delà du pas auquel elle veut bien se déterminer, » ajoutait Vergennes (1).

Lue aux États généraux, cette déclaration combla de joie les patriotes.

Pour ne pas rester en arrière, de Thulmeyer présenta le 16 mai un mémoire en réponse à la déclaration française.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 567, f° 57, 17 avril 1786.

Il était, dans le fond, analogue à celui de Louis XVI; seulement Frédéric II exprimait l'espoir que les droits et prérogatives du stathoudérat seraient mis hors d'atteinte.

L'Angleterre, qui depuis trois ans s'était contentée d'agir en sous main et de soutenir la cause du stathouder avec de l'argent, ne voulut pas s'abstenir plus longtemps, en présence des démarches de la France et de la Prusse. Harris remit donc le 25 juillet (1) un mémoire de la plus haute importance, dans lequel le roi Georges, après avoir témoigné la part qu'il prenait aux troubles de Hollande, continuait ainsi : « Depuis que deux puissances respectables, amies et voisines de la République, ont déclaré leurs sentiments relatifs à la position actuelle, Sa Majesté croirait manquer à ses devoirs si elle ne venait pas exprimer les vœux sincères qu'elle forme pour le *maintien de sa constitution actuelle.* » Le manifeste se terminait par un appel à la nation hollandaise, sollicitée de reprendre les relations d'autrefois avec la Grande-Bretagne.

Dès ce moment, la France, la Prusse et l'Angleterre vont intervenir efficacement en Hollande et lutter sur ce terrain, mais avec des armes différentes.

Les événements se pressaient; le comte de Salm était revenu à la Haye; quinze jours après, les États généraux, par dix voix contre neuf, décident de charger les conseillers députés de se conduire à l'avenir, au sujet du commandement de la Haye, ponctuellement selon la teneur de la révolution des 4 et 5 mars 1672. Or elle édictait que cette garnison ne serait sous les ordres que de leurs Hautes Puissances et de leurs conseillers députés et ne devrait obéir à personne d'autre (2).

Guillaume V, en apprenant le vote de cette résolution

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 568, f° 17.

(2) La minute de cette résolution est de la main même de Jean de Witt, le fameux pensionnaire de Hollande massacré par la populace ainsi que son frère, en 1674.

qui le privait définitivement d'un de ses privilèges, donna des marques de dépit propres à un enfant. Il prit son chapeau, le jeta à terre et le foula aux pieds (1). On s'attendait à tout autre chose de la part d'un stathouder de Hollande.

Louis XVI ne fut pas content non plus ; il estima que les patriotes allaient trop loin, qu'il n'y avait plus de réconciliation possible et que la majorité « un peu gresle » de la résolution du 27 juillet ne promettait rien de bon. Il était temps que la France prît des mesures nécessaires pour ne pas être entraînée par les républicains hors de la ligne de conduite qui convenait à ses propres intérêts (2).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 568, f° 202.

(2) Conf. Henry Welschinger, *La mission secrète de Mirabeau à Berlin*, 1786-1787, p. 218 et suiv. Il est très souvent question des affaires de Hollande dans les lettres de Mirabeau à l'abbé de Périgord, notamment dans celles des 16-18 et 21 octobre 1786, 2-4 et 5 janvier 1787.

CHAPITRE XXIII

LA MÉDIATION DE LA FRANCE ET DE LA PRUSSE

Des quatre privilèges principaux du stathouder il n'en restait plus qu'un : le règlement de 1674 (1).

On se souvient qu'en vertu de cet acte, passé au profit de Guillaume III, les trois provinces de Gueldre, d'Utrecht et d'Over-Yssel recevaient de lui directement leurs magistrats et tous leurs fonctionnaires de l'ordre judiciaire et administratif (2). Héritier de cette prérogative, on ne sait trop pourquoi, et en vertu d'une tolérance des États généraux, Guillaume V se trouvait de fait monarque absolu dans trois États sur sept.

Les républicains d'Utrecht résolurent de lui arracher ce dernier privilège. La petite ville de Wick chassa la première ses régents et en nomma d'autres de son choix; Utrecht l'imita; alors les États de cette ville dévoués au prince et les magistrats nommés par lui émigrèrent à Amersfort. La province d'Utrecht se trouvait coupée en deux. La Gueldre suivit cet exemple, mais Guillaume intervint par la force et les villes rebelles de Hellem et d'Elbourg furent enlevées par quatre mille soldats fidèles au prince; il y eut des morts et des blessés des deux côtés. Les républicains de ces trois provinces firent appel à la

(1) Le haut commandement de l'armée et de la flotte était sur le point d'être remis à deux conseils spéciaux.

(2) Les autres provinces élisaient elles-mêmes leurs magistrats et fonctionnaires. Voir chapitre III, l'organisation de la Hollande au dix-huitième siècle.

France pour les protéger contre le prince, conformément au traité d'alliance de 1785 et aux promesses récentes du roi.

Vérac répondit évasivement aux délégués, et Louis XVI, de plus en plus embarrassé par la tournure que prenaient les affaires de Hollande, manda l'ambassadeur à Versailles pour discuter les mesures à prendre.

Les républicains le supplièrent de ne pas quitter son poste dans un moment où le pays était en guerre civile, et le marquis de la Côte, son gendre, partit à sa place pour la France le 26 août 1786.

Pour augmenter le trouble, Frédéric II mourut. Accablé d'infirmités, assagi et calmé, ce monarque n'aurait sans doute pas pris contre les républicains des mesures extrêmes; son neveu Frédéric-Guillaume III, le propre frère de la femme du stathouder, et pour laquelle il avait une vive affection, se laissa entraîner immédiatement dans une voie dangereuse. Le premier acte de son règne fut l'envoi à la Haye du comte de Goertz, porteur d'une lettre royale dans laquelle il est question (1) « des oppressions inouïes que le stathouder doit souffrir si innocemment et des épreuves de notre chère et digne sœur ».

Chose plus grave que ces phrases emphatiques, c'était une confirmation de précédentes lettres de son oncle, « de la manière la plus sérieuse, et la réquisition que les choses puissent être rétablies le plus promptement sur le pied antérieur. » Enfin, de Goertz avait pleins pouvoirs pour entrer en négociations à ce sujet avec les États généraux. Qu'allait faire le cabinet de Versailles en présence de cette ingérence directe de la Prusse? Il commença par attendre le résultat de la mission de Goertz. Ce personnage se persuadait avoir un grand ascendant sur Vérac, qu'il avait connu en Russie. Il n'en était rien, toutefois notre ambassadeur fut mis en garde contre les insinuations et

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 569, f° 16. Frédéric-Guillaume aux États généraux, 2 septembre 1786.

les pièges de l'envoyé prussien. Comme Goertz et Thulmeyer lui faisaient de fréquentes visites, les républicains en prirent ombrage et crurent que la France était d'accord avec la Prusse pour rétablir les privilèges du stathouder. De son côté, Louis XVI, accusé par Frédéric-Guillaume d'avoir poussé les États de Hollande à retirer le commandement de la garnison de la Haye au prince, dut se justifier, par l'organe de son ministre à Berlin, le comte d'Estremo (1).

Les débuts de Goertz furent mauvais ; son ton altier, sa préférence marquée pour Harris, lui aliénèrent les républicains. Loin d'opérer une conciliation, il indisposa tellement les États de Hollande que, huit jours après son arrivée, ce corps, par seize voix contre deux, suspendit Guillaume V de ses fonctions de capitaine général de la province de Hollande et délia les troupes du serment de fidélité qu'elles lui devaient.

Ce dernier coup porté à l'autorité du prince fit enfin sortir Louis XVI de sa passivité; il comprit trop tardivement que Guillaume V allait être définitivement renversé si la France n'usait pas de son ascendant sur les patriotes pour le protéger. Le maintien du stathoudérat n'était pas absolument nécessaire à l'alliance, les liens étroits entre les frères de Witt et nous au siècle précédent le prouvaient; mais ne fallait-il pas craindre une intervention à main armée de la Prusse et de l'Angleterre, de la Russie même, que Guillaume sollicitait aussi ouvertement (2)? Gérard de Rayneval, directeur au ministère des affaires étrangères (3), fut donc envoyé en toute hâte le 13 no-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 569, f° 85, Vergennes à d'Estremo, 18 septembre 1786, et Prusse, Corresp., t. 206, f°.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 570, f° 34. De Ségur, ministre de France en Russie, à Vérac, 8 novembre 1786. Catherine II répondit évasivement à Guillaume V.

(3) Né en 1736, chef de bureau pendant vingt ans au ministère des affaires étrangères, auteur de plusieurs ouvrages sur le droit public et international; mort en 1812.

vembre à la Haye pour, de concert avec Vérac et si possible avec de Goertz, amener un rapprochement. En même temps, Vergennes écrivit à Vérac : « De Rayneval est une instruction vivante que le roi vous envoie. Il est bien instruit de ses intentions et, comme mon coopérateur, connaît bien à fond ma façon de penser. Sa mission ne présente aucun caractère qui puisse blesser votre délicatesse. Elle n'est point ostensible comme celle de Goertz, il n'a point de lettres de créance auprès des États généraux. C'est à vous qu'il est adressé et c'est par vous qu'il doit être introduit. »

Vérac conçut un vif plaisir de l'arrivée de ce renfort pour la cause française, il s'entendit sans peine avec de Rayneval, et les conférences commencèrent de suite avec les pensionnaires et avec de Goertz, qui changea alors de ton et parut plus conciliant.

L'envoi de Rayneval n'eut qu'un tort, c'est d'avoir été trop retardé; six mois plus tôt cette mission aurait eu la chance d'aboutir; mais au point où en était arrivée la haine réciproque du stathouder et des patriotes, le résultat était douteux. On ne saurait trop critiquer la lenteur du cabinet de Versailles, si bien renseigné pourtant par son ambassadeur.

L'échange des dépêches avec Berlin continuait très actif, et le roi fit comprendre à Frédéric-Guillaume que le plus grand service que la Prusse pouvait rendre au stathouder serait de l'amener à accepter le plan de conciliation proposé par Rayneval. Goertz y mit de la bonne volonté, les patriotes oublièrent un peu leurs griefs et les efforts de l'envoyé français furent couronnés de succès; le ministre prussien se chargea de porter à Nimègue, au stathouder et à sa femme, un plan de conciliation pour le leur faire accepter. Ce projet était un moyen terme en vertu duquel le prince conservait ses privilèges, mais sous le contrôle des États généraux. Frédéric-Guillaume accueillit avec

satisfaction cette solution et pressa son beau-frère de l'adopter (1). Guillaume V mit trois semaines à formuler sa réponse, dans l'intervalle envoya demander l'avis du roi de Prusse, et, le 31 décembre 1786, chargea sa femme d'écrire à Goertz qu'il repoussait d'une manière absolue l'arrangement. Cette réponse était conçue en termes désobligeants pour les deux cours médiatrices.

Les républicains, furieux d'avoir un stathouder « qui faisait faire ses affaires par sa femme », se préparèrent à le renverser. De Vérac et de Rayneval, ainsi que les deux ministres prussiens à la Haye, n'en revenaient pas. Nous avions pourtant obtenu un résultat sérieux : nous avions convaincu le roi de Prusse de la pureté de nos intentions et du véritable désir qu'avait le roi d'arranger les affaires de Hollande pour le mieux des intérêts véritables de Guillaume V.

Quelques jours après, Frédéric-Guillaume prit d'Estremo à part chez la reine et lui dit « de remercier Sa Majesté, de sa part, des soins qu'elle veut bien se donner pour pacifier la Hollande à des conditions qu'il était fâché que le stathouder eût refusées (2) ». Quant à Louis XVI, il ne savait que penser et se demandait si Guillaume V avait perdu le sens commun. Le roi de France en conseillant au stathouder de plier devant les républicains, de renoncer à ses privilèges, lui indiquait la conduite que lui-même devait suivre deux ans plus tard vis-à-vis des États généraux. Guillaume se raidit, refusa de capituler et finit par sortir de la lutte à son avantage, tandis que le roi perdit la couronne et la vie.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 570, f° 397. D'Estremo, ministre de France à Berlin, à Vérac, 23 décembre 1786.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 571, f° 118. D'Estremo à Rayneval, 9 janvier 1787. Conf. Henri Welschinger, *op. cit.*, p. 506 et 507. Rayneval à Mirabeau et au baron de Gentz.

CHAPITRE XXIV

L'AFFAIRE DE LA PRINCESSE GUILLELMINE

Avant de quitter la Haye, de Rayneval, par ordre du cabinet de Versailles et après entente avec Goertz, conseilla aux patriotes de nommer une commission pour élaborer un programme de gouvernement. L'instruction laissée par l'envoyé français conseillait de restreindre les privilèges militaires et maritimes de Guillaume et de lui laisser un pouvoir semblable à celui qu'avait exercé le stathouder Maurice deux siècles auparavant. Si Guillaume refusait d'y souscrire dans un délai convenu, il serait proclamé déchu du stathoudérat pour la province de Hollande, et son fils mineur le remplacerait sous la tutelle des États.

En résumé, malgré son échec, la mission de Rayneval fut un succès pour la France; elle calma les susceptibilités de la Prusse et augmenta la part que notre ambassadeur avait dans les conseils des républicains. Louis XVI approuva sans restriction le plan laissé par Rayneval, et il écrivit à Vérac le 4 février 1787 : « Quant à la brouillerie dans la province d'Utrecht (1), l'intention de Sa Majesté est que vous fassiez, dans cette vue, tout ce qui est en votre pouvoir. Placez-vous entre les deux partis, offrez-leur votre entremise, abouchez-vous avec les députés de la province d'Utrecht; parlez-leur avec onction des vœux

(1) Voir plus haut, p. 347, les causes de la scission en Utrecht.

que le roi fait pour que leur pays soit enfin pacifié. Le roi vous autorise à dire au parti patriotique qu'il est décidé à donner toutes les marques de sa protection nécessaires pour consolider son système et son crédit. Vous en donnerez l'assurance la plus positive à MM. les pensionnaires, ainsi qu'aux membres les plus influents. Le roi de Prusse a envoyé l'Aigle noir aux deux fils du stathouder; nous n'y trouvons rien d'extraordinaire. L'on ne devait pas s'attendre à ce que Frédéric-Guillaume se brouillerait avec lui. La seule chose qui nous importait, ainsi qu'aux patriotes, était de mettre Sa Majesté prussienne dans le cas de ne plus se mêler des affaires du stathouder. Cet objet est rempli, tout le reste doit nous être indifférent (1). »

Le cabinet de Versailles espérait en l'indifférence de la Prusse; il eut bientôt une cruelle désillusion.

Un vent de révolte souffle alors sur toute la Hollande; aux querelles entre le prince et les patriotes et entre les provinces, s'ajouta une scission dans le parti républicain lui-même. Les magistrats et régents de Rotterdam et d'Amsterdam et les aristocrates républicains, mécontents de ce que la bourgeoisie prétendait restreindre leurs privilèges, quittèrent le parti républicain et passèrent au stathouder. La majorité dans les États de Hollande, qui était depuis vingt ans fidèle à la France, se trouva ainsi déplacée, et nos amis furent mis en minorité (mars 1787).

Toute la politique du cabinet français se tourna alors vers le rétablissement de cette majorité sans laquelle nous ne pouvions maintenir notre influence en Hollande.

Le comte de Salm fit un nouveau voyage à Paris, Vérac et son gendre de la Coste se remuèrent comme jamais ils ne l'avaient fait jusqu'alors; le roi mit 80,000 livres à la disposition de l'ambassadeur pour fixer quelques

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 571, f° 250. Instructions à Vérac.

républicains hésitants; enfin le chevalier de Bourgoing partit pour prêter main-forte à nos représentants. Harris jouait aussi ses dernières cartes, il venait de recevoir une nouvelle somme de 80,000 livres sterling pour fomenter une réaction en faveur du stathouder; il se déclarait ouvertement son ami et protecteur, et jouait plutôt le rôle d'un chef de conjurés que celui de ministre d'une puissance neutre.

La France sortit encore victorieuse de cette lutte d'intrigues. De Vérac calma les aristocrates, leur représentant que le roi de France ne tolérerait jamais que la démocratie s'implantât en Hollande; de Salm modéra les ardeurs de la bourgeoisie; le parti républicain resserra ses rangs, de nouveaux régents, favorables à nos intérêts, furent élus à Amsterdam et Rotterdam, et les États de Hollande retrouvèrent leur majorité francophile.

Malheureusement notre ambassadeur fut moins heureux dans ses efforts pour apaiser les discordes qui continuaient toujours entre la province de Hollande d'un côté, la Gueldre et les États d'Amersfort de l'autre. Pour en finir, les Etats de Hollande prirent, en mai, la ville d'Utrecht sous leur protection immédiate; cette solution amena la guerre civile. Guillaume V réunit quelques troupes fidèles à sa cause (1) et marcha sur Utrecht. Un combat de cavalerie eut lieu aux portes de la ville, le 14 mai, et les patriotes furent vainqueurs; un grand enthousiasme remplit la province de Hollande.

Ici se place une intervention d'un autre genre de la France. Pour aider Vérac à organiser des corps francs et enchaîner la fidélité des officiers supérieurs de l'armée, enfin à protéger la province de Hollande contre Guillaume, le roi avance 50,000 florins et trouve bon de continuer à

(1) Les troupes à la répartition de Hollande, Zélande, Groningue, Over-Yssel et Frise reçurent ordre de ne pas obéir à Guillaume et perdirent de ce chef un grand nombre de leurs officiers dévoués au prince.

fournir chaque mois pareille somme. Il élève le comte de Salm au grade de maréchal de camp.

En appuyant par les armes la Gueldre et les États d'Amersfort, le stathouder poursuivait contre la Hollande la restitution de ses privilèges ; en lui résistant, la France défendait son alliance avec les États généraux, fruit de quarante ans de luttes, et mise maintenant dans le plus grand péril par suite du désordre qui régnait en Hollande.

Cependant, le cabinet de Versailles nourrissait encore, à la fin de mai 1787, l'espoir qu'un arrangement amiable surviendrait ; il était disposé à offrir sa médiation, non pas entre le stathouder et la province de Hollande, mais entre cette province et la Gueldre, en laissant complètement en dehors la personne du prince, qui, nous l'espérions, finirait par être mis complètement en dehors du gouvernement et remplacé par son fils mineur (1). Une telle combinaison assurerait le maintien de l'alliance et l'extension de plus en plus grande de l'influence française ; nous jouerions alors en Hollande un rôle analogue à celui que l'Angleterre y avait joué pendant cent quinze ans. Cette solution paraissait d'autant plus possible que la commission nommée en janvier pour élaborer les conditions du gouvernement du prince n'avait encore abouti à rien de sérieux. En ce moment, Louis XVI n'aurait donc pas hésité, si les circonstances s'y étaient prêtées, à favoriser le renversement d'un prince légitime, pour conserver la Hollande dans le système politique de la France.

Toutefois, n'osant pas encore, de peur d'augmenter le trouble, imposer sa médiation aux belligérants, il décida de la faire solliciter par les États de Hollande. Vérac

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 572, f^os^ 347 et 573, f. 124. De Vérac à de Montmorin, 19 mai, et de Montmorin à Vérac, 11 juin 1787. De Vergennes était mort au début du mois de mai. Le comte de Montmorin lui avait succédé aux affaires étrangères, mais sans rien changer à la politique française en Hollande.

invita donc les bourgeois d'Amsterdam à la proposer; ils ne résistèrent pas trop à cette demande, et le 23 juin les États de Hollande réclamèrent la médiation du roi de France, « l'unique allié de la confédération. »

Avant que cette motion pût être confirmée par les États généraux pour devenir exécutoire, un événement survint, peu important par lui-même, mais dont les suites furent incalculables pour la France et pour les Provinces-Unies. En même temps qu'il marchait contre la province de Hollande avec ses troupes, Guillaume V, appuyé par Harris et l'or anglais, organisait une formidable émeute populaire au cours de laquelle il espérait chasser de la Haye les États de Hollande et s'emparer du pouvoir absolu. Quelques troubles avant-coureurs éclatèrent à Zuphten, à la Brille, à Middlebourg, en Zélande; la populace, réunie à des soldats stathoudériens, pilla les maisons des patriotes. Mais cela n'était rien près du mouvement qui devait éclater dans trois cents villes et bourgs en même temps. Le signal serait donné par la femme du stathouder, qui irait en personne à la Haye et soulèverait le bas peuple contre les États de Hollande. Dans ce but, elle quitta secrètement Nimègue, accompagnée seulement d'une de ses dames d'honneur et des comtes Randwyck et Bentinck. Son équipage fut arrêté à un poste placé sur la frontière de la Gueldre et de la province de Hollande, car les Etats avaient établi un cordon de troupes pour se couvrir contre une surprise du stathouder.

Le capitaine commandant le poste étant absent, le lieutenant fit prendre les armes et alla reconnaître les voyageurs; puis, s'adressant très respectueusement à la princesse, il lui témoigna tout son regret d'être obligé d'interrompre sa marche, et allégua pour excuse une consigne qui le forçait à arrêter tout équipage jusqu'à ce que le général stationné à Woerden eût donné son laissez-passer, après avoir consulté la commission spéciale éta-

blie à cet effet. La princesse fut extrêmement fâchée de cet incident qui renversait tous ses plans, cependant elle se contint et fit prévenir la commission de Woerden. Trois de ses membres accoururent en diligence, et, avec toutes sortes d'égards, s'enquirent du but de son voyage. Elle répondit qu'elle allait à la Haye dans le but d'y établir la concorde et pleine des meilleurs sentiments du monde. Les commissaires lui déclarèrent alors que dans l'état de sédition actuelle, sa présence serait plutôt nuisible, et, en attendant que les États de Hollande eussent décidé souverainement sur la question, l'engagèrent à retourner à Nimègue. Guillelmine refusa et demanda à se rendre à Gouda; mais les commissaires, craignant des troubles dans cette localité, refusèrent l'autorisation. La princesse choisit alors le château de Leerdam, et les commissaires lui donnèrent pour s'y rendre une escorte d'honneur de cavalerie; ils poussèrent même la civilité ou plutôt la défiance jusqu'à l'accompagner eux-mêmes. Ne pouvant se loger convenablement dans ce château, la voyageuse se rendit définitivement à Schooneven, ville dont les sentiments de républicanisme étaient inébranlables (1).

L'événement ne souleva au début aucune appréhension en Hollande, mais le roi de Prusse, en l'apprenant, entra dans une terrible colère; il fit écrire à Goltz, son ministre à Paris, pour en donner connaissance au cabinet de Versailles, une lettre dont nous extrayons les passages suivants : « Selon les premières particularités qui m'en sont revenues, on a mis la princesse dans une auberge, on l'a séparée de sa suite, on a mis des gardes avec des épées nues devant et même dans sa chambre. Je ne sais pas en-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 286. De Vérac à Montmorin, 30 juin 1787. Dans une lettre du 7 juillet, l'ambassadeur se félicite de l'arrestation de la princesse; une émeute devait éclater à la Haye et tous les amis de la France et les Français, y compris lui-même, eussent pu être massacrés.

core au juste ce qui fut fait ensuite et si on lui a rendu ou non la liberté. Quoi qu'il en soit, je ne puis regarder cet énorme attentat contre une princesse respectable, qui m'appartient de si près, et qui n'avait sûrement ni l'intention ni le pouvoir de faire du mal aux États de Hollande, que comme une violation manifeste du droit des gens et comme un *affront personnel fait à moi-même,* et je ne puis le laisser passer avec indifférence. Je commande donc à M. Thulmeyer de demander, par une déclaration énergique, tant aux États généraux qu'à ceux de Hollande, que la princesse soit mise sans le moindre délai en pleine liberté, et que, si cela est déjà fait, les États de Hollande donnent à la princesse et à moi-même une satisfaction publique et éclatante de cette insulte, par une punition exemplaire de ceux qui l'ont commise et un désaveu public du fait. Vous vous adresserez sans perte de temps au comte de Montmorin et vous prierez ce ministre d'en faire part à Sa Majesté Très-Chrétienne, et de la requérir qu'elle veuille concourir avec moi, pour procurer à la princesse un prompt élargissement, ou, si cela est déjà fait, la satisfaction susdite, que je suis en droit d'exiger. Je me promets de la justice, de la grandeur et des sentiments d'amitié de Sa Majesté pour moi, qu'elle partagera ma juste indignation et qu'elle ne refusera pas son concours efficace pour nous procurer une satisfaction juste et proportionnée à l'insulte (1). »

Thulmeyer présenta aux États un mémoire conforme à cette lettre, et conçu en termes très violents.

Louis XVI jugea d'abord l'incident de Woerden d'une façon toute différente; il estima que la princesse avait commis une grande légèreté en voulant pénétrer clandestinement dans la province de Hollande et que nous ne pouvions qu'approuver le parti qu'on avait pris de l'arrê-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 353, 4 juillet 1787.

ter. « Sans doute, elle se plaindra de tous côtés, mais je présume qu'on sera trop sage à Berlin pour approuver sa conduite. Le projet était prémédité, Harris en avait la direction et peut-être le mérite de l'invention (1). »

Mais, quand il connut la lettre du roi de Prusse que nous venons de citer, le roi dut se persuader que la chose revêtait une extrême gravité, d'autant plus que cette lettre contenait une insinuation cachée à l'adresse du cabinet français.

Frédéric-Guillaume semblait nous accuser de complicité dans l'arrestation de la princesse. Pour calmer ces susceptibilités, de Montmorin déclara à Goltz « que tant par amitié pour le roi de Prusse, qu'eu égard aux qualités éminentes de la princesse, Sa Majesté ferait son possible pour engager les États de Hollande à prendre les mesures nécessaires pour effacer de sa mémoire ce qui était arrivé. »

En même temps, de Vérac, sollicité par Thulmeyer de concourir avec lui pour obtenir une satisfaction de l'insulte, justifia, dans une certaine mesure, la conduite de la commission de Woerden; il ajouta aussi que le roi de Prusse avait été mal renseigné; que seul le lieutenant commandant le détachement était resté l'épée à la main dans la chambre de la princesse, jusqu'à l'arrivée des trois commissaires qui le congédièrent de suite. Se rendant aussi un compte exact de l'importance que la cour de Berlin attachait à l'incident, notre ambassadeur calma la colère des patriotes exaspérés par la demande de satisfaction de la Prusse, et les décida à répondre dans des termes convenables au mémoire de Thulmeyer.

Le 14 juillet, les États de Hollande votèrent la réponse à faire à ce ministre. Dans leur résolution, les États rétablissaient les choses sous leur jour véritable

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 410. De Montmorin à Vérac, 9 juillet 1787.

et justifiaient les mesures prises à cause de la conduite de Guillaume V, qui depuis deux ans avait quitté la province de Hollande. Le roi de Prusse ne pouvait confondre sa personnalité avec celle de sa sœur, il n'était pas question du droit des gens dans cette affaire, mais d'une mesure d'ordre intérieur; en résumé, Sa Majesté n'avait pas été informée précédemment avec toute l'impartialité requise, et quand elle le serait, elle se désisterait de sa demande de réparation (1).

Ajoutons que les États se proposaient d'envoyer une lettre d'excuses à la princesse et même de l'inviter à revenir à la Haye. Vérac les poussait dans cette voie, mais il pensait que la Prusse n'avait pas le droit de requérir la punition des membres de la commission de Woerden.

Frédéric-Guillaume répondit à la résolution des États de Hollande du 14 juillet par la mobilisation de vingt mille hommes et leur concentration à Wesel, sur les frontières de la République, sous le commandement du duc régnant de Brunswick. Thulmeyer déclara aux États que son maître exigeait une satisfaction complète ou ce serait la guerre.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 540.

CHAPITRE XXV

INTERVENTION DE L'ANGLETERRE

Louis XVI se réjouissait de la proposition de médiation des États de Hollande, et attendait avec impatience qu'elle eût été confirmée par les États généraux (1); il espérait encore rétablir la paix entre les provinces, plutôt que l'imposer, lorsque l'Angleterre intervint ouvertement dans les affaires de Hollande.

Le duc de Dorset, ambassadeur anglais à Paris, présenta au cabinet français, le 4 juillet, une note dans laquelle il demandait « jusqu'à quel point la France se croit, par ses derniers engagements envers la Hollande, obligée de soutenir les vœux d'une partie de la République contre l'autre, et si ces engagements pouvaient la déterminer à accepter une médiation, proposée par la moitié de la République, tandis que l'autre se trouverait dépourvue de sa bienveillance ». Dorset proposait finalement de discuter avec nous « les moyens d'empêcher les malheurs dont les États généraux paraissaient être menacés dans ce moment (2). »

Chose infiniment plus sérieuse que cette mise en demeure, six vaisseaux de haut bord étaient armés dans le plus grand mystère à Portsmouth. Louis XVI eut con-

(1) On se souvient que tout ce qui avait trait aux affaires étrangères devait être voté par les États généraux. La médiation rentrait dans cette catégorie.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 372.

naissance de la chose, et, sans avoir l'air de s'en préoccuper, il envoya l'ordre de préparer pareil nombre de navires français, et de réunir en hâte à Givet quinze mille hommes. Puis il fit répondre à Dorset « que, bien qu'il n'eût de compte à rendre à personne concernant les affaires de Hollande, il se décidait à assurer la cour de Londres qu'il n'était pas question de protéger seulement la province de Hollande, mais de sauver toute la République de la destruction, que la médiation serait offerte par les États généraux et non par ceux de Hollande seuls, et que, si Sa Majesté Britannique était invitée à y prendre part, Sa Majesté la partagerait avec plaisir avec ce monarque. Que les patriotes n'avaient jamais eu l'intention de dépouiller Guillaume V de ses charges, mais seulement le projet de régler ses fonctions sur un pied constitutionnel, et que Sa Majesté n'avait pas changé d'avis, malgré les fautes de ce prince. »

A cette époque, le cabinet anglais ne désirait pas faire la guerre à la France pour le compte du stathouder; l'attitude énergique et les préparatifs militaires de Louis XVI lui imposèrent. Dorset eut ordre de représenter, de la manière la plus explicite, « que l'escadre d'évolution qui a ordre d'armer, et qui ne sera que de six vaisseaux, ne doit être employée qu'à manœuvrer dans la Manche et à l'Ouest, et ne sera ni renforcée, ni dirigée d'un autre côté; cela, pour que la cour de France, de son côté, veuille bien se borner à l'équipement d'un pareil nombre de vaisseaux et se désister d'assembler un corps de troupes sur la frontière des Pays-Bas et de préparer des magasins à cet effet (1). »

Louis XVI, par condescendance et pour ne pas pousser le cabinet anglais à des mesures extrêmes, donna ordre aux troupes en route pour Givet de retarder leur mouve-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 573, f° 429. Lord Cartmarthen à Dorset, 10 juillet 1787.

ment. Seulement, sur la demande des États de Hollande, il leur envoya 150 artilleurs, sous les ordres des capitaines de génie de Bellonet et Bosquillon de Frescheville (1).

Nous étions tranquilles pour l'instant du côté de l'Angleterre; toute l'attention se porta vers la Prusse.

Vérac, effrayé par la nouvelle de la mobilisation des Prussiens, courut chez Thulmeyer demander des explications. Cette mesure, lui répondit-on, a trois buts : imiter l'exemple de Louis XVI qui rassemble des troupes à Givet, appuyer la demande de satisfaction pour l'insulte faite à la princesse, enfin se mettre en état de faire respecter la médiation du roi de Prusse.

Ainsi cette puissance imposait ses bons offices entre les provinces ennemies; la médiation française n'était plus isolée; s'il n'avait tenu qu'à l'Angleterre, elle eût été une médiation à trois. Mais les Hollandais ne voulaient à aucun prix entendre parler de l'Angleterre, et nous encore moins, bien entendu.

Il fallut faire contre fortune bon visage, et essayer de se mettre d'accord avec la Prusse, si les États généraux consentaient à l'accepter comme arbitre avec nous.

Pouvaient-ils la refuser quand vingt mille Prussiens étaient campés sur leurs frontières?

La conduite du cabinet français, au mois d'août 1787, fut basée sur une conception absolument fausse des intentions réelles de la Prusse.

Il fait dire à Berlin qu'il regarde la présence des armées prussiennes à Wesel comme un obstacle à la conciliation, un manque d'égards pour lui, et demande la révocation de l'ordre de mobilisation. « Dans la supposition que cette révocation aura lieu, Louis XVI offre ses bons offices ultérieurs pour procurer à Sa Majesté Prussienne la satisfaction à laquelle elle peut vraisemblablement prétendre

(1) *Loc. cit.*, de Ségur, ministre de la guerre, à Vérac, 14 septembre 1787.

pour sa sœur. Comme nous devons croire que le roi de Prusse n'a aucune vue hostile et qu'il ne demande pas mieux que d'être retiré du faux pas que trop de précipitation lui a fait faire, nous sommes d'avis qu'il convient de lui en faciliter les moyens. Le camp de Givet n'a été que projeté, le roi contremandera les envois de troupes, si la Prusse retire les siennes de Wesel (1). »

Goltz, ministre de Prusse à Paris, entretient avec soin cette illusion, il assure de Montmorin qu'une simple démarche de politesse des États de Hollande envers la femme du stathouder calmera Frédéric-Guillaume.

Les patriotes, mieux instruits, supplient le roi de les secourir contre la Prusse, et Montmorin leur fait répondre qu'il les défendra (2).

C'est le cas d'activer la formation du camp de Givet, bien mieux, d'envoyer directement des troupes en Flandre. Comment, les Prussiens sont à quelques marches de la Haye, et pas un seul soldat français n'est en mouvement! Le cabinet de Versailles a-t-il oublié les stipulations du traité d'alliance défensive avec la Hollande et ignore-t-il qu'il lui doit des secours en cas d'attaque?

Non, mais sur les assurances trompeuses de Goltz, il croit que jamais les Prussiens n'oseront entrer en Hollande, et il ne fait rien pour défendre par la force les patriotes. Pendant ce temps, le cabinet de Londres, mieux renseigné et plus actif, négocie avec celui de Berlin; leurs deux ministres à la Haye font semblant de se bouder, afin de ne pas éveiller l'attention de Vérac, mais lord Grenville vient secrètement en Hollande et visite les amis du stathouder (3).

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f^os^ 17, 31 et 35. De Montmorin à Vérac, 3 août 1787, et à Falciola, à Berlin, même date.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f^o^ 66. De Montmorin à Vérac, 6 août 1787.

(3) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f^os^ 78 et 114. Von Reede, ministre de Hollande à Berlin, à Fagel, greffier des États généraux.

Enfin Georges III envoie un mémoire aux États de Hollande, dans lequel il déclare que, par une suite naturelle de son affection et de sa bienveillance pour la République, il s'empressera de coopérer à la médiation entreprise par une puissance amie, si les Hautes Puissances lui en font la demande. »

Le cabinet prussien remet au ministre de Hollande un projet de médiation portant sur six points.

En résumé, à la fin d'août, la médiation à trois semble inévitable, et nous ne pourrons nous y dérober. Ces plans de médiation arrivent à propos pour endormir la vigilance du cabinet français; évidemment les Prussiens ne pénétreront pas en Hollande, et on ne pense plus au camp de Givet. Il faut reconnaître que Louis XVI, qui ne voulait à aucun prix d'une guerre avec la Prusse, poussait de toutes ses forces les États de Hollande à accorder une satisfaction à la princesse; profitant de son ascendant sur les patriotes, il leur fait envoyer un projet de réponse à la Prusse, qui doit dans son esprit calmer Frédéric-Guillaume. « Il est fâcheux que les cours de Londres et de Berlin interviennent dans la médiation, mais le roi n'y peut rien, il faut désormais que les États écoutent les conseils du roi et les suivent, tout pourra s'arranger ainsi (1). »

Mais à la première faute du cabinet de Versailles, avoir trop de confiance dans la Prusse, s'en joignit une autre autrement grave. Le 20 août, le roi rappelle inopinément le marquis de Vérac.

« J'ai à vous annoncer, monsieur le marquis, une disposition de Sa Majesté, qu'il m'est pénible de vous apprendre, parce qu'au premier aspect elle se présente d'une manière qui peut vous affecter. Le roi m'a ordonné de vous mander que son intention est que vous vous rendiez à Ver-

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 161. De Montmorin à Vérac, 20 août 1787.

sailles. Je ne vous dissimulerai même pas qu'il a également résolu que vous ne retourniez pas à la Haye. Sa Majesté a disposé de l'ambassade de Hollande en faveur de M. de Saint-Priest. Je sens tout ce que cette résolution peut avoir d'affligeant pour vous dans ce moment. Je dois cependant, pour en écarter l'amertume, vous assurer de la part de Sa Majesté qu'aucun mécontentement particulier ne la lui a fait prendre; mais que la complication des affaires, les circonstances actuelles qui rendraient votre position nécessairement embarrassante et vous rendraient moins propre au service du roi dans la place que vous avez remplie jusqu'à présent l'ont seules déterminée. » Pour consoler de Vérac on lui promit la continuation de son traitement annuel de 20,000 livres et une place pour son gendre de la Coste (1).

Dans une lettre particulière, Montmorin ajoutait : « Il y a longtemps que je craignais cette détermination, qui doit nécessairement vous affliger; cependant je ne vous en ai jamais parlé directement, parce que je conservais toujours quelque espérance qu'elle n'aurait pas lieu. Je n'entre pas dans le détail des motifs qui l'ont insensiblement amenée, parce qu'ils sont trop compliqués. Je m'en rapporte à ce que vous en dira le chevalier de Bourgoing. Il est au fait de tout ce qui s'est passé (2). »

Vérac était accusé à la cour de France d'avoir trop favorisé les républicains depuis deux ans, de s'être comme inféodé et même compromis avec eux, d'être enfin devenu plus Hollandais que Français. Mais c'était une raison de plus pour le laisser à son poste, au moment d'une crise intense, dans laquelle le parti français avait besoin plus que jamais de se serrer autour du représentant de la France. Louis XVI nomma de suite, pour le remplacer, le comte

(1) Le marquis de la Coste, gendre de Vérac, habitait presque constamment Amsterdam; nous avions ainsi deux ambassadeurs en Hollande.
(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f^os^ 171-173.

de Saint-Priest; mais avant qu'il pût se rendre à son poste et reconnaître la situation, combien d'événements décisifs et irrémédiables vont se passer!

Malgré le chagrin profond que lui causa son rappel, Vérac employa très bien ses derniers jours à la Haye. Il décida les patriotes et notamment la ville d'Amsterdam, qui menaçait une seconde fois de se soustraire à notre influence, à envoyer, le 8 septembre, à la Prusse la réponse composée par Louis XVI. Conçu dans des termes habiles, ce texte ménageait la princesse, le roi de Prusse et la dignité des États de Hollande (1).

Le lendemain 9, de Vérac quitta la Haye, laissant les patriotes dans une désolation profonde, sans guide, sans soutien, sans représentant de leur allié. Répétons-le, le rappel de l'ambassadeur fut une grosse faute du cabinet français; nous allons en voir les conséquences.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 164.

CHAPITRE XXVI

L'INVASION PRUSSIENNE, 1787

Contrairement à l'attente générale, de Thulmeyer ne se montra pas satisfait de la réponse des États de Hollande, bien qu'elle eût été dictée par le roi de France. Il avait reçu d'avance des ordres, car le jour même il remit au grand pensionnaire une note verbale réclamant « l'envoi d'une lettre d'excuse à la princesse (qui sera lue par Thulmeyer comme représentant du roi de Prusse), l'engagement par les États de Hollande de punir, à la réquisition de la princesse, ceux qui pourraient s'être rendus coupables d'offense contre elle; la révocation des résolutions passées concernant le voyage de la princesse, enfin l'invitation adressée à la princesse à venir à la Haye pour entrer en discussion avec les États, *au nom du stathouder*, afin de concilier les différends actuels ».

Si, dans les quatre jours, les États ne donnaient pas une réponse favorable, les Prussiens pénétreraient en Gueldre (1).

Atterrés, les républicains coururent chez Caillard, chargé d'affaires de France, et demandèrent l'envoi immédiat de quelques régiments français. La diplomatie française seule était impuissante à les protéger.

Le 11 septembre, à 7 heures du soir, les États répondirent à Thulmeyer qu'ils ne pouvaient entrer en aucune

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 339. Note de Thulmeyer du 9 septembre 1787.

délibération sur sa note du 9, et qu'ils enverraient à Berlin une commission pour s'entendre avec le roi » (1).

Cette réponse était on ne peut plus maladroite ; quand on refuse d'accorder satisfaction à une puissance qui menace la frontière, il faut au moins avoir les moyens matériels de lui résister par la force ; or les États n'avaient plus d'armée organisée depuis la scission entre les provinces. Ils auraient dû plutôt discuter la note de Thulmeyer et gagner quelques jours, eux qui savaient si bien perdre du temps quand il ne le fallait pas.

Le lendemain, 12 septembre, le duc de Brunswick, commandant en chef les troupes prussiennes, pénétrait sur le territoire de la province de Gueldre et publiait le manifeste suivant (2) :

« Faisons savoir que Sa Majesté est obligée de faire marcher ses troupes contre la province de Hollande, pour demander satisfaction d'une cabale destructive du bonheur du pays, qui s'est appliquée à renverser la Constitution par des corps francs armés. Que Sa Majesté exhorte les habitants à ne pas s'opposer à la marche de ses troupes, mais au contraire à empêcher l'ouverture des digues et à ne point fermer les portes des villes, quand ses troupes en approcheront ; auquel cas les habitants et bourgeois n'ont à redouter aucun danger. Qu'au contraire, ceux qui s'y opposeront soit par les armes, soit d'une autre manière seront traités et punis selon les lois de la guerre. »

(1) Pierre DE WITT, *Une Invasion prussienne en Hollande en 1787*. Paris. 1 vol., 1886. Cet ouvrage contient le récit très détaillé des événements de 1787 en Hollande ; nous y renvoyons le lecteur. Ayant surtout en vue d'exposer l'ensemble des négociations diplomatiques entre la France et la Hollande, sous Louis XV et Louis XVI, d'après un plan uniforme, nous n'avons pas voulu nous étendre outre mesure sur les incidents qui en marquèrent la fin.

(2) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 375. Rapprocher ce manifeste de celui lancé par le même personnage lorsqu'il entra en France cinq ans plus tard, pour essayer de rétablir Louis XVI sur le trône.

L'avant-veille de ce jour néfaste, les États de Hollande avaient lancé un suprême appel à la France; de son côté, dans ses lettres à Caillard des 12 et 14 septembre, le roi manifeste l'intention d'envoyer des secours à la Hollande; toutefois il ne mobilise ni un homme ni un canon, et lorsque, le 16, il apprend que les Prussiens marchent sur trois colonnes vers Utrecht et la Haye, il ne peut revenir de sa surprise : « Jamais il n'avait cru que Frédéric-Guillaume se serait porté à cette extrémité. »

Le comte de Saint-Priest arriva le 18 septembre à Anvers et, en présence de l'état actuel de la Hollande, n'osa pousser plus loin; ses volumineuses instructions (1) ne prévoyaient pas le cas d'une occupation du pays par les Prussiens. En conséquence, l'ambassadeur resta en Flandre et demanda à son cabinet de nouveaux ordres.

En même temps, parvinrent à Versailles des nouvelles de la plus haute gravité : Gorcum, dont les environs avaient été mal inondés, fut pris par les Prussiens, sans coup férir; Utrecht, le boulevard de la province de Hollande, défendue par une artillerie superbe dirigée par une demi-compagnie d'artilleurs français, occupée par les corps francs, sous le commandement du comte de Salm, Utrecht avait capitulé au premier coup de canon, le comte s'étant enfui honteusement on ne sait où, abandonnant ses canons et ses magasins.

Ce n'est pas tout encore : les États de Hollande avaient fui la Haye et s'étaient réfugiés à Amsterdam, avec les principaux patriotes les plus compromis. Le capitaine Bellonet et de Ternant organisaient la défense de cette ville, mais tout y manquait; toutefois dix mille hommes de corps francs tenaient la campagne. Quant aux troupes régulières hollandaises, elles restaient spectatrices de la lutte; leurs officiers faisaient des vœux pour le succès des Prussiens!

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 390.

En apprenant ces nouvelles lamentables, que fit Louis XVI? Il se contenta d'écrire à Saint-Priest « qu'il était très décidé à faire tout ce qui serait humainement possible pour délivrer la province de Hollande », et il envoya le général marquis de Lambert en Hollande pour constater l'état des choses et déterminer les secours utiles qu'on pourrait envoyer soit par mer, soit par terre (1). Trois mille fantassins français, envoyés en poste, auraient mieux fait l'affaire.

Depuis un mois, le cabinet français avait demandé à plusieurs reprises à la Prusse d'arrêter ses troupes en marche sur Wesel (2). Le cabinet de Berlin fit la sourde oreille; pour agir plus directement sur lui, le roi envoya à la fin d'août à Berlin, le baron de Groschlag porteur d'instructions relatives à cet objet. Il semble assez naturel qu'en connaissant la déclaration de Thulmeyer du 9 septembre, Louis XVI allait envoyer une note fulminante au cabinet prussien. Point du tout; il se contenta d'écrire à Groschlag pour se plaindre de la conduite de Frédéric-Guillaume et lui ordonna de quitter son poste de suite, à moins que ce monarque ne marque le désir de revenir à une conduite plus décente. Et quand il a appris la capitulation d'Utrecht, il ne manifeste aucune colère contre la mauvaise foi prussienne. « Nous savons à quoi nous en tenir maintenant sur les mouvements des Prussiens. Si les ministres prussiens nous provoquaient à cet égard, vous répondrez que vous n'avez pas d'instructions et éviterez toute conversation sur cette matière(3). »

Groschlag quitta Berlin, et il ne fut plus question de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 446. Le comte d'Estherhazy, commandant à Valenciennes, fut appelé à Versailles pour conférer sur la mobilisation.

(2) *Loc. cit.*, Prusse, Corresp., t. 207, f°s 13 et 33. De Montmorin à Falciola, chargé d'affaires à Berlin, les 6 et 11 août 1787.

(3) *Loc. cit.*, Prusse, Corresp., t. 207, f° 156. De Montmorin à Falciola, 21 septembre 1787.

l'affaire hollandaise entre Falciola et le cabinet français Montmorin ne protesta pas non plus auprès de Goltz. Les patriotes, qui s'attendaient à une autre allure de la France après le traité de 1785, proposaient à Saint-Priest, par l'organe du sieur Paulus, avocat fiscal de l'amirauté de la Meuse, un plan de campagne efficace, savoir : envoyer immédiatement vingt mille hommes droit à Dordrecht et Rotterdam, en faire pénétrer vingt-cinq mille dans la Westphalie, pour couper la retraite aux Prussiens, et réunir à Dunkerque cinq à six mille soldats des garnisons voisines de la mer; là les embarquer sur n'importe quels bateaux et les jeter à tout hasard sur la côte bollandaise, à Hoelvetsluis ou à la Brille. De Lambert passa trois jours à Amsterdam et, de retour à Anvers le 29 septembre, envoyá à Louis XVI un rapport dans lequel il disait qu'Amsterdam, entourée d'eau de tout côté, bien fortifiée, pouvait tenir quelque temps, grâce à l'énergie de Bellonet, Ternant et du consul de France de Lironcourt (1).

En conséquence, le plan de Paulus était exécutable, notamment en ce qui concernait l'envoi immédiat d'un corps français droit sur Rotterdam; mais il fallait se hâter. Le parti républicain était aux abois, seule une intervention de cette nature pouvait le sauver, et avec lui l'influence française en Hollande. Mais Louis XVI n'avait plus qu'un désir: ne pas remplir les devoirs que lui imposait l'alliance défensive de 1785. A quoi bon maintenant! On apprenait en effet que, le 20 septembre, Guillaume V avait fait son entrée triomphale à la Haye, sa voiture traînée par la populace en délire; l'ambassade de France avait dû être défendue par deux escadrons de cavalerie; Caillard, tremblant de peur, entendait des hurlements et les cris de mort de la multitude, qui demandait la tête du représentant de la France. Enfin, de nouveaux États de

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 530.

Hollande, favorables au prince, venaient d'être constitués; toutes les régences des villes étaient abolies et remplacées par des stathoudériens. Guillaume V, rétabli dans toutes ses charges, était, le 25 septembre, plus puissant que ne l'avaient jamais été Guillaume III, en 1674, et Guillaume IV, en 1747. Voilà le résultat de l'invasion prussienne, que le cabinet de Versailles n'avait su ni prévenir ni arrêter.

Cependant Amsterdam tenait toujours, et les États de Hollande, les premiers, les républicains ceux-là, qui s'y étaient réfugiés, attendaient avec anxiété le secours du roi de France; ils ne pensaient pas qu'un si grand monarque se soustrairait à des engagements solennels.

Il le fit pourtant; il rappela Saint-Priest à Versailles pour recevoir de nouvelles instructions, et en même temps lui manda que : « Dans l'impossibilité d'envoyer à Amsterdam des secours qui lui seraient nécessaires pour rendre sa résistance utile, tout ce que nous pouvons désirer, c'est que cette ville puisse éviter, par une capitulation prompte, les malheurs dont elle est menacée. »

La veille, 28 septembre, de Montmorin avait écrit au bourgmestre et aux républicains d'Amsterdam « que Sa Majesté, ayant reçu une notification des États de Hollande (réunis à la Haye par le stathouder), annonçant que la tranquillité était rétablie dans cette province; elle voit avec une véritable peine, que les secours nécessaires pour soutenir la ville d'Amsterdam n'y parviendraient qu'avec un grand retard, par la multitude des obstacles qu'il faudrait surmonter. Ces difficultés ne pouvant que s'accroître avec la mauvaise saison, qui s'approche. L'arrivée des secours deviendrait peut-être impraticable, et alors l'espérance dont on se serait flatté, ne servirait qu'à prolonger pendant l'hiver la durée des troubles qui déchirent la République. Dans ces circonstances, le roi croit donner à la ville d'Amsterdam une preuve de son intérêt, en se

bornant à laisser à votre sagesse et à la connaissance de vos moyens le soin de décider ce que votre position permet ou exige (1) ».

Tel fut le dernier acte de la France en Hollande, elle recula, elle renonça à une alliance qu'elle avait mis un demi-siècle à consommer. En recevant la lettre de Montmorin, les Amsterdamois, désabusés, signèrent la capitulation le 10 octobre 1787, et le parti républicain, traqué partout, disparut momentanément de la scène politique. Caillard ne donnait plus signe de vie.

Afin de s'assurer pour l'avenir, Guillaume V fit proposer le 15 octobre, par la province d'Utrecht un traité d'alliance avec la Prusse et l'Angleterre. Les autres provinces, sous le régime de la terreur prussienne, passèrent des motions analogues et, le 14 décembre, les États généraux votèrent un pacte dont le principal objet était la garantie du stathoudérat héréditaire et de toutes les prérogatives de Guillaume V. Ce traité fut signé le 15 avril 1788 et, deux mois plus tard, les Provinces-Unies accédèrent à un autre traité défensif, conclu entre l'Angleterre et la Prusse.

Le pacte d'alliance franco-hollandais de 1785 ne fut pas annulé, mais les traités de 1787-1788 en étaient la négation absolue; aussi Louis XVI abandonna la Hollande à son sort jusqu'au moment où, « brisant ses chaînes, elle reprendrait possession de son libre arbitre (2). » Les patriotes prirent leur revanche en 1795.

(1) *Loc. cit.*, Hollande, Corresp., t. 574, f° 519.

(2) Un grand nombre de patriotes, compromis, se réfugièrent en France : le roi leur fit le meilleur accueil et leur alloua 94,000 livres comme secours (t. 575, f° 141). Ces réfugiés apportèrent des principes révolutionnaires et ne manquèrent pas de grossir le nombre des mécontents qui hâtèrent la Révolution.

CONCLUSION

On s'étonne à bon droit d'une modification si rapide et si complète dans les idées des Hollandais; à trois ans d'intervalle, ils acclament l'alliance française, puis le retour sous le joug honni de l'Angleterre, rétabli par les baïonnettes prussiennes. Elle s'explique quand on considère l'état de faiblesse et de division auquel les Provinces-Unies étaient parvenues à la fin du dix-huitième siècle. Après avoir résisté victorieusement cent ans auparavant au grand roi, et joué un rôle brillant dans la guerre de succession d'Autriche, elles capitulent maintenant devant une petite armée prussienne. Cela uniquement parce que l'armée, la majorité de la noblesse et la populace soutenaient le stathouder, et que la bourgeoisie, qui presque seule formait le parti républicain, trop commerçante pour être militaire, ne put résister en même temps à l'ennemi du dedans et du dehors.

Possédant la majorité dans les États de Hollande et dans ceux de quelques provinces, elle avait pu imposer ses volontés tant que les rouages de la constitution fonctionnaient régulièrement, mais du moment où ils furent faussés par la scission entre les provinces, la bourgeoisie républicaine resta impuissante et fut vaincue par la force brutale des partis opposés. Seule la concentration rapide sur la frontière de Flandre de vingt mille Français pouvait la sauver.

Cette profonde et incurable division entre les factions hollandaises se révéla d'une manière complète à Louis XVI en septembre 1787, et fut peut-être la cause de son indifférence inattendue pour la Hollande. Il n'y avait alors qu'un seul moyen de lier définitivement ce pays à notre politique, c'était d'écraser le parti des nobles, de réformer les officiers les plus hostiles à la France, de terroriser la populace, de supprimer le stathoudérat; puis de faire des Provinces-Unies une sorte de protectorat français, en y maintenant, au début du moins, une occupation militaire. Louis XVI n'avait même pas besoin, à la rigueur, d'envoyer des troupes en Hollande pour défendre les républicains en septembre 1787. D'un mot, il pouvait arrêter les Prussiens, en les mettant dans l'alternative d'une guerre immédiate avec la France ou de l'évacuation des Provinces-Unies. Nous venons de voir qu'il ne voulut pas même soulever la question, et supprima le camp de Givet à la première observation du cabinet de Berlin. Un conflit armé avec la Prusse n'avait rien qui pût effrayer le cabinet de Versailles, l'issue de la lutte n'était pas douteuse, et il ressort des lettres interceptées entre Goltz et Frédéric-Guillaume, qui se trouvent aux Archives des affaires étrangères (1), que ce prince avait alors une peur affreuse de cette éventualité. Peut-être aurait-il reculé au dernier moment.

Mais l'Angleterre armait avec activité, et nous pouvions craindre une guerre maritime avec elle. Enfin le mécontentement grandissait en France, les finances étaient dans un triste état, le malaise général, le moment semblait mal choisi pour se lancer dans une aventure maritime et terrestre, pour un objet aussi secondaire que le maintien de l'alliance hollandaise. Et pourtant nous pouvons nous demander si une guerre contre

(1) *Loc. cit.*, Prusse, Corresp., t. 207.

la Prusse et l'Angleterre, au printemps de 1788, en détournant l'esprit de l'opposition, et resserrant toutes les forces de la nation autour du drapeau, en face de l'ennemi héréditaire, n'aurait pas retardé d'un demi-siècle le renversement de l'ancienne monarchie !

APPENDICE

TEXTE (IN EXTENSO) DU TRAITÉ D'ALLIANCE DE 1785 ENTRE LA FRANCE ET LES PROVINCES-UNIES

ARTICLE PREMIER. — Il y aura une amitié et union sincères et confiantes entre Sa Majesté Très-Chrétienne, ses héritiers et successeurs, et les Provinces-Unies des Pays-Bas. Les hautes parties contractantes apporteront, en conséquence, la plus grande attention à maintenir entre elles et leurs États et sujets respectifs, une amitié et bonne correspondance réciproques, sans permettre que, de part ni d'autre, on commette aucune sorte d'hostilité pour quelque cause ou sous quelque prétexte que ce puisse être, en évitant tout ce qui pourrait, à l'avenir altérer l'union et la bonne intelligence heureusement établies entre elles, et en donnant, au contraire, tous leurs soins à procurer en toute occasion, leur utilité, honneur et avantage mutuels.

ART. 2. — Le Roi Très-Chrétien et les seigneurs États généraux se promettent de contribuer, autant qu'il sera en leur pouvoir, à leur sûreté respective, de se maintenir et conserver mutuellement en la tranquillité, paix et neutralité, ainsi que la possession actuelle de tous leurs États, domaines, franchises et libertés, et de se préserver l'un l'autre de toute agression hostile dans quelque partie du monde que ce puisse être, et pour d'autant mieux fixer l'étendue de la garantie dont se charge le Roi Très-Chrétien, il est expressément convenu qu'elle

comprendra communément les traités de Munster de 1648 et d'Aix-la-Chapelle de 1748, sauf les dérogations que les deux traités ont éprouvées ou pourront éprouver à l'avenir.

ART. 3. — En conséquence de l'engagement contracté par l'article précédent, les deux Hautes Parties contractantes, travaillant toujours pour le maintien de la paix, et dans le cas où l'une d'elles serait menacée d'une attaque, l'autre emploiera d'abord ses bons offices pour prévenir les hostilités et ramener les choses dans la voie de la conciliation.

ART. 4. — Mais si les bons offices ci-dessus énoncés n'ont pas l'effet désiré; dans ce cas, Sa Majesté Très-Chrétienne et leurs Hautes Puissances s'obligent dès à présent à se secourir mutuellement tant *par terre* que par mer; pour quel effet le Roi Très-Chrétien fournira à la République dix mille hommes d'infanterie, deux mille de cavalerie, douze vaisseaux de ligne et six frégates; et leurs Hautes Puissances, dans le cas d'une guerre maritime, ou dans le cas où Sa Majesté Très-Chrétienne éprouverait des hostilités par mer, fourniront six vaisseaux de ligne et trois frégates, et dans le cas d'une attaque du territoire français, les États généraux fourniront leur contingent des troupes en argent, lequel sera évalué par un article ou convention séparé, à moins qu'ils ne préfèrent de le fournir en nature; l'évaluation se fera sur le pied suivant; savoir : cinq mille hommes d'infanterie et mille de cavalerie.

ART. 5. — La puissance qui fournira les secours, soit en vaisseaux et frégates, soit en troupes, les payera et entretiendra partout où son allié les fera agir, et la puissance requérante sera obligée, soit que lesdits vaisseaux, frégates et troupes restent peu ou longtemps dans ses ports, de les faire pourvoir de tout ce dont ils auraient besoin au même prix que s'ils lui appartenaient en propriété, il a été convenu que, dans aucun cas, lesdites troupes ou vaisseaux ne pourront être à la charge de la partie requérante et qu'ils demeureront néanmoins à sa disposition pendant toute la durée de la guerre dans laquelle elle se trouvera engagée. Le secours dont il s'agit sera, quant à la police, sous les ordres du chef qui le commandera et il ne pourra être employé séparément ni autrement que de concert avec ledit chef; quant aux opérations, il

sera entièrement soumis aux ordres du commandant en chef de la puissance requérante.

ART. 6. — Le Roi Très-Chrétien et les seigneurs États généraux s'obligent à tenir complets et bien armés les vaisseaux, frégates et troupes qu'ils fourniront réciproquement; de sorte qu'aussitôt que la puissance requise aura fourni les secours stipulés par l'art. 4, elle fera armer dans ses ports un nombre de vaisseaux de ligne et de frégates égal à celui énoncé dans le même article, pour remplacer sur-le-champ ceux qui pourraient être perdus par les événements de la guerre ou de la mer.

ART. 7. — Dans le cas où les secours stipulés ci-dessus ne seraient pas suffiants pour la défense de la puissance requérante et pour lui procurer une paix convenable, la puissance requise les augmentera successivement, selon les besoins de son allié; elle l'assistera même de toutes ses forces, si les circonstances le requièrent; mais il est convenu expressément que, dans tous les cas, le contingent des seigneurs États généraux en troupes de terre n'excédera pas l'évaluation de vingt mille hommes d'infanterie, et de quatre mille hommes de cavalerie, et la réserve faite dans l'article 4 en faveur des seigneurs États généraux, à l'égard des troupes de terre, aura son application.

ART. 8. — Lorsqu'il se déclarera une guerre maritime à laquelle les deux Hautes Parties contractantes ne prendront aucune part, elles se garantiront mutuellement la liberté des mers, conformément au principe qui veut que pavillon ami sauve marchandise ennemie : sauf toutefois les exceptions énoncées dans les articles 19 et 30 du traité de commerce signé à Utrecht le 11 avril 1713 entre la France et les Provinces-Unies, lesquels articles auront la même force et valeur que s'ils étaient insérés mot à mot dans le présent traité.

ART. 9. — Si (ce qu'à Dieu ne plaise) l'une des deux Hautes Parties contractantes se trouve engagée dans une guerre dans laquelle l'autre se trouvera dans le cas de prendre une part directe, elles concerteront entre elles les opérations qu'il conviendra de faire pour nuire à l'ennemi commun, et pour l'obliger à faire la paix : et elles ne pourront désarmer, faire ou

recevoir des propositions de paix ou de trève, que d'un commun accord; et dans le cas où il s'ouvrirait une négociation, elle ne pourra être commencée et suivie par l'une des deux Hautes Parties contractantes sans la participation de l'autre, et elles se donneront successivement communication de tout ce qui se passera en ladite négociation.

ART. 10. — Les deux Hautes Parties contractantes, dans la vue de remplir efficacement les engagements qui font l'objet du présent traité, s'obligent d'entretenir en tout temps, leurs forces en bon état et elles auront la faculté de se demander réciproquement tous les éclaircissements qu'elles pourront désirer à cet égard : elles se confieront également l'état de défense où se trouveront leurs établissements militaires et concerteront entre elles les moyens d'y pourvoir.

ART. 11. — Les deux Hautes Parties contractantes se communiqueront de bonne foi les engagements qui peuvent exister entre elles et d'autres puissances de l'Europe, lesquels doivent demeurer dans toute leur intégrité, et elles se promettent de ne contracter à l'avenir aucune alliance et aucun engagement de quelque nature qu'ils puissent être, qui seraient contraires directement ou indirectement au présent traité.

ART. 12. — L'objet du présent traité étant non seulement la sûreté et la tranquillité des deux Hautes Parties contractantes, mais aussi le maintien de la paix générale, Sa Majesté Très-Chrétienne et leurs Hautes Puissances se sont réservé la liberté d'appeler de concert telles puissances qu'elles jugeront à propos à participer et à accéder au présent traité.

ART. 13. — Pour d'autant mieux cimenter la bonne correspondance et l'union entre les nations française et hollandaise, il est convenu, en attendant, que les deux Hautes Parties contractantes fassent entre elles un traité de commerce, que les sujets de la République seront traités en France, relativement au commerce et à la navigation, comme la nation la plus favorisée; il en sera usé de même dans les Provinces-Unies à l'égard des sujets de Sa Majesté Très-Chrétienne.

ART. 14. — Les ratifications solennelles du présent traité, expédiées en bonne et due forme, seront échangées en la ville de Versailles, entre les Hautes Parties contractantes, dans l'es-

pace de six semaines ou plus tôt si faire se peut, à compter du jour de la signature du présent traité.

En foi de quoi, etc.

Fait à Fontainebleau le 10 novembre 1785.

Xavier DE VERGENNE, LESTEVENON VON BERKENROODE, BRANTZEN.

ARTICLES SÉPARÉS

I. — Dans le cas où la puissance requérante voudra employer hors d'Europe le secours qui devra lui être fourni, elle sera obligée d'en prévenir aussitôt qu'il sera possible et, au plus tard, dans trois mois, la partie requise, afin que celle-ci puisse prendre ses mesures en conséquence.

II. — En conséquence de l'article 4 du traité d'alliance signé ce jour, les Hautes Parties sont convenues que mille hommes d'infanterie seront évalués à 10,000 florins courants de Hollande par mois, et mille homme de cavalerie, à trente mille florins, même valeur, également par mois.

III. — En vertu de l'alliance contractée ce jourd'hui, tant Sa Majesté Très-Chrétienne que les seigneurs États généraux, procureront et avanceront fidèlement le bien et la prospérité l'un de l'autre, par tout support, aide, conseil, assistance réelle, en toutes occasions et en tous temps; et ne consentiront à aucun traité ou négociation qui pourraient apporter du dommage à l'un ou à l'autre, mais les rompront et détourneront avec soin et sincérité, aussitôt qu'ils en auront connaissance.

IV. — Il est expressément convenu que la garantie stipulée par l'article 2 du traité signé cejourd'hui, comprendra l'arrangement qui est fait sous la médiation du Roi Très-Chrétien entre Sa Majesté l'Empereur et les Provinces-Unies.

V. — Les présents articles séparés auront la même force et vigueur que s'ils étaient insérés dans le corps du traité d'alliance signé cejourd'hui.

En foi de quoi... 10 novembre 1785.

Ratifié par le roi le 15 décembre 1785, et le baron de Breteuil.

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE 1

CHAPITRE I. — La médiation hollandaise de 1734 1
— II. — La médiation de 1744 et la rupture avec la France (1747) 9
— III. — Reprise des relations diplomatiques (1751-1756) ... 38
— IV. — La Hollande pendant la guerre de Sept ans (1756-1762) 53
— V. — La neutralité de la Hollande 73
— VI. — La médiation de la régente de Hollande 83
— VII. — La neutralité en danger 93
— VIII. — Nouvelles tentatives de médiation 104
— IX. — Mme de Pompadour et les Hollandais 111
— X. — Les conférences de la Haye (1760) 120
— XI. — La fin de la guerre de Sept ans 134
— XII. — L'espionnage en Angleterre 145
— XIII. — La majorité du stathouder Guillaume V (1766-1780) 173
— XIV. — Le cabinet secret de Louis XV en Hollande 192
— XV. — Les débuts de la guerre d'Amérique (1775-1781) ... 211
— XVI. — La Hollande en guerre avec l'Angleterre (1781-1783) 241
— XVII. — Le concert franco-hollandais de 1782 262
— XVIII. — La paix de Paris (1783) 279
— XIX. — L'alliance franco-hollandaise de 1785 290
— XX. — Le rôle de la France dans la Révolution hollandaise de 1787. Préludes de la Révolution 312
— XXI. — La mission du général de Maillebois en Hollande (1785-1787) 324
— XXII. — L'intervention de la France (1786) 341
— XXIII. — La médiation de la France et de la Prusse 348
— XXIV. — L'affaire de la princesse Guillelmine 353
— XXV. — Intervention de l'Angleterre 362
— XXVI. — L'invasion prussienne (1787) 369

CONCLUSION 376

APPENDICE 379

PARIS

TYPOGRAPHIE PLON-NOURRIT ET Cie

8, rue Garancière.

A LA MÊME LIBRAIRIE

Dix Ans de paix armée entre la France et l'Angleterre (1783-1793), par le marquis DE BARRAL-MONTFERRAT, ancien secrétaire d'ambassade. Tome Ier. Un vol. in-8°. . . . . 8 fr.

Une Invasion prussienne en Hollande en 1787, par P. DE WITT. Un vol. in-18. . . . . 3 fr. 50

La Mission secrète de Mirabeau à Berlin (1786-1787), par H. WELSCHINGER, d'après les documents originaux des archives des Affaires étrangères, avec introduction et notes. Un vol. in-8°. 8 fr.

Louis XV et Élisabeth de Russie, par Albert VANDAL. 3e édition. Un volume in-8° cavalier. . . . . 8 fr.

(Couronné par l'Académie française, prix Bordin.)

Une Ambassade française en Orient sous Louis XV : *La Mission du marquis de Villeneuve* (1728-1741), par Albert VANDAL. 2e édition. Un volume in-8°. . . . . 8 fr.

Le Chevalier de Vergennes. *Son ambassade à Constantinople*, par Louis BONNEVILLE DE MARSANGY. Deux volumes in-8°. . . . . 15 fr.

(Mention honorable de l'Académie française.)

Le Comte de Vergennes. *Son ambassade en Suède* (1771-1774), par Louis BONNEVILLE DE MARSANGY. Un volume in-8° avec un portrait en héliogravure. . . . . 7 fr. 50

Le Mariage de Louis XV, d'après des documents nouveaux et une correspondance inédite de Stanislas Leczinski, par Henry GAUTHIER-VILLARS. Un vol. in-8° avec deux portraits en héliogravure. 7 fr. 50

La Fin d'une société. **Le Duc de Lauzun et la Cour intime de Louis XV**, par Gaston MAUGRAS. 9e édit. Un vol. in-8° avec un portrait. Prix. . . . . 7 fr. 50

(Couronné par l'Académie française, prix Guizot.)

Louis XV intime et les Petites Maîtresses, par le comte FLEURY. 2e édition. Un volume in-8° avec portraits. . . . . 6 fr.

Correspondance secrète inédite de Louis XV sur la politique étrangère, avec le comte de Broglie, Tercier, etc., suivie de divers documents relatifs au ministère secret; publiée d'après les originaux conservés aux Archives nationales et précédée d'une Étude sur le caractère et la politique personnelle de Louis XV, par BOUTARIC. Deux vol. in-8° . . . . . 16 fr.

Un Diplomate français à la cour de Catherine II (1775-1780). *Journal intime du chevalier de Corberon*, chargé d'affaires de France en Russie. Publié d'après le manuscrit original, avec une introduction et des notes, par L.-H. LABANDE. Deux volumes in-8° avec un portrait en héliogravure. . . . . 15 fr.

Mes Souvenirs, par Jacob-Nicolas MOREAU, né en 1717, mort en 1803, historiographe de France, collationnés, annotés et publiés par Camille HERMELIN, membre de la Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne. Première partie, 1717-1774; deuxième partie, 1774-1797. Deux vol. in-8° avec portrait. Prix de chaque volume. . . . . 7 fr. 50

Mémoires et Lettres de François-Joachim de Pierre, cardinal de Bernis (1715-1758), publiés avec l'autorisation de sa famille, d'après des manuscrits inédits, par Frédéric MASSON. Deux vol in-8° avec portrait et fac-similé d'autographe. . . . . 16 fr.

PARIS. TYP. PLON-NOURRIT ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE. — 2645.

RETURN TO the circulation desk of any
University of California Library
or to the
NORTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
Bldg. 400, Richmond Field Station
University of California
Richmond, CA 94804-4698

ALL BOOKS MAY BE RECALLED AFTER 7 DAYS

- 2-month loans may be renewed by calling (510) 642-6753
- 1-year loans may be recharged by bringing books to NRLF
- Renewals and recharges may be made 4 days prior to due date.

DUE AS STAMPED BELOW

SENT ON ILL

JAN 19 2001

U. C. BERKELEY

12,000 (11/95)

YC 74183